

N°12 - juillet 2009

INEGALITES ET PAUVRETE DANS LA REGION NORD-PAS DE CALAIS

BAROMETRES

Etude pour le Conseil régional
Nord-Pas de Calais
(Direction du Développement Durable,
de la Prospective et de l'Evaluation
D2DPE)

Coordination
Florence Jany-Catrice
(CLERSE, Université de Lille I)

Contributions
Florence Jany-Catrice,
Stephan Kampelmann,
Romy Goncalves,
Jean-Philippe Naveteur



Sommaire

Introduction	2
 Chapitre 1. Le contexte : besoins d'indications chiffrées, de guides pour le débat et les politiques	5
 Chapitre 2. Les dimensions des inégalités et de la pauvreté dans le Nord - Pas de Calais	25
 Chapitre 3. Une synthèse : des baromètres régionaux des inégalités et de la pauvreté dans le Nord - Pas de Calais	179
Conclusion	203
Annexe 1. Liste des institutions	205
Annexe 2. SIGLES	209
Références bibliographiques	211

Intro

Pauvreté et Inégalités :

Discourir sur la pauvreté et les inégalités, dans nos sociétés contemporaines, débute souvent par un chiffrage. Ce processus de quantification incarne en quelque sorte la représentation qu'une société a d'elle-même, et la façon dont elle légitime son projet social, mais aussi ses richesses. Cette représentation est évolutive, et au sein même de chaque société, la place de l'Etat et son rôle, des individus, de leur rôle, en particulier à l'égard de la pauvreté et des inégalités est changeante.

Alors même que sa mesure fait l'objet de controverses, les données de l'enquête barométrique¹ de la DREES indiquent que la pauvreté est la première cause de préoccupation personnelle pour 93% des personnes interrogées, et la seconde, juste derrière le chômage, des préoccupations « pour la France ». La pauvreté et les inégalités, qu'on cerne mal, inquiètent donc pour soi, et pour les autres. Leur mesure et leur traitement s'installent dans les débats politiques et citoyens, et apparaissent indissociables d'un projet de société.

Pour autant, les repérer et les mesurer demeurent un exercice périlleux : parler, mesurer, estimer, présenter la pauvreté et les inégalités se pose tout à la fois comme une question importante pour les politiques et les citoyens, mais aussi comme une variable qui ne « va pas de soi » pour les chercheurs. Elle manque d'univocité, ce qui est tout à la fois une richesse pour son analyse, mais rend délicates les mesures.

Projet du Nord - Pas de Calais :

L'étude que nous présentons ici, et les indicateurs qui en sont issus, s'inscrivent dans un plus vaste mouvement, initié par le Conseil Régional du Nord - Pas de Calais, d'élaboration, de diffusion et d'utilisation d'indicateurs synthétiques visant à doter les institutions d'outils d'évaluation du progrès environnemental, social et humain mais aussi à nourrir le débat public.

L'approche adoptée a consisté à s'appuyer sur un indicateur synthétique imaginé par des collectifs (le baromètre des inégalités et de la pauvreté Bip40, voir <http://www.bip40.org>), et à l'appliquer à la réalité du Nord - Pas de Calais. Il part de la conviction assez largement répandue que les inégalités et la pauvreté ne peuvent faire l'économie d'une représentation multidimensionnelle. Le recours à une ou deux variables monétaires est au minimum réducteur, du multiple regard qu'il est nécessaire de poser sur les inégalités et la pauvreté.

Il part aussi de l'idée que les évaluations du progrès sociétal nécessitent tout à la fois des regards diachroniques et des comparaisons entre sociétés. Par sa méthodologie, inspirée de l'Indicateur de Santé Social (ISS)², le Bip40 permet tout à la fois de porter un jugement sur l'évolution des performances dans le temps, mais aussi, potentiellement, entre territoires. Dans cette étude, nous nous bornerons à la comparaison des performances de la région Nord - Pas de Calais à l'aune de celle de la France, mais espérons vivement que ces productions donneront l'envie à d'autres régions de se lancer dans ce projet.

Pour de nombreuses raisons sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir tout au long de cette étude, l'indicateur que nous avons construit, reflet de l'évolution des inégalités et de la pauvreté dans le Nord - Pas de Calais, s'inspire largement du baromètre Bip40 mais n'en est pas sa déclinaison purement régionale.

Nous présenterons trois variantes de l'indicateur synthétique.

• **Un indicateur réduit.** A partir des 45 variables renseignées de la base de données régionales construites pour l'occasion, cet indicateur est fidèle aux pondérations du baromètre national, mais le taux de couverture de collecte des variables régionales est de 75%, le projet national en comportant 60.

¹ On revient infra sur cette enquête.

² L'indicateur de santé social a été mis au point par des chercheurs américains au début des années 90 (voir Gadrey, Jany-Catrice, 2007).

• **Un indicateur régionalisé.** Ce baromètre contient les 60 variables du Bip40, dont 75% sont des données régionales. Les quinze variables manquantes ont été remplacées par leur proxy national. Sur son contenu, il est donc certainement le plus proche du projet initial. Mais l'hybridation de données régionales et nationales, bien qu'intéressante, rend son interprétation parfois délicate.

• **Un baromètre régional.** Tenant compte dans la mesure du possible des grandes dimensions des inégalités et de la pauvreté, mais aussi des pondérations qui lui ont été affectées dans le projet initial, ce baromètre régional offre l'avantage de la souplesse puisqu'il ne retient que 29 variables. Ces variables ont été choisies conjointement par les auteurs de l'étude et par le groupe de suivi du Conseil Régional composé de membres de la Direction du Développement Durable de la Prospective et de l'Evaluation (D2DPE) à la fois pour leur pertinence, mais aussi pour leur rapide mise à disposition. C'est ce baromètre ainsi construit qui pourrait faire l'objet de comparaisons interrégionales si d'autres régions s'appropriaient ce projet d'indicateur synthétique.

La présentation de ces multiples variantes a pour objectif, dans le prolongement du souhait du Conseil Régional et des auteurs de l'étude, de susciter le débat, voire les controverses, sur le sens et le contenu de la santé sociale à une échelle régionale ou infrarégionale.

Plan :

L'étude est composée de trois chapitres. Le premier rappelle le contexte et les besoins d'indications chiffrées sur le sens du progrès sociétal. Il fait état d'initiatives territoriales qui ont régulièrement émergé sur la mesure des inégalités et de la pauvreté. Aucune à notre connaissance cependant, ne s'est véritablement attelée à la production d'un indicateur synthétique.

Nous avons choisi de ne présenter l'indicateur synthétique qu'en chapitre 3 dans ses deux variantes introduites ci-dessus : indicateur régionalisé et baromètre régional. La priorité a été en effet donnée, dans un chapitre conséquent (chapitre 2), aux 60 variables qui composent le Bip40. Ces variables sont articulées autour de six dimensions envisagées sous l'angle des inégalités et de la pauvreté : inégalités et pauvreté en matière d'éducation, de justice, de logement, de revenus, de santé, de travail et d'emploi.

Un document spécifique aux sources des données est présenté sous forme de CDROM, soulignant tout à la fois la complexité du projet entrepris, mais aussi la volonté de capitalisation du baromètre dans ses diverses versions. Ce document devrait permettre en effet que soient réalisées des mises à jour régulières. Véritables gages d'une légitimité encore à construire, ces mises à jour permettraient une production annuelle du (ou des) baromètre(s) régional (ux). Il a donc été conçu dans un véritable souci de capitalisation des connaissances qu'ont permis les collectes de données.

Il serait aussi l'occasion de fournir des indications très pratiques aux régions qui souhaiteraient s'engager dans un processus comparable : quelles institutions contacter ? Quelles bases de données ? Quelles variables retenir ? Etc. Cette annexe sera une illustration de l'état de la statistique publique régionale, son caractère fragmenté et éclaté dans une (trop) grande variété de lieux de production et de diffusion.

Les lectures de cette étude peuvent être à géométrie variable. Le lecteur pressé par les résultats synthétiques pourra faire l'impasse, dans un premier temps, du volumineux chapitre 2, et rapidement se rendre au chapitre 3 de l'étude dans lequel figurent les différentes variantes du baromètre régional et la principale originalité de ce travail.

Remerciements :

C'est un projet de long cours qui a conduit à cette étude. Nous nous y sommes engagés un peu naïvement au départ lors d'une interrogation suggérée conjointement par Jean GADREY, Pierre-Jean LORENS et Nathalie HOLEC, sur la faisabilité d'une

territorialisation du Bip40 national, dont l'ampleur médiatique et politique devenait manifeste. Notre innocence du départ nous a finalement servi d'audace.

Une fois cette faisabilité en effet acquise (sous réserve, estimions-nous à l'époque d'une ténacité dans la collecte des données, et de la recherche de proxys pour les données manquantes), le projet a suivi le rythme de la mise à disposition (la plupart du temps gracieuse) par une trentaine d'institutions³ qui ont ainsi indirectement contribué à l'élaboration de ce baromètre. Ce rythme a varié selon les institutions, et les acteurs qui les animent. Bien qu'il nous soit ici impossible de les citer nommément, l'annexe sous format CDROM permet de les identifier, et nous leur sommes redevables de cette coopération.

Financée par le Conseil Régional, cette étude a fait l'objet de dialogues réguliers auprès du comité de pilotage mis en place par la Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Évaluation (D2DPE). Ces présentations ont été l'occasion de nouer des contacts multiples, mais aussi de tester des hypothèses sur la manière de tenir compte de telle ou telle variable. Nos remerciements s'adressent aux membres de ce comité de pilotage, dirigé par Pierre-Jean LORENS et Nathalie HOLEC, pour leur enthousiasme, leur réactivité et leur confiance.

Rien n'aurait été possible sans les qualités de persuasion (pour la collecte de données) et de curiosité (pour la recherche de sources alternatives), sans l'inventivité (pour la mise en forme de variables) des membres de l'équipe qui a élaboré (Florence JANY-CATRICE et Stéphane KAMPELMANN), ou contribué (Romy GONCALVES, Mouhib JAROUI, Jean Philippe NAVETEUR, Grégory MARLIER) à l'élaboration de cette étude. Qu'ils soient ici remerciés pour leur coopération. Dans la dernière phase de ce travail de co-production de l'étude, Grégory MARLIER du Conseil Régional Nord - Pas de Calais a fait montre d'une dextérité et d'un enthousiasme bien utiles, à la fois dans la mise en place des « groupes de travail » pluriels (voir infra), et dans le regard exigeant porté sur l'ensemble de la première version de l'étude. Nous sommes aussi redevables des partenaires du RAI, qui nous ont régulièrement fourni des précisions sur la construction du Bip40 national et sur son contenu. Anne FRETTEL et Pierre CONCIALDI, en particulier, ont été de riches contacts.

Nos remerciements les plus précieux sont réservés à Jean GADREY qui a été un fervent avocat, durant ces dernières années, de la territorialisation des statistiques et des indicateurs. Ouvrant la voie avec la régionalisation de l'IDH du PNUD⁴, il a milité avec la grande efficacité qu'on lui connaît, pour que soient envisagées, à ce niveau territorial, de nouvelles manières de compter. Gageons que ce travail, malgré ses limites, ses tâtonnements et les incertitudes parfois lourdes autour des chiffres, puisse donner l'occasion à d'autres territoires de continuer à tracer ce chemin dans le sens de la production d'indicateurs, entendus comme des espaces de réflexions, d'échange, de débats mais aussi de controverses.

Florence JANY-CATRICE

³ Voir la liste des institutions et des interlocuteurs CDROM.

⁴ Programme des Nations Unies pour le développement, voir «Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas de Calais et en Wallonie» Conseil Régional Nord - Pas de Calais, Etudes prospectives régionales n°10 juin 2006). <http://www.nordpasdecals.fr/dd/indicateurs/idh.asp>

chapitre 1

Le contexte :

**besoins d'indications chiffrées
de guides
pour le débat et les politiques**

Le contexte : besoins d'indications chiffrées de guides pour le débat et les politiques

→ Plan du chapitre 1

1.1.	LES INITIATIVES TERRITORIALES : PEU NOMBREUSES ET REPOSANT SUR DES TABLEAUX DE BORD	7
1.1.1.	De la base de données ...	7
1.1.2.	... Aux tableaux de bord	11
1.2.	LES INDICATEURS SYNTHÉTIQUES : UNE ORIGINALITÉ DANS LA RÉGION NORD - PAS DE CALAIS	12
1.2.1.	Les indicateurs de développement humain du PNUD	12
1.2.2.	Le projet du Bip40 régional	13
1.2.3.	Le contenu du baromètre au niveau français	14
1.2.4.	Un système d'information fragile	18
1.2.5.	Des pondérations discutables et à discuter	21

1.1. LES INITIATIVES TERRITORIALES : PEU NOMBREUSES ET REPOSANT SUR DES TABLEAUX DE BORD

Un très fort engouement est visible, depuis quelques années, autour des mesures de la pauvreté et des inégalités. Les initiatives que nous avons identifiées partent souvent du postulat que l'hégémonique taux de pauvreté monétaire est un indicateur insuffisant pour repérer l'ampleur de la pauvreté, de même que le rapport inter-déciles⁵ pour estimer l'ampleur des inégalités.

Cet engouement est visible sur au moins trois niveaux: international, national et local et porte sur deux types de projets : une amélioration des bases de données ou de la diffusion de données statistiques portant sur la santé sociale ou plus spécifiquement sur la pauvreté et les inégalités (1.1.1.) ; des projets territoriaux émergent également sur des missions d'information et de débats autour des questions de pauvreté et d'inégalités (1.1.2.). Ils sont parfois réalisés en partenariat avec les services publics d'information statistique (Insee Ile de France, 2003), mais parfois aussi relèvent de projets plus autonomes.

● 1.1.1. De la base de données ...

→ Au niveau international

Le mouvement de « community indicators » qui date du milieu des années 90, a pu ressembler à une réactivation de la vague des grands projets de production de bases d'indicateurs sociaux qu'ont connue les pays anglo-saxons en particulier dans les années 1920, grâce au financement de la Russel Sage Foundation, puis à la fin des années 60, et au début des années 70 (C. COBB, C. RIXFORD, 2004).

Leur objectif converge avec l'étude proposée ici : proposer une vue plus complète de la mesure du progrès social, et permettre, par le biais de la production de ces rapports, le débat public sur ce qui est souhaitable en matière de développement durable humain.

Les évaluations de ces projets américains montrent que ces initiatives permettent

(a) une mise en réseau de différents acteurs du territoire (par exemple les institutions locales productrices de statistiques),

(b) l'apparition de nouvelles «alliances». Certaines ONG se spécialisent d'ailleurs dans la mise en réseau des initiatives locales entre elles (outils, ressources, support technique, production d'un «manuel des indicateurs territoriaux»). Aux Etats-Unis ce sont, selon le Think Tank Redefining Progress, plus de 200 villes, qui ont développé des indicateurs de développement durable, ou de qualité de vie, comme Missoula dans le Montana, ou Jacksonville en Floride. Des associations telles que l'ASR (Applied Survey Research ; www.appliedsurveyresearch.org) sont tout à fait moteurs dans cette mise en réseau des initiatives de construction d'indicateurs de progrès au niveau de communautés, ou de territoires.

⁵ La définition du rapport inter-déciles sera précisée dans le chapitre 2. Voir variable 26.

→ Au niveau national

Au niveau national, on a identifié une initiative ministérielle des affaires sociales intéressante : la BDSL : banque de données sociales localisées.

L'objectif de cette base est de « rassembler sur un outil unique des données, issues de différentes institutions, relatives aux caractéristiques sociales de la population et aux situations de précarité et d'exclusion. Proposer des indicateurs validés à différents niveaux géographiques. Permettre des comparaisons entre les territoires et un suivi dans le temps. Favoriser une dynamique d'échange entre partenaires » (site BDSL). La BDSL répond à différents besoins et son projet est ambitieux puisqu'il s'agit « contribuer à des diagnostics locaux partagés ; de fournir un outil d'aide à la décision, à la planification, au pilotage et à l'évaluation et de proposer des indicateurs pour aider à la répartition de moyens financiers ».

Organisée en plusieurs sections (voir encadré), cette base de données a pour avantage d'être exhaustive sur les variables mises à disposition, et de proposer des variations temporelles. La limite principale d'un tel projet cependant est le choix des 50 variables semble avoir été guidé prioritairement par la disponibilité des données. Ainsi, par exemple les données de « marché du travail » ne rendent-elles compte que des chiffres du chômage, à partir des données fournies par L'ANPE, ce qui constitue une limite dommageable, on y reviendra.

→ Dans le Nord - Pas de Calais

La création de la BDSL est symptomatique de l'engouement pour les données territoriales de santé sociale. Outre que cet engouement exprime un nouveau problème investi par les pouvoirs publics, en particulier les pouvoirs politiques territoriaux, la demande de statistiques publiques s'explique également par la prise de conscience d'un décalage de plus en plus net entre la croissance économique d'une part, et le décrochage entre cette santé économique apparente, et la santé sociale des sociétés.

Cette source d'information centralisée peut donc être un outil potentiellement important, y compris dans la réalisation de ce projet. Elle manque néanmoins d'exhaustivité, et son apparente neutralité (santé sociale plutôt que inégalités et pauvreté) ne rend pas compte des différentes dimensions dans une optique d'inégalités. Ainsi par exemple, plutôt que de rendre compte des inégalités entre les 10% les plus performants dans le système primaire et les 10% les moins performants, la base de données identifie la part des élèves en « retard ». Plutôt que de rendre compte des inégales espérances de vie entre catégories sociales, elle présente des niveaux moyens d'espérance de vie. Cette remarque ne signifie pas pour autant que notre étude rencontre tous ces objectifs. Mais elle s'y est employée à titre principal en tout cas.

Cette base de données localisées peut être jugée comme une avancée pour la connaissance socio-économique territoriale, mais une avancée limitée.

La BDSL contient une cinquantaine d'indicateurs classés en six thèmes, eux-mêmes déclinés en sous-thèmes, disponibles jusqu'à six niveaux géographiques :

- pour tous les indicateurs : France, région, département
- et pour certains d'entre eux : zone d'emploi, canton, commune urbaine

ARBORESCENCE DES INDICATEURS

1. Minima sociaux, revenus

Principaux minima sociaux

- 1.1.01 Proportion de bénéficiaires du dispositif RMI dans la population
- 1.1.02 Proportion de familles monoparentales dans les allocataires du RMI
- 1.1.03 Proportion des droits RMI ouverts depuis 2 ans et plus
- 1.1.04 Proportion d'allocataires du RMI de moins de 30 ans
- 1.1.05 Proportion d'allocataires du RMI de 50 ans et plus
- 1.2.01 Proportion d'allocataires de l'API parmi les femmes de 15 à 49 ans
- 1.3.01 Proportion d'allocataires de l'AAH parmi la population des 20 à 59 ans
- 1.4.01 Proportion d'allocataires de l'ASS parmi la population active
- 1.5.01 Proportion d'allocataires de l'allocation supplémentaire du FSV parmi la population des 60 ans et plus
- 1.6.01 Proportion d'allocataires RMI ou API ou AAH dans l'ensemble
- 1.6.02 Proportion d'allocataires RMI ou API ou AAH ou ASS ou ASV dans l'ensemble des ménages
- 1.6.03 Proportion d'allocataires dépendant des prestations

Indicateurs de revenu

- 1.7.01 Revenu annuel moyen par foyer fiscal imposé
- 1.7.02 Proportion de foyers fiscaux non imposés

Aide financière pour mineurs

- 1.8.01 Dépense d'allocation mensuelle et de secours

2. Marché du travail, chômage

Marché du travail

- 2.1.01 Taux de chômage moyen annuel (au sens du BIT)
- 2.1.02 Nombre d'entrées au chômage
- 2.1.03 Nombre de sorties du chômage
- 2.1.04 Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE au 31/12

Chômeurs

- 2.2.01 Demandeurs d'emploi par sexe et âge au 31/12
- 2.2.02 Jeunes demandeurs d'emploi selon le diplôme au 31/12
- 2.2.03 Proportion de chômeurs de longue durée au 31/12
- 2.2.04 Proportion de chômeurs de très longue durée au 31/12
- 2.2.05 Proportion de chômeurs de longue durée de moins de 25 ans au 31/12
- 2.2.06 Proportion de chômeurs de longue durée de 25 ans à 49 ans au 31/12
- 2.2.07 Proportion de chômeurs de longue durée de 50 ans et plus au 31/12

3. Logement

Demandes de logement social

- 3.1.01 Taux d'équipement en logements sociaux (parc public)
- 3.1.02 Surpeuplement des logements

Expulsions locatives

- 3.2.01 Expulsions locatives, commandements à quitter les lieux

4. Formation, échec scolaire

Formation, échec scolaire, école primaire

- 4.1.01 Proportion d'enfants en retard scolaire – niveau CE1
- 4.1.02 Proportion d'enfants du primaire ayant 11 ans et plus (enfants en retard scolaire)
- 4.1.03 Proportion d'enfants orientés vers les instituts de rééducation

Formation, échec scolaire, collège

- 4.2.01 Proportion d'enfants du collège ayant 16 ans et plus à la rentrée

5. Santé, accès aux soins

AME et AMCG

- 5.1.01 Aide médicale de l'Etat : cotisations assurance personnelle
- 5.1.03 Aide médicale de l'Etat : cotisations assurance personnelle jeunes de 17 à 25 ans
- 5.1.04 Aide médicale de l'Etat : cotisations assurance personnelle RMI
- 5.1.05 Aide médicale de l'Etat par habitant
- 5.1.06 Aide médicale des conseils généraux : cotisations assurance personnelle
- 5.1.08 Aide médicale des conseils généraux : cotisations assurance personnelle jeunes de 17 à 25 ans
- 5.1.09 Aide médicale des conseils généraux : cotisations assurance personnelle RMI
- 5.1.10 Aide médicale des conseils généraux par habitant

CMU et CMU complémentaire

- 5.2.01 Proportion de bénéficiaires de la couverture maladie universelle de base
- 5.2.02 Proportion de bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire

6. Protection de l'enfance, prévention des risques

Protection de l'enfance

- 6.1.01 Accueil provisoire des mineurs et jeunes majeurs
- 6.1.03 Action éducative à domicile
- 6.1.04 Action éducative en milieu ouvert
- 6.1.05 Taux de placements des enfants confiés à l'ASE

Conduites à risque

- 6.2.01 Taux de décès par suicide déclaré

Source : site BDSL <http://bdsL.social.gouv.fr/>

→ Aux niveaux régionaux

Des initiatives régionales ont également vu le jour. Elles visent le plus souvent à montrer la spécificité des pauvretés territoriales. De ce point de vue, que l'Observatoire national de la pauvreté⁶, ait, dans son rapport 2005-2006, consacré tout un chapitre à «Territoires et pauvreté», confirme l'intérêt croissant pour ces problématiques, bien que, pour le moment, il n'ait proposé de quantification que pour les territoires et départements d'Outre Mer.

Nous avons, dans ce qui suit, identifié à titre principal, les études qui avaient pour vocation de produire des évaluations quantifiées sur la pauvreté.

- C'est le cas de l'Insee Lorraine qui a publié, en 2004, un rapport conséquent « Pauvreté-précarité en Lorraine ». Ce rapport est articulé autour (a) du thème des inégalités : « Création de richesse, redistribution, inégalités », et (b) de la pauvreté-exclusion. Comme dans le cas de l'initiative du Nord - Pas de Calais que nous présenterons infra, la composante territoriale est accentuée. Des zooms systématiques sur les aires urbaines lorraines, permettent des comparaisons inter territoires, mais aussi de repérer les poches territoriales de grande pauvreté. Réalisé en partenariat avec un grand nombre d'acteurs publics de la région Lorraine, un dispositif complémentaire d'observation de la pauvreté (2005) complétait l'ouvrage «Pauvreté Précarité en Lorraine» (2004). Ce tableau de bord lorrain est enrichi par la mise à disposition d'indicateurs clés sur la précarité. Les données concernent, à des niveaux géographiques différents, les caractéristiques des allocataires à bas revenus de moins de 65 ans, par type de ménage, percevant le Revenu Minimum d'Insertion, l'Allocation Parent Isolé, l'Allocation aux Adultes Handicapés et les prestataires du Minimum Vieillesse de 65 ans et plus.

- Dans le Nord - Pas de Calais, le rapport en deux volets sur « Pauvreté et territoires en Nord - Pas de Calais» co-publié par l'Insee et la région Nord - Pas de Calais en 2006⁷, s'inscrit dans le même esprit que le travail lorrain, et connaît lui aussi un engouement assez net. Il part de l'idée que les phénomènes de pauvreté et de précarité mobilisent tout à la fois l'attention des pouvoirs publics et des acteurs sociaux. Dans un premier volet de ce travail, des données très riches sont présentées sur différents aspects de la pauvreté dans la région : minima sociaux, foyers à bas revenus, conditions de vie (logement, santé)... Le dernier chapitre (structuration des espaces vis-à-vis des questions de pauvreté) introduit utilement le volet 2 de ce rapport, essentiellement consacré à une analyse cartographique des pauvretés infrarégionales. Ce travail présente lui aussi une vision multidimensionnelle des pauvretés et de ce point de vue est très complémentaire au nôtre. Il développe davantage les pauvretés infra territoriales, mais aborde la plupart du temps ces questions de façon statique.

⁶ Observatoire national de la pauvreté, 2006, Rapport National sur la pauvreté et l'exclusion sociale 2005-2006.

⁷ « Pauvretés et Territoires en Nord-Pas de Calais », Les dossiers Profils de l'Insee, n°82, Juin 2006, avec le soutien du Conseil Régional Nord- Pas de Calais, des Conseils Généraux Nord-Pas de Calais, et la Mission du Bassin Minier.

● 1.1.2 ... Aux tableaux de Bord

Dans les régions françaises, peu d'initiatives locales, à notre connaissance, ont tenté de mettre en place des outils qui revêtent la triple fonction d'outils d'alerte, de prise de conscience, et de guide pour les politiques publiques sur les questions des inégalités et de la pauvreté. Lorsque les Régions françaises se sont attelées à ces projets dans le cadre d'organisations le plus souvent associatives, ce qui a le plus souvent été privilégié a été la construction de tableaux de bord, reposant sur des batteries d'indicateurs, sans volonté de synthétisation. Nous en avons identifié quelques uns répertoriés ci-dessous.

A Lyon, la MRIE, Mission d'information régionale Rhône Alpes sur l'Exclusion, à l'initiative du mouvement ATD Quart Monde, a pour objectif d'estimer plus finement la grande pauvreté de la région Rhône-Alpes. La publication médiatisée de son rapport annuel sur la pauvreté et les inégalités (organisé autour d'une partie informative et une partie analytique sur un thème particulier : droit au logement en 2004, exclusion en 2005 etc.) et l'organisation de forums l'accompagnant, ont un véritable dessein d'alerte des pouvoirs publics. Depuis 1992, la MRIE est une association loi 1901 et est financée par l'Etat, la Région et les Départements de Rhône-Alpes.

En Ile de France, la MIPES, la Mission d'Information sur la Pauvreté et l'Exclusion Sociale, créée en 2001, joue un rôle d'information, d'observation et d'échanges sur les populations en situation de précarité et d'exclusion en Ile-de-France. C'est une instance permanente, inscrite au contrat de plan 2000-2006⁸, qui a été mise en place par l'État et la Région⁹ pour optimiser la connaissance des besoins sociaux. La publication de quatre recueils statistiques (annuels) relatifs à «La pauvreté et la précarité dans l'Ile de France» permet un véritable travail de mise en réseau des principales administrations publiques locales : DRASS, DRE, DR Insee, DRTEFP, Samu social de Paris, CRAM, CNAV; UNEDIC, FNARS (Fédération, Nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) etc. Consciente de la faiblesse très forte des données dès lors qu'il s'agit de tenir compte des populations les plus exclues socialement (notamment la population des sans domicile fixe), la MIPES a développé, de façon originale, des liens étroits avec certaines ONG plus particulièrement en lien avec ces populations : secours populaire et catholique, ATD quart monde, médecins du monde etc.

En Franche Comté, la MIRE (Mission d'Information Régionale sur l'Exclusion) a financé une vaste étude pour le compte du CEDES (Centre de Développement des Ressources pour l'Emploi) intitulé « La pauvreté, la précarité et l'exclusion, état des lieux en France-Comté¹⁰ ». Ce rapport de 2005 faisait suite à «un tableau de bord sur l'exclusion» publié en 2003.

Des projets moins médiatisés se multiplient à d'autres niveaux. Ainsi en Seine Saint Denis, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie publie tous les ans, depuis la fin des années 90, un rapport sur « la pauvreté et la précarité » dans ce département.

Au terme de ce rapide inventaire, notons qu'aucune initiative n'a visé, jusqu'ici à véritablement produire un indicateur synthétique de santé sociale, ou un baromètre des inégalités et de la pauvreté.

⁸ Dirigée jusque 2006 par Michel CASTELAN.

⁹ Elle est donc financée par la Préfecture et la Région Ile de France.

¹⁰ <http://www.cedre-fc.org/mire/images/mire.pdf>

1.2. LES INDICATEURS SYNTHETIQUES : UNE ORIGINALITE DANS LA REGION NORD-PAS DE CALAIS

1.2.1. Les indicateurs de développement humain du PNUD

En 2003, la Région Nord- Pas de Calais a décidé de se doter de nouveaux outils d'évaluation de son développement humain. Elle l'a fait en proposant la régionalisation des indicateurs de développement humain proposés par le PNUD pour estimer les inégalités de développement entre pays : les indicateurs de développement humain (IDH, Indicateur de Développement Humain, IPH Indicateur de Pauvreté Humaine (voir infra), IPF, Indicateur de Participation des Femmes). Grâce aux travaux de Jean GADREY¹¹ la Région Nord - Pas de Calais est ainsi en mesure d'estimer régulièrement le niveau de son développement humain, et de le comparer à la France, ainsi d'ailleurs qu'à la région Wallonne, limitrophe du Nord - Pas de Calais. Le manque de données disponibles au niveau régional n'a pourtant pas permis, à ce stade des travaux, que l'indicateur de pauvreté humaine soit produit sur longue période. Poursuivant cette première série d'études, Aurélien BOUTAUD¹² a proposé une déclinaison infrarégionale de ces indicateurs de développement humain, en proposant une cartographie, commune par commune, des performances à l'aune de cet indice, ce qui permet, ici aussi, aux territoires de se comparer les uns aux autres. Une variante à l'Indicateur de Développement Humain (IDH-2) davantage en phase avec les réalités locales (et nationale) a été proposée et appliquée au cas du Grand Lyon, en utilisant en particulier un indicateur de taux de diplômés, en lieu et place du taux d'analphabétisme.

Très récemment, un travail similaire a été réalisé par la Région Nord - Pas de Calais afin de compléter sa première approche de régionalisation des principaux indicateurs du PNUD¹³. A la différence des travaux d'Aurélien Boutaud, la dimension santé du développement humain est mesurée par un complément de la mortalité.

Cette déclinaison communale de l'Indicateur de Développement Humain (appelée IDH-4) aboutit à une cartographie instructive et très parlante avec notamment une forte opposition entre deux zones géographiques : l'ancien bassin minier et l'agglomération lilloise.

La Région Île de France (par le biais de la MIPES) a, depuis, elle aussi développé des indicateurs de développement humain en les enrichissant de réflexions intéressantes autour des indicateurs synthétiques de la santé sociale : « Les indicateurs synthétiques IDH, IPH et IPF en région Ile de France » (mars 2007).

L'IPH : indicateur de pauvreté humaine du PNUD

L'un des principes fondamentaux qui a présidé à la construction de l'IPH par le PNUD est le postulat que la pauvreté est vécue comme un ensemble de privations fondamentales, et que cette pauvreté n'est pas absente des économies industrielles. Ces manques diffèrent selon les pays. L'IPH-2, c'est-à-dire celui des pays développés est ainsi doté de variables différentes de celles des pays en développement (voir encadré). Une dimension spécifique aux privations potentielles est ajoutée à cet IPH-2 via le proxy du chômage de longue durée, ce qui a pour conséquence de cliver assez nettement les pays entre eux lors des classements établis. Le PNUD propose ainsi

¹¹ Professeur Émérite, CLERSE, Université Lille I

¹² Docteur en sciences de la Terre et de l'environnement

¹³ Ce travail fait suite aux réunions des différents groupes de travail mis en place dans le cadre de ce projet de régionalisation du baromètre des inégalités et de la pauvreté. Voir infra dans cette étude.

un indicateur synthétique multidimensionnel, synthèse de l'évolution de « manques » graves en matière de santé, d'éducation, d'argent et d'emploi (GADREY, JANY-CATRICE, 2007¹⁴).

Contenu de l'indice de pauvreté humaine (IPH-2) du PNUD

Les quatre variables composantes sont :

- la probabilité (multipliée par 100) à la naissance de décéder avant soixante ans (compte tenu des conditions de la mortalité à la période de la naissance) ;
- le taux d'illettrisme des adultes (en %) ;
- le pourcentage de pauvres au sens de leur revenu monétaire (% de personnes vivant avec moins de la demi-médiane du revenu disponible des ménages) ;
- le pourcentage de chômeurs de longue durée dans la population active.

Chacune de ces variables prend des valeurs entre 0 et 100 et une moyenne (assez complexe, conventionnelle, et donc contestable dans sa méthode) est ensuite effectuée pour l'obtention d'une valeur synthétique de la proportion de pauvres, dans une acception multidimensionnelle du terme (GADREY, LAFFUT, RUYTERS, 2005).

C'est dans le prolongement de ces indicateurs qui, pour être parfois qualifiés de rudimentaires, n'en sont pas moins d'excellents points d'appui pour les évaluations, que ce projet de régionalisation du bip40 a pris forme.

● 1.2.2. Le projet du Bip40 régional

Cette partie contient un inventaire étayé des variables, qui parmi les 60 figurant dans le Bip40 national, sont disponibles au niveau régional. Ce bilan fait état d'une bonne disponibilité des données à un niveau régional mais d'une impossibilité d'aboutir à une base de données exhaustive.

→ L'initiative

L'initiative qui est proposée ici se situe dans le prolongement des travaux régionaux recensés ci-dessus. Son originalité est de proposer tout à la fois un indicateur synthétique des inégalités et de la pauvreté, en s'inspirant du projet du RAI, Réseau d'Alerte sur les Inégalités, mais aussi de produire un rapport sur les inégalités et la pauvreté, et ses évolutions à partir d'une multitude de regards interprétatifs sur les résultats obtenus. Il ne s'agit donc pas d'opposer les deux modalités, mais de les articuler de façon complémentaire.

Cette initiative est donc à la fois originale et complémentaire de celle de l'Insee « Pauvretés et territoires en Nord - Pas de Calais »¹⁵. Elle a pour objectif d'informer et de nourrir le débat politique et citoyen sur les inégalités et la pauvreté dans la région Nord - Pas de Calais à partir d'une double entrée :

→ 1 une vision pluridimensionnelle de la pauvreté et des inégalités

→ 2 une vision temporelle de la pauvreté et des inégalités

¹⁴ J. GADREY, F. JANY-CATRICE (2007), 2^{ème} ed., Les nouveaux indicateurs de richesse, ed. La Découverte, coll. Repères.

¹⁵ En juin 2006

Cette double spécificité repose sur le postulat que l'action publique se construit tout à la fois d'évaluations de situations complexes, multidimensionnelles (entrée 1) mais aussi d'évaluations inter temporelles puisque, ce qui importe, est tout autant le niveau d'une situation sociale que la tendance suivie par cette situation (entrée 2).

D'autres objectifs dérivés peuvent être envisagés par la construction d'un tel indicateur synthétique.

- Se prémunir d'une analyse trop rapide reposant sur une ou deux variables, la pauvreté monétaire et le rapport inter déciles par exemple en guise de résumé de la pauvreté et des inégalités.
- Souligner certaines lacunes du système d'information statistique régional en matière d'inégalités et de pauvreté multidimensionnelles. Ces lacunes rendent difficiles voire hasardeuses les débats autour des questions de l'insécurité face à l'emploi, ou encore de celle des conditions de travail au niveau régional. Ces précarités devant le travail et l'emploi sont pourtant source croissante de pauvreté¹⁶. Nous ouvrirons, sur cet aspect, quelques pistes de réflexion en fin de chapitre.

● 1.2.3. Le contenu du baromètre au niveau français

Le baromètre dont il est question est de portée nationale ou territoriale. Il a peu de pertinence, en l'état, pour établir des comparaisons internationales. Pour le qualifier parmi les initiatives que nous avons recensées dans le cadre de nos travaux, réalisés avec Jean GADREY (2007), sur les nouveaux indicateurs de développement, celui-ci est à dominante sociale, dans une vision d'alerte sur l'amélioration ou la détérioration de la santé sociale d'un pays, ou d'un territoire.

Bien que sa construction puisse s'apparenter à la grande famille des indicateurs de développement humain, dans la lignée des travaux du PNUD sur ces questions, plusieurs différences le distinguent nettement de cette initiative internationale : une différence d'ordre méthodologique, et une différence de contenu et d'objectif.

→ Une spécificité méthodologique

Contrairement à l'IDH qui nécessite pour sa construction que soit retenue une échelle de normalisation comparative internationale (dans le cas de l'IDH, on attribue à peu près 0 au pays dont la performance est la pire, et 1 au pays dont la performance est la meilleure), l'échelle de normalisation choisie par les promoteurs de l'Indice de Santé Sociale, comme ceux du Bip40, est celle d'une normalisation comparative inter temporelle : pour chaque variable étudiée, 0 est attribuée à la meilleure année et 100 à la pire année.

Cela signifie que la période de temps retenue est déterminante¹⁷. On peut considérer que l'évaluation du gain de santé sociale, ou de la perte de santé sociale s'évalue à l'aune d'une génération. L'idée n'est donc pas de faire des comparaisons entre la période des Trente Glorieuses et la situation actuelle, mais bien d'estimer si la santé sociale progresse ou se détériore sur l'échelle des vingt ou trente dernières années (1980-2005), c'est-à-dire aussi une période marquée durablement par la crise économique.

¹⁶ Comme l'indique une récente étude de l'Insee Nord- Pas de Calais, Janvier 2007, pour les salariés pauvres. Dans cette étude, on apprend qu'en 2005, le tiers des ménages pauvres sont composés au moins d'un individu salarié.

¹⁷ Des tests de sensibilité réalisés au niveau français et au niveau régional. Ils ne marquent pas de modification majeure sur des périodes de + ou - 5 ans.

Cependant, ce projet de collecte de données territoriales sur deux décennies est parfois rendu délicat pour deux raisons : le point principal est la disponibilité des données qui ne permet pas toujours d'aboutir à une collecte sur une temporalité aussi longue. Nous avons, pour le Nord - Pas de Calais, des variables disponibles parfois sur une vingtaine d'années, le plus souvent sur une quinzaine (1990 et suivantes), voire moins de 10 ans, soit parce que la base de données est récente (taux de reconnaissance des réfugiés), soit parce que ces données résultent de dispositifs institutionnels (loi Neiertz sur le surendettement date de 1989, la Couverture Maladie Universelle, CMU, de 1999), soit encore parce que certaines variables ne sont pas bien suivies dans le temps (taux de sorties sans qualification, nombre de chômeurs non indemnisés). Nous avons donc choisi, dans cette étude :

- de retenir la temporalité la plus longue possible pour décrire la variable dans l'étude
- de conserver toutes les données, y compris celles qui ne sont disponibles que sur une courte échelle de temps, ce qui permettrait un cadre de mesure amélioré dans le futur¹⁸
- de retenir la structure de pondération choisie par les auteurs du Bip40 national
- de construire un indicateur synthétique à partir de données enregistrées sur une période homogène. C'est la dernière décennie (1995-2005) qui a été retenue.

Précisons de suite que nous aurions très nettement préféré choisir une échelle de temps plus longue, plus significative de notre mémoire collective autour du progrès social, en l'envisageant par exemple depuis 1990, ou mieux encore depuis le début des années 80. Ce choix, qui est celui retenu par le projet Bip40 national est bien plus pertinent que la trop courte échelle de temps retenue ici. Mais les variables couvertes sur une temporalité aussi large étaient trop éparpillées pour que l'on puisse sérieusement se pencher sur un tel projet.

C'est donc un choix méthodologique majeur que nous avons posé ici, et dont il faudra se souvenir dans l'interprétation des résultats du chapitre 3. Cette option nous permet de nous prémunir contre les critiques parfois retenues à l'encontre du Bip40 national qui a collecté des variables aux temporalités différentes. Dernier argument, notre projet, au caractère quelque peu initiatique dans sa version actuelle, devrait gagner en pertinence de ce point de vue « échelle de temps », au fur et à mesure de ses mises à jour annuelles.

→ Une spécificité de contenu et d'objectif

L'objectif du baromètre est de travailler sur un indicateur synthétique utilisé, comme dans le cas de l'IDH, comme indicateur-phare. On peut imaginer que cet indicateur puisse être prolongé par des diagnostics et des analyses, ce que permet sa propriété de désagrégation, et la transparence de l'indice synthétique.

Etant orienté sur la question des inégalités tout autant que sur celle de santé sociale, l'indicateur cherche à repérer les inégalités sociales, sexuées etc. Ainsi, il sera tout autant centré sur le taux de chômage et son évolution marqueur central de l'exclusion ou non des marchés du travail, que par les écarts de chômage entre hommes et femmes ou ceux entre cadres et ouvriers. De même enregistre-t-il l'évolution du pouvoir d'achat moyen, mais aussi celle de la part des bas salaires dans le revenu moyen. Aussi s'intéresse-t-il tout autant à la pression exercée par les prix du loyer (en comparant l'indice des prix du loyer et l'indice des prix à la consommation), qu'à l'évolution des demandes d'expulsion. Au niveau de la santé enfin, le baromètre retient l'évolution de l'espérance de vie, mais juge aussi important de repérer dans quelle mesure l'espérance de

¹⁸ Et ainsi susciter à l'échelle de la région et des territoires du débat sur la santé sociale des territoires et sur les politiques publiques qui pourraient émerger.

vie comparée entre catégories sociales s'accroît ou au contraire se réduit.

Il est en quelque sorte un résumé des grands problèmes sociaux contemporains de la France, avec un point d'entrée principal autour des inégalités.

Nous présentons, ci-dessous, les dimensions (éducation, justice, logement, revenus, santé et travail et emploi) et les variables qui composent le Bip40 national et à partir desquelles nous avons construit notre base de données régionales.

Tableau 1. Les 60 variables du Baromètre des inégalités et de la pauvreté national

Dimensions	Sous dimensions	Variables
Education		Taux d'accès au baccalauréat
		Taux de sortie sans qualification
		Inégalités de niveau en français à l'entrée en 6ème
		Inégalités de niveau en mathématiques à l'entrée en 6ème
		Part des enfants de cadres/employés (dans les CPGE)
		Part des enfants de cadres/ouvriers (dans les CPGE)
Justice		Taux d'incarcération pour 100 000 habitants
		Taux de détention provisoire
		Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans
		Taux de reconnaissance des demandes de statut de réfugiés
Logement		Poids de la dépense de logements dans la consommation des ménages
		Indice du prix loyer/indice du pouvoir d'achat
		Part du montant des APL dans la consommation de logements
Revenus	Consommation	Part des mises en chantier aidées (PLA) dans les mises en chantier
		Demandes d'expulsion
		Indice de pouvoir d'achat
		Taux de surendettement
		Taux d'incidents de crédit
	Inégalités et fiscalité	Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages
		Complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée
		Nombre de foyers soumis à l'ISF
		Complément à l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales

Tableau 1. Les 60 variables du Baromètre des inégalités et de la pauvreté national (suite)

Dimensions	Sous dimensions	Variables	
Revenus	Pauvreté	Part de ménages allocataires de minima sociaux	
		Revenu garanti moyen	
		Part de la population vivant sur des minima sociaux	
		Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages	
	Salaires	Ratio salaire D9/D1	
		Ratio salaire hommes/femmes	
		Ratio de salaires 41-50/salaires 26-30	
		Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés	
		SMIC mensuel net rapporté au salaire moyen à temps complet	
Santé		Evolution de la densité médicale	
		Part des dépenses de santé dans le PIB régional	
		Espérance de vie à la naissance	
		Différence espérance de vie cadres/ouvriers	
		Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants	
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage (BIT)	
		Taux de chômage déguisé	
		Ecart entre taux de chômage hommes/femmes	
		Ecart entre taux de chômage -25 ans / 25-49 ans	
		Ecart de taux de chômage cadres/employés	
		Ecart de taux de chômage cadres/ouvriers	
		Part des chômeurs de longue durée	
		Part des chômeurs non indemnisés	
	Conditions de travail		Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie (en jours)
			Maladies professionnelles reconnues
			Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1000 salariés)
			Taux d'accidents mortels en % (sur nombre d'accidents survenus)
			Travail du dimanche
			Travail de nuit
			Postures pénibles
			Travail répétitif
	Précarité		Taux de temps partiel
			Taux d'intérim
			Taux de CDD
			Part des femmes dans le temps partiel
			Taux de sous-emploi
	Relations professionnelles		Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués
			Part des salariés licenciés
			Conflits du travail (nombre de JINT pour 1000 salariés)

● 1.2.4. Un système d'information fragile

Il ne nous semble pas exagéré d'affirmer que les Régions¹⁹ et les Départements n'ont pas de vision exhaustive ou tout au moins large (au sens de multi dimensionnelle) de la santé sociale de leur territoire. La faiblesse relative du système d'informations statistiques publiques est liée à une grande variété de facteurs. Mais l'expérience que nous avons acquise dans l'usage des statistiques territoriales à l'occasion de cette étude nous permet de lancer quelques pistes de réflexion autour des faiblesses et fragilités de ce système d'informations.

→ Un processus de décentralisation assez tardif

La collecte d'information à laquelle nous avons été confrontée a révélé que le système statistique territorial semblait plus cohérent et plus riche dans les années quatre vingt, c'est-à-dire alors que les premières lois de décentralisation étaient entrées en vigueur. La faiblesse –relative- actuelle du système repose, semble-t-il, davantage sur des logiques publiques contradictoires : besoins de données statistiques économiques et financières mais peu d'extension d'enquêtes à visée sociale au niveau territorial. Les lacunes criantes ressenties concernent les données sur le travail et l'emploi, et plus particulièrement les données sur les conditions d'emploi et de travail et leur suivi dans le temps. Des informations sur la structure des dépenses des ménages, en particulier en matière de santé, sont également lacunaires.

→ La domination de données administratives

La pratique empirique de la récolte d'informations nous a également amenés à être confrontés à plusieurs difficultés : celle d'une domination des sources administratives qui peut tout à la fois être une richesse et une limite dans cet exercice ; celle de l'éparpillement des données dans les différentes institutions. L'ANPE, la DRASS, les CAF, la DRTEFP, les DADS sont autant de sources administratives mobilisables et largement mobilisées dans de tels projets. En revanche, le recours aux enquêtes –modalité privilégiée dans les travaux d'envergure nationale- n'a pu être une source efficacement mise à profit du fait du manque de représentativité régionale, jusqu'à présent, des enquêtes nationales telles que la très riche enquête emploi nationale. L'exception notable de l'enquête logement²⁰ qui, depuis 1991 connaît une extension régionale, est digne d'être soulignée.

Le recours aux sources administratives comme source de travail privilégiée soulève plusieurs types de problèmes car elles sont le reflet tout à la fois des moyens mis en œuvre par les actions publiques (dans une vision de mesure de la performance publique) que de l'état de la société elle-même (DESROSIERES, KOTT, 2005, p.3²¹). L'identification de la hausse du taux de sorties sans qualification du système scolaire dans le Nord - Pas de Calais est-il par exemple plutôt le symptôme d'une baisse des performances du système éducatif ou a-t-il pour objet de décrire l'état de la société ? Le recours à ce type d'indicateurs dans l'évaluation de l'efficacité des services publics, et dans l'évaluation des politiques publiques, n'est certainement pas étranger aux réticences auxquelles nous avons parfois été confrontés dans la collecte de données vraisemblablement sensibles.

Cette remarque en appelle d'ailleurs une seconde qui a trait cette fois au contenu même du baromètre. Celui-ci est en effet une alchimie équilibrée entre des variables de fins et des variables de moyens. Le caractère hybride du contenu de l'indicateur ne nous invite pas à l'ignorer mais plaide plutôt pour qu'au-delà des indications synthétiques qui sont produites, une curiosité collective invite les lecteurs et analyses à s'intéresser de plus près au sens des différentes variables qui le composent.

¹⁹ A l'exception de l'Île-de-France et de la région Rhône-Alpes qui sont dotées de missions sur la pauvreté et l'exclusion (voir supra), mais qui bénéficient surtout d'une taille de population suffisante pour envisager la régionalisation de certaines enquêtes nationales en particulier l'enquête emploi qui est la plus riche en données sur le travail et l'emploi en France. Pour que l'enquête emploi soit régionalisable dans le Nord - Pas de Calais, il faudrait modifier la taille de l'échantillon, ou proposer des extensions régionales sur des dimensions précises. Cette demande de régionalisation de l'enquête, selon l'une ou l'autre de ces modalités, fait l'objet de demandes régulières auprès du CNIS.

²⁰ Enquête co-financée par l'Etat et la Région.

²¹ A. DESROSIERES, S. KOTT, introduction au numéro spécial « Quantifier », Genèses, sciences sociales et histoire, n°58, éd. Belin.

→ Un éparpillement des données dans différentes institutions

Notre expérience a montré que plus qu'un manque de données (sauf en matière de conditions d'emploi et de travail spécifiées plus haut), les statistiques territoriales existent, mais ce qui fait défaut c'est un appareil de collecte coordonné. Des mines d'informations éparses existent, parfois sans suivi temporel, et il a fallu une certaine dose de ténacité pour l'obtention de données sur l'évolution des taux d'ISF dans la région (DGI), ou celle du surendettement (Banque de France), ou encore pour les sorties du système scolaire sans qualification (Rectorat). De même sur le logement, il est apparu que des bases de données sont riches et parfois sous utilisées. La base de données SITADEL par exemple permet, malgré des problèmes parfois de collecte ou de fiabilité, d'identifier à un niveau territorial très fin la part des mises en chantiers de logements aidés dans les mises en chantier.

L'éclatement des sources statistiques territoriales et des partenaires de proximité, véritables observateurs de la vie sociale en région (Institutions, ONG) est donc une caractéristique marquée du système de statistique publique régional et infrarégional. Elle se double d'une certaine concurrence entre institutions productrices de données. Nous avons repéré de ce point de vue très peu de coopération entre EUROSTAT et les directions régionales de l'Insee, alors même qu'il apparaît qu'EUROSTAT est de plus en plus fournisseur de données économiques et social au niveau régional. Ce manque de coopération a très nettement ralenti certaines étapes de notre travail.

En Nord – Pas de Calais, un effort de coordination des différentes structures d'observation régionale émane du SGAR²³, à travers l'initiative PIVER (Portail d'Information et de Veille Economique en Région)²⁴.

La base de données à laquelle nous aboutissons pour le Bip40 régional réduit (à 45 variables) est résumée dans le tableau suivant. Celui-ci affiche également les pondérations que nous avons retenues, et sur lesquelles nous reviendrons infra.

Tableau 2. Les 45 variables retenues pour la base de données du Baromètre régional des inégalités et de la pauvreté

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Poids BIP 45
Education		Taux d'accès au baccalauréat	3
		Taux de sortie sans qualification	1
		Inégalités de niveau en français à l'entrée en 6ème	0,5
		Inégalités de niveau en mathématiques à l'entrée en 6ème	0,5
		Part des enfants de cadres/employés (dans les CPGE)	0,5
		Part des enfants de cadres/ouvriers (dans les CPGE)	0,5
Total dimension			6

²³ Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, adossé au Préfet de Région.

²⁴ Voir le site <http://piver.npdc.free.fr>.

Tableau 2. Les 45 variables retenues pour la base de données du Baromètre régional des inégalités et de la pauvreté (suite)

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Poids BIP 45	
Justice		Taux d'incarcération pour 100 000 habitants	3,5	
		Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans	2,5	
		Total dimension	6	
Logement		Poids de la dépense de logements dans la consommation des ménages	1	
		Indice du prix loyer/indice du pouvoir d'achat	1	
		Part du montant des APL dans la consommation de logement	2	
		Part des mises en chantier aidées (PLA) dans les mises en chantier	1	
		Demandes d'expulsion	1	
Total dimension			6	
Revenus	Consommation	Indice de pouvoir d'achat	2	
		Taux de surendettement	1	
		Total sous dimension	3	
	Inégalités et fiscalité	Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages	1	
		Complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée	1	
		Nombre de foyers soumis à l'ISF	1	
	Total sous dimension			3
	Pauvreté	Part de ménages allocataires de minima sociaux	0,5	
		Part de la population vivant sur des minima sociaux	0,5	
		Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages	2	
	Total sous dimension			3
	Salaires		Ratio salaire D9/D1	0,5
			Ratio salaire hommes/femmes	0,5
			Ratio de salaires 41-50/salaires 26-30	0,5
			Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés	1
SMIC mensuel net rapporté au salaire moyen à temps complet			0,5	
Total sous dimension			3	
Total dimension			12	
Santé		Evolution de la densité médicale	2	
		Espérance de vie à la naissance	2	
		Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants	2	
Total dimension			6	

Tableau 2. Les 45 variables retenues pour la base de données du Baromètre régional des inégalités et de la pauvreté (suite)

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Poids BIP 45	
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage (BIT)	1,75	
		Ecart entre taux de chômage hommes/femmes	0,25	
		Ecart entre taux de chômage -25 ans / 25-49 ans	0,25	
		Ecart de taux de chômage cadres/employés	0,25	
		Ecart de taux de chômage cadres/ouvriers	0,25	
		Part des chômeurs de longue durée	0,25	
	Total sous dimension			3
	Conditions de travail	Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie (en jours)	0,75	
		Maladies professionnelles reconnues	0,75	
		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1000 salariés)	0,75	
		Taux d'accidents mortels en % (sur nombre d'accidents survenus)	0,75	
	Total sous dimension			3
	Précarité	Taux de temps partiel	1	
		Taux d'intérim	1	
		Part des femmes dans le temps partiel	1	
	Total sous dimension			3
	Relations professionnelles	Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués	1	
		Part des salariés licenciés	1	
		Conflits du travail (nombre de JINT pour 1000 salariés)	1	
	Total sous dimension			3
Total dimension			48	

● 1.2.5. Des pondérations discutables et à discuter

→ Des données manquantes

Si le taux de couverture des variables régionales était total (100%), il serait assez simple, dans un premier temps en tout cas, de présenter un indicateur synthétique qui soit la déclinaison mécanique du baromètre national. Cela n'est malheureusement pas le cas. Nous avons précisé en effet que le taux de couverture régional atteint environ 75% de variables disponibles.

Que faire face au manque de données régionales ?

Il peut être traité de différentes manières. Le traitement le plus simple consisterait à soustraire les variables manquantes de la dimension du baromètre régional. C'est une possibilité que nous avons retenue dans la variante 1 de l'indicateur synthétique (Bip réduit, voir chapitre 3).

Mais ce choix peut avoir pour conséquence de dénaturer, ou tout au moins de déséquilibrer, l'indicateur synthétique, en lui ôtant une ou plusieurs dimensions, ou une ou plusieurs variables d'une dimension. Ici, comme l'indique le tableau ci-dessous, quatre dimensions sont particulièrement pénalisées par l'indisponibilité régionale de données: justice, revenus, santé et travail et emploi. Mais cette dernière dimension est particulièrement touchée, en particulier par les composantes conditions de travail et précarité, dont les données font particulièrement défaut.

Tableau 3. Variables manquantes à un niveau régional et poids attribué par le Bip 40

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Poids BIP 40
Justice (3)		Taux de détention provisoire	2
		Taux de reconnaissance des demandes de statut de réfugiés	1
Revenus (3,5)	Consommation	Taux d'incidents de crédit	0,5
	Inégalités et fiscalité	Complément à l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales	0,25
	Pauvreté	Revenu garanti moyen	2,75
Santé (3)		Part des dépenses de santé dans le PIB régional	1
		Différence espérance de vie cadres/ouvriers	2
Travail et emploi (4,5)	Chômage	Taux de chômage déguisé	1
		Part des chômeurs non indemnisés	0,5
	Conditions de travail	Travail du dimanche	0,5
		Travail de nuit	0,5
		Postures pénibles	0,5
		Travail répétitif	0,5
	Précarité	Taux de CDD	0,75
		Taux de sous-emploi	0,25

Ce manque de disponibilité dans les données nous a incités à proposer un traitement alternatif. Une des variantes de ce projet (voir chapitre 3) consiste en effet à remplacer dans l'indicateur synthétique les variables régionales manquantes par les variables nationales. Ce choix peut s'avérer légitime si l'on fait l'hypothèse que la cohérence d'ensemble de l'indicateur (c'est-à-dire le choix raisonné des 60 variables) prime sur les écarts région/pays. Mais il n'évite pas l'écueil des difficultés d'interprétation du fait qu'il apparaît comme un mixte de données régionales et de données nationales. En revanche, on peut envisager utiliser cette variante comme indicateur de mesure d'efficacité de l'observation régionale. Par exemple, sur une échelle de 0 à 100%, cet indicateur pour le Nord - Pas de Calais en 2005 serait de 75%²⁵. On y reviendra dans le chapitre 3.

Tous ces choix sont évidemment discutables et seront discutés dans la dernière partie de ce travail. Les tests de sensibilité effectués montrent en particulier que si les périodes couvertes n'exercent pas une influence majeure sur l'indicateur synthétique²⁶, le nombre plus ou moins élevé de variables prises en compte dans le baromètre influence, en revanche, très sensiblement le niveau et surtout les variations dans le temps de l'indicateur synthétique.

→ Les pondérations

Nous avons pris le parti dans cette étude déjà complexe de refléter autant que possible les pondérations telles qu'elles avaient été choisies par le réseau RAI qui a initié le projet au niveau national. Ce choix, qui en particulier attribue un poids nettement plus élevé aux dimensions emploi, travail et revenu qu'aux autres, répond à plusieurs logiques.

- La légitimité acquise par le baromètre au niveau national permettait que l'on se fonde sur cette structure de pondérations.
- L'importance accordée à telle ou telle dimension résulte de débats et de compromis qui ont été fournis dans le cadre du réseau et que nous n'avons pas encore produit au niveau régional.
- Ces pondérations sont la résultante de représentations autour des mécanismes qui conduisent aux inégalités et à la pauvreté. De ce point de vue, considérer que le travail, l'emploi et les revenus sont des sources d'inégalités et de pauvreté n'est pas inconsideré, et nous avons plutôt tendance à penser que cette distribution des pondérations qui accorde globalement des poids équilibrés aux dimensions, mais davantage de poids aux revenus et au travail et emploi nous semble une option pertinente.

Nous reviendrons plus en détail sur les pondérations retenues pour les variantes proposées dans le chapitre 3.

²⁵ 75%= 45/60

²⁶ Au niveau national, P. CONCIALDI a montré que le choix de la période d'observation (ex : 1970-2005, ou 1980-2005) n'avait pas d'influence sur les tendances du Bip40.

Inégalités et pauvreté

dans la région Nord - Pas de Calais

BAROMETRES

chapitre 2

Les dimensions des inégalités et de la pauvreté dans le Nord - Pas de Calais

Les dimensions des inégalités et de la pauvreté dans le Nord - Pas de Calais

→ Plan du chapitre 2

2.1. EDUCATION	28
2.2. JUSTICE	46
2.3. LOGEMENT	63
2.4. REVENUS	74
2.4.1. Consommation	75
2.4.2. Inégalités de revenus	82
2.4.3. Pauvreté	95
2.4.4. Salaires	110
2.5. SANTÉ	121
2.6. TRAVAIL ET EMPLOI	131
2.6.1. Chômage	132
2.6.2. Conditions de travail	146
2.6.3. Précarité	156
2.6.4. Relations professionnelles	163
CONCLUSION	177

Ce chapitre pourra apparaître quelque peu rébarbatif tant sa composition demeure tributaire du contenu du baromètre des inégalités et de la pauvreté, tel qu'il a été pensé au niveau national. Mais il est incontournable car il constitue la chair de cet indicateur synthétique.

En effet, en constituant une sorte de phare-alerte sur des tendances très contradictoires, les différents baromètres que nous présenterons dans le chapitre suivant (mais que peut-être certains lecteurs, curieux, auront consulté en amont de ce chapitre), interrogeront, intrigueront, susciteront débats et controverses.

Nous n'esquivons aucune des postures que ces indicateurs synthétiques risquent de provoquer puisque leur production a intimement été conçue pour ces usages.

L'intérêt autour des pondérations proposées, et plus généralement de la méthodologie que la palette d'indicateurs proposés devrait contribuer à attiser, se doublera –sinon plus, nous l'espérons en tout cas- d'un intérêt pour son contenu général, et pour le contenu de chaque dimension²⁷.

Avant donc de présenter les poids attribués aux différentes dimensions, ce qui sera fait dans le chapitre III, l'objet est ici d'exposer successivement chacune des variables du baromètre autour de ses six grandes dimensions qui le composent.

Chacune des dimensions est présentée selon l'architecture suivante :

- Un graphique synthétique (basé sur le baromètre réduit à 45 variables) l'introduit. Ce graphique récapitule, en une valeur, l'évolution générale de la dimension .
- Chaque variable composant le baromètre est présentée selon la temporalité la plus longue récoltée, après qu'aient été rappelées les raisons de son inclusion dans le baromètre. Des commentaires d'ordre descriptif concluent chaque paragraphe, à la fois en exposant la variable au regard de ses propres performances, suivies dans le temps (diachroniques), mais aussi, quand cela était possible, au regard des performances nationales (comparaisons statiques).

Nous avons également pris le parti dans ce chapitre, et contrairement à des versions antérieures de l'étude, de ne pas surajouter à la présentation des variables, de tableaux statistiques venant compléter les données, sauf rares exceptions, en particulier lorsqu'il nous semblait que d'autres variables viendraient très utilement compléter ou se substituer à celles du baromètre.

Dans tous les cas, cette version du baromètre constitue un premier socle, contingenté, de discussions.

Une amorce de discussion est d'ailleurs engagée par le biais de contributions d'un certain nombre de celles et de ceux qui nous ont accompagnés dans ce projet.

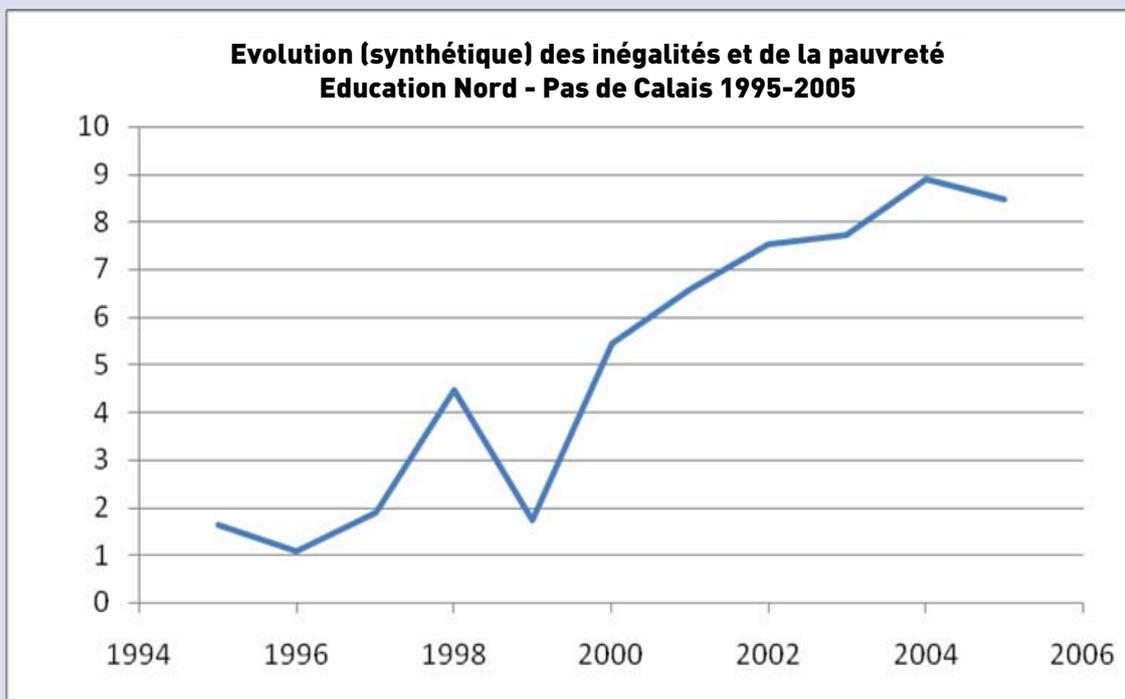
Un grand merci à P. FRACKOWIAK, E. GUYOT-MUECK, Ph. DELTOMBE, C. BUISSET, I. ROGER, C. REDMANN, V. COCHARD, N. GADREY.

²⁷ Les précisions autour du choix des pondérations sont renvoyées au chapitre suivant.

2.1. EDUCATION

L'indice éducation du Bip 40 est construit sur la base de données concernant : l'accès au baccalauréat, les sorties du système éducatif sans qualification, les inégalités de niveau en Français et en mathématiques à l'entrée en classe de 6ème, la proportion d'enfants de cadres par rapport aux enfants d'ouvriers et d'employés dans les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles).

Graphique 1. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté.
Education Nord - Pas de Calais 1995 - 2005



Sources : voir infra

● Variable 1 : Taux d'accès au baccalauréat

→ Définition

C'est la part des candidats au Baccalauréat en proportion d'une génération²⁸.

→ Objectif

L'idée générale est d'identifier la part, dans une génération, qui peut escompter poursuivre des études supérieures. Elle est une indication de l'évolution dans le temps de cet accès aux études supérieures.

²⁸ Parts selon les lieux de résidence et non pas le lieu de scolarisation. La part selon les lieux de scolarisation est disponible également sur le site du ministère de l'éducation mais l'impact de cette distinction est très mince.

L'augmentation du niveau d'études ne correspond cependant pas systématiquement à une hausse des qualifications reconnues (voir les travaux de GADREY, JANY-CATRICE, PERNOD, 2004). En 2002, plus de 51% des employés non qualifiés étaient diplômés, et encore 39% des ouvriers non qualifiés. Les difficultés d'emploi en particulier « conduisent à une concurrence accrue des jeunes et à une certaine dévalorisation des diplômes supérieurs » (site bip40).

→ Présentation des données

Tableau 1. Part des candidats au Baccalauréat en proportion d'une génération

	ACADEMIE LILLE	FRANCE METROPOLITAINE
1989	nd	41,0
1990	41,3	43,5
1991	46,7	47,5
1992	50,0	51,1
1993	53,2	54,7
1994	59,1	58,9
1995	62,1	62,7
1996	63,0	61,3
1997	62,3	61,5
1998	61,1	61,7
1999	63,3	61,8
2000	60,0	62,8
2001	59,9	61,9
2002	59,1	61,8
2003	59,4	62,8
2004	58,4	61,8
2005	58,0	62,5
2006	60,1	64,3

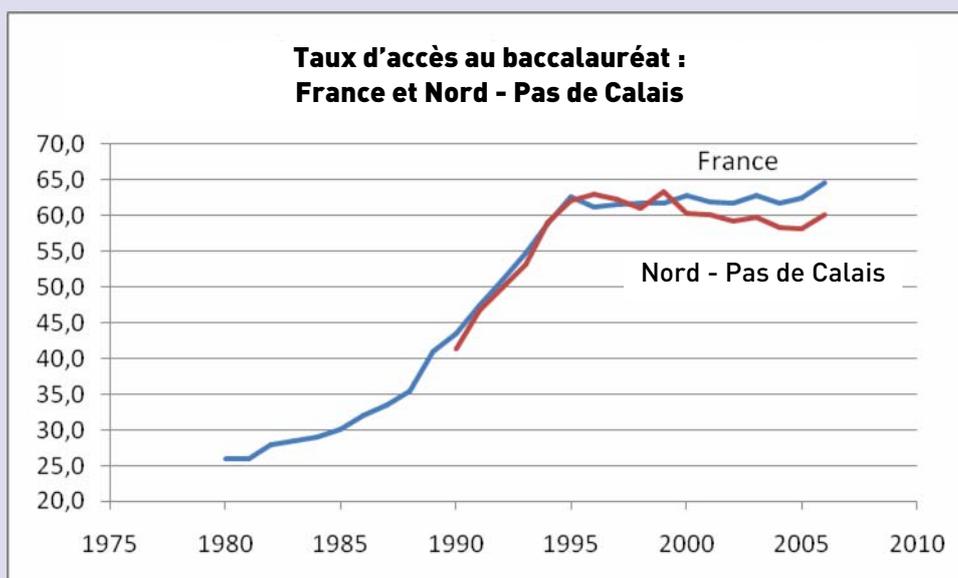
Source : Ministère de l'Éducation Nationale

Lecture : En 2006, dans le Nord - Pas de Calais, 60,2 % de la génération en âge de passer son baccalauréat y est candidat.

Après une longue période de croissance du taux d'accès au baccalauréat pour la France comme pour le Nord - Pas de Calais, la stagnation aux alentours de 62 à 64% d'une classe d'âge au baccalauréat est nette. Néanmoins, alors que cette stagnation perdure en France, on note une réduction forte de ce taux d'accès dans la région depuis 1999. Les données récentes obtenues pour 2006, 60,2% pour le Nord - Pas de Calais, et 64,2% pour la France soulignent peut-être un ralentissement de cette baisse.

→ Comparaison France et Nord - Pas de Calais

Graphique 2. Taux d'accès au baccalauréat : France et Nord - Pas de Calais



Source : Ministère de l'Éducation Nationale

● Variable 2 : Taux de sortie sans qualification

→ Définition

Il s'agit du taux de jeunes dans une génération qui quittent le système éducatif sans avoir suivi les enseignements d'un second cycle du secondaire (général ou technologique). Au dénominateur figurent les élèves ou apprentis sortants de formation initiale sans avoir atteint le niveau minimum de qualification (seconde, première année de CAP ou BEP) ; au dénominateur figure l'ensemble des flux d'élèves d'une année donnée quittant leur formation initiale à ce niveau ou accédant au niveau V.

→ Objectifs

La prise en compte de cette variable provient de l'idée que les jeunes sans qualification seront confrontés à des difficultés plus fortes que les autres publics, d'insertion décente sur le marché du travail, risquant de provoquer par la suite des effets cumulatifs sur les inégalités.

Encadré 1. Taux de sortie sans qualification

Un rapport du Ministère de l'Éducation Nationale (2005) souligne combien les contours des sorties – du système éducatif- sans qualification sont flous, varient d'une période à l'autre, et ne connaissent pas plus d'homogénéité d'un pays à l'autre. Outre l'imprécision du périmètre (faut-il retenir les échecs aux diplômes, les sorties en cours de parcours, s'arrêter aux niveaux VI et V bis, c'est-à-dire les sorties avant l'année du CAP ou du BEP) se pose celle du dénombrement. Si l'académie peut être un premier niveau d'évaluation, les dénombrements au niveau national les complètent parfois. Selon le CEREQ, est considéré comme sorti du système de formation initiale, tout individu qui arrête plus de 12 mois sa formation. Mais ce dénombrement ne permet pas d'exclure des jeunes qui entrent en contrat de professionnalisation ou en stage qualifiant financé par le Conseil Régional (DEP, 2005, p. 11). Par ailleurs, dans une région frontalière comme le Nord - Pas de Calais, des fuites vers le système éducatif belge par exemple ne sont pas captées par les statistiques, bien que le Rectorat tente (sans que nous n'ayons pu avoir accès aux résultats auquel il aboutissait) des rapprochements de fichiers des principaux établissements belges susceptibles d'accueillir une partie des jeunes ayant quitté le système de l'éducation français.

Bref, les résultats présentés sont donc des estimations. Les conventions qui les sous-tendent nécessitent tout à la fois d'être débattues, mais montrent aussi l'importance d'observatoires plus fiables sur cette question sensible.

→ Présentation des données

Les statistiques ainsi présentées tentent d'être l'expression de l'évolution des effectifs sortants du système éducatif sans qualification. Elles nécessitent le rapprochement de fichiers annuels successifs (élèves scolarisés en « n-1 » et qui ne le sont plus l'année « n »). Elles supposent des approximations réalisées par le CEREQ (voir encadré 1). Aucune donnée n'est officiellement disponible depuis 2002.

Les données disponibles indiquent que le taux de sortie sans qualification est en hausse sensible dans la région depuis 1997, date à laquelle la situation était pourtant proche du niveau national. En 2002, les taux de sorties sans qualification sont 3 points plus élevés dans la région qu'en moyenne française, ce qui est aussi une faible performance au regard de la situation des autres régions. Les informations éparses et qualitatives que nous avons obtenues par le Rectorat indiquent plutôt une augmentation nette de ce taux sur les années les plus récentes sans pour autant que nous puissions en être assurés.

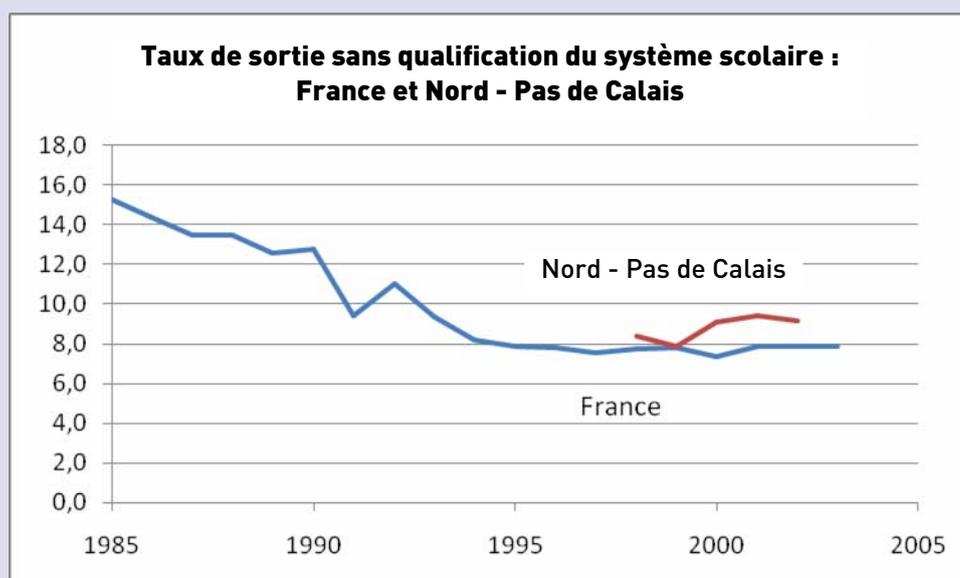
Tableau 2. Taux de sortie sans qualification

ANNEE	NORD - PAS DE CALAIS	FRANCE METROPOLE
1997	7,3 %	7,7 %
1998	8,4 %	7,7 %
1999	7,9 %	7,5 %
2000	9,1 %	7,4 %
2001	9,4 %	7,1 %
2002	9,2 %	6,4 %

Source : Académie de Lille, CEREQ

T2 : En 2002, pour le Nord - Pas de Calais, 9,2 % des jeunes ont quitté le système éducatif sans avoir suivi les enseignements d'un 2nd cycle du secondaire.

Graphique 3. Taux de sortie sans qualification du système scolaire : France et Nord - Pas de Calais



Source : Académie de Lille, CEREQ

Tableau 3. Comparaison interrégionales des sorties sans qualification (en %)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Corse	16,3	17,9	14,0	14,5	15,3	11,8
Picardie	13,1	12,4	11,3	11,6	12,8	11,2
Basse-Normandie	9,0	9,3	8,8	8,9	9,5	9,4
Nord - Pas de Calais	7,3	8,4	7,9	9,1	9,4	9,2
Champagne-Ardenne	11,7	9,7	9,7	9,0	10,0	8,8
Haute-Normandie	8,9	9,3	8,9	7,9	6,9	7,4
Centre	7,6	9,5	9,1	8,6	7,7	7,3
Franche-Comté	7,9	7,8	9,4	9,1	10,0	7,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,1	7,6	7,7	7,3	7,5	7,2
Ile-de-France	8,4	9,0	9,0	7,3	7,5	6,4
Lorraine	6,1	8,0	8,3	6,5	7,2	6,3
Rhône-Alpes	8,2	7,2	7,3	6,5	6,2	6,0
Languedoc-Roussillon	8,9	8,2	7,3	8,5	6,4	5,8
Poitou-Charentes	6,7	6,7	6,3	5,3	6,3	5,6
Bourgogne	9,7	7,1	8,5	7,3	6,8	5,4
Limousin	5,1	4,2	4,9	6,1	5,5	5,4
Alsace	8,4	9,2	7,6	6,6	6,9	5,3
Auvergne	6,9	4,1	6,4	6,2	7,2	5,0
Aquitaine	5,3	5,9	4,9	6,4	4,7	4,7
Pays de la Loire	4,9	4,3	3,1	5,9	4,3	4,2
Bretagne	5,8	4,8	3,6	4,3	3,6	3,6
Midi-Pyrénées	7,5	4,0	4,5	7,2	2,8	2,4
Total métropole	7,7	7,7	7,5	7,4	7,1	6,4

Source : CEREQ

● Variable 3 : Inégalités de niveau en français à l'entrée en 6^{ème}

→ Définition

C'est le rapport entre la note obtenue par les 10% d'élèves les plus forts et les 10% les plus faibles en classe de 6ème en français.

→ Objectif

L'insertion de cette variable permet d'identifier une partie des inégalités scolaires dès le niveau de l'école primaire puisqu'une part des difficultés d'apprentissage se joue en amont du Collège unique.

→ Présentation des données

Les élèves des collèges sont amenés à passer des tests dès l'entrée en 6^{ème}. De lourdes bases de données sont donc disponibles par académie. Ces données ne sont malheureusement pas systématiquement exploitées, ni rendues disponibles. Pour l'académie de Lille, l'accès aux résultats de la base de données a pu être obtenu pour les années suivantes : 1999 et de 2004 à 2007.

Celles-ci indiquent, bien qu'il faille prendre ces résultats très parcellaires avec précaution, que ces inégalités s'accroissent dans le temps dans le Nord - Pas de Calais comme en France.

Tableau 4. Inégalités en français à l'entrée de la 6^{ème}

ANNEE	FRANCE	NORD - PAS DE CALAIS
1990	2,9	n.d.
1991	2,6	n.d.
1992	2,4	n.d.
1993	2,3	n.d.
1994	2,4	n.d.
1995	2,5	n.d.
1996	3,1	n.d.
1997	2,8	n.d.
1998	3,1	n.d.
1999	2,5	2,3
2000	2,6	n.d.
2001	2,3	n.d.
2002	2,6	n.d.
2003	2,6	n.d.
2004	3,4	4,1
2005	3,1	4,6
2006	3,4	4,7
2007	3,5	5,4

Source : Ministère de l'Education Nationale, Académie de Lille
T4 : En 1999, pour le Nord - Pas de Calais, les 10% d'élèves les plus forts, en classe de 6^{ème} en Français, ont une note 2,3 fois inférieure à celle des 10% les plus faibles.

● Variable 4 : Inégalités de niveau en mathématiques à l'entrée en 6ème

→ Définition

C'est le rapport entre la note obtenue par les 10% d'élèves les plus forts et les 10% les plus faibles en classe de 6ème mais cette fois en mathématiques. Les données sont issues de la même base que dans le cas de la variable précédente et sont donc présentées pour deux années seulement.

→ Présentation des données

Les résultats en termes d'inégalités sont relativement comparables en français et en mathématiques. Dans cette matière également, il semble que les inégalités qui étaient comparables entre la France et la région se soient accrues.

Mais dans l'un (variable 3) comme l'autre (variable 4) des cas, ce sont surtout les niveaux de réussite à ces évaluations qui constituent de véritables contrastes entre la région et la France. En 2005, en Français, les 10% les plus faibles de la région Nord - Pas de Calais ont eu une moyenne générale de 21,8%, alors que les 10% les meilleurs ont eu une moyenne de 88,9%. En mathématiques, ces résultats ont été respectivement de 29,3% et 91,0%. Ce sont donc des inégalités très marquées.

En France les inégalités sont moins marquées en fin de période observée. En 2005, en Français le score des 10% les plus faibles est de l'ordre de 28%, soit près de 7 points de plus que dans le Nord - Pas de Calais (nous rappelons que l'évaluation est nationale), mais 3 points de moins pour les 10% les plus forts (85%). Autrement dit, c'est surtout pour les populations les plus en difficulté que les résultats sont les moins bons dans la région au regard des performances françaises. En mathématiques, les scores français sont en moyenne aux deux extrêmes, deux points au dessus de la moyenne régionale.

Une partie des jeunes scolarisés dans la région continuent, au regard de la moyenne nationale, d'avoir des difficultés en français, plus qu'en mathématiques.

Ces inégalités suprarégionales ne sont pas prises en considération dans ces deux variables qui s'intéressent plutôt aux inégalités infrarégionales.

Tableau 5. Inégalités en mathématiques à l'entrée de la 6^{ème}

ANNEE	FRANCE	NORD - PAS DE CALAIS
1990	2,6	n.d.
1991	2,3	n.d.
1992	3,1	n.d.
1993	2,5	n.d.
1994	2,9	n.d.
1995	3,2	n.d.
1996	3,2	n.d.
1997	3,8	n.d.
1998	3,0	n.d.
1999	3,5	2,8
2000	3,2	n.d.
2001	3,3	n.d.
2002	3,9	n.d.
2003	2,5	n.d.
2004	2,6	3,1
2005	3,0	3,1
2006	3,0	3,0
2007	3,0	3,3

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, Académie de Lille
T5 : En 1999, pour le Nord - Pas de Calais, les 10% d'élèves les plus faibles, en classe de 6ème en Français, ont une note 2,8 fois inférieure à celle des 10% les plus forts.

● Variable 5 : Structure de la population des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) par catégories socioprofessionnelles

→ Définition

Il s'agit du rapport entre le nombre d'enfants de cadres en classes préparatoires aux grandes écoles et le nombre d'enfants d'ouvriers (variable 5) ou d'employés (variable 5 bis) dans ces mêmes classes corrigées par la structure par catégorie sociale de la population.

→ Objectif

Cet indicateur mesure le degré d'ouverture des préparations aux « grandes écoles » aux enfants d'ouvriers et de cadres et de ce point de vue peut apparaître comme une indication du degré de démocratisation de ces formations supérieures.

→ Présentation des données

La base de données à disposition opère une distinction assez fine entre les catégories socioprofessionnelles. Nous avons arbitrairement retenu un regroupement qui faisait sens en vérifiant auparavant que le choix n'avait pas d'influence sur l'évolution des inégalités alors même qu'il peut en avoir sur le niveau.

→ Résultats

Les résultats bruts obtenus sont corrigés de l'évolution de la structure des catégories professionnelles du marché du travail régional (effet de structure). Ainsi, sur la période étudiée, la part des enfants de cadres par rapport aux enfants d'ouvriers a augmenté de 15%. Cette même part dans l'ensemble de la population active a, elle, cru de plus de 30%, de sorte que, en données corrigées, l'évolution fait apparaître une baisse des inégalités dans le recrutement.

Tableau 6. Parts des enfants de cadres/ouvriers en classes préparatoires aux grandes écoles

	ACADEMIE DE LILLE	FRANCE
1995	4,6	2,90
1996	4,9	2,90
1997	5,1	2,93
1998	5,3	3,05
1999	5,3	3,03
2000	5,3	2,95
2001	4,9	3,03
2002	4,3	3,03
2003	4,8	3,04
2004	4,7	n.d.
2005	4,0	n.d.

Source : Rectorat de Lille. DAP

T6 : En 2005, dans l'Académie de Lille, il y avait 4 fois plus d'enfants de cadres en CPGE que d'enfants d'ouvriers.

Les recrutements d'enfants de cadres rapportés cette fois aux enfants d'employés montrent une stabilité plus grande (+2% seulement en une décennie), proche de la stabilité de ce rapport de catégories socioprofessionnelles sur le marché du travail régional (+5% sur la même période). Les données présentées dans le tableau ci-dessous, et indiquant plutôt une baisse relative de la part des enfants de cadres par rapport aux enfants d'employés, tiennent compte des correctifs effectués.

Nous ne présentons pas de graphique pour ces variables comparant les évolutions (et les niveaux) de variations des inégalités entre la France et le Nord - Pas de Calais.

Tableau 7. Parts des enfants de cadres/employés en classes préparatoires aux grandes écoles

	NORD - PAS DE CALAIS	FRANCE
1995	4,9	2,61
1996	5,1	2,62
1997	5,3	2,60
1998	5,4	2,67
1999	5,4	2,59
2000	5,7	2,56
2001	5,0	2,65
2002	5,4	2,61
2003	5,1	2,59
2004	4,9	n.d.
2005	4,7	n.d.

Source : Rectorat de Lille. DAP ; www.bip40 (France)

T7 : En 2005, en Nord - Pas de Calais, il y avait 4,7 fois plus d'enfants de cadres en CPGE que d'enfants d'employés.

→ Compléments

Nous rappelons avoir pour politique éditoriale dans le cadre de cette étude de ne pas ajouter exagérément de tableaux qui viendraient s'ajouter aux 60 variables passées en revue. Parmi les exceptions à cette règle figurent les données ci-dessous qui permettent de compléter utilement les taux de sortie sans qualification. Les taux de scolarisation de la classe d'âge des 16-19 ans en particulier, entre 1995 et 2002 (période d'observation de la variable 2) indiquent que les taux de scolarisation sont en baisse d'environ 3 points, suivant jusque 2000 la tendance française, mais s'en étant nettement séparée depuis.

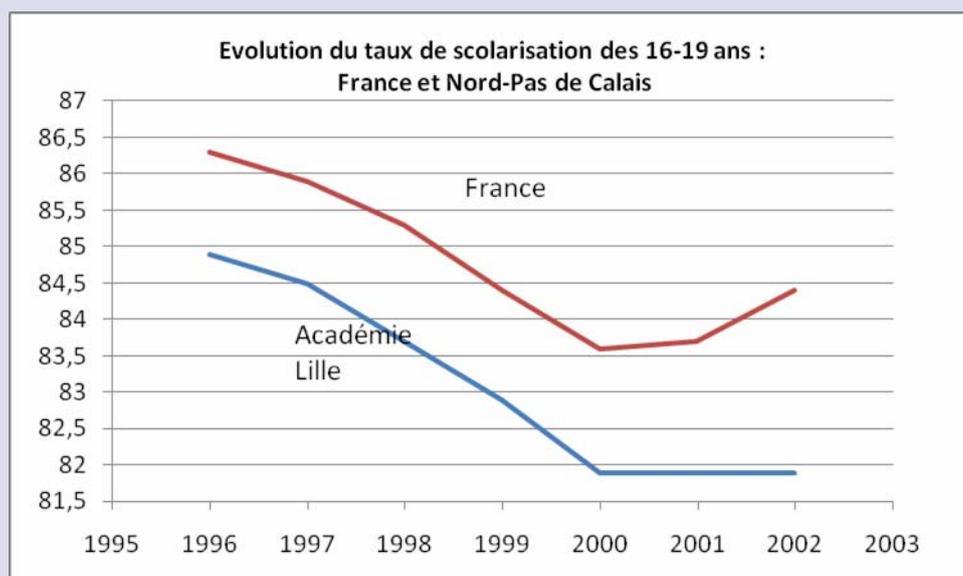
Tableau 8. Taux de scolarisation des 16-19 ans

	ACADEMIE LILLE	FRANCE	NORD - PAS DE CALAIS FILLES 16-19 ANS
1993	84,3	85,8	n.d.
1994	n.d.	n.d.	n.d.
1995	n.d.	n.d.	n.d.
1996	84,9	86,3	85,5
1997	84,5	85,9	85,2
1998	83,7	85,3	84,4
1999	82,9	84,4	84,0
2000	81,9	83,6	83,4
2001	81,9	83,7	83,5
2002	81,9	84,4	83,4

Source : CEREQ

T8 : Pour l'Académie de Lille, en 2002, 81,9 % des 16-19 ans sont scolarisés.

Graphique 4. Evolution du taux de scolarisation des 16-19 ans : France et Nord - Pas de Calais



Source : Rectorat de Lille, DAP

« LES INÉGALITÉS ONT ENCORE UN BEL AVENIR... »

Pierre FRACKOWIAK

L'école a depuis toujours de grandes difficultés à compenser ou à surmonter les inégalités sociales. Tant que le système élitiste de Jules Ferry s'affirmait et perdurait, tant que l'on ne se préoccupait pas de l'échec scolaire qu'une grande partie de la population, la plus pauvre, considérait comme une fatalité, tant que les possibilités d'intégration par le travail existaient pour tous, on ne se préoccupait guère de la question. La possibilité d'obtenir le certificat d'études pour une partie des enfants des milieux défavorisés, la voie royale de l'accès à la sixième des lycées pour les enfants des riches étaient des perspectives admises par tous. Les choses ont changé avec les années 1960, avec une transformation de la vie économique, la récession et le chômage, avec une accélération du progrès des sciences et des techniques, avec un accroissement énorme de la quantité et de la diversité des savoirs produits et diffusés, avec une élévation du niveau de formation nécessaire pour exercer un métier. Les choses ont aussi commencé à changer dans les classes de l'école primaire avec les efforts de rénovation pédagogique entrepris au début des années 1970 : recherches sur l'apprentissage de la lecture, nouvelles instructions pour l'enseignement du français, tiers-temps pédagogique, programmes en termes d'objectifs comportementaux, etc... La mise en place de la formation continue pour les instituteurs, grande conquête pour l'école, fut de nature à soutenir, à accompagner ce mouvement de rénovation et à améliorer les performances du système. Mais on peut s'interroger sur le bilan de ces changements qui n'ont jamais fait l'objet d'évaluations et de régulations, les gouvernants considérant qu'il suffit de promulguer les réformes pour qu'elle s'appliquent.

La prolongation de la scolarité à 16 ans, le collège unique, la massification de l'accès au bac et à l'université ont pu donner l'apparence ou l'illusion d'une certaine démocratisation. En fait, on le sait bien, au-delà des chiffres et des slogans, les difficultés des enfants des milieux défavorisés se sont accrues. Révélées dès le début de la scolarité élémentaire, elles concernent les apprentissages fondamentaux. Même si les pourcentages d'échec au niveau de l'apprentissage de la lecture-compréhension sont inférieurs à ce qu'ils pouvaient être à la fin des années 1960 et s'ils doivent être rapportés aux masses (On admettra que, par exemple, 20% de 200 élèves entrant en 6ème en 1950, c'est quand même différent de 20% de 20 000 élèves qui y entrent aujourd'hui), on ne peut se satisfaire de la situation. De même, les écarts entre les enfants de pauvres et les autres se sont accrues et c'est insupportable pour les démocrates et les progressistes. Le nombre d'enfants qui ne comprennent pas l'école, qui ne s'intéressent pas aux savoirs scolaires, qui s'opposent aux professeurs, même dans des collèges huppés de centre ville, est en augmentation constante, comme le désarroi des familles. On pourra s'interroger sur les conséquences du choix historique de généraliser le système du petit lycée à l'ensemble des élèves entrant en 6ème accentuant la rupture entre école et collège plutôt que de créer cette école fondamentale correspondant au temps de la scolarité obligatoire et garantissant la continuité nécessaire.

Il faut donc changer, en admettant comme a priori qu'il est impossible de résoudre un problème d'aujourd'hui avec les solutions qui ont échoué avant-hier et qu'il ne suffira pas de renouveler les appels au respect, de prôner l'autorité et de multiplier les sanctions, etc.

L'école a changé, elle a progressé, bien plus que ne le prétendent ses détracteurs, mais elle a encore un énorme effort à faire pour réussir une réelle démocratisation qualitative. Elle ne

peut le faire seule. Cet effort ne peut se concevoir que dans le cadre d'une conception globale de l'éducation et d'une mobilisation de toute la société. Les notions de « société de la connaissance et de la communication » et « d'éducation et de formation tout au long de la vie » qui ne sont aujourd'hui que des slogans, doivent être opérationnalisés dans le temps et dans l'espace:

- *de la maternelle à l'université pour l'éducation tout au long de la vie qui ne saurait être conçue comme une couche supplémentaire au terme d'une formation initiale mais comme un projet nécessitant la formation de compétences, de capacités d'analyse et de raisonnement qui devraient se construire dès le début de la scolarité*
- *de la commune ou du quartier et de tous leurs lieux de vie et de rencontres, à l'école qui serait un lieu de valorisation de la connaissance et de partage des savoirs.*

Les inégalités dans l'action parentale

La première source d'inégalités et d'échec scolaire dont personne ne parle est celle des conditions éducatives faites aux tout petits enfants, de la naissance à l'entrée à l'école maternelle. Cette période est déterminante pour le développement psychomoteur, pour la construction du langage oral et de l'intelligence, pour la découverte du monde... Or, personne ne s'en occupe. Tous les projets éducatifs de tous les partis commencent à l'âge de l'entrée à l'école, comme si « l'avant école » n'avait pas d'importance ou comme si tous les parents étaient parfaitement informés des rapports entre le langage et la pensée. Entre d'une part, des enfants dont les parents pensent qu'il est « trop petit pour », qu'on « ne peut pas parce qu'il ne sait pas », avec lesquels on ne dialogue pas vraiment, et d'autre part, des enfants qui sont soutenus, encouragés, accompagnés dans leurs expériences et leurs découvertes, à qui l'on parle avec un langage normal, complexe, à qui on lit inlassablement tous les jours une histoire, qui voient leurs parents lire et écrire, les différences et les inégalités sont criantes. L'enfant dont les parents connaissent ou ressentent intuitivement l'importance de la communication a infiniment plus de chances de réussir que celui à qui l'on ne s'adresse que pour donner des consignes, des injonctions, des réprimandes et des jugements négatifs. L'école maternelle peut toujours se mobiliser et elle le fait, elle ne peut pas parvenir à compenser des carences éducatives fortes en amont.

Le rôle des parents au-delà de cette période préscolaire est fort mal traité. Ils sont toujours considérés comme des répétiteurs, des suppléants, des faiseurs de devoirs, des applicateurs des recommandations des enseignants. Leurs missions de « parentdélève » occulte complètement leur rôle fondamental de parent. Les parents ne sont pas des supplétifs des professionnels de l'éducation, ils ne peuvent faire le soir ce que l'école n'a pas réussi à faire dans la journée. Ils se sentent souvent jugés et en situation d'infériorité. Or, ils sont parents d'enfants ou de jeunes avant d'être « parentdélève », ils sont citoyens, ils ont un métier, des loisirs, des passions, des compétences, des savoirs... L'école les ignore. En reliant tout à elle-même, sans considération pour ce qu'ils sont, le regard que porte l'école sur eux peut être perçu comme du mépris. Dans ce contexte, il y a peu de chances de progrès. Ces parents que l'on ne voit jamais, mais que « l'on voudrait voir parce que c'est justement eux qui auraient besoin de venir » ne viendront jamais, malgré toutes les tentatives formelles pour les rencontrer. On pourrait poser la question: « Mais vous voulez les voir pour quoi faire? Pour dire, pour expliquer, pour leur faire cours, pour les convaincre de faire travailler leur enfant à la maison le soir, pour leur montrer que vous, vous savez comment il faut faire avec un enfant? Cette posture professorale a un retentissement fort sur les comportements des élèves, sur leur rapport à l'école, sur leur passivité, sur leur perplexité dans certaines situations.

Il faudrait donc que l'école ait un autre regard sur les parents notamment ceux des milieux défavorisés, une autre approche, un autre discours, et que les parents aient parfois, souvent(?), une autre place dans l'école. Avec le concours des mouvements d'éducation populaire, l'école dans le village ou le quartier, le collège dans la ville peuvent devenir des lieux de vie et d'échanges, des lieux ouverts où les parents peuvent avoir une place sans attendre d'être convoqués, jouer un rôle en tant que personnes, en tant que porteurs de savoirs, en tant que citoyens. L'école ouverte aux parents le soir pour des rencontres sur un sujet traité dans une classe, sur l'exposition réalisée par une autre, sur un moment de théâtre offert par une autre, sur les métiers exercés ou non, sur des questions d'actualité qui touchent à l'éducation et à la formation, aux savoirs... En réconciliant les gens avec les savoirs et avec eux-mêmes, en offrant des sujets de réflexion et des possibilités de dialogue avec leurs enfants, on constatera des transformations des comportements des élèves et de grandes avancées vers une société de la connaissance mobilisatrice. Cette piste de progrès pour l'école n'a rien à voir avec les traditionnelles kermesses ou avec la participation des parents à la célébration d'Halloween. Il s'agit d'un grand projet éducatif cohérent avec un projet de société moderne et démocratique.

Les inégalités face à la compréhension des savoirs scolaires

La seconde cause d'inégalités se trouve au niveau des contenus et méthodes, des programmes et de la pédagogie. Les disciplines scolaires cloisonnées, figées, la priorité donnée à l'apprentissage mécanique qui serait un préalable aux apprentissages intelligents, les notions de progression d'un simple artificiellement produit par des savants à un complexe qui ne l'est plus tant il a été décortiqué, morcelé, reconstruit avant d'être présenté et expliqué, la persistance tenace d'un modèle pédagogique séculaire, le modèle de la transmission frontale au groupe classe avec débauche d'explications magistrales, d'exercices d'application, d'exercices de remédiations pour des apprentissages qui n'ont pas été ou pas suffisamment « médiés ». Les « bons élèves » ont été plus ou moins formatés pour s'inscrire dans ce cadre traditionnel et ils peuvent se libérer, apprendre et s'épanouir ailleurs et autrement. Mais les enfants des milieux pauvres ne le sont pas, ils souffrent, essaient de faire comme les autres puis renoncent, ils ne comprennent rien et se coupent de l'école avec un certain fatalisme. Leurs savoirs initiaux personnels, sociaux, informels, parfois leurs talents ou leur érudition sur certains sujets sont ignorés, ce qui les exclut d'une certaine manière ou les marginalise.

La loi d'orientation de 1989 avait tenté de tourner la page de l'école de Jules Ferry qui avait donné tout ce qu'elle pouvait donner à la société jusque dans les années 1960, et de placer l'école dans une perspective véritablement progressiste avec les projets d'école, les cycles, le livret scolaire, le temps de concertation pour les enseignants, la notion tellement décriée par les conservateurs « d'élève au centre du système ». Elle a été abandonnée. Elle l'était déjà un peu avec la gauche, sans doute tiraillée entre conservateurs savants qui ne séjournent jamais dans une école et idéalistes incompris. Elle l'a été définitivement par le ministre de Robien dont la volonté de destruction du travail réalisé par les enseignants progressistes a fait beaucoup de dégâts.

Il y a longtemps par ailleurs que les pédagogues plaident pour une réforme des contenus pour donner du sens aux apprentissages, pour accroître la transversalité, pour développer la pédagogie de projets, la pratique de la résolution de problèmes et pour mettre réellement les programmes en cohérence avec les finalités et les valeurs. Quel homme pour quelle société, comment et quand?

Les conservateurs revendiquent aussi la nécessité de rendre les programmes

compréhensibles par les parents. C'est même l'un des objectifs de X. Darcos. Reconnaissons-le. Le problème, c'est que pour eux, le seul moyen de permettre aux parents de comprendre les savoirs scolaires, c'est de les rendre immuables. Ainsi, il est évident que les parents les comprendront puisque ce seront toujours les mêmes que ceux qu'ils avaient plus ou moins compris quand ils étaient eux-mêmes à l'école. C'est la raison pour laquelle le ministre a décidé de revenir aux programmes de 1923 garantissant – il peut toujours l'espérer – que les programmes seront compris par les enfants, par leurs parents, leurs grands-parents et même leurs arrière-grands parents s'ils sont encore vivants. Si la situation n'était pas dramatique pour l'avenir de la société, on pourrait rire de cette magnifique illustration du conservatisme qui considère que tout est figé, peut-être même gravé dans le marbre des civilisations disparues. Permettre aux parents d'aujourd'hui de comprendre les programmes scolaires, ce n'est pas figer les savoirs scolaires, c'est se placer dans une perspective d'évolution et de progrès. C'est faire le pari de l'intelligence humaine avec la volonté de donner à chacun la possibilité, non pas d'annoncer des règles et des techniques, mais de s'exprimer, d'analyser, de raisonner, de comprendre. La possibilité de mettre en relation les savoirs scolaires, les savoirs sociaux et les savoirs savants est un des fondements de la société de la connaissance dont tout le monde parle mais dont presque personne, hors les pédagogues, ne veut savoir comment elle peut se construire.

L'avenir des inégalités

La lutte contre les inégalités au niveau de l'action des parents, du rapport aux savoirs, de l'apprentissage de la liberté et de la responsabilité se heurte à de grandes résistances chez les conservateurs et à la faiblesse du courage politique chez les progressistes. On préfère bricoler l'existant sans rupture, sans déranger confort et corporatismes, sans toucher à la société, mais utilisant tous les artifices pour se donner bonne conscience. On préfère attribuer toute la responsabilité des échecs aux élèves qui ne travaillent pas assez, aux parents qui ne jouent pas leur rôle. On multiplie les évaluations et le soutien, mais on ne touche pas aux problèmes de fond.

On préfère le retour à l'École qui avait connu son apogée dans les années 1930, son déclin dans les années 1950/60 et le constat de son échec par rapport aux nouveaux enjeux d'une société en mouvement. Rappelons inlassablement que lorsque l'on évoque l'échec de l'école d'aujourd'hui, on oublie toujours ou on occulte sciemment l'état de l'école en 1960/70 : nombre d'élèves présentés au certificat d'études, nombre de reçus, nombre de reçus ayant réussi l'épreuve de compréhension de texte, nombre d'élèves partant en 6ème. L'honnêteté intellectuelle n'est pas la qualité principale des procureurs de l'école d'aujourd'hui qu'un très grand nombre d'ailleurs ne connaît absolument pas. Avec ses nouveaux vieux programmes qui sont, de l'avis de tous les spécialistes démocrates, une formidable régression, avec le soutien des groupuscules ultra réactionnaires dont les leaders utilisent le « nous » quand ils parlent des programmes et des réformes comme pour s'attribuer une part de la responsabilité de ces projets et pour afficher leur soutien au ministre, X. Darcos garantit la pérennisation des inégalités voire leur développement tout en mettant un peu de pommade – les stages de remise à niveau – sur la plaie de l'échec scolaire et en entretenant habilement l'illusion d'une volonté de démocratisation.

Les inégalités ont donc encore un bel avenir. Le conservatisme ne peut que les renforcer, c'est peut-être même sa fonction.

Elles sont bien inscrites dans la perspective du développement de l'ultra libéralisme et de la disparition de la notion de service public d'éducation. Sur un plan idéologique, au moins les choses sont claires. On affirme à l'envie que c'est ce que les électeurs ont voulu. Ont-ils vraiment voulu cela pour l'école ? Très difficile à dire, à démontrer, à contester.»

« QUELQUES QUESTIONS SOULEVÉES PAR L'ÉVOLUTION DES INDICATEURS CONCERNANT L'ÉDUCATION »

Martine CASSETTE, Directrice de l'OFIP

Sans remettre en cause la précarité extrême des populations du Nord Pas de Calais et ses conséquences diverses en matière d'éducation, on ne peut s'empêcher de penser qu'en matière de phénomènes économiques et sociaux, il est rare d'avoir une seule variable comme explication unique d'une évolution notamment du décrochage entre l'évolution du taux d'accès au bac de la région et celui de la France (variable 1 du baromètre régional).

Quelques hypothèses complémentaires peuvent être avancées :

1. L'essoufflement de l'accès au Bac.

Après une période de fort rattrapage des inégalités régionales par rapport à la France, l'Académie de Lille connaît les mêmes tendances que la France mais avec un décalage dans le temps.

	Niveau national	Académie Lille
1958	10 % d'une génération au bac	
1968	20 % d'une génération au bac	
1985	29,4 % d'une génération au bac dont bac général 19,8 %-bac techno 9,6 %-bac pro 0	
1995	63,2 d'une génération au bac dont bac général 37,4 %-bac techno 17,7 %-bac pro 8,1 %	61 %
1996	61,7 % d'une génération au bac dont bac général 34,5 %-bac techno 17,7 %-bac pro 9,15 %	63 %
2001	61,6 % d'une génération au bac dont bac général 32,5 %-bac techno 18,1%-bac pro 11 %	60 %

Au niveau national le décrochage se fait en 1996 et s'explique par le bac général (conséquence de la réforme de 1992 touchant les filières du lycée). Le rapport Hardouin²⁹ (2003) montre bien ces évolutions de long terme. Au niveau de l'Académie de Lille la proportion de bacheliers par génération a baissé à partir de 1999, là encore la diminution des bacs généraux explique cette évolution (essentiellement les bac L).

2. La sensibilité des familles à la conjoncture économique. En matière de comportement éducatif, on a pu constater³⁰ un lien entre les vœux des familles pour l'entrée en seconde générale et technologique et la consommation des ménages : la conjoncture économique influence l'importance de l'investissement dans des études. L'évolution comparée de ces variables sur du long terme pourrait être intéressante pour le Nord - Pas de Calais.

3. L'évaluation d'une formation (ou d'un système de formation) passe par l'analyse des caractéristiques sociodémographiques de la population, les aspects pédagogiques des formations, et les aspects organisationnels et de pilotage du système. Tout en reconnaissant les difficultés régionales de la population, le rapport de l'Inspection Générale sur l'Académie de Lille³¹ (2006) souligne les aspects de pilotage, comment l'organisation du système peut

²⁹ «Eléments pour un diagnostic de l'école»- Jean Claude HARDOUIN . Rapport pour le Haut Conseil de l'évaluation de l'école. 2003

³⁰ «Eléments pour un diagnostic de l'école»- Jean Claude HARDOUIN . Rapport pour le Haut Conseil de l'évaluation de l'école. 2003

³¹ «Evaluation de l'enseignement dans l'Académie de Lille»- rapport conjoint IGEN-IGAENR ; Juillet 2006

expliquer la faiblesse des résultats, notamment dans les évaluations de CE1 et de 6ème : en effet les résultats aux évaluations montrent que les écarts avec le niveau de la France se maintiennent ; on pourrait user de la même explication que pour le bac, à savoir la situation particulière de la région et de sa population. Mais le rapport montre qu'au sein même de l'académie, à niveau de population défavorisée identique, certains établissements ont des résultats corrects alors que d'autres avec une population d'élèves non défavorisés, sont moins performants.

Sans vouloir en faire une synthèse (le rapport fort intéressant est disponible à l'adresse : <http://media.education.gouv.fr/file/04/4/3044.pdf>), quelques points peuvent être évoqués néanmoins :

- Le manque de pilotage de la période étudiée : L'Académie a connu une succession rapide de recteurs (3 en 3 ans), peu propice à une analyse en profondeur des problèmes, à un suivi des modifications pédagogiques mises en place, à une vue synthétique de l'ensemble des dispositifs.
- Le rapport parle d'un manque de principe directeur, en dehors de l'accueil systématique des élèves, ce qui a entraîné une atomisation de l'offre de formation professionnelle et des bassins de formation qui se composent comme de mini systèmes éducatifs.
- Un sentiment de fatalisme de certaines équipes pédagogiques qui conforte l'autocensure des familles et des élèves.
- La difficulté d'un pilotage concerté avec les collectivités territoriales : pas de schéma directeur régional jusque 2005 ; des actions liées à des politiques de la ville par les communes ayant des impacts sur la structure de l'offre de formation et sur l'orientation ; l'enchevêtrement de dispositifs de soutien et la multiplication des instances de pilotage de ces dispositifs particuliers ...

De façon synthétique, on peut citer une des conclusions du rapport :

« L'Académie ne semble pas bien appréhender son retard en matière scolaire, la faiblesse des résultats étant trop exclusivement attribuée à l'importance des difficultés économiques et sociales. »

Résumé du rapport sur le site du Ministère

L'évaluation des inspections générales fait apparaître que les résultats de l'académie, malgré le réel investissement de tous les acteurs, se détériorent régulièrement depuis 1999/2000, et ceci largement pour des raisons endogènes au système éducatif. La mission d'évaluation a cherché à comprendre les raisons de cette évolution récente qui met à mal le « modèle éducatif lillois ».

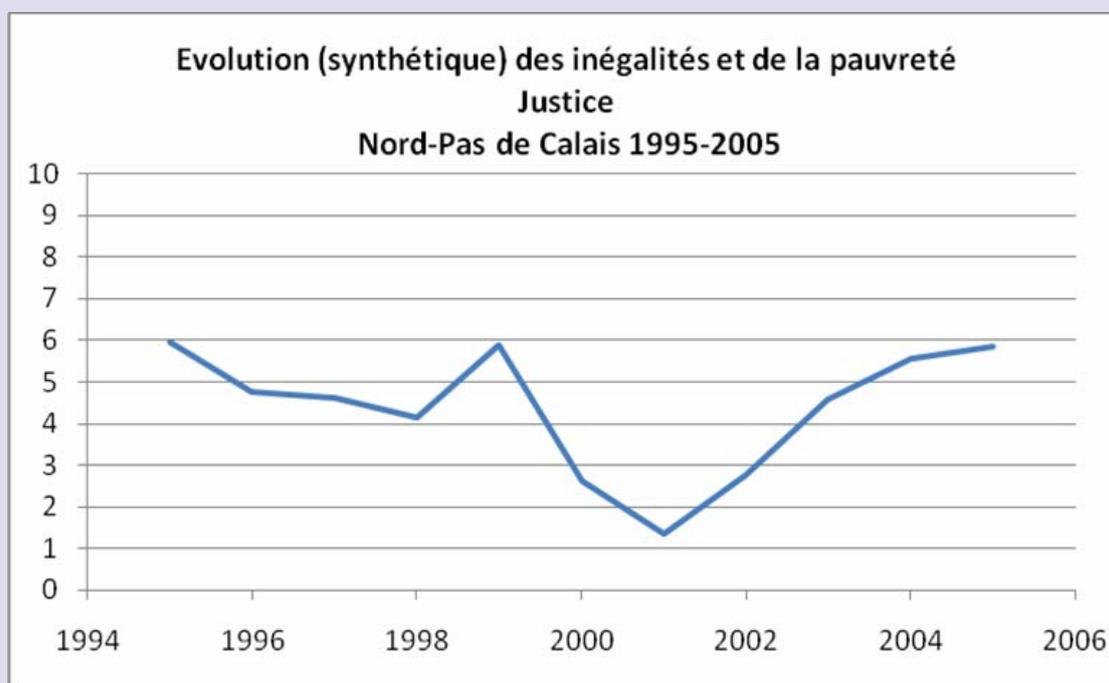
Des travaux sur la « valeur ajoutée » des écoles et des collèges montrent des différences de résultats considérables entre établissements, à difficulté sociale équivalente. La cohérence de l'équipe éducative, l'autorité du chef d'établissement, le maintien d'exigences scolaires vis-à-vis des élèves, sont des facteurs récurrents de réussite des élèves, dans l'enseignement public comme dans l'enseignement privé. Celui-ci n'apparaît nullement « réservé » aux riches ; il exerce même une attraction croissante sur les classes moyennes, voire défavorisées, notamment en raison de la plus grande réussite scolaire des enfants qui lui sont confiés.

Le pilotage pédagogique des établissements de l'académie s'est progressivement délabré, sous l'effet combiné d'expérimentations aux résultats mitigés et d'une rotation incessante des recteurs. L'expérience des « administrateurs de bassin », gérés en direct par le rectorat, a profondément ébranlé l'autorité des inspecteurs d'académie sur l'enseignement secondaire. Les « audits d'établissement », qui ont naguère mobilisé l'énergie des cadres de l'académie, ont permis de faire émerger une culture de l'encadrement, mais ils n'ont pas eu l'impact escompté sur la « base enseignante », et en conséquence sur les performances scolaires : l'énergie des inspecteurs territoriaux doit être réorientée vers leur coeur de métier. Enfin le partenariat avec les élus régionaux n'a pas été particulièrement constructif dans la dernière décennie.

2.2. JUSTICE

La dimension justice est composée de quatre variables : le taux d'incarcération, le taux de détention provisoire, le taux de condamnations à plus de 5 ans, et le taux de reconnaissance des réfugiés.

Graphique 5. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté.
Justice Nord - Pas de Calais 1995-2005



Source : voir infra

● Variable 6 : Taux d'incarcération pour 100 000 habitants

→ Définition

Il s'agit du nombre de personnes détenues en prison rapporté à la population totale (taux d'incarcération pour 100 000 habitants).

→ Proposition de modification

Au niveau régional, cette variable, disponible, perd une grande partie de sa significativité.

L'idée au niveau national est en effet de pouvoir évaluer le taux d'incarcération des personnes pour tenir compte tout à la fois du caractère répressif de certaines politiques publiques, mais aussi pour tenir compte de l'évolution des crimes et délits sur un territoire. Or, la politique de la justice française de répartition géographique de la population carcérale n'est pas liée au lieu où l'infraction a été commise.

On pourrait ainsi imaginer qu'une région se spécialise dans l'accueil de la population carcérale sans que cela n'ait de signification, au sens du baromètre, de rapporter cette population à la population locale.

Ce qui importe dans l'idée de régionalisation de la dimension «justice» du Bip40 n'est donc pas le lieu de détention des justiciables. D'ailleurs, les données relatives aux lieux de détention sont disponibles (voir le tableau ci-dessous), mais ne reflètent ni la criminalité d'une région, ni même une idée d'exclusion de la population régionale³².

Il peut demeurer cependant pertinent, d'un certain point de vue, d'estimer l'évolution du nombre des procès à un échelon géographique. En France, les procès sont du ressort du tribunal dans lequel a été commise l'infraction. Nous proposons donc de remplacer le taux d'incarcération au niveau régional par un taux de condamnations prononcées par les tribunaux et cours de justice de la région.

Pour établir un tel taux, un choix supplémentaire s'impose. Il est en effet nécessaire de qualifier le type de condamnation retenu. Nous retiendrons les emprisonnements fermes : une région qui se voit obligée de limiter les droits fondamentaux d'une partie croissante de sa population, relève d'une forme marquée d'exclusion sociale.

→ Objectif de la variable

Un taux d'incarcération élevé est sans doute un signe d'une faible cohésion sociale. L'incarcération est une forme d'exclusion sociale particulièrement forte et par conséquent révèle l'existence de problèmes fondamentaux d'une société donnée.

Il convient de rappeler que le taux d'incarcération est sensible à deux phénomènes distincts. Le taux est fonction du nombre d'infractions à caractère criminel. Ceci est fréquemment lié « au nombre de personnes en situation de privation relativement aux normes sociales en matière de niveau de vie et de consommation » (RAI, 2005). Son évolution reflète également la fermeté de la politique pénale à un niveau de criminalité donné.

Cette mesure des décisions d'emprisonnement est l'expression à la fois d'un moyen – celui de la politique de répression d'un Etat – et d'un état à travers le nombre de personnes incarcérées et privées de liberté. Toute interprétation devrait conjuguer ces deux facteurs.

→ Présentation des données

Le tableau 9 ci-après présente un aperçu de la population carcérale détenue dans les institutions situées en Nord – Pas de Calais. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, ces chiffres reflètent la politique de répartition géographique de la politique pénitentiaire plutôt que le phénomène d'exclusion sociale que nous cherchons à identifier.

Le tableau 10 contient l'évolution régionale des différentes peines prononcées par la cour d'appel de Douai pour la période 1984-2004. Ces chiffres représentent alors des flux annuels plutôt que des stocks comme c'est le cas pour le tableau 9.

³⁵ Pour un aperçu de la répartition géographique de l'administration pénitentiaire voir Ministère de la Justice (2002) Les chiffres-clés de la Justice, page 26, ou Ministère de la Justice (2005) Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire.

Tableau 9. Population carcérale au 1^{er} Janvier 2004 (unité : nombre)

	NORD	PAS-DE-CALAIS	REGION	FRANCE
Maison d'arrêt	2 083	518	2 601	33 712
Centre de détention	360	567	927	8 583
Maison centrale	///	///	///	1 096
Centre pénitentiaire	424	706	1 130	11 541
Centre de semi-liberté	27	0	27	423
Total	2 894	1 791	4 685	55 355

Source : Ministère de la Justice

T9 : au 01/01/04, on comptait 4 685 personnes incarcérées dans le Nord - Pas de Calais.

Tableau 10. Nombre de condamnations et mode d'exécution des peines dans le ressort de la cour d'appel de Douai

ANNEE	TOUTES PEINES	RECLUSION ET DETENTION	EMPRISONNEMENT FERME	EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS	AMENDE FERME	AMENDE AVEC SURSIS	MESURES DE SUBSTITUTION ET MESURES EDUCATIVES	DISPENSE DE PEINE
1984	43885	111	6204	11973	17115	1650	5995	837
1985	50072	124	6310	13912	19032	2345	7263	1086
1986	46217	127	6396	12967	15866	2566	7255	1040
1987	39718	109	5924	14252	11573	1843	5175	842
1988	24676	136	3745	12560	5044	603	2296	292
1989	40463	136	4582	19918	9672	1492	3940	723
1990	42980	110	5614	19902	10263	1529	4800	762
1991	36720	133	4993	16944	8713	1164	4233	540
1992	35687	122	6016	16484	7844	840	3923	458
1993	35923	155	6362	16950	8092	662	3219	483
1994	32657	84	6084	14905	7516	725	2955	388
1995	27400	103	5640	14244	3838	300	3116	159
1996	36198	85	5741	17593	7128	770	4462	419
1997	38488	74	5896	17231	8610	1017	5127	533
1998	39796	79	6040	17059	9347	1166	5616	489
1999	42268	79	6333	17750	10178	1213	6143	572
2000	42889	57	5775	16958	11948	1429	6147	575
2001	38128	52	5028	15682	10383	1011	5502	470
2002	31323	95	5281	13595	7202	537	4379	234
2003	36114	87	6296	15469	7666	599	4221	339
2004p	37348		6943					
2005p			7233					

p : données provisoires

Source : Ministère de la Justice

T10 : En 2003, 36 114 peines ont été prononcées dans le ressort de la Cour d'Appel de Douai..

Encadré 2. Données sur la justice

L'idée est d'obtenir une évaluation, au niveau régional du nombre d'infractions commises dans la région provoquant des condamnations d'emprisonnement ferme. Ces décisions sont du ressort de la cour d'appel régionale.

Cela a rendu la recherche de données plus délicate. Deux sources ont été utilisées. D'une part, les services statistiques du Ministère de la Justice ont mis à notre disposition des données pour les années les plus récentes, d'autre part, les archives de la Direction régionale de l'Insee nous ont permis de trouver trace de quelques données sur les années quatre-vingt. On trouvera les chiffres pour les années 2002-2004 sur le site du Ministère de la Justice (<http://www.stats.justice.gouv.fr/>). Sur ce site figurent également des statistiques sur la durée de l'emprisonnement.

Dans le cadre de notre analyse nous nous intéressons aux décisions prises par les tribunaux dans le ressort de la cour régionale d'appel situé à Douai. Ceci comprend les institutions suivantes :

- La cour d'appel
- La cour d'assises
- Les tribunaux correctionnels
- Les tribunaux et juges d'enfants
- Les tribunaux de police

Le nombre annuel de condamnations d'emprisonnement ferme est aisément transformé en variable par tête en divisant par la population de la région. En gardant la même échelle du BIP 40 national on obtient ainsi un taux d'emprisonnement par 100 000 habitants.

→ Commentaires

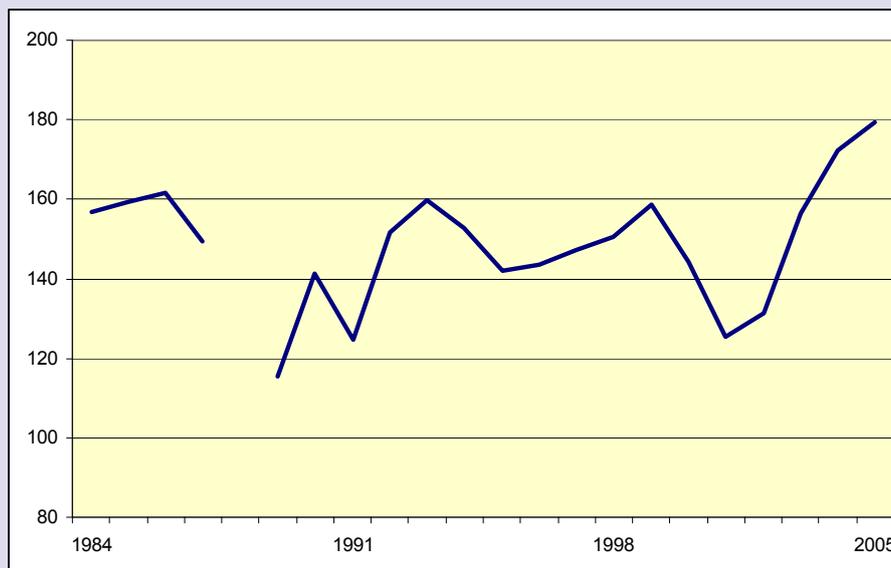
La part des condamnations d'emprisonnements fermes dans toutes les peines est relativement stable. Elle oscille entre 11% et 20% durant la période 1984-2004. En revanche, la part d'emprisonnements avec sursis a augmenté d'un niveau faible au milieu des années 1980 (inférieur à 30%) et varie entre 40 et 50 % dans les années 1990 et jusqu'aujourd'hui.

Comment expliquer ces fluctuations importantes ? Le taux d'incarcération est le résultat de deux phénomènes distincts, à savoir de l'évolution de la délinquance et celle de la politique pénale. Pour rendre compte de la hausse marquée de la population carcérale depuis 2000, c'est souvent la politique pénale qui est mise en avant. Une étude récente du Ministère de la Justice³³ montre ainsi que la délinquance n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que les données le laissent supposer, et que le durcissement de la législation serait à la source de la hausse constatée. « L'année 2001 témoigne d'un brusque retournement en faveur de l'enfermement » commente Nathalie Guibert dans le Monde du 6 juillet 2006.

Dans une large mesure, ces explications nationales se retrouvent au niveau régional et sont visibles dans le nombre annuel des condamnations d'emprisonnements fermes par rapport à la population régionale (voir graphique page suivante).

³³ Ministère de la Justice (2006) Cahiers de démographie pénitentiaire, n°19.

Graphique 6. Taux d'emprisonnements fermes dans le ressort de la cour d'appel de Douai



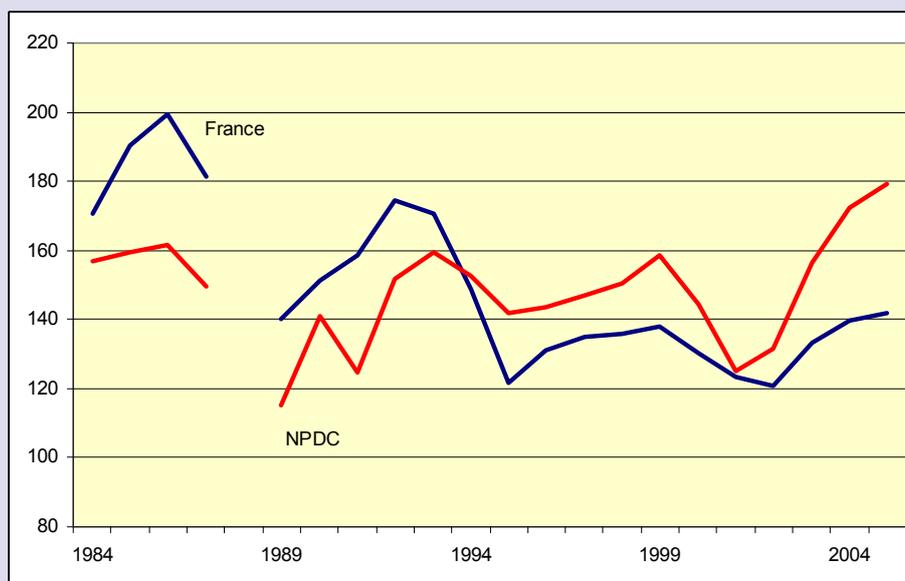
Source : Ministère de la Justice

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

La variable utilisée par le Bip40 ayant été ici modifiée, la comparaison devient délicate. En effet, au niveau national, le taux de personnes emprisonnées est une mesure de stock, alors que le choix de la variable régionale (nombre annuel de décisions d'emprisonnements fermes) est une mesure de flux. Au niveau national, le taux d'incarcération est moins élevé que le taux de condamnation d'emprisonnements fermes : 96 détenus contre 136 condamnés d'emprisonnement ferme (par 100 000 habitants).

En conséquence, le graphique suivant présente la seule comparaison valable, à savoir la variable régionale (taux de condamnations d'emprisonnements fermes) et son homologue national sur la période 1984-2005. Nous constatons que l'année 1993 était une année charnière : avant cette date, le taux de condamnations à l'emprisonnement ferme était plus élevé au niveau national que dans le Nord - Pas de Calais. Depuis, les condamnations par tête sont systématiquement plus élevées dans la région.

Graphique 7. Taux d'emprisonnements fermes en France et dans le Nord - Pas de Calais (par 100 000 habitants) 1984-2005



Source : Ministère de la Justice

● Variable 7 : Taux de détention provisoire

→ Définition

Le taux de détention provisoire est conventionnellement défini par la proportion de détenus non encore jugés.

→ Proposition de modification

Les individus en détention provisoire attendent leur procès dans une maison d'arrêt près de la cour ou du tribunal en charge de leur parution. Le nombre de personnes détenues provisoirement en Nord - Pas de Calais est donc un indicateur régional adéquat.

→ Objectif de la variable

Un principe fondamental du système judiciaire est le « in dubio pro reo », règle selon laquelle l'incertitude doit être interprétée en faveur de l'accusé. La détention provisoire constitue une exception à la présomption d'innocence et permet d'incarcérer un accusé avant qu'il ne soit

jugé. Ceci est souvent justifié par des considérations concernant la sécurité publique, ou le bon déroulement de la justice³⁴. Dans ces conditions, le taux de détention provisoire peut être considéré, d'une part, comme un indicateur de performance du système judiciaire et, d'autre part, comme une mesure de la justesse des politiques judiciaires. Mais il peut exprimer également l'abus d'incarcération, privant une partie de la population de ses droits fondamentaux.

→ Présentation des données

Nous disposons d'une série sur la période 1980-2005 en ce qui concerne le taux de détention provisoire national, ce qui n'est malheureusement pas le cas au niveau régional pour lequel nous devons nous contenter de données de 2001 à 2005. Le tableau 11 ci-dessous compare l'évolution du taux en question sur cette période.

A l'instar du développement des peines prononcées, nous observons que le taux de détention provisoire dans le Nord - Pas de Calais affiche une volatilité élevée, et est nettement plus élevé qu'en moyenne en France : sur la courte durée de la période pour laquelle nous disposons des données, l'écart entre les valeurs maximale et minimale était de 14,4 points.

Tableau 11. Taux de détention provisoire : France et Nord - Pas de Calais

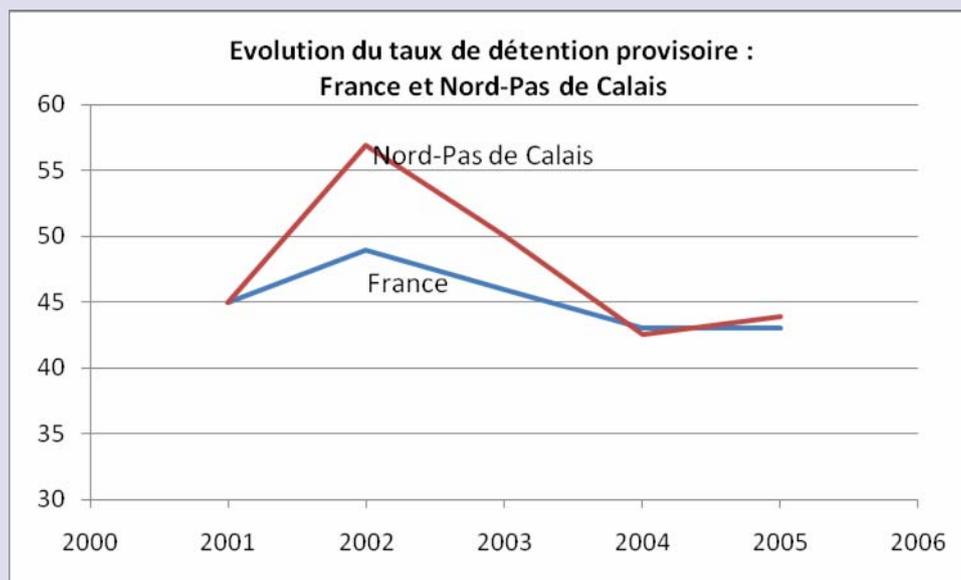
ANNEE	FRANCE	NORD - PAS DE CALAIS
2001	45,0	44,9
2002	49,0	56,9
2003	46,0	50,0
2004	43,0	42,5
2005	43,0	43,9

Source : Ministère de la Justice

T11 : En 2005, en Nord - Pas de Calais, 43,9 % des personnes mises en examen sont placées en détention provisoire.

³⁴ La Convention européenne des Droits de l'Homme (Article 5.3) utilise le terme « délai raisonnable » pour définir la durée adéquate de la détention provisoire : « Toute personne arrêtée ou détenue [...] doit être aussitôt traduite devant un juge ou un autre magistrat habilité par la loi à exercer des fonctions judiciaires et a le droit d'être jugée dans un délai raisonnable, ou libérée pendant la procédure.

Graphique 8. Evolution du taux de détention provisoire : France et Nord - Pas de Calais



Source : Ministère de la Justice

● Variable 8 : Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans

→ Définition

La part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans indique la proportion de condamnations à cinq ans (ou plus) de prison parmi l'ensemble des condamnations à la prison.

→ Objectif de la variable

Des longues peines d'emprisonnement indiquent soit une augmentation de la criminalité (mesure d'un état) soit un durcissement de la législation pénale (mesure des moyens).

Une augmentation de la part des longues peines, qu'elle résulte de l'aggravation de la criminalité ou de la plus grande sévérité de la justice pour des crimes identiques, traduit selon le RAI une dégradation de la cohésion sociale et un renforcement du traitement sécuritaire des problèmes sociaux. Le choix d'une concentration sur les peines à réclusion ou emprisonnement ferme supérieur ou égal à 5 ans s'inspire des conventions statistiques dans ce domaine qui tendent à identifier des peines « longues » à partir de cette durée.

→ Présentation des données

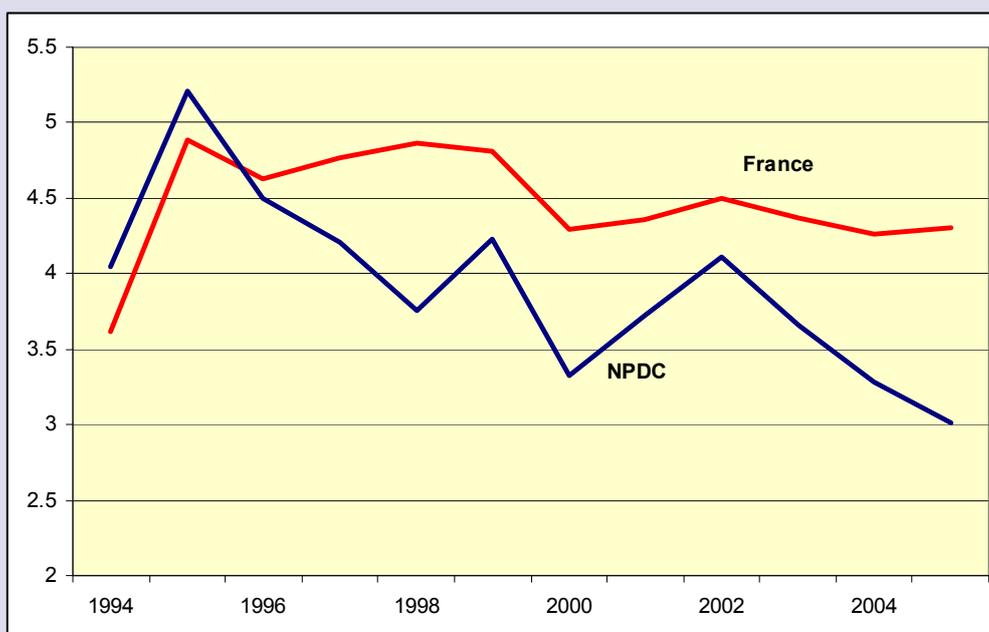
Cette statistique est disponible dans les données du ressort de la cour d'appel de Douai. Comme pour les condamnations d'emprisonnements fermes présentées ci-dessus, le nombre total annuel est une somme des peines prononcées par les différents cours et tribunaux. Les peines de réclusion ou d'emprisonnement ferme peuvent trouver leur origine soit dans un crime, soit dans un délit. Nous disposons pour la France et le Nord - Pas de Calais des séries couvrant la période 1994-2005.

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

La variable retenue par le Bip40 porte sur la « part des détenus condamnés à plus de 5 ans », ici encore donnée de stock. Cette part est mécaniquement plus élevée que la part des condamnations à plus de 5 ans parmi les décisions de condamnations d'emprisonnement ferme (variable de flux). Afin de pouvoir comparer les chiffres régionaux et nationaux, nous avons recalculé la variable nationale en utilisant notre définition³⁵.

Tandis que la tendance au niveau national semble être stable depuis le milieu des années 1990, le Nord - Pas de Calais affiche des peines (par habitant) de moins en moins longues. Le taux est passé de plus de 5 en 1995 à 3 condamnations de ce type par habitant en 2005.

Graphique 9. Part des condamnations à plus de 5 ans d'emprisonnement ferme en France et dans le Nord - Pas de Calais.



Source : Ministère de la Justice

³⁶ Pour une comparaison plus fiable, sont exclus les tribunaux militaires dans les chiffres nationaux.

● Variable 9 : Taux de reconnaissance des demandes de statut des réfugiés

→ Définition

Le taux de reconnaissance est égal (au numérateur) au nombre de personnes s'étant vu accorder une année donnée le statut de réfugié au titre de la Convention de Genève sur la protection des réfugiés sur (au dénominateur) le nombre de décisions d'accord et de refus prises au cours de la même année. Selon la convention que la hausse d'une variable du Bip40 indique une détérioration du phénomène sous-jacent, la variable qui entre dans l'indicateur synthétique est le complément du taux de reconnaissance (i.e. le taux de refus).

→ Objectif de la variable

L'évolution du taux de refus est ici comprise comme un indicateur de la croissance d'une population de sans-droits, « exclus parmi les exclus ». Il mesure la précarisation d'un groupe social qui n'a, de fait, pas accès à l'emploi, et qui en conséquence a des ressources faibles voire inexistantes.

Au niveau régional ce taux ne peut signaler un écart entre la politique régionale et nationale car les décisions sont déterminées de manière centralisée (par l'OFPRA à Fontainebleau). Les écarts entre les taux régionaux proviennent plutôt de la diversité des pays d'origine de demandeurs, et des différences dans la distribution des populations étrangères dans les régions.

→ Présentation des données

Ainsi dans le Nord – Pas de Calais, les populations surreprésentées par rapport aux autres régions sont sans doute les immigrés d'origine africaine. Leur proportion dans les demandes d'asile est d'environ deux tiers dans notre région, suivi par un quart des demandes provenant du continent européen (y compris la Turquie)³⁶.

Bien que cette variable soit incluse dans le Bip40, peu de travail d'interprétation et d'analyse a été réalisé jusqu'à présent. Par exemple, aucun texte ne traite spécifiquement l'évolution du taux de reconnaissance (source : Patrick Mony³⁷). Or, le phénomène de précarisation se répand parmi les immigrants.

À titre d'exemple, au lieu d'accorder le statut de réfugié et une carte de résidence de longue durée, l'OFPRA place les demandeurs d'asile de plus en plus sous « protection subsidiaire ». Cette dernière rend la situation des demandeurs plus précaire car elle n'aboutit pas à un statut permanent et l'OFPRA « peut, à chaque échéance, refuser de renouveler le bénéfice de la protection subsidiaire si les circonstances qui ont justifié son octroi ont cessé d'exister ou ont connu un changement suffisamment profond pour qu'elle ne soit plus requise³⁸ ».

Par ailleurs, la durée moyenne des titres de séjours se raccourcit selon le GISTI. Ainsi, selon Patrick Mony, le taux du nombre de titres de séjours à 10 ans sur le nombre de titres à un an s'est renversé³⁹.

Quant à la disponibilité régionale des données, il est selon l'OFPRA impossible de tracer l'évolution du taux régional de reconnaissance au-delà de 2003. Néanmoins, nous constatons que le taux d'accord global dans le Nord – Pas de Calais est en hausse depuis cette date. Etant donné la structure de l'immigration régionale, ceci peut être expliqué par l'augmentation de la protection subsidiaire accordée aux femmes africaines se référant aux pratiques de l'excision, des mariages forcés, de la prostitution et la constitution de nouveaux groupes sociaux.

³⁶ Voir rapport annuel de l'OFPRA (2005).

³⁷ Patrick Mony est membre du comité de rédaction du Bip40 national et membre permanent du Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI).

³⁸ Voir le « Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile » et les commentaires relatifs à ce texte sur le site de l'OFPRA http://www.ofpra.gouv.fr/index.html?xml_id=261&dtid_id=14.

³⁹ Pour plus de détails sur ce point un entretien avec les préfetures respectives du Nord et du Pas-de-Calais sera nécessaire.

Tableau 12. Demande de statut des réfugiés et décisions de l'OFPRA/CRR dans le Nord - Pas de Calais

DECISIONS OFPRA							
ANNEE	1ERES DEMANDES	ACCORDS	TAUX ACCORD %	REJETS	TOTAL	ANNULATIONS CRR	TAUX ACCORD GLOBAL%
2002	1 403	116		nd		26	
2003	1 852	103	5,3 %	1 837	1 940	31	6,9 %
2004	1 479	125	7,1 %	1 640	1 765	90	12,2 %
2005	1 175	87	6,5 %	1 244	1 331	171	19,4 %
2006	714	77	10,4 %	633	740	79	21,1 %

nd : non disponible

CR = accord ; RJ : AN = CR suite à annulation de la Commission des Recours des Réfugiés (C.R.R.)

taux accord Ofpra depuis 2001 % = CR / total décisions Ofpra (CR + RJ)

% CRT = taux global admission % = (CR + AN) / total décisions Ofpra (CR + RJ)

→ les AN se substituant à des RJ de l'Ofpra antérieurement comptabilisés

Source : OFPRA

T12 : En 2005, dans le Nord - Pas de Calais, 19,4 % des demandes de statut des réfugiés sont accordées.

Encadré 3. Données sur l'OFPRA

L'ensemble des statistiques collectées proviennent du Département de Documentation et Recherche de l'OFPRA qui est aussi la source pour les données nationales du BIP 40. En ce qui concerne les demandes déposées dans la région on possède une série qui remonte jusqu'à 1995. Malheureusement les statistiques sur les décisions prises et le nombre d'accord au cours d'une année ne sont disponibles qu'à partir 2003 (voir tableau ci-dessous). Selon l'OFPRA les données en amont n'existent pas au niveau régional.

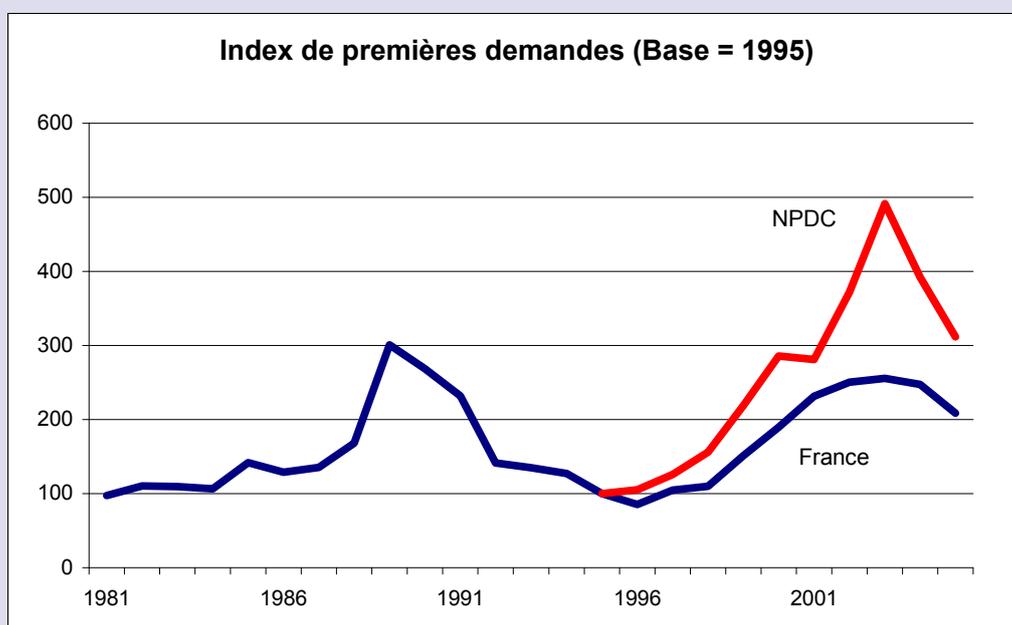
Pour bien comprendre les statistiques présentées dans cette section nous reproduisons une note méthodologique de l'OFPRA relative à ces données :

« L'OFPRA comptabilise (depuis 1989) tous les dossiers de demande d'asile enregistrés sur la base du principe : un dossier = 1 personne = 1 identité = une demande d'asile. [...] Les chiffres donnés pour les «demandes» correspondent aux premières demandes d'asile. Dans les statistiques relatives aux «décisions», on entend habituellement et uniquement les accords (CR - PS) et rejets (RJ), faisant suite indifféremment à l'instruction d'une première demande, d'un réexamen, d'un recours gracieux. Les annulations de la CRR (AN) sont comptées séparément. Plusieurs décisions peuvent être prises successivement sur un même dossier. Les décisions prises au cours d'une année donnée ne correspondent pas forcément et uniquement à des demandes déposées la même année, mais peuvent inclure des demandes déposées antérieurement. »

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

Malgré l'apparente impossibilité de reconstruire le taux de refus d'asile régional au-delà de 2003, nous disposons d'une série sur les premières demandes déposées en Nord - Pas de Calais depuis 1995. En ce qui concerne ces premières demandes, la comparaison avec les chiffres nationaux révèle une plus forte concentration de demandeurs dans le Nord - Pas de Calais autour de l'année 2003 (voir graphique 10).

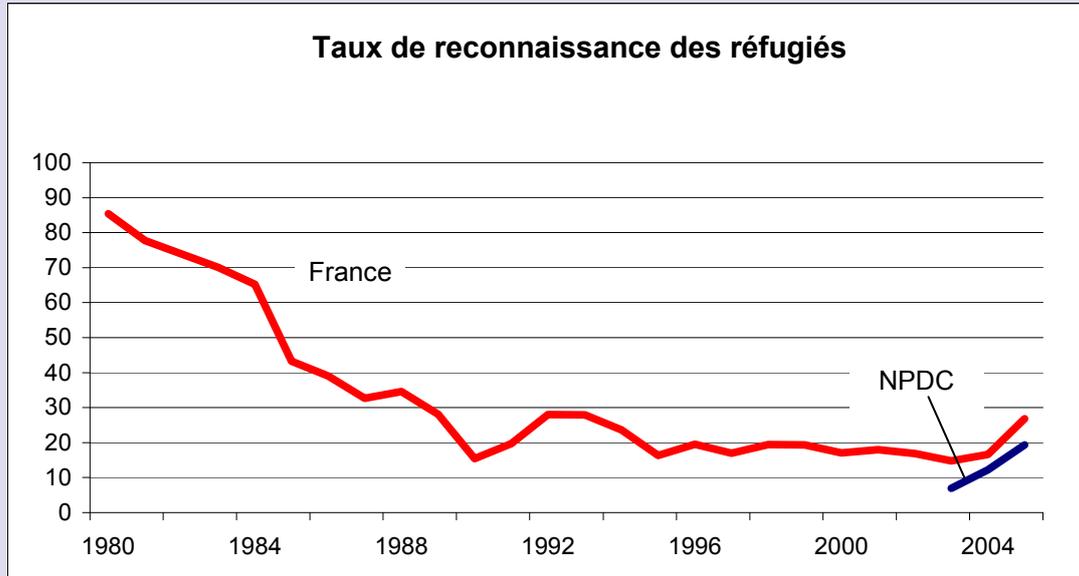
Graphique 10. Index de premières demandes (Base = 1995)



Source : OFPRA

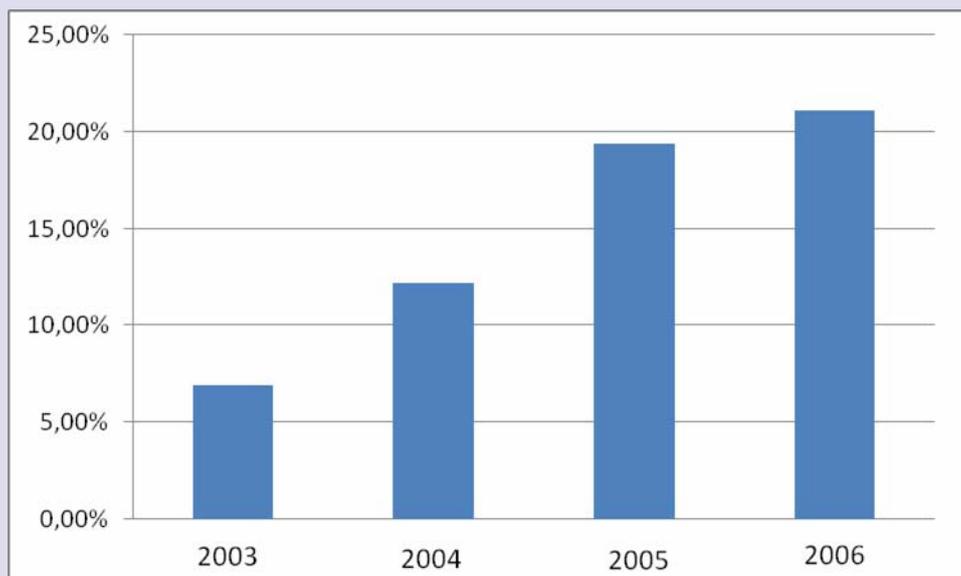
Le graphique 11 compare l'évolution du taux de reconnaissance national et régional. On constate surtout la baisse remarquable qui avait lieu pendant les années 1980. Le graphique 12 présente l'évolution en Nord - Pas de Calais depuis 2003.

Graphique 11. Taux de reconnaissance des réfugiés



Source : OFPRA

Graphique 12. Taux de reconnaissance des réfugiés dans le Nord - Pas de Calais



Source : OFPRA

« CONTRIBUTION À L'INDICATEUR JUSTICE »

Eve GUYOT-MUECK

I - L'expression de la Justice sur un territoire en temps de paix est-elle décrite et rendue lisible par le taux d'incarcération dans son périmètre, rapporté à sa population totale, le nombre de condamnations décidées dans son ressort judiciaire, et la part de condamnations à des peines longues dans ces territoires ? L'état de l' « exercice » de la Justice est-il par ailleurs décrit par l'indicateur tenant du taux de reconnaissance, par un organisme dont la tutelle ne ressort pas du Ministère de la Justice, de la qualité de réfugié aux demandeurs d'asile ?

A- En ce qui concerne la première série d'indicateurs – tenant de la sanction des commissions de crimes et délits par la privation de liberté –, il semble possible d'estimer qu'un taux élevé d'incarcération sur un territoire pourrait être « signe d'une faible cohésion sociale », l'incarcération en soi étant sans conteste « une forme d'exclusion sociale particulièrement forte ». La pensée, selon laquelle un territoire particulier, rapporté au territoire national, serait spécifiquement marqué d'exclusion sociale de par une densité particulière de décisions amenant à l'exclusion extrême de la prison, peut en effet effleurer l'esprit, ou même corroborer partiellement le propos. Il ne semble pas toutefois qu'elle puisse être la variable principale dudit propos. De fait, l'incarcération « générique » dans le Nord - Pas de Calais des prévenus ou des condamnés – y compris les condamnés à des longues peines – ne suit pas automatiquement la logique territoriale de l'origine de ceux-ci, de leur habitat usuel, ni d'ailleurs, celle, automatiquement, du lieu de commission des faits reprochés (la logique de l'incarcération en seules Maisons d'Arrêt (M.A.) du Nord - Pas de Calais serait plus significative, dès lors que le lieu de commission des faits y est d'un poids plus déterminant). Mais on ne peut crédiblement se prévaloir, pour un territoire, de « cette forme d'exclusion sociale particulièrement forte » qu'est l'incarcération, si l'on ne peut avec justesse définir la part de population autochtone incarcérée, d'une part, si l'on ne considère pas d'autre part, et dans le même temps, les conditions de cette incarcération, qui seraient particulières audit territoire. Le taux d'incarcération préventive fût-il plus élevé – ce qui n'est d'ailleurs pas le cas – que sur le reste du territoire français, il ne serait signe d'une plus forte exclusion sociale que dès lors que les conditions de vie en Maisons d'Arrêt Nord - Pas de Calais seraient, au delà de la privation de liberté, plus dures encore qu'au niveau national, de par notamment une surdensité particulière d'occupation, ou encore une difficulté particulière d'accès aux parloirs pour les familles, - donc un maintien du lien familial particulièrement malaisé, etc. Pour les condamnés, il ne serait signe d'une plus forte exclusion sociale que dès lors qu'en outre la préparation à la sortie de prison serait territorialement tout particulièrement carencée. Il conviendrait par ailleurs d'observer si la durée moyenne des détentions provisoires est largement plus longue en Nord - Pas de Calais qu'ailleurs en France, d'une part, si le taux de condamnations rapporté à celui de l'incarcération préventive diffère fortement, en plus ou en moins, du taux national, d'autre part. L'angle d'approche de l'incarcération, pour rendre compte de la Justice et de son exercice en Nord - Pas de Calais, devrait donc être enrichie, ces apports pour autant ne pourront pas afficher une absolue territorialité. L'examen de l'incarcération est un examen d'aval, la prison est la résultante d'un délit ou crime, qui a pu ou non être commis sur le territoire considéré, et a fait l'objet d'une incarcération préventive ou d'un jugement. Pour acter d'éventuelles inégalités, il convient bien, comme l'amorce d'ailleurs l'une des variables de l'indicateur, de poser la question « Est-on en Nord - Pas de Calais plus « facilement » incarcéré, préventivement ou définitivement, qu'ailleurs, ou plus longuement, à délit ou crime équivalent ». Mais il s'agit bien en effet de revenir à l'origine de l'incarcération, le délit ou le crime, instruit ou jugé en Nord - Pas de Calais, pour refléter cette éventuelle inégalité.

B- Même en ne prenant part qu'à 1/8ème à l'indicateur Justice, l'angle de vision reflété par les décisions de l'OFPRA en Nord - Pas de Calais en réponse aux demandes d'asile et de statut de réfugié est plus étroit encore : par essence même, le réfugié ou apatride, en Nord - Pas de Calais ou ailleurs, n'est pas, sauf l'exception notable du mineur, partie prenante ni significatif d'un état sociétal et d'une culture particuliers au territoire, qui entraîneraient une exclusion également particulière. Le thème générique de la justice des positions nationale et internationale en matière de légitimité et légalité de la présence d'un étranger ou apatride sur un territoire semble dépasser très largement – y compris « philosophiquement » - l'objet apparent de l'indicateur Justice aujourd'hui recherché pour le Nord - Pas de Calais. En outre, dans ce domaine, la comparaison nationale n'est pas pertinente : le Nord - Pas de Calais est constitué d'un département frontalier de terre faisant partie des 9 départements (inclus Outremer) les plus demandeurs de statut et demandes de révisions de décisions à l'OFPRA, et d'un département frontalier maritime, lieu de tentative de passage vers d'autres pays de l'UE. Dès lors que l'on désirerait garder cette variable comme significative, il conviendrait de confronter avec les décisions prises sur les départements comparables, soit par exemple en 2005 pour le Nord, les 16 départements ayant également reçu plus de 549 demandes, pour le Pas-de-Calais les 19 départements ayant également reçu entre 250 et 548 demandes : la comparaison de la moyenne nationale montre sa carence, si l'on précise qu'en 2006, 16 départements ont reçu moins de 30 demandes, et 21 en ont reçu entre 30 et 70. Il convient enfin de noter que l'OFPRA est un établissement public ne dépendant pas du Ministère de la Justice mais de celui de l'Intérieur (aujourd'hui de sa subdivision Ministère de l'Immigration), le juge administratif n'intervenant que sur recours, et les centres de rétention n'étant par ailleurs pas considérés stricto sensu comme lieux d'incarcération mais comme centres administratifs hors périmètre Justice (sauf Contrôle du Délégué Général, nommé par le Garde des Sceaux).

En tout état de cause, il semble très incomplet d'acter de l'état ou de l'exercice de la Justice sur un territoire par un indicateur dont les quatre composantes tiennent, de très près ou d'un peu plus loin, des restrictions plus ou moins grandes à la liberté d'aller et venir, (liberté qui est loin d'être la seule expression de la justice pour tous), et qui concernent au maximum chaque année 40 000 personnes sur plus de 4 millions.

II- L'angle de visualisation de l'incarcération semble étroit jusqu'au paradoxe : la population globale incarcérée recouvre 0,1% de la population globale, et dans un Etat de droit, tout citoyen est un justiciable. Si l'on peut et si l'on doit, ainsi qu'évoqué supra, tenir compte de cette extrême minorité de population incarcérée, comme étant significative de l'exercice, sur un territoire ou dans un pays particulier, du respect de principes supérieurs exorbitant largement le champ des inégalités sociales « simples », il n'en reste pas moins que, si le détenu provisoire ou jugé peut être lui-même victime, ou auteur ET victime, dans le cadre de la détention préventive ou définitive, la population entière est, elle, sans conteste, sujet premier de l'exercice et de l'équilibre de la Justice sur le territoire considéré. La description de cet exercice de la Justice dans le Nord - Pas de Calais ne peut donc, – pour traduire une éventuelle inégalité territoriale spécifique - , se suffire de l'angle de la sanction et de la condamnation, tenant d'ailleurs à des faits qui ne couvrent pas, et de loin, tout le champ de la justice décisionnelle, mais devrait faire apparaître à part égale, sinon même dominante, l'accès spécifique, sur un territoire, à la reconnaissance en justice, pour chacun, de ce qu'il estime être son droit à équité simple, ou à réparation d'un préjudice.

Ce champ est extrêmement vaste, puisque les droits et instances décisionnelles sont multiples dans tout Etat de droit : il serait ainsi, pour éventuellement acter d'inégalités dans un territoire tel

le Nord - Pas de Calais, où la relation de travail est fortement pervertie par un taux de chômage élevé, particulièrement fructueux d'examiner les décisions de la justice consulaire, et de les comparer aux décisions nationales, au moins en taux basiques. Le champ des décisions administratives, et des recours à leur encontre, pourrait lui aussi être particulièrement significatif d'une influence d'un état sociétal territorial spécifique, sur la « justice de droit public ». Il ne serait pas moins révélateur, sans doute, d'observer comparativement les décisions d'indemnisations de diverses instances, notamment celles de la Santé, sur le territoire. Le contributeur tient à souligner sa « frustration » quant à la réduction de périmètre à laquelle l'exercice indicateur oblige.

Mais si l'on s'en tient en effet, pour l'indicateur envisagé, à l'option déjà prise de la justice judiciaire et du pénal, il convient en amont d'observer les faits générateurs de cette activité judiciaire, à savoir les délits et crimes territoriaux : si « un taux d'incarcération élevé est sans doute un signe d'une faible cohésion sociale », un taux comparativement élevé de délits et crimes est lui sans aucun doute signe d'une violence haute dans les rapports inter-sociaux.

Cette variable est disponible chaque année dans les statistiques du Ministère de l'Intérieur, et peut être utilisée telle que, mais on peut plus finement rechercher également quel est le taux territorial d'affaires élucidées sur un terme raisonnable, parmi ces faits dûment constatés et poursuivis, et par ailleurs s'il y a égalité, dans le Nord - Pas de Calais, du critère de poursuivabilité, autrement dit, si tel acte préjudiciable commis dans le Nord - Pas de Calais, qui serait poursuivi en moyenne en France, l'est ou ne l'est pas sur ce territoire.

Pour acter de l'égalité ou l'inégalité dans un territoire, par rapport à un autre, dans le domaine du délit et de la criminalité, si l'on se place du point de vue majoritaire du citoyen victime ou potentiellement victime, il convient sans doute par ailleurs d'examiner les paramètres :

- de la capacité, par le citoyen considéré, à reconnaissance de son propre préjudice, ou du fait que son droit est lésé,
- de l'accès à revendication de sa qualité de victime, par disponibilité d'une structure intermédiaire de défense du droit et des droits,
- de l'accès, si nécessaire, à l'acte en justice proprement dit.

Reconnaître que l'on est lésé et victime ne va pas toujours de soi : la reconnaissance du droit et des droits dépend étroitement tout d'abord du simple niveau d'éducation et d'instruction, réflexion qui vaut également pour les auteurs. Or, le niveau comparatif d'instruction et accès à l'éducation est bas dans la région, et le taux d'illettrisme des adultes y est le plus élevé de France métropolitaine ; cette carence première, favorisant une méconnaissance des droits de chacun, entraîne également des difficultés à bénéficier totalement des informations supplétives dispensées dans l'ensemble du pays sur ces mêmes droits ; on peut donc présumer un déficit régional d'origine, quant à une représentation exhaustive de ce qu'il est licite ou légitime de subir, ou même de faire, et des conséquences des actes agis ou subis. Enfin, on ne peut minimiser l'impact, dans la « culture régionale » Nord - Pas de Calais, d'une situation socio-économique dégradée de longue date, qui induit mécaniquement des isolements sociaux nombreux, et une forte dimension d'économie souterraine : ces facteurs conjugués déplacent à la baisse le curseur du droit et des droits.

Cette variable, bien que prégnante, est difficile à traduire dans un indicateur Justice, mais elle pourrait tenir de l'examen des catégories sociales majoritairement victimes ou majoritairement auteurs – avec toutes les précautions que ce type d'affichage suppose.

L'accès égalitaire à la revendication de la qualité de victime, y inclus par l'accès à une infrastructure intermédiaire, peut être estimé par la comparaison entre ces infrastructures au niveau national et au niveau régional : on observerait ici les instances départementales d'accès au Droit (C.A.D.A.), leurs subdivisions et permanences territoriales, les organismes de défense du droit des victimes, les permanences gratuites de conseil d'avocats, et par ailleurs la qualité de l'information dispensée au citoyen dans le premier lieu où il se déclare victime, celui où il dépose plainte ou fait acter d'une main courante. Les statistiques d'activité de l'ensemble de ces institutions ou instances constitueraient la base première de la variable.

L'accès égalitaire à l'acte en justice proprement dit serait d'abord jugé sur le taux comparatif d'aide juridictionnelle accordée en Nord - Pas de Calais : s'il n'est pas notablement plus élevé qu'en France moyenne, alors même que la commission de délits et crimes y est plus forte, et que la population moyenne est en bas de l'échelle nationale des revenus monétaires, c'est bien que dans le Nord - Pas de Calais prévaudrait une inégalité de reconnaissance de l'état de victime, et des moyens à mettre en œuvre pour le rétablissement des droits et du droit. Par ailleurs, l'accès à l'acte en justice proprement dit est également fonction de la simple proximité géographique des Tribunaux de Grande Instance (et Tribunaux d'Instance, mais on a ici circonscrit l'indicateur aux affaires pénales). L'accès égalitaire consiste également dans l'aide à la maîtrise des conditions d'exécution de l'éventuelle réparation directe à la victime. Enfin, pour l'auteur comme pour la victime, il consiste encore dans le délai raisonnable entre la commission des faits et le jugement.

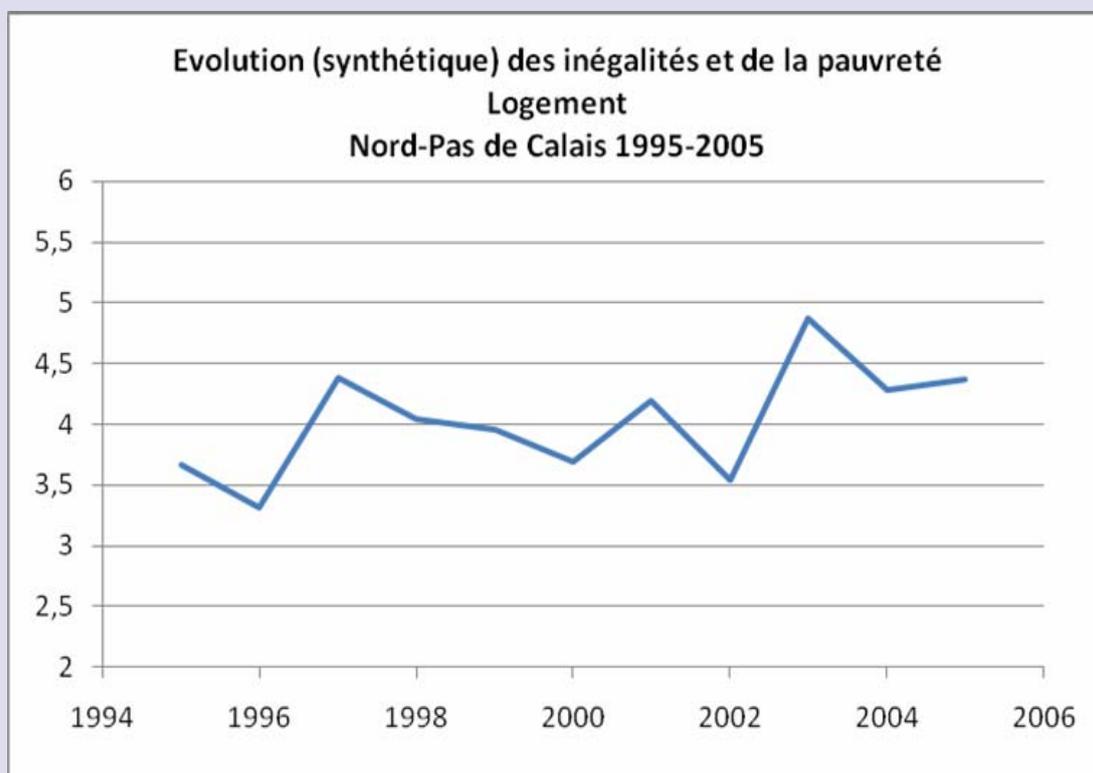
Un indicateur Justice plus exhaustif, quoique limité à la seule Justice pénale, incluerait donc les variables suivantes :

- Une variable délits et crimes, avec la statistique taux/population du Ministère de l'Intérieur, taux d'élucidation, taux d'abandon de poursuites.
- Une variable accès au droit et à l'acte en justice, comme à l'exécution de la décision en sa faveur, pour la victime, avec mention du délai raisonnable.
- Une variable accès au droit à la défense pour l'auteur présumé ou avéré : elle serait notamment basée sur le taux d'aide juridictionnelle sollicitée/accordée, mais également sur le taux territorial d'indemnisation de la détention préventive suivie de non-lieu, et la mention du délai raisonnable.
- Une (ou plusieurs) variable(s) incarcération, composée des éléments déjà existants, auxquels se rajouteraient les conditions de détention, préventive comme ferme, spécifiques au territoire, et les conditions de préparation à la sortie de prison.
- Le cas échéant, une variable « OFPRA ».

2.3. LOGEMENT

La dimension logement du Bip 40 est constituée des variables suivantes : poids de la dépense de logement dans la consommation des ménages ; indice du prix du loyer rapporté à l'indice du pouvoir d'achat ; part du montant des APL dans les dépenses de logement ; part des mises en chantiers aidés dans l'ensemble des mises en chantier ; demandes d'expulsion de la part des bailleurs en contentieux locatif.

Graphique 13. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Logement



Source : voir infra

● Variable 10 : Poids de la dépense de logement dans la consommation des ménages

→ Définition

Les dépenses de logement correspondent aux loyers ou aux remboursements d'emprunts, et les charges. Ces dépenses sont rapportées aux dépenses de consommation totale des ménages.

→ Objectif de la variable

Lorsque la pression du prix des logements sur la consommation des ménages est très forte, elle crée des déséquilibres dans les budgets de ces ménages, du fait du caractère incompressible des charges de logement. Cette pression est d'ailleurs plus forte sur les ménages locataires que propriétaires, et le poids de la dépense de logement dans la consommation est plus élevée dans les ménages à faibles revenus.

Cette pression, si elle est croissante, contribue à l'exclusion de nombreux ménages de l'accès au logement, et constitue un facteur aggravant de la croissance des sans abris ou des mal logés en France.

→ Présentation des données

Par l'intermédiaire de l'Enquête Logement, dont l'extension régionale depuis 1992 permet l'obtention de nombreuses informations sur l'habitat dans le Nord - Pas de Calais (voir encadré suivant), nous avons calculé le taux d'effort brut des ménages entre 1992 et 2001-2 (voir tableau 13). Les dépenses annuelles comprennent les charges locatives et dépenses afférentes au fonctionnement du logement.

Tableau 13. Taux d'effort brut des ménages dans le Nord - Pas de Calais : 1992 ; 2001-2

	Dépenses de logement dans le revenu
1992	18,8 %
2001	17,5 %

Source : Insee, ORHA

T13 : En 2001, les dépenses de logement des ménages ont représenté 17,5% de leur revenu.

Cette charge financière totale est plutôt en baisse sur la décennie 90. Mais les enquêtes logement sont plus riches que ce simple indicateur. Elles montrent en particulier que dans « les ménages à bas revenus »⁴⁰, le poids des dépenses de logement demeure très élevé : plus de 40% en 2001-2 contre 39% en 1992.

Le tableau suivant précise ces informations, et indique que les aides au logement compensent en partie cette évolution du poids des dépenses de logement-nous y reviendrons (variable 12). Mais dans les ménages à bas revenus, le taux d'effort net (c'est-à-dire une fois déduites les aides au logement) demeure de l'ordre du quart des revenus des ménages dans la région et, surtout, a connu une progression de 3 points sur la décennie 1992-2001.

Le baromètre, par les choix de variables qu'il fait, n'en tient pas compte.

⁴⁰ Dont la définition est précisée dans l'Enquête Logement

Tableau 14. Dépenses et effort financier des ménages selon le niveau de revenu en 1992 et 2001

Unités: euros constants, %, points de pourcentage

	Ménages à bas revenu			Ensemble des ménages		
	1992	2001	Evolution	1992	2001	Evolution
Revenu annuel	9 768	9 934	+ 2	23 075	25 072	+ 9
Loyer ou remboursement d'emprunt	2 203	2 619	+ 19	2 648	2 825	+ 7
Loyer ou remboursement d'emprunt (aides déduites)	965	896	- 7	2 145	2 299	+ 7
Charge financière totale (aides déduites)	2 567	2 376	- 7	3 824	3 862	- 1
Charge financière totale	3 805	4 099	7,7 %	4 327	4 338	1,4 %
Taux d'effort brut	23	26	+ 3	11	11	0
Taux d'effort net (aides déduites)	10	9	- 1	9	9	0
Taux d'effort net total (aides déduites)	26	24	- 2	17	15	- 2

Source : Insee, ORHA, Enquêtes Logement

T14 : En 2001, le taux d'effort brut des ménages à bas revenu est de 26 %, ce qui signifie qu'ils consacrent 26 % de leur revenu en consommation de logement. Ce taux a augmenté de 3 points sur la période 92/2001.

Encadré 4. L'Enquête Logement et son extension régionale

Une enquête nationale sur le logement existe depuis 1955. La taille de son échantillon est conséquente, puisque 30 300 ménages répondent au questionnaire. Depuis 1992, l'extension de l'enquête nationale au niveau de la région Nord - Pas de Calais permet l'obtention de résultats significatifs au niveau régional (la métropole lilloise, les bassins industriels et le littoral). A ce niveau géographique, ce sont 4 400 ménages (pour moitié issus de l'échantillon national, soit 2 445 logements, pour l'autre issus de l'extension) qui ont été interrogés dans la région sur les conditions de leur logement en 1992, 1996 et pour la période la plus récente 2001-2002.

L'extension de l'enquête à la région du Nord -Pas de Calais a été réalisée par un travail partenarial entre L'Insee et l'Observatoire régional de l'habitat et de l'aménagement (ORHA).

Cette enquête est d'autant plus intéressante qu'outre les conditions de logement, elle est une des rares à fournir une estimation du taux de pauvreté monétaire au niveau régional.

Voici quelques thèmes principaux du questionnaire abordés dans l'enquête de 2001 :

Caractéristiques physiques de l'immeuble et sociodémographiques des ménages ; modalités juridiques d'occupation du logement (aide de l'Etat, etc.) ; dépenses associées au logement : ressources des ménages ; qualité du logement ; etc.

Le problème de l'extension régionale de l'enquête logement pour notre usage, est le faible nombre de données à disposition dans le temps (tout au plus 3, mais le plus souvent 2 car les données des rapports issus des enquêtes ne permettent pas toujours de retrouver les variables nécessaires. De ce point de vue, l'Enquête de 1996 semble moins riche en données mises à disposition).

● Variable 11 : Indice du prix du loyer/Indice des prix à la consommation

→ Définition

Il s'agit du rapport entre l'indice du prix du loyer et l'indice général des prix à la consommation (l'inflation).

→ Objectif

Cette variable complète la précédente. Elle indique l'évolution du prix relatif du loyer par rapport à l'évolution de l'indice général des prix. C'est un éclairage complémentaire de la pression exercée par le logement dans les dépenses totales.

→ Présentation des données

Les données disponibles, toujours issues de l'extension régionale de l'Enquête Logement, indiquent que les loyers moyens ont progressé d'environ 37% sur la période alors que l'indice général des prix à la consommation n'a cru, sur cette même période, que de 14%. Il y a donc, sur la décennie 1992-2001 une progression relative des loyers par rapport à la hausse générale du coût de la vie de l'ordre de 24%.

Tableau 15. Progression des dépenses de loyer entre 1992 et 2001 en Nord - Pas de Calais

	1992	1996	2001	Variation 92-01
Loyer moyen	2828	2416	3871	36,9 %
IPC Général	100	108	114	14 %
Indice Loyer/IPC				24 %

IPC : Insee, national

Loyer moyen : INSEE, ORHA

T15 : L'indice des prix a augmenté de 14 % entre 1992 et 2001 (base 100 en 1992).

En 2001, le loyer moyen en Nord - Pas de Calais est de 3871 € par an.

● Variable 12 : Part du montant des aides au logement dans la consommation de logement

→ Définition

«Créée par la loi du 3 janvier 1977, l'APL a été conçue comme une prestation à caractère social et familial destinée à adapter les dépenses de logement à la situation de famille et aux ressources des occupants. Elle a également un caractère économique puisqu'elle vise à développer l'accession à la propriété et la réhabilitation dans l'habitat ancien. Elle est versée sous condition de ressources aux ménages accédants à la propriété avec un prêt aidé par l'Etat (PAP) ou un prêt conventionné (PC)⁴¹». Cette aide personnalisée au logement concerne également les ménages

⁴¹ Site Bip40

locataires de logement neufs, ou anciens réhabilités ou non, ayant fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le bailleur. Dans ce cas, le bailleur s'engage à respecter certaines obligations, en particulier en matière de loyer maximum ou de plafond de ressources du locataire.

→ Présentations des données

Comme le précise l'Enquête Logement de l'Insee, « près de 40% des ménages de la région bénéficient d'une aide au logement. Deux tiers de ces aides sont distribuées sous forme d'aide personnalisée au logement (APL), le tiers restant est versé sous forme d'allocations de logement (AL) ». L'Insee précise en outre que ce sont les ménages locataires du secteur social qui bénéficient le plus d'aides au logement, versées le plus souvent sous forme d'aide personnalisée au logement (Insee, 2001-02).

Dans le baromètre national, les résultats sont limités au versement des APL. Nous pensons qu'il est plus raisonnable d'y inclure l'ensemble des aides au logement, d'autant qu'une partie d'entre elles sont des aides dédiées à des publics en difficulté (en particulier l'allocation de logement sociale (ALS) et l'allocation de logement familiale (ALF)).

Nous disposons certes du montant des APL grâce aux comptes de la DRASS, montants disponibles annuellement. On y lit ainsi que la croissance des montants APL en Euros courants distribués ne s'est accrue que de 3,5% sur la période 96-04.

Tableau 16. Evolution du montant des APL dans la région du Nord - Pas de Calais (en euros)

ANNEE	Montant APL
1996	564 401 270
1997	573 514 326
1998	578 425 161
1999	583 133 640
2000	570 074 236
2001	565 187 697
2002	583 784 813
2003	572 767 369
2004	584 236 544

Source : DRASS

T15 : En €. En 2004, le montant des APL versés dans la région Nord - Pas de Calais s'élève à 584 236 544 euros.

Ces données souffrent cependant de deux écueils : d'une part, elles sont limitées aux APL. D'autre part, cette source ne permet pas l'accès aux données de dépenses des ménages et leur évolution.

Nous avons donc préféré recourir aux données des Enquêtes Logement. Ces données soulignent que la part des aides au logement a cru sur la période ce qui a permis d'atténuer la pression des dépenses brutes de logements dans les dépenses totales des ménages.

Tableau 17. Part du montant des aides au logement dans les dépenses de logement des ménages en Nord - Pas de Calais

	1992	2001
Dépenses brutes totales	5 387 214 000	6 687 468 000
Aides au logement	637 053 000	831 873 000
Part des aides au logement	11,8 %	12,4 %

Données en Euros courants

Source : Insee, ORHA, Enquêtes Logements 1992 et 2001-2

T17 : En 2001, le montant des aides au logement s'élevait à 831 873 000 euros ; les aides représentaient 12,4 % des dépenses de logements des ménages.

● Variable 13 : Part des mises en chantier aidées dans le total des mises en chantier

→ Définition

Dans la région, tous les ans un certain nombre de mises en chantier sont lancées. Dans ces mises en chantier de logements, cette variable 13 indique la part attribuable aux organismes de financement publics (OPHLM, OPAC, SEM, collectivités publiques).

→ Objectif

L'analyse de cette part dans le temps est un indicateur de l'investissement public dans les logements régionaux, de l'effort public à l'égard du logement.

→ Présentations des données

Nous disposons d'une série régionale sur la période 1992-2006, qui résulte d'un traitement de la base de données SITADEL (voir tableau 18 et graphique 14 p70). Nous constatons, bien que ces données doivent être prises avec la précaution qui s'impose (voir encadré), que la part publique dans les mises en chantier a connu un pic en 1993 et 1994, qu'elle a régressé ensuite, pour connaître actuellement son niveau le plus bas depuis 14 ans.

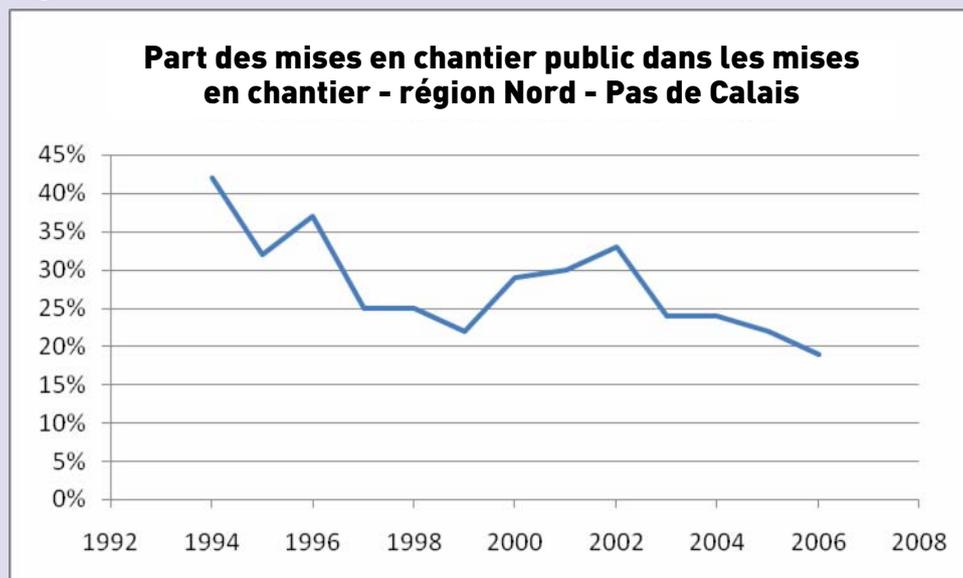
Tableau 18. Part des mises en chantier aidées dans le total des mises en chantier

ANNEE	Part du Public dans les mises en chantier
1994	42 %
1995	32 %
1996	37 %
1997	25 %
1998	25 %
1999	22 %
2000	29 %
2001	30 %
2002	33 %
2003	24 %
2004	24 %
2005	22 %
2006	19 %

Source : Base de données SITADEL (traitement par nos soins)

T18 : En 2006, 20 % des mises en chantier sont attribuables aux organismes de financement publics.

Graphique 14. Part des mises en chantier public dans les mises en chantier - région Nord - Pas de Calais



Source : Base de données SITADEL (traitement par nos soins)

Encadré 5. Système d'information et de traitement automatisé des données élémentaires sur les logements et les locaux (SITADEL)

Le document de base est le formulaire de demande de permis de construire. L'information est collectée au niveau local, par les services instructeurs (mairies, Directions départementales de l'équipement) et transmise aux services statistiques des Directions régionales de l'équipement.

L'ensemble des opérations faisant l'objet d'un permis de construire sont enregistrées dans la base SITADEL. En cas d'avis favorable, les événements suivants seront pris en compte : la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ; la déclaration d'achèvement des travaux (DAT) ; l'annulation (après autorisation ou après ouverture de chantier) ; la modification d'un permis de construire, après avis favorable ou ouverture de chantier.

Le champ couvert comprend l'ensemble des opérations de construction à usage d'habitation (logements) et à usage non résidentiel (industriel, agricole, commercial, administratif, etc.) soumises à la procédure du permis de construire.

La base SITADEL est alimentée à partir des formulaires suivants : demande de permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes par un particulier pour lui-même demande de permis de construire demande de permis de construire modificatif déclaration d'ouverture de chantier déclaration d'achèvement des travaux.

Les données collectées sont publiques et non confidentielles. Si les données sur le permis et la nature de la décision sont transmises relativement rapidement aux services statistiques régionaux, il n'en est pas de même pour les DOC et DAT. Des relances sont effectuées auprès des mairies et des pétitionnaires pour les DOC et les DAT. Pour les statistiques conjoncturelles, les dates retenues sont celles où les événements sont connus de l'administration (dates de prise en compte) ; pour les statistiques rétrospectives, ce sont les dates réelles des événements.

● Variable 14 : Demandes d'expulsions

→ Définition

Cette variable est un reflet du contentieux locatif (départements du Nord et du Pas-de-Calais)

On retiendra les demandes d'expulsions des bailleurs comme variable de contentieux locatif. Cette donnée statistique, issue des données du Ministère de la Justice, ne distingue pas les demandes d'expulsions des demandes de paiement des loyers. On retiendra l'ensemble comme une approximation correcte de ce «contentieux locatif» régional.

→ Présentations des données

Il est possible de tracer le contentieux locatif, comme nous l'avons défini, sur la période qui couvre les années 1990 à 2005 (voir tableau 19). A l'aide de cette série, nous observons que la baisse visible en 1999 du contentieux locatif régional a été du même ordre en France, et que la nette augmentation de ce contentieux a repris ensuite jusque 2003 au moins.

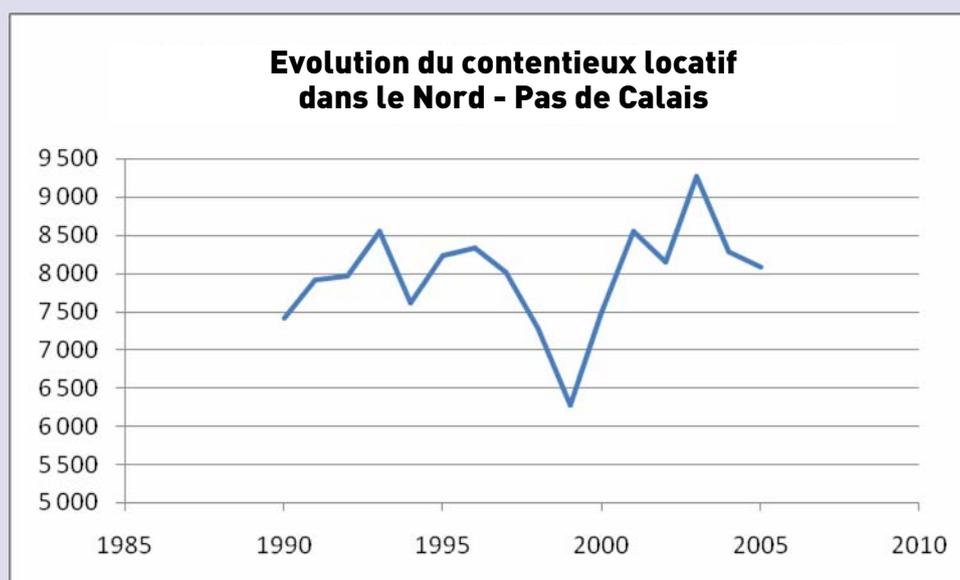
Tableau 19. Evolution du contentieux locatif Nord - Pas de Calais et France 1990-2005

	NORD - PAS DE CALAIS	FRANCE
1990	7 413	100 686
1991	7 916	103 713
1992	7 965	104 431
1993	8 542	107 225
1994	7 619	104 538
1995	8 236	103 721
1996	8 327	111 215
1997	8 014	113 430
1998	7 271	100 327
1999	6 277	97 429
2000	7 472	105 446
2001	8 544	107 516
2002	8 148	111 395
2003	9 274	125 078
2004	8 285	134 610
2005	8 085	130 728

Source : Ministère de la Justice

T19 : En 2006, 8085 demandes d'expulsions ont été recensés dans le Nord - Pas de Calais.

Graphique 15. Evolution du contentieux locatif dans le Nord - Pas de Calais



Source : Ministère de la Justice

« UN BAROMÈTRE POUR LE LOGEMENT »

Philippe DELTOMBE, Droit Au Logement

Le logement est un problème sensible pour une majorité de français et un problème douloureux pour la quasi-totalité des personnes en grande précarité.

A l'occasion du mouvement des Don Quichotte un sondage évoquait qu'un français sur deux craignait de se retrouver au cours de son existence, dans la situation d'un sans-abri. C'est dire si le sujet intéresse les citoyens.

Les personnes qui demandent au Droit Au Logement une aide, un soutien, voire un simple renseignement viennent d'horizons les plus divers. Si, au début de notre existence, nous rencontrons des populations en grande précarité, ceci n'est plus d'actualité, les problèmes liés au logement se diffusent à toutes les couches sociales.

Difficultés liées à l'accès au logement, insalubrité, coût excessif des loyers, relations bailleurs locataires, chaque jour nous apporte son lot d'angoisse, de mal-vivre et d'incompréhension.

En outre, une politique de construction défailante depuis plusieurs décennies génère une véritable crise du logement.

L'association Droit Au Logement prône la lutte collective afin d'avoir une influence auprès des décideurs. Rien de tel que d'instaurer un dialogue direct entre un ministre, un préfet, un maire et les familles privées de toit ; le choc de plusieurs mondes destinés à ne jamais se rencontrer. Cependant notre rôle doit être étayé, consolidé, par des données permettant de consolider les arguments du débat. D'où notre intérêt et notre participation à l'élaboration du baromètre des inégalités et de la pauvreté à l'échelle de la région Nord – Pas de Calais, et pour la dimension « logement ». Notre souhait est que cet outil puisse prendre le pouls de ce grand malade qu'est le logement dans notre région.

La rigueur avec laquelle les différents intervenants ont travaillé sur le sujet laisse augurer que cet outil pourra servir de base de travail à tous les acteurs qui ont à œuvrer sur le sujet. Il peut aussi servir la cause de ce fléau qu'est l'exclusion, et celle du logement qui en est une des plus cruelles.

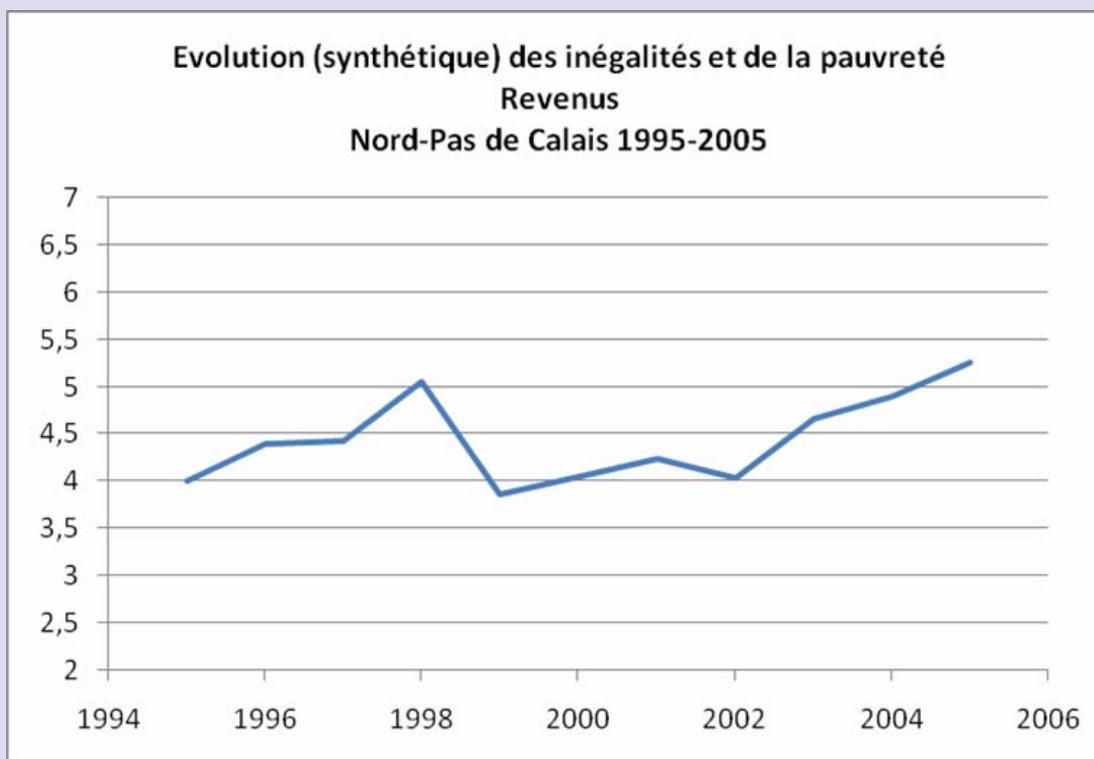
Fasse qu'à l'étude de certains des graphiques produits par ce baromètre une prise de conscience collective serve d'électrochoc pour endiguer ce fléau.

2.4. REVENUS

La quatrième dimension du baromètre, celle des « Revenus », est composée de quatre sous dimensions qui seront détaillées ci-dessous. La multi dimensionnalité des inégalités et de la pauvreté que veut appréhender le baromètre prend ici tout son sens : il met ici l'accent sur les aspects monétaires et institutionnels de ces inégalités et de cette pauvreté.

- 2.4.1 Consommation (3 variables)
- 2.4.2 Inégalités dans la fiscalité (4 variables)
- 2.4.3 Pauvreté (4 variables)
- 2.4.4 Salaires (5 variables)

Graphique 16. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté.
Revenus Nord - Pas de Calais 1995-2005

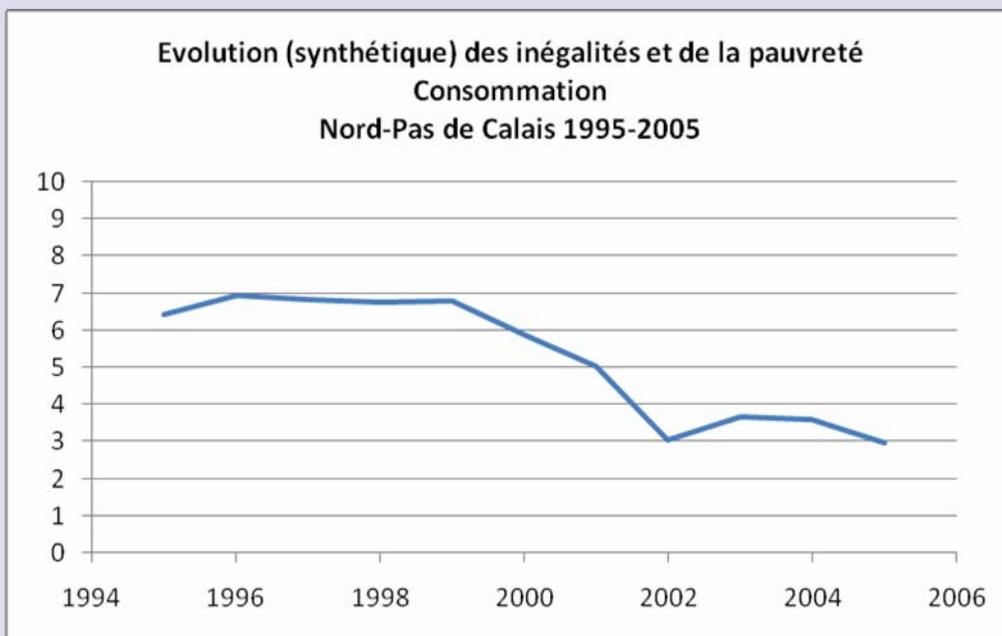


Source : voir infra

2.4.1. CONSOMMATION

La sous-dimension Consommation est elle-même constituée de trois variables : pouvoir d'achat des ménages, surendettement, et taux d'incident de crédit.

Graphique 17. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté.
Consommation Nord - Pas de Calais 1995-2005



Source : voir infra

● Variable 15 : Pouvoir d'achat des ménages

→ Définition

Le pouvoir d'achat des ménages régionaux est mesuré par le salaire horaire moyen net nominal régional déflaté de l'indice des prix à la consommation (IPC). Ce dernier est extrait des comptes des ménages de l'Insee.

→ Objectif de la variable

L'indice de pouvoir d'achat moyen est une mesure de la situation monétaire des ménages. L'idée générale est que le partage des richesses ne peut s'envisager que si le pouvoir d'achat général est suffisamment élevé.

→ Présentation des données

Nous avons travaillé à partir du salaire horaire moyen net régional que nous avons déflaté de l'indice général des prix à la consommation. Pour le salaire moyen régional, seule la source DADS, en l'état actuel du système d'information régional, est mobilisable (voir encadré).

Encadré 6. Les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS)

Les Déclarations annuelles de données sociales sont des documents administratifs. Ils sont utilisés par les employeurs qui transmettent ainsi à l'administration (fiscale et organismes de sécurité sociale), individuellement et pour chaque salarié, le montant annuel des salaires versés. Les fichiers de diffusion relatifs à une année N sont disponibles en N+2 (source : CEREQ).

Le champ couvert par les DADS n'est pas exhaustif. En effet il exclut les salariés agricoles, les agents de l'Etat et les salariés employés de maison employés dans des contrats de gré à gré.

Données disponibles dans les DADS : salaires, emploi, qualification, nombres d'heures rémunérées (depuis 1993). Les conditions d'emploi (Temps complet, temps « non complet », intermittent), montant des rémunérations brutes et nettes. A un niveau régional et sur longue période, il apparaît néanmoins que les salaires présentés sont jusqu'à 1998 présentés en salaires annuels, et à partir de là, en salaires horaires. Lorsque l'on s'intéresse aux écarts salariaux entre différentes catégories (par exemple hommes-femmes), on est évidemment confrontés aux ruptures de séries, et par des mesures au sens général différent. En effet, les écarts salariaux horaires sont moindres que les écarts salariaux annuels. Ainsi, par exemple en 2004, en France, le salaire horaire moyen des hommes était 24% plus élevé que celui des femmes alors que le salaire mensuel était 37% plus élevé (Observatoire des Inégalités).

Outre le passage obligé par la source des DADS, seule l'utilisation des salaires horaires moyens nets est donc possible, ce qui constitue une sérieuse limite pour la mesure des certaines inégalités (voir encadré). Les tableaux suivants présentent l'évolution de cette variable durant la période 1995-2002.

Tableau 20. Salaire horaire net moyen en Euros courants pour le Nord - Pas de Calais, 1995-2002

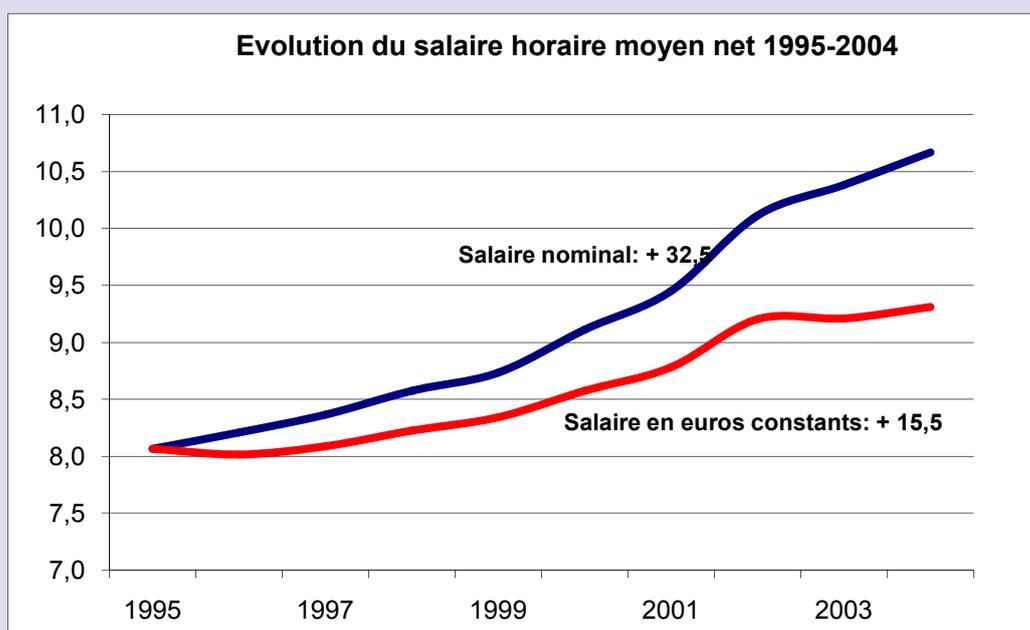
ANNEE	SALAIRE HORAIRE NET MOYEN
1995	8,07
1996	8,21
1997	8,37
1998	8,58
1999	8,73
2000	9,11
2001	9,45
2002	10,11
2003	10,38
2004	10,67

Source : Insee, DADS

T20 : En 2004, pour le Nord - Pas de Calais, le salaire horaire net moyen était de 10,67 euros.

Comme le montre le graphique ci-dessous, après la prise en compte de l'inflation, le pouvoir d'achat du salaire horaire moyen net a donc augmenté de moins de 16% sur la période 1995-2004, soit environ 2,1% de croissance annuelle moyenne.

Graphique 18. Evolution du salaire horaire moyen net 1995-2004

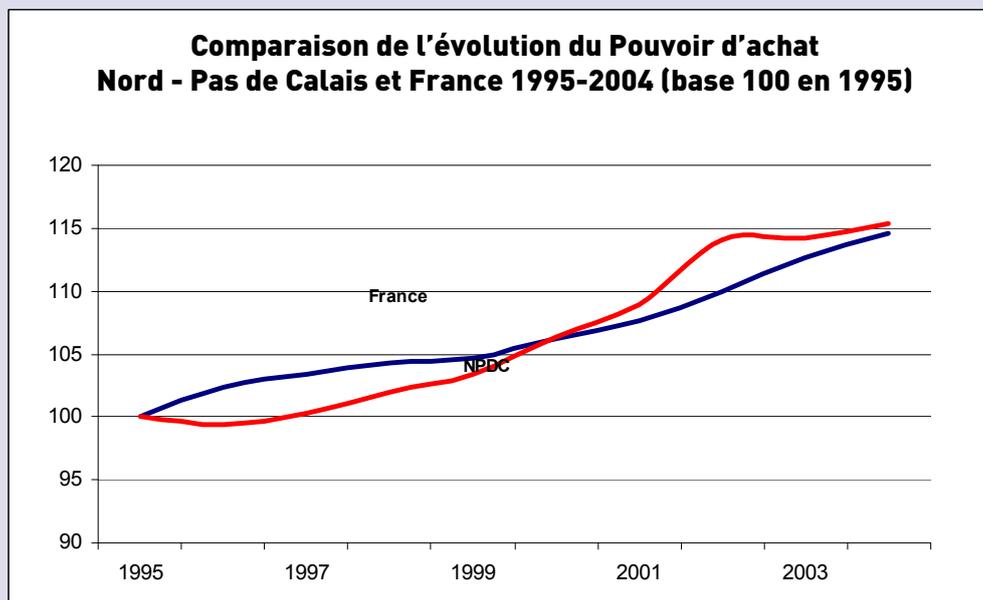


Source : Insee, DADS

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

L'évolution comparée des pouvoirs d'achat (ici le pouvoir d'achat de l'heure travaillée) sur les 9 dernières années indique un phénomène assez net de rattrapage entre la région et la France sur cette période, et un taux de croissance relativement proche (15,5 % sur la période dans la région Nord - Pas de Calais, contre 14,5% en France).

Graphique 19. Comparaison de l'évolution du Pouvoir d'achat, Nord - Pas de Calais et France 1995-2004 (base 100 en 1995)



Source : Insee, DADS

Notons pour terminer que cette variable du pouvoir d'achat de l'heure travaillée devrait être, en particulier dans les comparaisons, mise au regard de l'évolution du nombre d'heures travaillées sur la période, en particulier l'évolution du taux de travail à temps partiel, phénomène non capté ici. Nous y reviendrons dans l'étude des conditions de travail.

● Variable 16 : Taux de surendettement

→ Définition

Le taux de surendettement est le nombre de dépôts annuels de dossiers pour surendettement enregistré par la Banque de France rapporté au nombre de ménages dans la région.

→ Objectif de la variable

L'idée générale est ici de capter dans quelle mesure l'évolution du pouvoir d'achat dans la région est accessible à tous.

Le taux de surendettement des ménages est cependant tout autant une mesure de moyen que d'état sur l'exclusion. En effet, l'augmentation du nombre de cas de ménages surendettés peut résulter d'une meilleure gestion publique des personnes en situation de faillite personnelle, ou d'un plus grand nombre de personnes surendettées.

La loi Neiertz du 31 décembre 1989, remaniée en 1995, a ainsi mis en place des commissions de surendettement, sous la responsabilité de la Banque de France. Les dispositions de la loi du 29 juillet 1998 de «lutte contre les exclusions», ont doté les commissions de pouvoirs destinés à leur permettre de traiter les dossiers les plus difficiles, en proposant, parfois, un effacement total ou partiel de la dette⁴².

Dans tous les cas, le dénombrement des situations de surendettement des ménages, et son évolution, est un reflet de l'insécurité économique (et de son évolution) de la population concernée.

→ Présentation des données

Les données issues de la Banque de France mises à notre disposition balayent la période 1995-2007.

Tableau 21. Le nombre de dossiers de surendettement dans le Nord - Pas de Calais

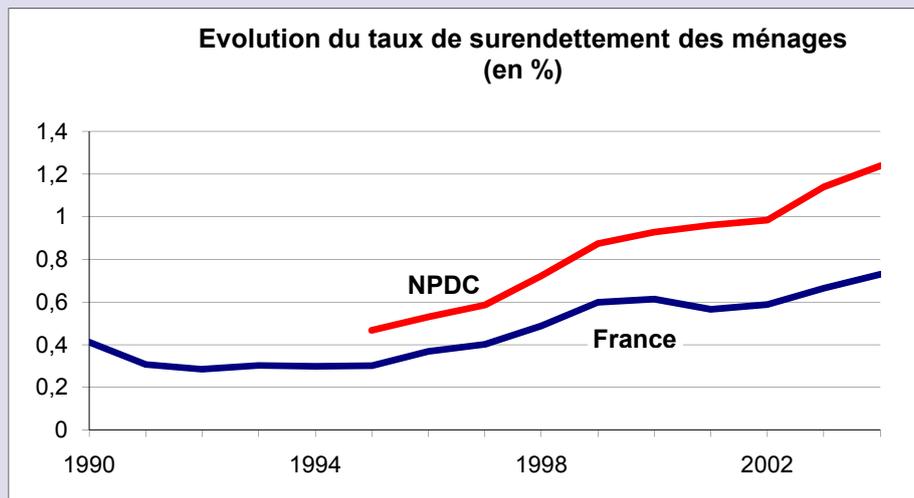
	AMIABLE	RECOM- MANDATIONS
	DEPOTS	SAISINES
1995	6 732	1 019
1996	7 711	1 607
1997	8 569	1 398
1998	10 689	1 708
1999	13 031	2 035
2000	13 840	2 756
2001	14 541	2 998
2002	15 020	3 487
2003	17 545	3 763
2004	19 217	3 929
2005	18 036	3 399
2006	18 130	3 426
2007	17 634	3 607

Source : Banque de France Nord - Pas de Calais

T21 : En 2007, 17 634 dépôts de dossiers de surendettement ont été enregistrés dans le Nord - Pas de Calais.

⁴² Source : <http://www.orsnpsc.org/etudes/rapports/praps02.pdf>.

Graphique 20. Evolution du taux de surendettement des ménages (en %)



Source : Banque de France Nord - Pas de Calais

→ Pour en savoir plus...

Les résultats relatifs au statut matrimonial (tableau 22) et à la structure par CSP (tableau 23) des dossiers gérés par la Banque de France sont issus d'une enquête typologique menée en 2001. La Banque de France a publié une étude semblable en 2004, malheureusement sans poursuivre l'analyse du surendettement au niveau régional.

Des données l'on remarque que les couples sont surreprésentés dans la région par rapport à la structure du surendettement national, de même que les ouvriers et surtout les inactifs.

Tableau 22. Statut matrimonial des surendettés dans le Nord - Pas de Calais (en pourcentage du nombre de dossiers)

	France	Nord - Pas de Calais
célibataires femmes	14,5	10,9
célibataires hommes	11,5	8,5
couples	42,2	51,0
veufs	5,3	7,9
divorcés	26,5	21,6
total	100	100
nb de dossiers	6009	541

Source : Banque de France⁴³

T22 : En 2001, dans le Nord - Pas de Calais, sur les 541 dossiers de surendettés, 21,6 % sont ceux de personnes divorcées.

⁴³ Surendettement, une enquête typologique, Banque de France, 2001
http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/autres_telechar/typologi.pdf

Tableau 23. Structure par catégories socioprofessionnelles des dossiers de surendettement

	France	Nord - Pas de Calais
artisans, commerçants, chefs d'entreprises	0,4	0,2
cadres, professions intellectuels supérieures	1,1	0,4
professions intermédiaires	3	2,1
Employés	31,5	24,5
Ouvriers	23,8	25,5
Retraités	8,2	9,2
Sans activités	32,0	38,2

Source : Banque de France
T23 : 25,5 % des surendettés nordistes sont ouvriers.

● Variable 17 : Taux d'incidents de crédit

→ Définition

Le taux d'incidents de crédit est égal au nombre d'incidents de remboursement de crédits divisé par le nombre de ménages.

→ L'objectif de la variable

Cette variable est une mesure des difficultés financières extrêmes auxquelles une partie des ménages est exposée.

→ Présentation des données

Les données n'ont pas été retenues pour le niveau régional par manque de disponibilité.

→ Données requises

Nombre d'incidents de remboursement de crédits
Nombre de ménages

Source

Banque de France
Recensement de la population

Période

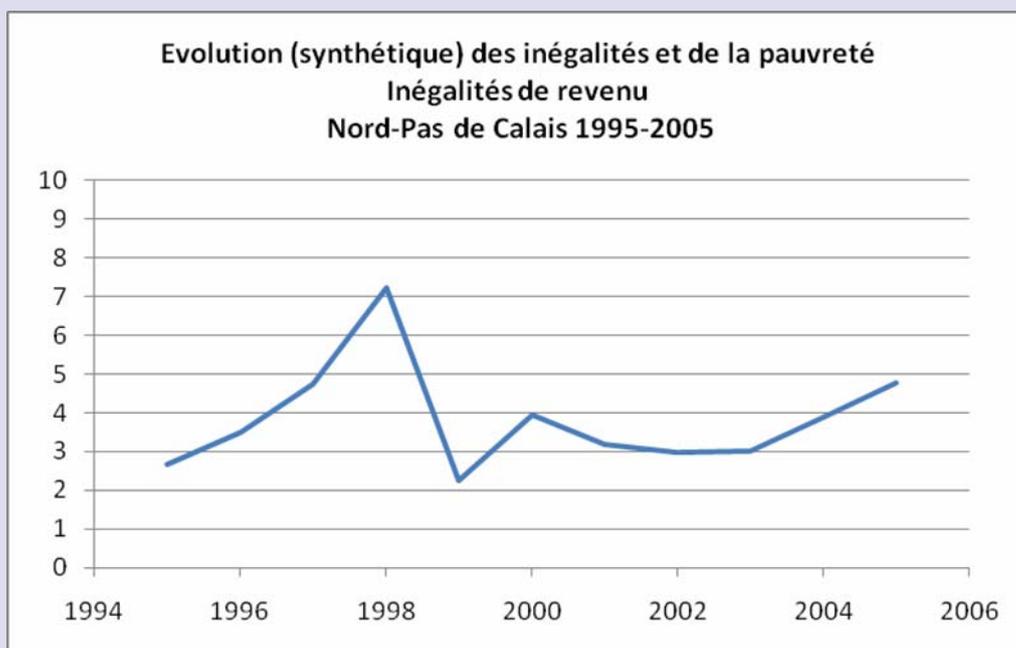
Non disponible
1999, 2004

2.4.2. INÉGALITÉS DE REVENUS

La sous dimension des inégalités de revenus est composée des variables suivantes : part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages, complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée, part des foyers redevables de l'impôt sur la fortune, complément à l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales.

Les variables de cette sous dimension disponibles au niveau régional et dont nous faisons une présentation dans ce qui suit, conduisent à l'évolution synthétique ci-dessous :

Graphique 21. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Inégalités des revenus



Sources : voir infra

● Variable 18 : Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages

→ Définition

La variable 18 est la part (en %) des revenus du patrimoine (intérêts, dividendes, loyers...) dans le revenu disponible brut des ménages tel que mesuré par la comptabilité nationale.

→ Objectif de la variable

La principale justification de l'inclusion de cette variable dans le Bip40 est liée à l'inégalité nettement plus forte de la distribution du patrimoine par rapport à celle des revenus.

La progression des revenus du patrimoine a donc un impact important sur les inégalités de revenus, et l'évolution de la part des revenus financiers (issus du patrimoine) dans le revenu disponible brut apparaît donc, dans cette base, comme un proxy des évolutions des inégalités de cet ordre.

→ Présentation des données

La comptabilité régionale – par l'intermédiaire du système européen des comptes dite « SEC 95 » – permet de ventiler les revenus des ménages en fonction du type de revenus⁴⁴. Parmi les types de revenus renseignés dans les comptes d'affectation des revenus primaires des ménages figure le poste « Revenu de la propriété », défini comme le « revenu que reçoit le propriétaire d'un actif financier ou d'un actif corporel non produit en échange de la fourniture de fonds à une autre unité institutionnelle, ou de la mise à la disposition de celle-ci de l'actif corporel non produit » (SEC 1995, 4.41). Après ajustement pour les intérêts versés par les ménages, on obtient le numérateur de la variable « part des revenus financiers dans le RDB des ménages ».

La variable du « revenu disponible brut » est également disponible dans le système européen des comptes (SEC) utilisé pour la comptabilité régionale. Ces données peuvent être obtenues par le biais d'EUROSTAT et couvrent la période 1995-2004. Le tableau 24 indique bien que l'évolution des revenus de la propriété reflète celle des marchés financiers : on y retrouve la hausse marquée de 2000-2001 ainsi que l'effet de l'éclatement de la bulle Internet dans les deux années suivantes.

Encadré 7. Les données du système européen de comptabilité

Les données EUROSTAT sont basées sur le système européen de comptabilité (SEC 95). Elles regroupent les comptabilités nationales, en utilisant une méthodologie comparable. Toutes les données sont fournies par les services statistiques des pays membres. Le rôle d'EUROSTAT consiste essentiellement à homogénéiser, valider et regrouper les informations. Les comptes des ménages sont présentés sous deux échelles: NUTS 1 et NUTS 2. Cette nomenclature permet de comparer des unités territoriales d'une taille comparable. En France, les unités NUTS 2 correspondent au niveau régional. La plupart des données ainsi que les méta-données sont disponibles sur le site EUROSTAT.<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>

On peut s'interroger sur les raisons qui conduisent les systèmes régionaux français de statistiques à utiliser et diffuser si peu des informations statistiques les concernant au premier chef. S'agit-il de problèmes de communication ? de manque de fiabilité des données européennes ? de concurrence sur la production de certaines données ?

⁴⁴ Voir Insee, Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Conseil Général du Nord, Conseil Général Pas-de-Calais, Mission Bassin Minier (2006) *Pauvretés et territoires en Nord - Pas de Calais*, p.20.

Tableau 24. Revenus de la propriété dans le Nord - Pas de Calais (millions d'euros), 1995-2004

	REVENUS DE LA PROPRIETE, A RECEVOIR (RESSOURCES)	REVENUS DE LA PROPRIETE, A PAYER (EMPLOIS)	SOLDE
1995	5 464	2 067	3 397
1996	5 467	1 918	3 548
1997	5 512	1 775	3 737
1998	5 895	1 790	4 105
1999	6 207	1 907	4 300
2000	6 740	1 971	4 769
2001	6 662	1 625	5 037
2002	6 535	1 390	5 145
2003	6 493	1 238	5 255
2004	6 758	1 240	5 518

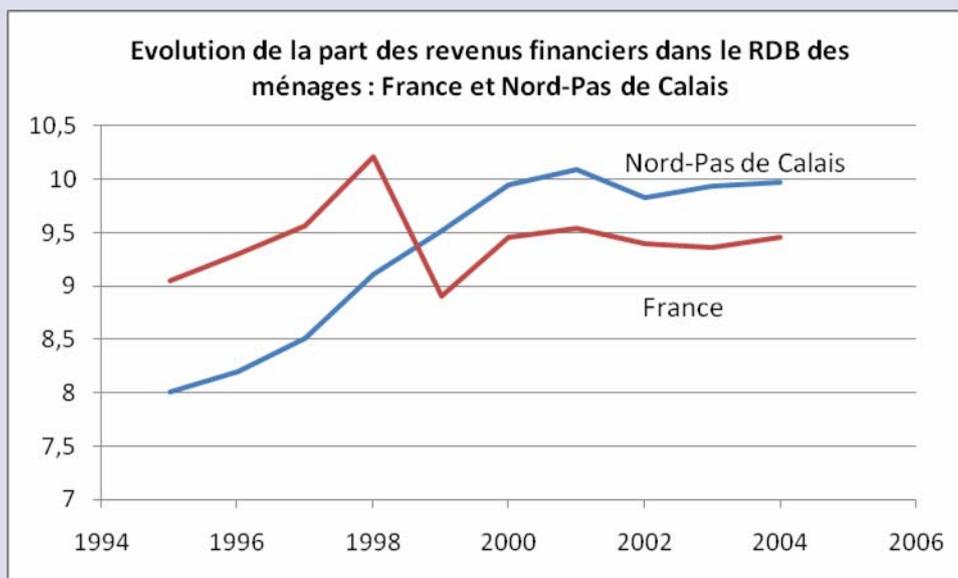
Source : EUROSTAT

T24 : En 2004, les revenus de la propriété dans le Nord - Pas de Calais s'élèvent à 5 518 millions d'euros.

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

La part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages n'a pas subi des variations significatives durant la période 1995-2004 (voir graphique 22). Dans le Nord - Pas de Calais, un minimum de 8,9 % a été atteint en 1999, soit un an seulement après le maximum de 10,2 %. La part des revenus financiers dans le revenu disponible brut des ménages du Nord - Pas de Calais a été supérieure à la situation française jusqu'à 1999. A partir de cette date, les taux nationaux sont légèrement plus élevés. Par opposition au développement régional, le taux national a connu une hausse de 1,5 % sur la période complète.

Graphique 22. Evolution de la part des revenus financiers dans le RDB des ménages : France et Nord - Pas de Calais

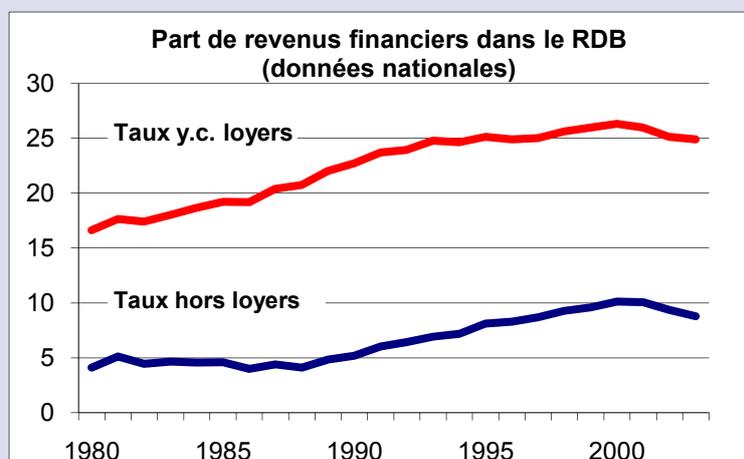


Source : Insee, EUROSTAT

Encadré 8. Les revenus du Patrimoine

La définition retenue pour le Bip40 national exclut les revenus perçus par les ménages sous forme de loyers fictifs, même si ces derniers sont disponibles dans la comptabilité nationale. Il serait donc envisageable d'élargir la définition de revenus financiers pour y inclure les loyers fictifs et les revenus d'assurances vie. Par définition, ceci augmenterait la part des revenus financiers (comme le présente le graphique ci-dessous). Cependant, ceci n'aurait pas d'impact important sur les évolutions.

Graphique 23. Part de revenus financiers dans le RDB (données nationales)



Source : Comptabilité nationale

● Variable 19 : Part des salaires dans la valeur ajoutée (complément)

→ Définition

La masse salariale (au numérateur) est l'ensemble des salaires versés au cours d'une année. Le dénominateur de cette variable est la valeur ajoutée régionale.

→ L'objectif de la variable

On sait que la valeur ajoutée se décompose en deux grandes parties : les salaires et les profits. L'évolution de la valeur ajoutée au détriment de l'une ou l'autre de ces deux grandes masses est un reflet de l'évolution du rapport des forces économiques et des inégalités que ces rapports peuvent produire.

→ Présentation des données

Les statistiques de cette série proviennent du système européen de comptes (SEC 95). Le numérateur – la masse salariale – y est présent sous le poste « rémunération régionale des salariés », qui est défini comme le « total des rémunérations en espèces ou en nature que versent les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période de référence des comptes » (SEC 1995, 4.02) dans une région donnée.

En ce qui concerne la valeur ajoutée, nous avons utilisé la série 1990-2005 de l'Insee (base 2000). Par conséquent, nous disposons d'une série de 1995 à 2004 pour le ratio de la masse salariale et la valeur ajoutée régionale.

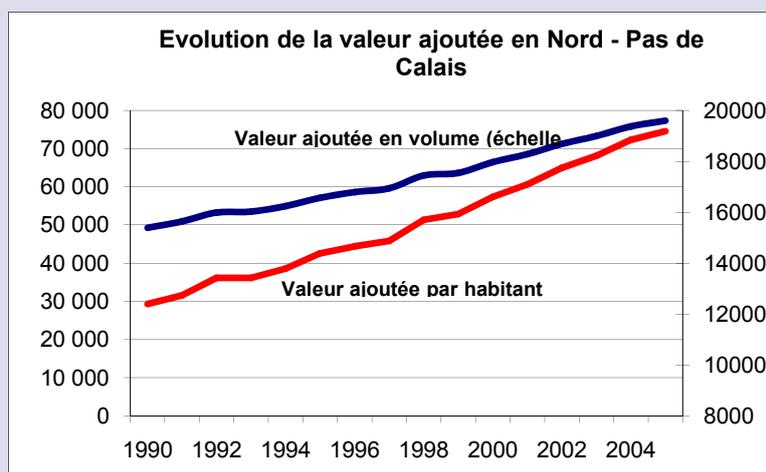
Tableau 25. Rémunérations de salariés et PIB régional dans le Nord - Pas de Calais (millions d'euros), 1995-2004

	RÉNUMÉRATION DES SALARIÉS (RESSOURCES)	VALEUR AJOUTÉE RÉGIONALE	TAUX
1995	34 594	57 165	0,61
1996	35 446	58 658	0,60
1997	35 774	59 624	0,60
1998	37 224	63 000	0,59
1999	39 150	63 672	0,61
2000	41 051	66 472	0,62
2001	43 718	68 606	0,64
2002	45 439	71 297	0,64
2003	46 765	73 371	0,64
2004	48 301	75 886	0,64

Source : EUROSTAT

T25 : La rémunération de salariés représentait, en 2004, 64 % du PIB régional.

Graphique 24. Evolution de la valeur ajoutée en Nord - Pas de Calais



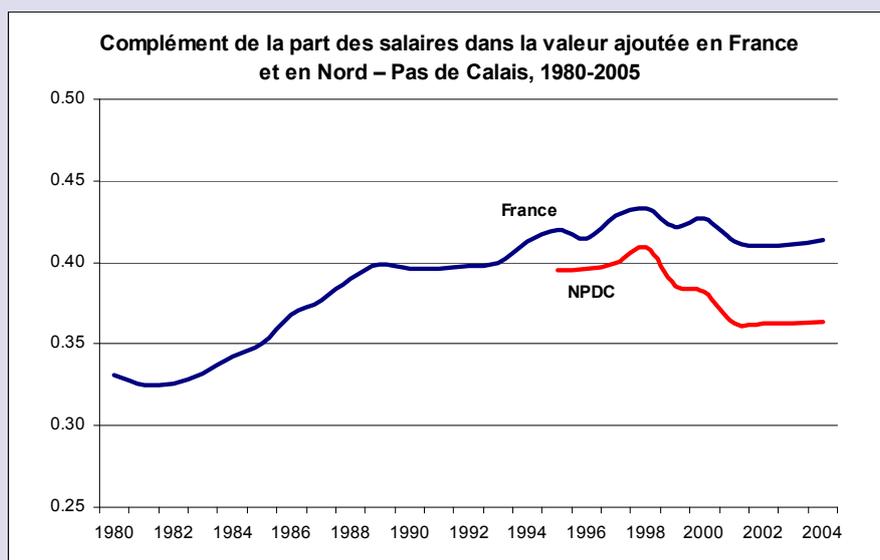
Source : Insee

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

Pour identifier l'évolution de la situation, on recourt ici au complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée en France et dans la région, ce qui peut être lu comme un proxy de l'évolution du taux de profit. Le graphique 25 présente l'évolution de ce complément sur la période 1995-2004. La part des salaires dans la valeur ajoutée a été la plus faible en 1998, et ce, pour le niveau régional comme pour le niveau national. A partir de la fin des années 90, une baisse prolongée est identifiable. Dans le Nord - Pas de Calais, cette baisse est cependant plus nette qu'au niveau national. Le taux est passé de 41 % en 1998 à 36 % en 2004. Peut-on faire l'hypothèse que la forte hausse du salaire minimum à cette période (du fait de la loi sur les 35 heures), ait pu accroître la part de la masse salariale plus nettement dans la région, du fait de la part élevée des bas salaires dans la région? Ceci est une hypothèse qui nécessiterait d'aller au-delà de ce premier travail descriptif.

En utilisant la perspective de longue période disponible au niveau national, on note que la situation régionale des années 2000-2004 demeure plus inégalitaire que celle du début des années 1980 en France.

Graphique 25. Complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée en France et en Nord - Pas de Calais, 1980 - 2005



Source : EUROSTAT, Insee

● Variable 20 : Part des foyers redevables de l'ISF

→ Définition

Il s'agit du ratio portant au numérateur le nombre des foyers qui sont soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), et au dénominateur, le nombre de foyers imposables à l'impôt sur le revenu (IRPP).

→ Objectif de la variable

Ce taux d'ISF est une indication des inégalités entre les salariés et la population possédant de très gros patrimoines. Plus la part de foyers assujettis à l'ISF augmente, plus les inégalités et la concentration de la richesse affiche une tendance à augmenter.

Contrairement à des indicateurs d'inégalités comme l'indice de Gini, la part des foyers redevables de l'ISF met en évidence les inégalités monétaires entre ceux qui vivent principalement des flux (revenus salariaux), et ceux qui possèdent des stocks de richesses importants (patrimoine).

Cependant, il est nécessaire de prendre en compte l'évolution des règles fiscales afin d'éviter des interprétations rapides ou erronées. Les seuils d'imposition sont revus régulièrement, ainsi que l'assiette ou la définition du patrimoine taxable. Par ailleurs, la loi prévoit un nombre important d'exonérations, « notamment au titre des biens dits « professionnels » comme les actions et parts de sociétés » (RAI). La mesure du patrimoine par cette variable est donc loin d'être exhaustive, même si l'évolution du taux d'ISF indique déjà bien des choses.

Encadré 9. Les impôts dans le Nord - Pas de Calais

La collecte des impôts dans le Nord - Pas de Calais se fait dans trois arrondissements différents : Nord-Lille, Nord-Valenciennes et Pas-de-Calais. Il est possible d'obtenir des chiffres relatifs à l'ISF à l'intérieur de ces arrondissements, mais y sont exclus les villes avec moins de 50 déclarations redevables et les communes de moins de 20 000 habitants.

Les données disponibles varient selon arrondissement. Notre méthode d'estimations des chiffres manquantes repose soit sur une interpolation linéaire entre deux années disponibles, soit sur un recalage des données régionales avec le taux de croissance national.

Il est à noter que le numérateur et le dénominateur du taux d'ISF part du nombre des déclarations imposables, et non du nombre des foyers qui déclarent leurs revenus ou patrimoine au fisc.

→ Présentation des données

Initialement prévu pour financer la majorité du RMI, l'ISF s'est, au niveau national, très rapidement avéré insuffisant, notamment du fait de la croissance rapide de la précarisation au début des années 90 en France. En 1989, l'ISF couvrait en France 90% des dépenses au titre du RMI (Insee Profil, 1995). En 1993, il n'en représente plus que la moitié (51,4%). L'écart est encore plus net dans la région Nord - Pas de Calais, puisque la collecte de l'ISF ne représente plus, en 1995, que 17% des montants des RMI alloués.

Paradoxalement, l'étude produite au milieu des années 90 par une équipe de l'Insee⁴⁵, dernière étude disponible, montre que la région du Nord - Pas de Calais se positionnait, au début des années quatre-vingt-dix, parmi les premières régions, à la fois en matière du nombre de redevables ISF, et par l'importance des montants collectés d'ISF. Plus significatif encore, avec un montant « de 44 600F par foyer fiscal imposable, le Nord - Pas de Calais fait mieux que toutes les régions de province et que la moyenne nationale. Paradoxal dans une région où le revenu moyen par foyer fiscal est l'un des plus faibles » (Profil, 1995, p. 17). Ce qui signifie que l'ISF collecté ne concerne pas nécessairement un nombre élevé de foyers dans le Nord - Pas de Calais, mais le montant moyen collecté (l'impôt moyen par assujetti) est le plus élevé de France (derrière l'Île de France).

Cette situation n'a guère changé depuis 1995. Aujourd'hui, la région Nord - Pas de Calais figure encore en quatrième position parmi les régions avec des paiements moyens d'ISF les plus élevés en France (voir le tableau ci-dessous). Ceci indique la présence plus forte dans le Nord - Pas de Calais que dans le reste de la province de ménages très riches. On peut en déduire une forte inertie dans la distribution du patrimoine, surtout du patrimoine immobilier. Les industries qui ont généré les grandes fortunes dans le Nord -notamment le textile, les mines, et plus récemment l'agro-alimentaire et la grande distribution- ont fait place à de nouveaux patrimoines dont une partie certainement s'est construit sur ces richesses.

⁴⁵ Emmanuel Agbovon et Richard Merlen, 'Insee Région. Profil 1995

Tableau 26. Rang régional selon le montant moyen d'ISF par foyer assujetti en France (en euros)

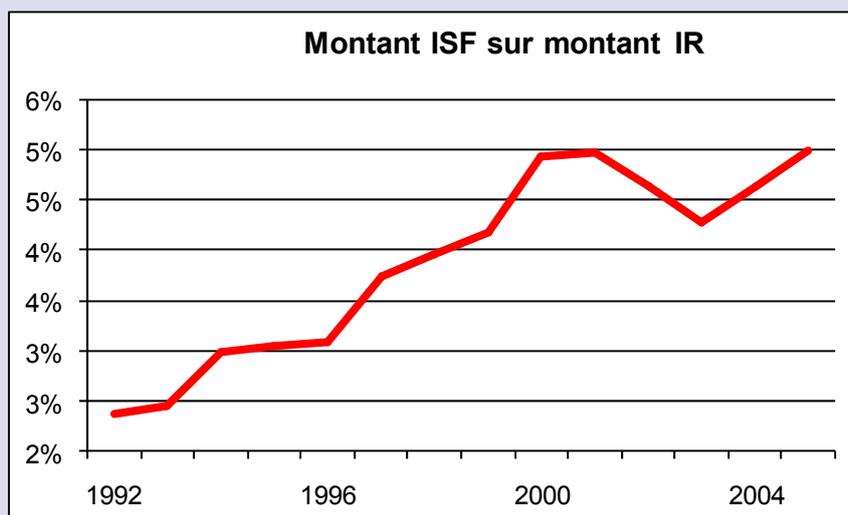
	MONTANT	RANG			
	2005	2005	2004	1993	1989
ILE-DE-FRANCE	9932	1	1	1	1
CORSE	7771	2	3	13	3
ALSACE	7297	3	2	8	13
NORD - PAS DE CALAIS	7207	4	4	2	2
LIMOUSIN	6955	5	7	3	8
PICARDIE	6853	6	6	4	9
LORRAINE	6795	7	5	17	19
RHONE-ALPES	6628	8	8	7	6
PAYS DE LA LOIRE	6468	9	9	12	10
BASSE-NORMANDIE	6269	10	10	5	5
PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR	6259	11	14	21	14
AQUITAINE	6237	12	18	14	17
BRETAGNE	6199	13	13	16	21
MIDI-PYRENEES	6141	14	17	20	20
CENTRE	6068	15	15	11	12
FRANCHE-COMTE	5986	16	19	6	7
CHAMPAGNE-ARDENNE	5977	17	20	9	4
HAUTE-NORMANDIE	5922	18	11	19	18
POITOU-CHARENTES	5876	19	12	10	11
AUVERGNE	5824	20	16	15	15
BOURGOGNE	5654	21	21	18	16
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5514	22	22	22	22

Source : DGI, Insee

T26 : en €. En 2005, avec un montant d'ISF par foyer assujetti de 7207 euros, la région était au 4ème rang des régions françaises derrière l'Île-de-France, la Corse et l'Alsace.

Partout en France (y compris dans le Nord – Pas de Calais) le montant d'ISF joue un rôle de plus en plus important dans les recettes fiscales, même si le nombre de foyers imposables à l'ISF ne croît que lentement. Ce développement est très visible dans le Nord – Pas de Calais (voir graphique 26 ci-dessous). Tandis qu'en 1992 la part du montant d'ISF dans les recettes de l'impôt sur le revenu s'élevait à 2,4%, en 2005 elle représente déjà 5%.

Graphique 26. Montant ISF sur montant IR



Source : DGI, nos calculs

Or, la proposition faite par le Bip40 de ne retenir que le nombre d'assujettis à l'ISF sous estime, à notre sens, les inégalités potentielles qui pourraient être mesurées, en tout cas pour la région. La collecte de la variable du taux de redevables d'ISF, choisi pour intervenir dans l'indicateur synthétique, est cependant déjà riche de certains enseignements.

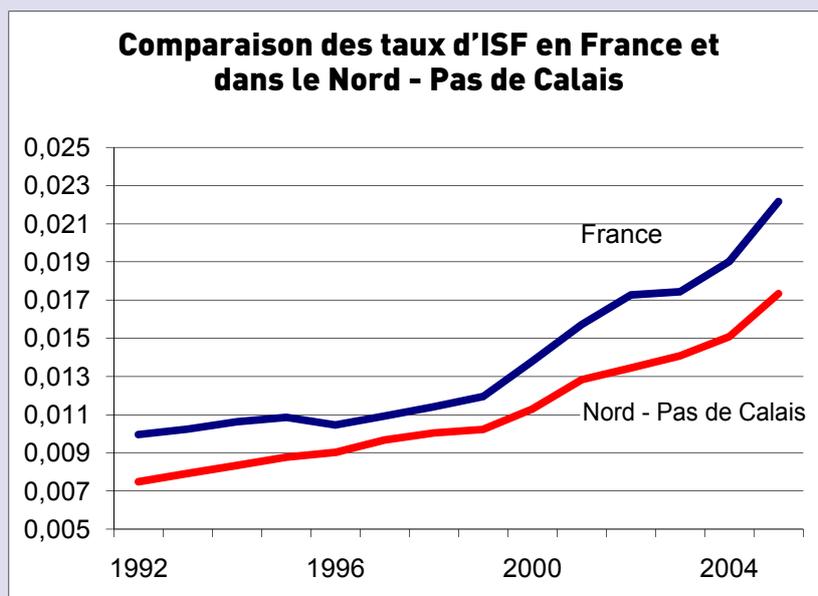
→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

Le taux du nombre de foyers imposables à l'ISF dans les foyers imposables à l'IR est présenté sur le graphique 27 ci-dessous.

Tout d'abord, le taux a augmenté plus lentement dans les années 1990 par rapport à la décennie suivante. La période 1998-1999 semble être une période critique dans l'évolution de la variable.

La comparaison des chiffres en France et en Nord - Pas de Calais montre également que le taux régional est constamment inférieur au taux national au cours de la période d'étude.

Graphique 27. Comparaison des taux d'ISF en France et dans le Nord - Pas de Calais



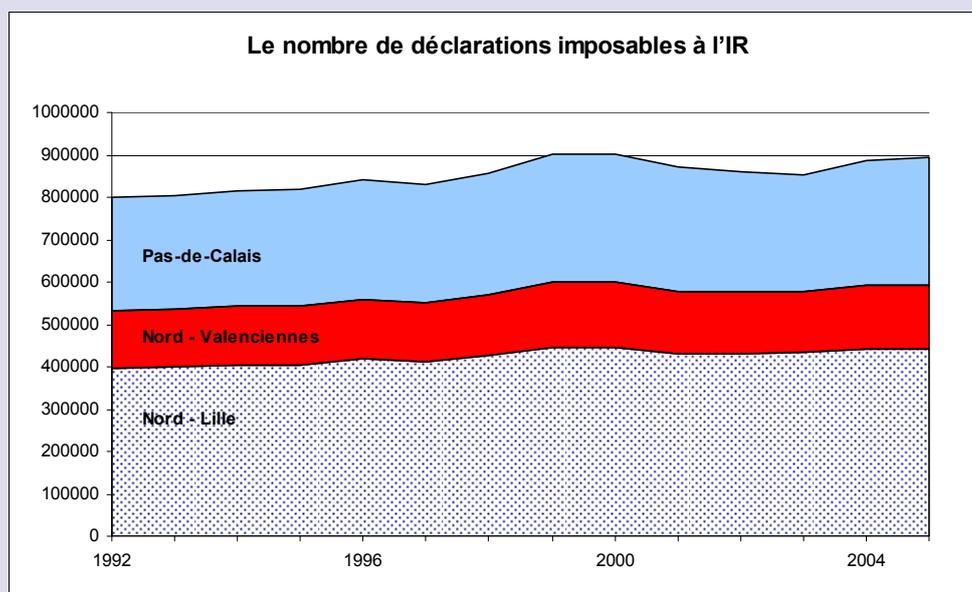
Source : DGI départementales et traitement personnel

→ Pour en savoir plus...

Le taux d'ISF peut évidemment être séparé en ses deux composants : le nombre de déclarations imposables à l'ISF d'une part et à l'IR d'autre part. De plus, la structure administrative de la DGI permet une analyse infrarégionale suivant la division du Nord - Pas de Calais en trois arrondissements (voir graphiques ci-contre).

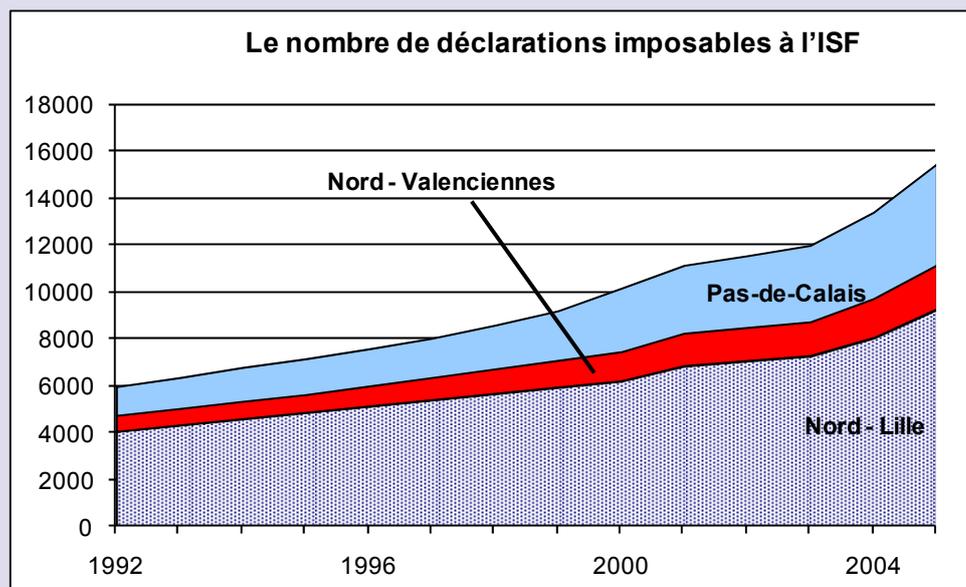
Les données infrarégionales montrent que la répartition des déclarations imposables à l'impôt sur le revenu suit la structure démographique régionale (deux tiers de la population habitent dans le Nord). En revanche, les grandes fortunes sont plus concentrées dans le Nord, plus urbain, que dans le Pas-de-Calais. L'analyse temporelle indique encore une fois que cette concentration ne change que très lentement.

Graphique 28. Le nombre de déclarations imposables à l'IR



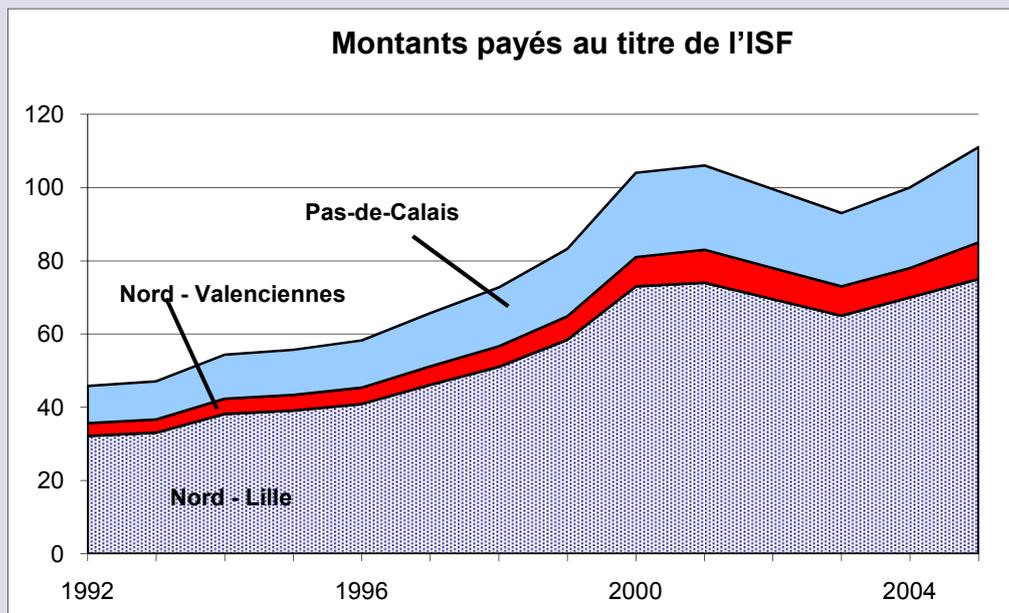
Source : DGI départementales et traitement personnel

Graphique 29. Le nombre de déclarations imposables à l'ISF



Source : DGI départementales et traitement personnel

Graphique 30. Montants payés au titre de l'ISF



Source : DGI départementales et traitement personnel

● Variable 21 : Complément à l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales

→ Définition

Cette variable est la part de l'impôt sur le revenu dans l'ensemble des recettes fiscales.

→ Données requises

Montant total de l'impôt sur le revenu (IR)
Montant total des recettes fiscales

Source

Ministère des Finances
Ministère des Finances

Période

1990-2003
1990-2003

→ L'objectif de la variable

Cette variable constitue une indication, y compris pour la population régionale, des inégalités engendrées par une fiscalité qui repose pour une partie croissante sur des impôts peu progressifs, en partant du postulat que l'impôt sur le revenu demeure l'impôt le plus progressif.

Cette variable n'a pas été régionalisée car l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est du seul ressort national et parce que les données n'ont pas été mises à notre disposition. Indiquons simplement qu'au niveau français la part des impôts moins progressifs que l'IRPP dans l'ensemble de la fiscalité s'est nettement accrue sur la période 1990-2005 (www.bip40.org).

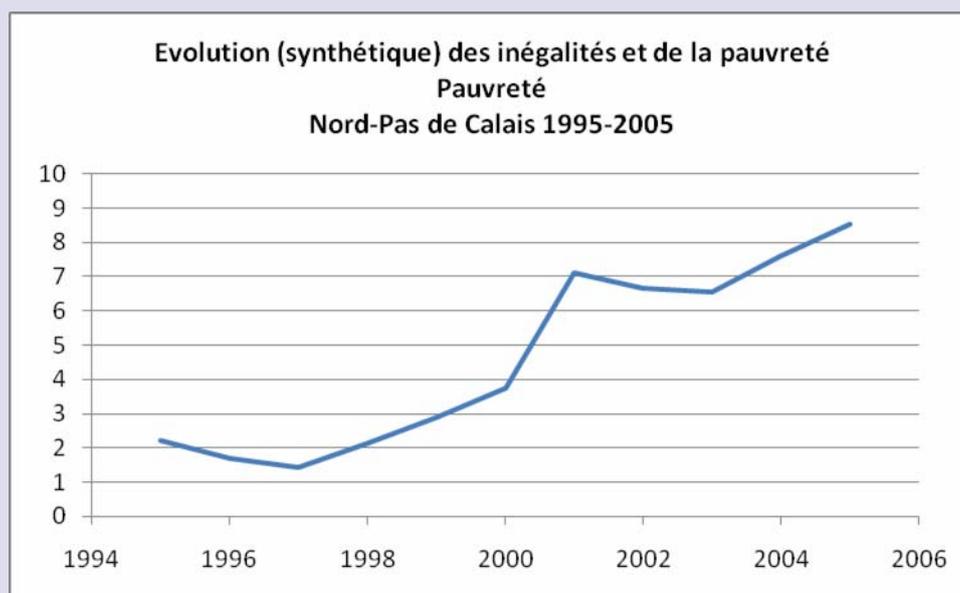
2.4.3. PAUVRETÉ

Les mesures de la pauvreté monétaire sont insuffisantes pour être l'expression des inégalités et de la pauvreté en France et au niveau régional.

Elles peuvent néanmoins, lorsqu'elles sont accompagnées d'indicateurs complémentaires, qui viennent confirmer ou infirmer ces tendances, indiquer quelques éléments.

Dans le Nord - Pas de Calais, le seuil de pauvreté («demi-médiane des revenus par unité de consommation observée dans la France entière», Insee, ORHA, 2004, p. 45) était de 5 874 Euros en 1992 et de 7 300 Euros en 2001 (Enquête logement Insee, ORHA). Selon cette enquête, près de 17% des ménages du Nord - Pas de Calais sont ainsi considérés comme vivant sous le seuil de pauvreté selon cette enquête en 2001 contre 16,4% en 1992 (voir tableau ci-dessous). Mais d'autres études –qui insistent aussi sur la grande difficulté à se procurer des données fiables sur cette question pourtant sensible- présentent d'autres ordres de grandeur « On peut tout juste retenir, dit Jean GADREY au terme d'un recensement des enquêtes utilisables, que, selon toute vraisemblance, le taux de pauvreté monétaire en France aurait été compris entre 8% et 9% en 2000 et 2001 (soit nettement plus que ce qu'affiche l'Insee : 6,2%), et que, dans le Nord - Pas de Calais, il pourrait se situer dans une fourchette de 9% à 14%.C'est évidemment très vague et inutilisable » (GADREY, 2005).

Graphique 31. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté.
Pauvreté Nord - Pas de Caalis 1995 -2005



Source : voir infra

Tableau 27. Taux de pauvreté selon l'âge de la personne de référence Nord - Pas de Calais : 1992

CLASSE D'AGE	REPARTITION DES MENAGES PAR AGE	TAUX DE PAUVRETE
Moins de 30 ans	10 %	14 %
30 à 39 ans	16 %	12 %
40 à 49 ans	21 %	17 %
50 à 64 ans	26 %	18 %
65 ans et plus	27 %	18 %

Source : Insee, ORHA, Enquête logement 1992

T27 : En 1992, les ménages de 65 ans et plus représentent 27 % du total des ménages et 18 % de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Tableau 28. Taux de pauvreté selon l'âge de la personne de référence Nord - Pas de Calais : 2001-2

CLASSE D'AGE	REPARTITION DES MENAGES PAR AGE	TAUX DE PAUVRETE
Moins de 30 ans	14 %	21 %
30 à 39 ans	21 %	18 %
40 à 49 ans	25 %	19 %
50 à 64 ans	21 %	14 %
65 ans et plus	20 %	13 %

Source : Insee, ORHA, Enquête logement 2001-2

T28 : En 2001-2, les ménages de 65 ans et plus représentent 20 % du total des ménages et 13 % de ces ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Les taux que nous venons de présenter mettent en avant la dimension monétaire de la pauvreté. Les choix du Bip40 sont différents. Il tient compte tout à la fois de l'approche institutionnelle et d'une approche en termes de conditions de vie.

Selon l'approche institutionnelle, sont considérés comme « pauvres » les individus qui vivent avec des ressources inférieures aux seuils spécifiés par la loi française à partir desquels les allocations sociales sont distribuées (voir les variables retenues ci-dessous). Ce sont les individus qui vivent de minima sociaux. Cette vision est celle qui est la plus proche du sentiment spontané de pauvreté parmi les individus à bas revenus.

Encadré 10. Le baromètre de la DREES

L'observatoire national de la pauvreté, de concert avec la DREES, a mis au point une enquête barométrique dont l'objet est de recueillir le sentiment des français à l'égard de la pauvreté. Son appareillage (les questions, les modalités de passation du questionnaire) a été amplement critiqué par LEVY et LEPELLETIER, (juillet 2001).

Les questions ont trait aux privations matérielles (ne pas manger à sa faim, ne pas avoir de logement, et ne pas pouvoir se soigner), aux catégories institutionnelles (chômage, RMI,) ou encore à des catégories statutaires (être au chômage, élever seul un ou plusieurs enfants avec des faibles ressources, avoir un emploi à temps partiel avec un salaire faible, un emploi précaire). De ce baromètre, nous retiendrons ici un élément de perception des contours de la pauvreté : les données de 2004⁴⁶ (les plus récentes) montrent que les Français considèrent que ce sont les privations matérielles qui caractérisent en priorité la pauvreté (avec une conception assez misérabiliste de la pauvreté autour du manque de nourriture quotidienne). A une nuance notable près : les personnes directement touchées par la pauvreté sont proportionnellement bien plus nombreuses que les autres à identifier la pauvreté par les catégories institutionnelles : être au RMI en particulier stigmatise les personnes bénéficiaires de ce minima social voire est le seul identifiant institutionnel qui renvoie les pauvres à leur propre pauvreté [JANY-CATRICE, 2007].

L'approche en termes de « conditions de vie » des ménages défavorisés, est répartie, dans le baromètre, sous les dimensions « Logement », « Santé » et, dans une moindre mesure « Travail et Emploi ». C'est évidemment la multi dimensionnalité de la pauvreté qu'ambitionne d'évaluer le Bip40 de manière générale.

Dans ce qui suit, la sous-dimension pauvreté est envisagée à l'aune des variables suivantes : part des ménages allocataires de minima sociaux, revenu garanti moyen, part de la population vivant de minima sociaux, complément de la part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages. Sur ces quatre variables, trois sont disponibles au niveau régional (voir ce qui suit), et permettent de produire le graphique suivant d'évolution de la sous dimension pauvreté sur la décennie 1995-2005.

⁴⁶ Source : K. JULIENNE, M. MONROSE, 2004

● Variable 22 : Part de ménages allocataires de minima sociaux

→ Définition

C'est le pourcentage d'allocataires de minima sociaux dans l'ensemble des ménages. Dans la mesure où les minima sociaux sont accordés sous conditions de ressources du ménage, il est nécessaire de rapporter le nombre de ces allocataires au nombre des ménages (et non à la population totale). Les minima sociaux regroupent aujourd'hui⁴⁷ neuf garanties minimales de ressources (minimum vieillesse, minimum invalidité, allocation aux adultes handicapés, allocation de parent isolé, allocation veuvage, allocation de solidarité spécifique, allocation d'insertion, revenu minimum d'insertion, allocation équivalente retraite). L'indicateur est la somme des ménages allocataires sur le nombre total de ménages.

→ L'objectif de la variable

Les minima sociaux sont, selon l'Insee, « des allocations sociales spécifiquement conçues pour répondre aux besoins économiques des ménages en situation précaire » (Insee 2006⁴⁸). Le dénombrement des bénéficiaires est un reflet de la précarité des situations de vie puisque les minima sociaux sont définis selon des critères précis : situation familiale difficile (parent isolé), situation personnelle délicate (adulte handicapé), ou faiblesse des ressources. Tout comme pour d'autres variables, l'interprétation de son évolution est délicate car elle peut tout à la fois exprimer une évolution de la précarité, ou une variation du degré de générosité des politiques sociales.

→ Présentation des données

Il est difficile – et pour des raisons méthodologiques, peu souhaitable – d'intégrer les neuf minima recensés aujourd'hui dans notre indicateur. En effet, seuls les minima AAH (allocation adulte handicapé), RMI (revenu minimum d'insertion), API (allocation parent isolé), l'allocation supplément du minimum vieillesse et l'ASS (allocation sociale spécifique) ont connu une évolution suffisamment longue pour ne pas fausser notre perception de la pauvreté institutionnelle. Ils sont aussi les seuls disponibles au niveau régional : certains minima ont disparu, d'autres ont subi des ruptures ou évolutions (statistiques) aberrantes.

Le tableau 29 présente l'évolution des cinq minima pour lesquels nous disposons d'une série continue. La période pour laquelle nous pouvons baser notre analyse est donc celle de 1990-2003.

⁴⁷ Ce rapport a été bouclé en 2008

⁴⁸ Pauvreté et Territoires en Nord – Pas de Calais, p.35

Tableau 29. Nombre de ménages allocataires de cinq minima sociaux, Nord - Pas de Calais, 1984-2004

	AAH	RMI	API	ALLOCATION SUPPLEMENTAIRE DU MINIMUM VIEILLESSE (FSV)	ASS
1984	40 288	n.d.	13 230	57 593	n.d.
1985	39 469	n.d.	14 371	56 033	n.d.
1986	37 329	n.d.	15 443	53 894	n.d.
1987	38 304	n.d.	15 917	51 788	n.d.
1988	41 897	n.d.	17 190	50 804	n.d.
1989	43 753	41 553	17 606	47 201	n.d.
1990	45 546	48 554	18 111	44 699	32 563
1991	47 001	53 555	18 485	42 656	34 661
1992	48 321	60 009	19 151	40 236	34 155
1993	49 681	68 271	19 601	38 864	39 343
1994	50 470	76 429	20 216	37 407	43 962
1995	51 917	80 387	20 139	35 817	45 761
1996	53 252	86 254	20 149	33 917	48 580
1997	54 653	90 523	20 426	32 311	47 556
1998	56 195	94 521	20 299	31 062	48 073
1999	57 859	99 920	20 611	30 637	47 110
2000	58 816	96 016	20 420	29 547	42 800
2001	60 156	93 509	20 944	28 083	38 370
2002	60 779	94 178	21 229	26 553	35 400
2003	61 280	98 825	21 715	25 810	30 076
2004	61 635	108 267	22 001	25 472	28 667
2005	61 806	115 143	22 555	25 269	29 863

Source : DRASS, Insee
T29 : En 2004, 108 267 ménages de la région perçoivent le RMI.

Tableau 30. Nombre d'allocataires pour 1000 habitants, AAH et RMI, Nord - Pas de Calais

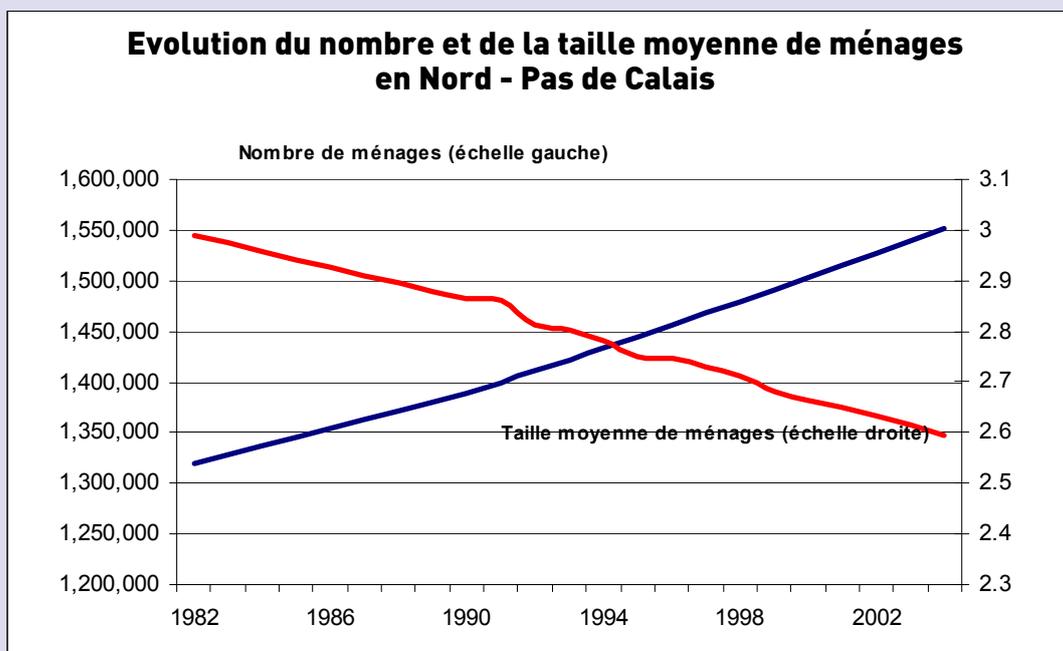
	AAH	RMI
1990	11,1	10,5
1991	11,5	12,1
1992	11,8	13,5
1993	12,1	15,1
1994	12,5	17,1
1995	10,8	19,2
1996	13,0	20,1
1997	13,4	21,5
1998	13,6	22,5
1999	14,1	23,6
2000	14,5	24,9
2001	14,6	23,9
2002	15,0	23,3
2003	15,1	23,4
2004		24,3

Source : DRASS, Insee

T30 : En 2004, 24,3 % des habitants sont allocataires du RMI.

Pour construire l'indicateur de la « part des ménages allocataires », il faut collecter les données relatives au nombre de ménages dans la région. Ce nombre a connu une hausse diamétralement opposée à la taille moyenne de ces ménages (voir graphique 32). Au début des années 1980, le ménage moyen comptait encore trois personnes, contre seulement 2,6 en 2004. Cette tendance à la baisse est comparable à la situation française, même si la taille moyenne des ménages de la région reste environ 10% supérieure à la taille moyenne des ménages français.

Graphique 32. Evolution du nombre et de la taille moyenne de ménages en Nord - Pas de Calais

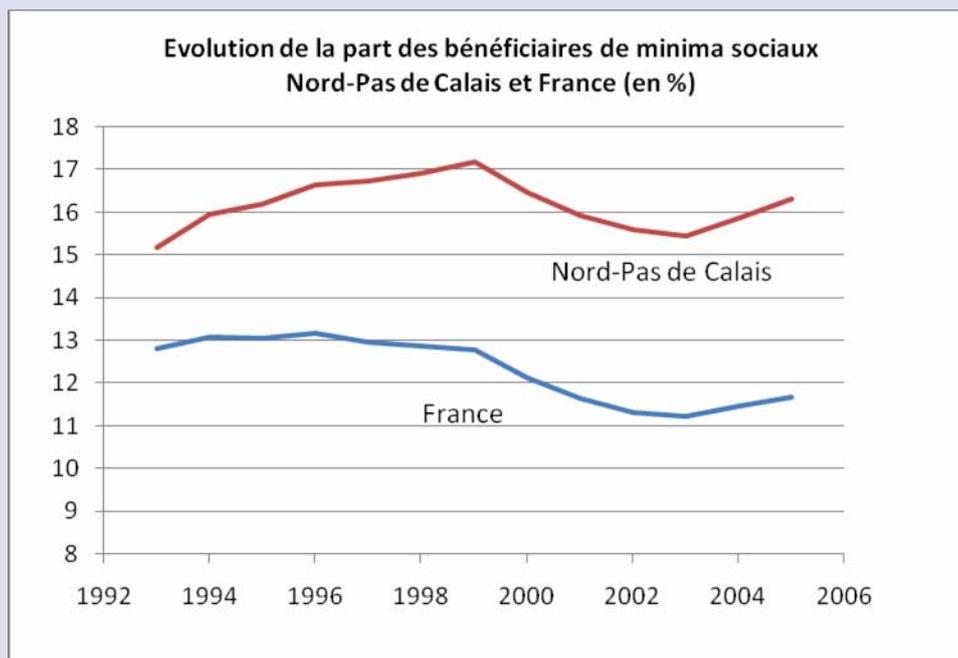


Source : Insee

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

Pour rendre les données nationales et régionales comparables, nous n'avons retenu, pour les deux cas, que les cinq minima disponibles pour le Nord - Pas de Calais. Le graphique 33 ci-dessous montre clairement que (1) la part des ménages allocataires de minima sociaux est systématiquement plus élevée dans la région par rapport à la France. Mais aussi que (2) cette part a très nettement progressé dans les années 90, nettement plus qu'en France. La baisse des années 2000 est comparable dans la région et en France.

**Graphique 33. Part des ménages allocataires de minima sociaux
Nord - Pas de Calais et France (en %)**



Source : DRASS, Insee

→ Pour en savoir plus...

Des séries longues du nombre d'allocataires existent seulement pour les cinq derniers minima. Le démarrage de chacune de ces séries dépend bien entendu de la date d'introduction du dispositif dans le régime d'allocation sociale nationale. Le tableau 31 résume la genèse des principaux minima sociaux.

Tableau 31. Genèse des minima sociaux

NOM DU DISPOSITIF	DATE DE LA MISE EN PLACE	MODIFICATION IMPORTANTE	FIN DU DISPOSITIF
Allocation supplémentaire d'invalidité	1930	1956	
Allocation veuvage	1980		
Allocation d'Insertion (AI)	1984		
Allocation spécifique d'attente	1998		2002
Allocation équivalente retraite (AER)	2002		
Revenu minimum d'insertion (RMI)	1988	1992	
Allocation spécifique de solidarité (ASS)	1984	2004	
Allocation de parent isolé (API)	1976		
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	1975		
Minimum vieillesse	1952	1994	

Source : Insee (2006), CERC, CNAV
T31 : Le RMI a été mis en place en 1988 et modifié en 1992.

Encadré 11. Pauvreté institutionnelle

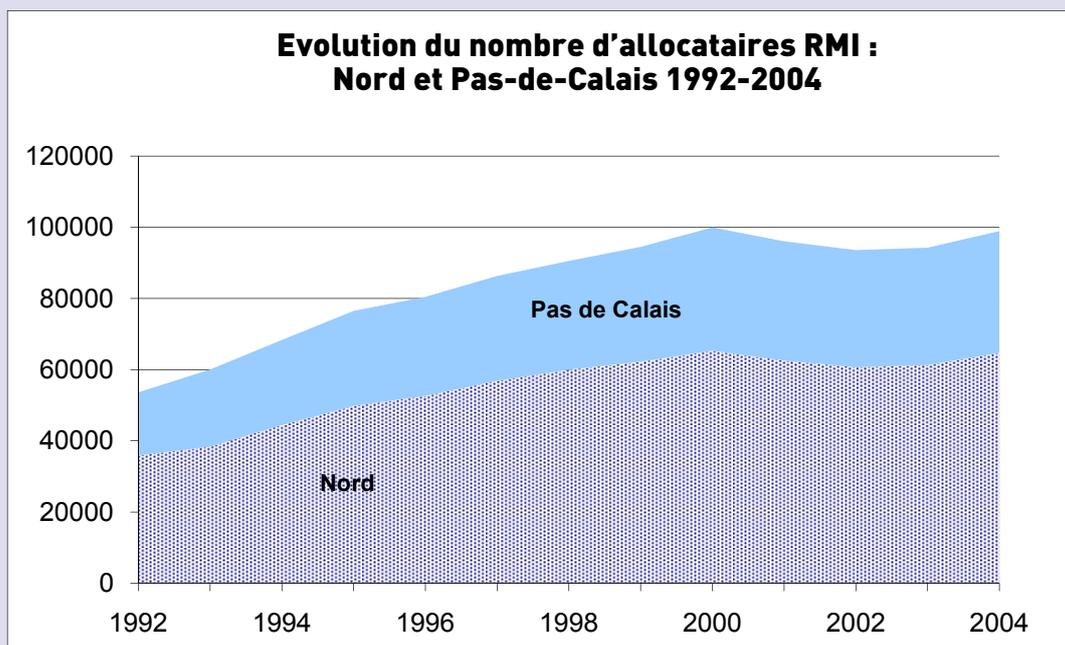
La variable « part de ménages allocataires de minima sociaux » mesure l'ampleur de la pauvreté dite institutionnelle dans la région. Une simple addition du nombre d'allocataires de chaque minimum social risque de surestimer la part de la population nordiste qui tombe sous cette définition du fait des doubles comptes des multi-allocataires, le même risque existant au niveau national.

De manière générale il convient de distinguer plusieurs taux qui mesurent tous l'ampleur de la pauvreté institutionnelle dans la région :

- Le nombre d'allocataires sur la population totale,
- Le nombre d'allocataires sur la population éligible,
- Le nombre d'allocataires sur le nombre de ménages,
- Le nombre de personnes couvertes (allocataire, plus conjoint, plus enfants et personnes à charge) sur la population totale.

Quant à la répartition infrarégionale des bénéficiaires du RMI, on observe qu'elle suit la distribution démographique du Nord - Pas de Calais (deux tiers dans le Nord, un tiers dans le Pas-de-Calais)⁴⁹.

Graphique 34. Evolution du nombre d'allocataires RMI : Nord et Pas-de-Calais 1992-2004



Source : STATISS, DRASS, C.A.F.-M.S.A.

● Variable 23 : Revenu garanti moyen

→ Définition

Le revenu garanti moyen pour une personne seule est la moyenne pondérée des minima existants pour une personne seule. Dans le Bip40, ce revenu minimum garanti moyen est divisé par le revenu disponible moyen des ménages (par unité de consommation).

→ Données requises

Montants annuels des minima sociaux
Structure annuelle régionale de la population des allocataires des minima sociaux
Revenu disponible moyen régional

Source

(données nationales)

Insee, DRASS (STATISS)

Insee (Comptabilité régionale)

Période

⁴⁹ Pour obtenir des comparaisons interrégionales : sur le site du ministère de la santé il existe des cartes interactives avec le nombre d'allocataires de prestations sociales par régions. (<http://www.sante.gouv.fr/drees/statiss/default.htm>)

→ L'objectif de la variable

Le revenu garanti moyen par rapport au revenu disponible moyen est une mesure de la prise en charge de l'état de la pauvreté. Un revenu garanti moyen plus élevé traduit une volonté de diminuer l'écart entre la situation monétaire des plus défavorisés et le reste de la société.

→ Présentation des données

Il existe des données sur le RDB (revenu disponible brut) des ménages dans la comptabilité régionale et nous disposons d'une série de 1994-2004. Mais nous n'avons pas réussi à obtenir une série de pondérations qui nous permette de produire des données différentes dans la région et en France.

● Variable 24 : Part de la population vivant sur des minima sociaux

→ Définition

Il s'agit du pourcentage de la population qui vit dans des ménages d'allocataires de minima sociaux.

→ L'objectif de la variable

La variable est un complément direct de la variable 22, et cherche à identifier non plus combien de ménages, mais combien de personnes vivent de minima sociaux. Elle est donc liée à la taille des ménages bénéficiaires des minima.

→ Présentation des données

A l'instar des considérations pour lesquelles nous n'avons retenu que cinq minima sociaux pour le calcul de la variable 22 (part de ménages allocataires de minima sociaux), la part de la population vivant sur des minima sociaux n'est basée que sur les trois minima suivants : RMI, AAH, API.

Le service statistique de la CNAF a mis à notre disposition une série couvrant la période 2000-2005 concernant la taille moyenne des ménages allocataires (voir le Tableau 32 ci-dessous). Des données plus anciennes sont disponibles, le pôle régional mutualisé (PRM) des CAF pouvant remonter en amont de 2000, par l'intermédiaire de la base de données interne « EpiCaf ». Mais dans le cadre de ce travail, nous n'y avons pas eu accès.

Tableau 32. Taille moyenne des ménages allocataires en Nord - Pas de Calais

	2005	2004	2003	2002	2001	2000
API	2,831	2,830	2,826	2,814	2,805	2,787
RMI	2,174	2,201	2,225	2,266	2,293	2,309
AAH	1,575	1,592	1,609	1,619	1,631	1,639

Source : CNAF

T32 : En 2005, la taille moyenne des ménages allocataires du RMI en Nord - Pas de Calais est de 2,174 personnes.

Tableau 33. Personnes couvertes par des minima sociaux en Nord - Pas de Calais

	2005	2004	2003	2002	2001	2000
API	63 664	62 072	61 311	59 723	58 737	56 890
RMI	247 883	236 008	217 727	211 286	212 219	219 322
AAH	95 397	96 120	96 532	96 263	95 712	93 859

Source : CNAF

T33 : En 2005, en Nord - Pas de Calais, 247 883 personnes perçoivent le RMI.

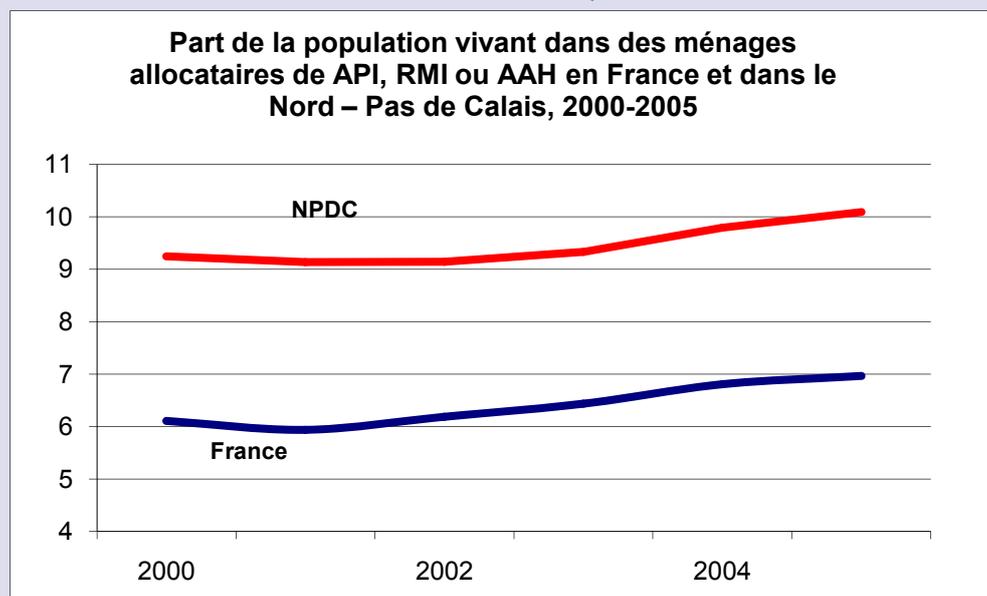
On constate que le développement est plutôt favorable pour les ménages allocataires du RMI et AAH : leur taille moyenne a baissé au cours des cinq dernières années. En revanche, les ménages allocataires de L'API sont de plus grande taille qu'il y a cinq ans : 2,83 contre 2,78.

Des effets cumulés des ménages allocataires et de la taille des ménages, on déduit, dans le cas du Nord - Pas de Calais, que la population couverte par chacun des minima ou allocation est plus grande en 2005 par rapport à l'année 2000 : on compte 28 561 personnes de plus couvertes par le RMI, 6 774 de plus pour l'API, et 1 538 de plus pour l'AAH.

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

Le graphique 35 confirme l'information contenue dans l'évolution de la variable 22 : le Nord - Pas de Calais est systématiquement plus touché par la pauvreté institutionnelle que la France dans son ensemble.

Graphique 35. Part de la population vivant dans des ménages allocataires de API, RMI ou AAH en France et dans le Nord - Pas de Calais, 2000-2005



Source : CNAF, Insee

→ Pour en savoir plus...

Notons que la taille moyenne de ménages est calculée à partir du nombre de personnes enregistrées aux CAF, c'est-à-dire celles qui entrent dans le calcul du seuil (par ménage) pour chaque allocation. Ce chiffre ne correspond donc pas au nombre total de personnes vivant dans des ménages d'allocataires, mais plutôt au nombre de personnes couvertes défini par la loi concernant les allocations sociales (allocataires, conjoint, enfants et personnes à charge)⁴⁹. On peut en effet imaginer que le nombre de personnes sous le toit diffère de celles qui peuvent être couvertes par des minima. Il semble que le Bip40 utilise la même source (la CNAF dans ses données administratives ne disposant que de ces statistiques). Pour éviter toute confusion on pourrait suggérer de renommer la variable « Part de la population couverte par des minima sociaux » ou encore « Part de la population vivant directement ou indirectement des minima sociaux ».

Encadré 12. les ménages et les allocataires

Qui dans l'ensemble des personnes vivant dans un ménage est couvert par une allocation donnée ? La réponse varie selon le dispositif et les définitions légales.

Sont couverts par...

- L'API : allocataire + nombre d'enfants de moins de 20 ans (y compris les naissances du mois).
- Le RMI : allocataire + conjoint + nombre de personnes ou d'enfants de moins de 25 ans à charge au sens du RMI.
- L'ALS : allocataire + conjoint + nombre d'enfants de moins de 22 ans + personne à charge au sens du logement.
- L'AAH : allocataire + conjoint + nombre d'enfants de moins de 20 ans.

● Variable 25 : Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages (complément)

→ Définition

C'est la part du montant des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages, tel que mesuré par la comptabilité nationale. Pour que cette variable entre comme variable d'inégalité on en prend son complément.

→ L'objectif de la variable

« La part des prestations sociales dans le revenu des ménages constitue un indicateur de socialisation des revenus » (www.bip40.org). Ces revenus socialisés sont distribués de façon moins inégalitaire que les revenus perçus sur le marché. Il peut être intéressant, dans ces conditions, de suivre l'évolution de ces revenus socialisés dans le temps.

⁵⁰ Voir la distinction entre « ménage allocataire » et « nombre de personnes couvertes » présentée sous la variable 22

→ Présentation des données

Il existe des données régionales sur le RDB net des ménages dans le système européen de comptes (SEC 95), on l'a déjà précisé infra. Pour les masses versées au titre des prestations sociales, on a également identifié des données, couvrant la période 1995-2004, et provenant de la même source : prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (ressources), qui comprennent « les prestations de sécurité sociale en espèces, les prestations d'assurance sociale de régimes privés, les prestations d'assurance sociale directes d'employeurs et les prestations d'assistance sociale en espèces reçues par les ménages résidant dans une région donnée ». C'est à partir de cette source que les tableaux et graphiques suivants sont présentés.

Tableau 34. Prestations sociales et revenu disponible net des ménages, Nord - Pas de Calais, 1995-2004 (millions d'euros)

	PRESTATIONS SOCIALES AUTRES QUE TRANSFERTS SOCIAUX EN NATURE (RESSOURCES)	REVENU DISPONIBLE NET (EMPLOIS)
1995	15 147	41 185
1996	15 731	41 780
1997	15 799	41 615
1998	16 209	43 234
1999	16 539	44 659
2000	16 746	46 998
2001	16 389	51 325
2002	17 097	53 318
2003	17 630	54 497
2004	18 426	56 723

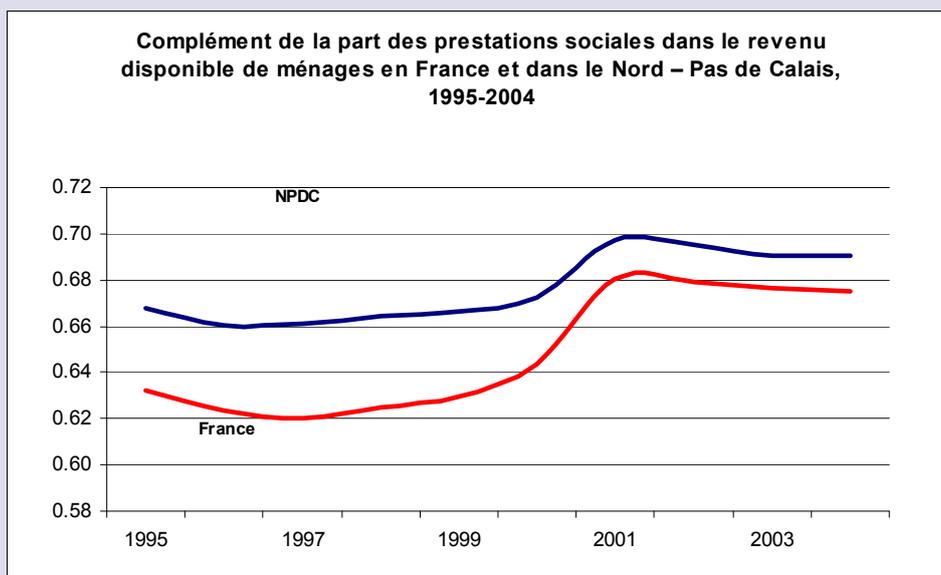
Source : EUROSTAT

T34 : En 1995, le revenu disponible des ménages dans le Nord - Pas de Calais, était de 735,653 millions d'euros.

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

Le graphique 36 ci-dessous n'illustre pas l'évolution de la part des prestations sociales dans le revenu disponible de ménages, mais son complément. Une hausse indique alors une baisse de la socialisation des revenus, soit, du point de vue du Bip40, une détérioration de la situation nationale ou régionale. On constate que la part des prestations sociales (et donc la proportion des revenus susceptibles de réduire les inégalités) a considérablement diminué en France ainsi qu'au niveau régional au cours de la période 1996-2001. Cette diminution a d'ailleurs été sensiblement plus forte au niveau régional qu'au niveau national.

Graphique 36. Complément de la part des prestations sociales dans le revenu disponible de ménages en France et dans le Nord - Pas de Calais, 1995-2004



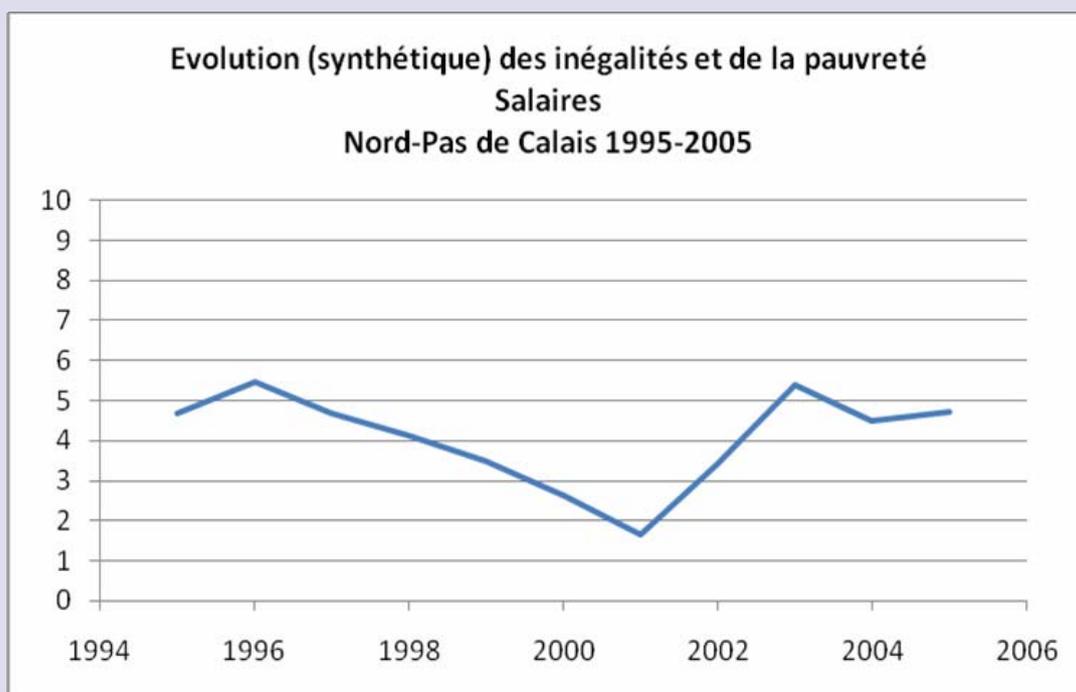
Source : EUROSTAT.

2.4.4. SALAIRES

La dernière sous-dimension du « Revenu » est composée de celle des salaires. Ceux-ci sont déclinés suivant quatre variables : ratio inter déciles, ratio des salaires des hommes sur celui des femmes, ratio de salaires inter âges (40-50/25-30 ans), part des bas salaires dans l'ensemble des salaires, rapport du Smic au salaire moyen.

De cet ensemble de variables, la tendance suivante s'esquisse au niveau de la décennie 1995-2005 dans le Nord - Pas de Calais.

Graphique 37. Evolution (synthétique) des inégalités et de la pauvreté.
Salaires Nord - Pas de Calais



Source : voir infra

● Variable 26 : Ratio D9/D1

→ Définition

C'est le rapport entre le premier décile (D1), c'est-à-dire le niveau de salaire horaire net au-dessous duquel se trouvent les 10% de salariés les moins payés, et le neuvième décile (D9, niveau de salaires au-dessus duquel se situent les 10% de salariés les mieux payés).

→ L'objectif de la variable

L'écart inter décile du salaire, ou ratio D9/D1 est conventionnellement un indicateur d'inégalités de salaires, bien qu'il soit peu satisfaisant pour estimer les inégalités des déciles extrêmes, puisqu'il ne tient justement pas compte de la répartition à l'intérieur des deux déciles extrêmes.

→ Présentation des données

Les données du graphique 38 sont issues des DADS, et nous avons choisi d'avoir recours aux données de salaires annuels. En effet, cette variable des salaires perçus sur une année nous semble plus pertinente que, par exemple, les salaires horaires, pour estimer l'ampleur des inégalités salariales (voir encadré).

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

Au cours de la période 1995-2004, le ratio D9/D1 était systématiquement plus élevé en France par rapport à la région Nord – Pas de Calais. Les deux ratios affichent une tendance similaire globalement à la baisse.

Précisons. Les 10% de la population disposant des ressources les plus élevées déclarent en 2003 des montants annuels supérieurs à 27 021 euros par UC (D9). C'est seulement 7% de moins que le décile supérieur français toutes régions confondues (hors Paris) : 29 136 euros par UC. Le Nord - Pas de Calais est d'ailleurs la quatrième région au regard des montants acquittés au titre de l'impôt de solidarité sur la fortune (100 millions d'euros, soit 4% du total en France métropolitaine- voir infra).

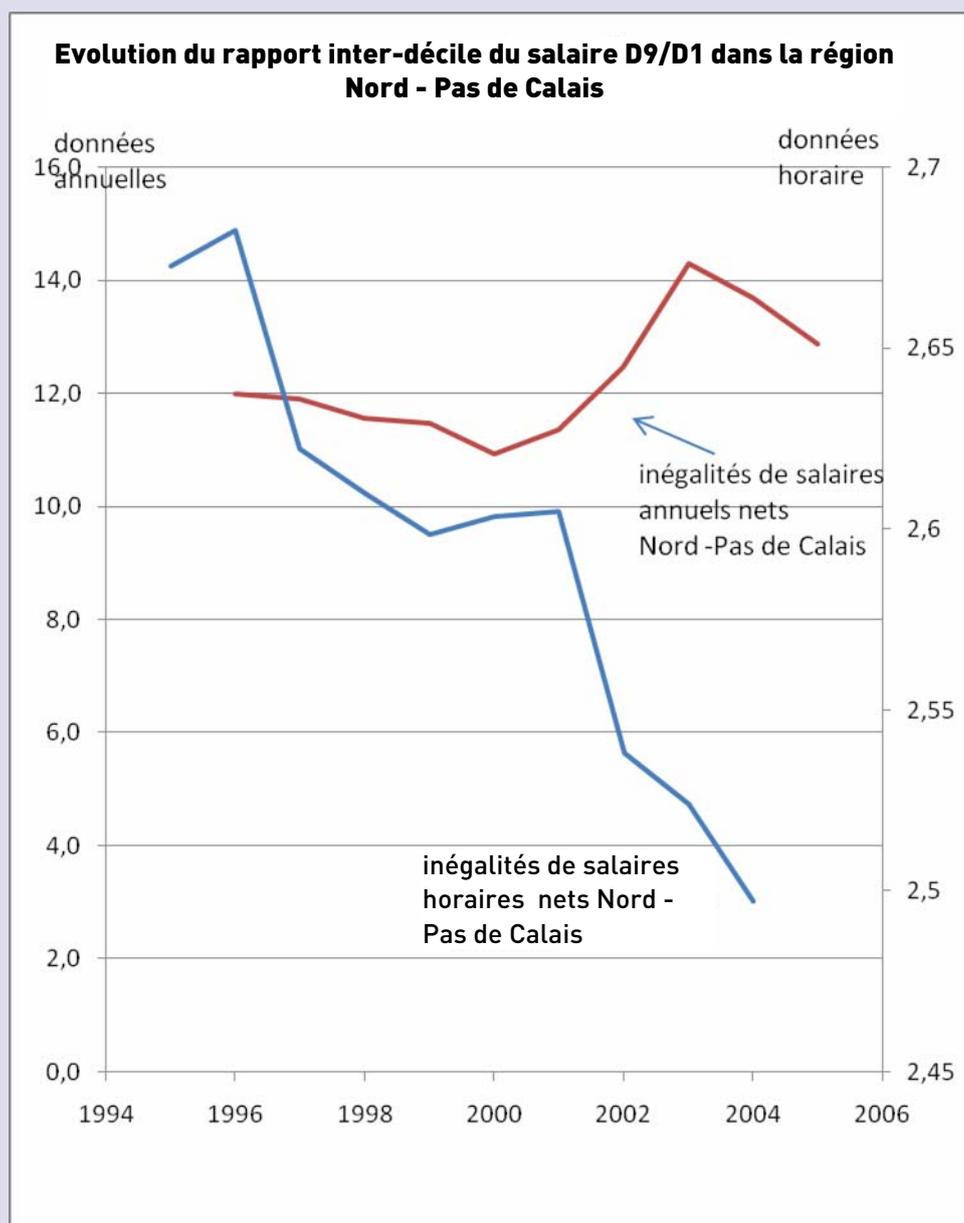
À l'inverse, les ménages du décile inférieur déclarent moins de 4 486 euros par UC par an, contre 5 780 euros pour l'ensemble des régions (hors Paris). L'écart atteint cette fois 22%, et signale une concentration de ménages à bas revenus imposables beaucoup plus forte qu'ailleurs. L'éventail des revenus en Nord - Pas de Calais est ainsi ouvert « vers le bas », signalant que la région compte à la fois un nombre important de ménages à bas revenus et des ménages plus aisés.

Encadré 13. Du salaire horaire au salaire annuel

Les statisticiens et économistes tendent à privilégier les données de salaires horaires dans les études comparatives, du type des analyses sur les inégalités ou d'analyse sur les bas salaires. Leur choix est légitimé par le « biais » engendré par des durées du travail différentes incluses dans des valeurs de salaires perçus (mensuels ou annuels). Il nous semble au contraire important de recourir, dans une analyse sur les inégalités et la pauvreté, à des données annuelles pour comprendre qu'au-delà des inégalités de salaires horaires, se profilent des segments très contrastés dans le salaire perçu en fin d'année, que ce soit lié au temps partiel, ou à l'intermittence dans l'emploi. Les inégalités de salaire sont aussi la résultante d'inégaux recours à l'emploi sur le marché du travail.

Malheureusement, la plupart des données sur lesquelles nous avons du travailler ici sont des données de salaire horaire (Insee, DADS).

Graphique 38. Evolution du rapport inter-décile D9/D1 dans la région Nord - Pas de Calais



Source : DADS

● Variable 27 : Ratio salaires Hommes/salaires Femmes

→ Définition

C'est le rapport entre le salaire annuel moyen net à temps complet perçu par les hommes et celui perçu par les femmes.

→ Objectif de la variable

Cette statistique mesure l'évolution d'une des inégalités entre hommes et femmes sur le marché du travail. Notons incidemment que le baromètre est relativement faible en matière d'identification des inégalités hommes-femmes. Par ailleurs, les inégalités de salaires ne forment qu'une petite partie des discriminations que subissent les femmes sur les marchés du travail : spécialisations dans les orientations scolaires, ségrégation horizontale, temps partiel subi etc. Autant d'indicateurs complémentaires qui pourraient venir enrichir un baromètre révisé⁵¹.

→ Présentation des données

Les séries sont issues des DADS régionales et couvrent donc le champ défini par cette source (voir encadré 6).

Tableau 35. Salaire annuel moyen net des hommes et des femmes, en Nord - Pas de Calais, 1995-2004 (millions d'euros)

	SALAIRE ANNUEL MOYEN NET (TC) HOMMES	SALAIRE ANNUEL MOYEN NET (TC) FEMMES
1995	17 940	14 734
1996	18 333	15 019
1997	18 664	15 443
1998	18 690	15 454
1999	18 981	15 760
2000	19 307	16 052
2001	19 586	16 401
2002	20 168	17 207
2003	20 574	17 523
2004	21 191	18 036

Source : DADS

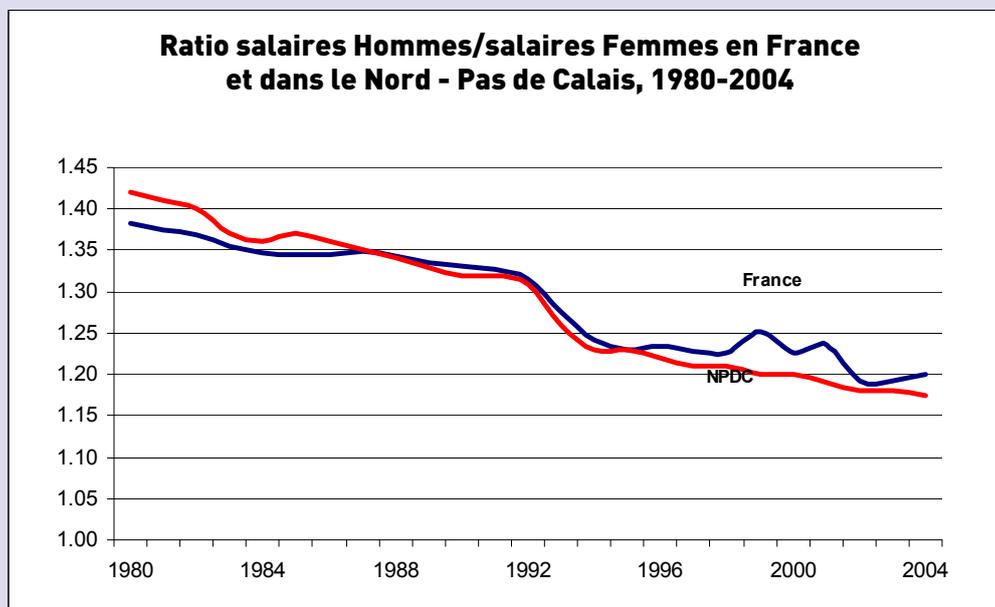
T35 : En €. En 2004, les salaires annuels moyens nets des hommes et des femmes en Nord - Pas de Calais s'élevaient respectivement à 21 191 et 18 036 euros.

⁵¹ Le taux de temps partiel est pris en compte (voir variable 52, infra)

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

La tendance de long terme qu'on observe fréquemment pour le ratio des salaires hommes/femmes s'est poursuivie au cours des deux dernières décennies. Cependant, la fin des années 1990 a connu des déviations par rapport à cette tendance historique au niveau national (voir graphique 39) : on y lit en effet une stabilisation ou tout au moins un ralentissement net dans la réduction des inégalités à l'aune de cet indicateur. Ce ralentissement est moins visible dans le Nord - Pas de Calais.

Graphique 39. Ratio salaires Hommes/salaires Femmes en France et dans le Nord - Pas de Calais, 1980-2004



Source : DADS.

● Variable 28 : Ratio de salaires 41-50/ salaires 26-30

→ Définition

C'est le rapport entre le salaire annuel net moyen (à temps complet et temps partiel) perçu par les salariés de 41-50 ans et ceux de 26-30 ans.

→ Objectif de la variable

Ce ratio prend en compte une des dimensions des inégalités selon l'âge. L'idée sous-jacente dans la prise en compte de cette variable est que les difficultés d'accès à l'emploi que rencontrent les jeunes s'observent non seulement dans les écarts de taux de chômage (voir variable 39), mais aussi dans les salaires.

→ Présentation des données

Les DADS sont ici encore, la source utilisée pour cette variable au niveau national et régional. Les données sont disponibles pour trois tranches d'âge : 26-30, 41-45 et 46-50 ans. On a donc regroupé les deux dernières tranches afin d'obtenir les inégalités que le baromètre souhaite capter ici.

Tableau 36. Salaire annuel moyen net des différences d'âge, en Nord - Pas de Calais, 1995-2004 (en euros)

	SALAIRE MOYEN ANNUEL NET (TC + TP) AGE 26-30	SALAIRE MOYEN ANNUEL NET (TC + TP) AGE 41-45	SALAIRE MOYEN ANNUEL NET (TC + TP) AGE 46-50
1995	14 105	18 507	19 792
1996	14 300	18 843	20 190
1997	14 567	19 030	20 372
1998	13 200	17 473	18 576
1999	13 458	17 592	18 635
2000	13 891	17 820	18 851
2001	14 381	18 002	19 021
2002	15 165	18 623	19 531
2003	15 434	18 910	19 746
2004	15 852	19 461	20 169

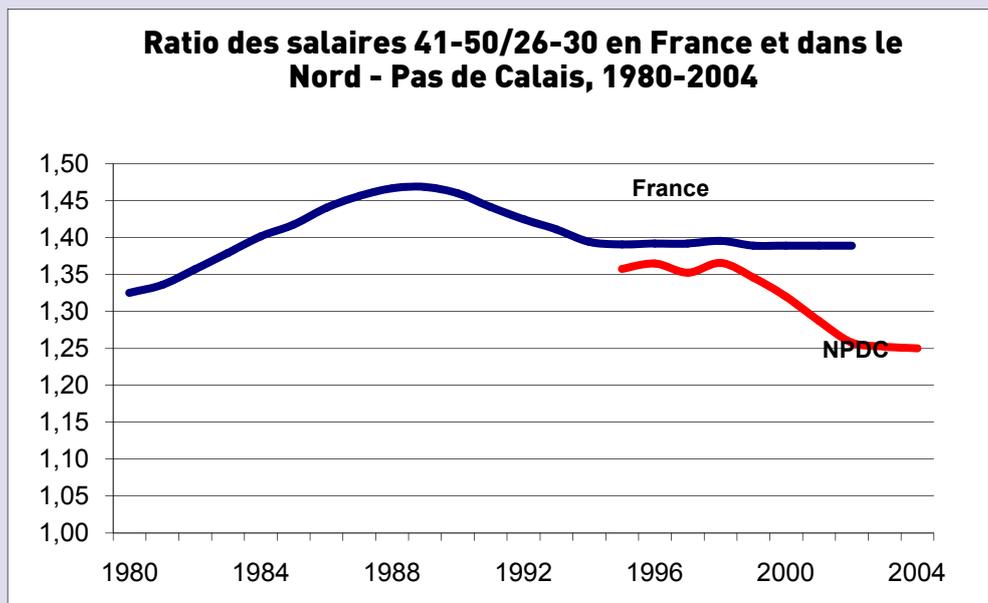
Source : DADS

T36 : En €. En 2004, pour le Nord - Pas de Calais, le salaire moyen annuel net des 26-30 ans s'élevait à 15 852 euros.

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

Au niveau national nous disposons d'une série couvrant la période 1980-2004, tandis que l'exploitation des DADS au niveau régional n'est possible que sur une période plus courte de 1995-2004. Le graphique 40 montre l'évolution des deux séries et identifie, sur cet aspect, des inégalités plus fortes au niveau national qu'au niveau régional. La forte baisse des années 2000 dans le Nord - Pas de Calais demeure, à cette étape du travail, une énigme.

Graphique 40. Ratio salaires 41-50/26-30 en France et dans le Nord - Pas de Calais, 1980-2004



Source : DADS.

● Variable 29 : Part des salariés à bas salaires dans l'ensemble des salariés

→ Définition

Il s'agit du pourcentage de salariés à « bas salaires » parmi l'ensemble des salariés, quel que soit leur secteur d'activité, leur statut d'emploi, ou leur durée de travail. Les bas salaires sont définis de façon conventionnelle comme les salaires inférieurs à $2/3$ du salaire médian ; et le salaire médian est le salaire au-dessous et au-dessus duquel on trouve la moitié des salariés.

→ Objectif de la variable

La part des bas salaires est une mesure de dispersion de la distribution des salaires. Son calcul repose sur une méthode voisine de celle utilisée dans le calcul du taux de pauvreté monétaire. La part des bas salaires, lorsqu'il s'appuie sur les salaires perçus (et non pas horaires), met en relief un type d'inégalité salariale souvent cachée par le sous-emploi, en particulier le temps partiel.

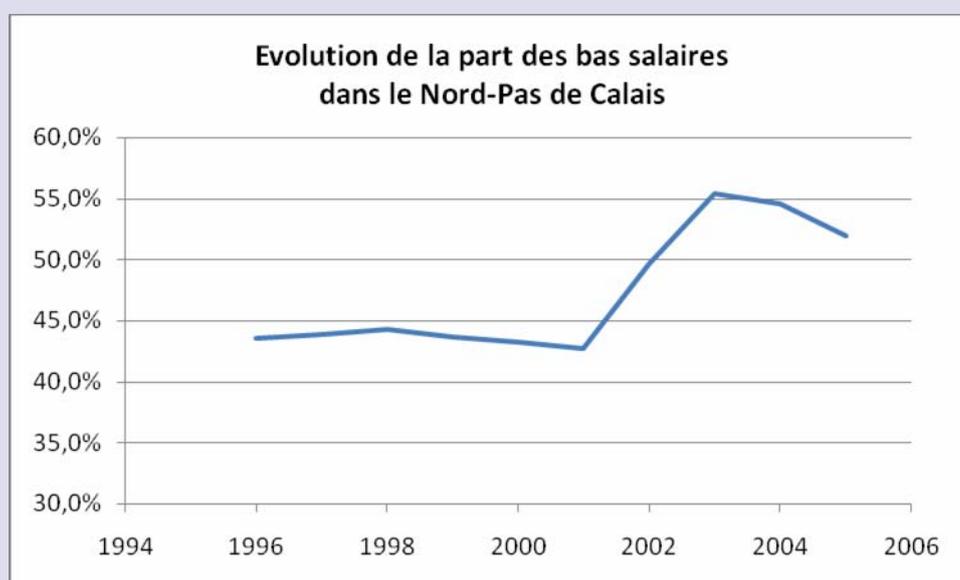
→ Présentation des données

Le seuil de bas salaire qui est retenu ici l'a été à partir du salaire national médian. En effet, bien que cette étude porte sur l'analyse régionale, c'est bien le seuil national qui demeure implicitement le référent de la distribution des salaires (ou des minima sociaux qui les accompagnent).

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

Le graphique 41 ci-dessous montre, sur la période observée, une stabilité de la part des bas salaires (annuels nets) dans la région Nord - Pas de Calais jusque 2001 et une forte reprise ensuite. Après que le taux de bas salaires ait atteint en 2003 plus de 55% des salariés, il semble que ce taux ait sensiblement diminué depuis, sans pour autant retrouver les niveaux des années 90.

Graphique 41. Evolution de la part des bas salaires dans le Nord - Pas de Calais



Source : Insee, Salariés : source Unédic

A partir des données DADS de salaires annuels nets, et rapportés aux 2/3 du salaire médian français.

● Variable 30 : SMIC mensuel net rapporté au salaire moyen à temps complet (complément)

→ Définition

Le salaire minimum net dont il est question est une moyenne pondérée des différents Smic existants. Ce salaire et son évolution sont observés au regard de l'évolution du salaire moyen.

→ Objectif de la variable

Plus le rapport augmente, plus le salaire minimum augmente relativement au salaire moyen. Dans le cadre de l'indicateur synthétique, c'est donc le complément de ce rapport qui est retenu de telle sorte qu'une augmentation relative du salaire minimum, qui permet de limiter les inégalités entre les salaires les plus modestes et le salaire moyen, soit enregistrée comme un progrès.

→ Présentation des données

Nous avons eu recours ici aux données DADS des salaires nets des temps complets du Nord - Pas de Calais, ce qui pose, une fois encore, la très forte limite des salaires des temps non complets.

En ce qui concerne les données du SMIC mensuel net, nous nous sommes reportés à une étude réalisée par le MINEFI en 2004. Cette étude tenait compte des déductions à la source et de leur variation au cours du temps, pour déduire un salaire horaire net à partir des données de SMIC brutes, qui sont, elles, largement disponibles. A partir de 1998, le salaire horaire du SMIC net dont il est question est une moyenne pondérée des différents SMIC existants.

Tableau 37. Evolution du SMIC mensuel net (Données nationales) et du salaire moyen mensuel net (TC)

	SALAIRE MOYEN MENSUEL NET (TC)	SMIC MENSUEL NET
	Nord - Pas de Calais	France Entière
1990	n.d.	653
1991	n.d.	684
1992	n.d.	710
1993	n.d.	720
1994	n.d.	724
1995	1410	795
1996	1442	774
1997	1473	803
1998	1475	834
1999	1500	841
2000	1526	859
2001	1551	886
2002	1605	913
2003	1635	945
2004	1682	983

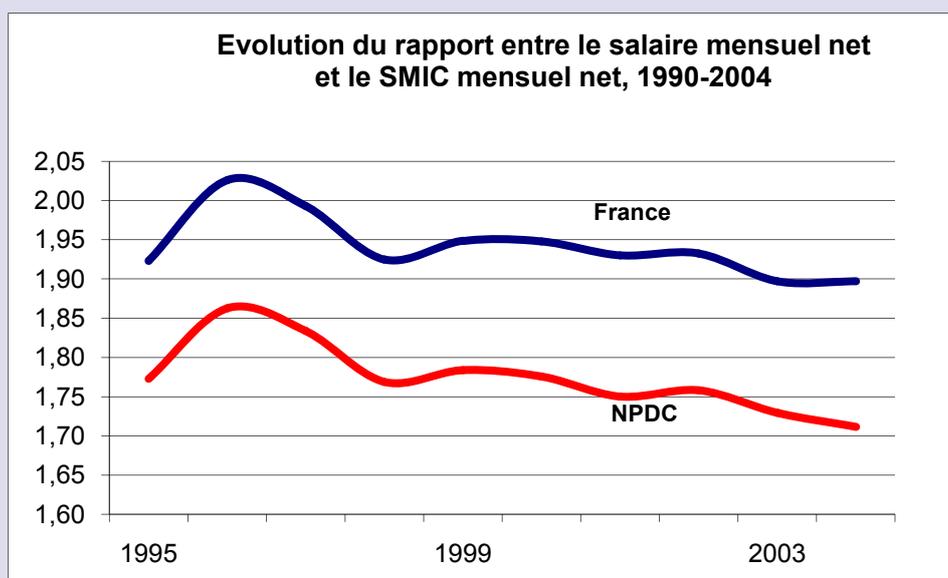
Source : DADS, Insee

T37 : En €. En 2004, le salaire annuel moyen mensuel net était de 1 682 euros et le SMIC mensuel national de 983 euros.

→ Comparaison France Nord - Pas de Calais

La distance entre le salaire mensuel net et le SMIC mensuel net est plus élevée pour la France dans son ensemble par rapport à la région (voir graphique 42), ce qui signifie qu'en moyenne, les inégalités infranationales sont plus faibles dans la région. Mais puisque le salaire minimum est un indicateur national, ceci résulte uniquement du fait que les salaires moyens versés sont inférieurs dans le Nord - Pas de Calais par rapport à la France, ce que nous avons déjà eu l'occasion de montrer (variable 19).

Graphique 42. Evolution du rapport entre le salaire mensuel net et le SMIC mensuel net, 1990-2004



Source : calculs personnels pour le SMIC mensuel net, MINEFI DADS

→ Un indicateur complémentaire

Un indicateur complémentaire est le rapport des salaires selon les catégories socioprofessionnelles : cadres/ouvriers et cadres/employés.

Tableau 38. Evolution des salaires horaires nets moyens selon la CSP

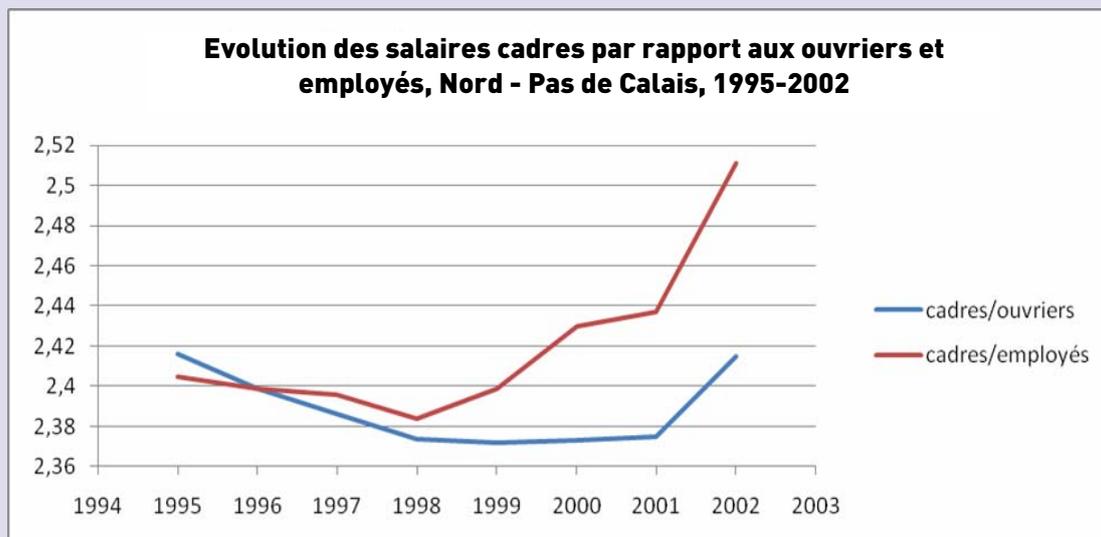
	CADRES	EMPLOYES	OUVRIERS	CADRES/ OUVRIERS	CADRES/ EMPLOYES
1995	105,80	44,00	43,80	2,416	2,405
1996	107,00	44,60	44,60	2,399	2,399
1997	108,80	45,40	45,60	2,386	2,396
1998	111,21	46,65	46,85	2,374	2,384
1999	113,23	47,24	47,77	2,372	2,399
2000	18,13	7,46	7,64	2,373	2,430
2001	18,74	7,69	7,89	2,375	2,437
2002	20,29	8,08	8,40	2,415	2,511

Sources : DADS

T38 : en Francs jusque 1999. En Euros ensuite.

En 2002, le salaire horaire net moyen d'un cadre est 2,511 fois supérieur à celui d'un employé.

Graphique 43. Evolution des salaires cadres par rapport aux ouvriers et employés, Nord - Pas de Calais, 1995-2002

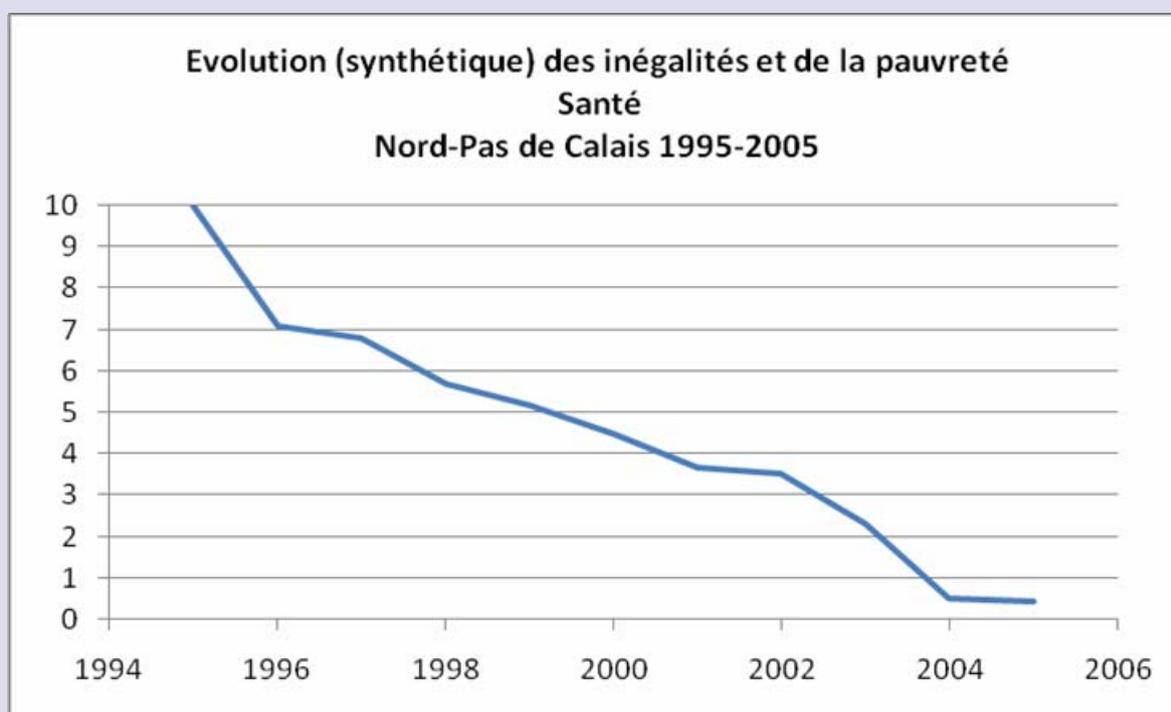


Source : Insee, DADS

2.5. SANTE

La dimension santé du baromètre est composée des variables suivantes : évolution de la densité médicale, part des dépenses de santé dans le PIB régional, taux d'incidence de la tuberculose, espérance de vie à la naissance, espérances de vie comparées selon les catégories socioprofessionnelles. Dans sa version régionale et selon les données disponibles (voir infra), la tendance des inégalités et de la pauvreté dans cette dimension est la suivante :

Graphique 44. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté.
Santé Nord - Pas de Calais 1995-2005



Source : voir infra

● Variable 31 : Evolution de la densité médicale

→ Définition

Il s'agit du nombre de médecins (généralistes + spécialistes) pour 100 000 habitants.

→ Données requises

Nombre de médecins (généralistes+spécialistes)
Population, ici 100 000 habitants

Source

FNORS
FNORS

Période

1985-2005
1985-2005

→ Objectif de la variable

Les inégalités en terme de santé peuvent être évaluées relativement à la densité médicale au sein d'une population, qui permet de mesurer les possibilités plus ou moins grandes d'accès aux soins médicaux des individus. Cette variable peut être discutée dans le cadre des inégalités. En effet, des exemples régionaux montrent que la densité médicale n'assure pas nécessairement un égal accès des populations aux soins, ni un accès de ceux qui en ont le plus besoin.

On pourrait, dans le cas de la régionalisation du Bip40, substituer cette variable par une mesure des inégalités territoriales en matière de densité médicale. Nous y reviendrons en fin de partie.

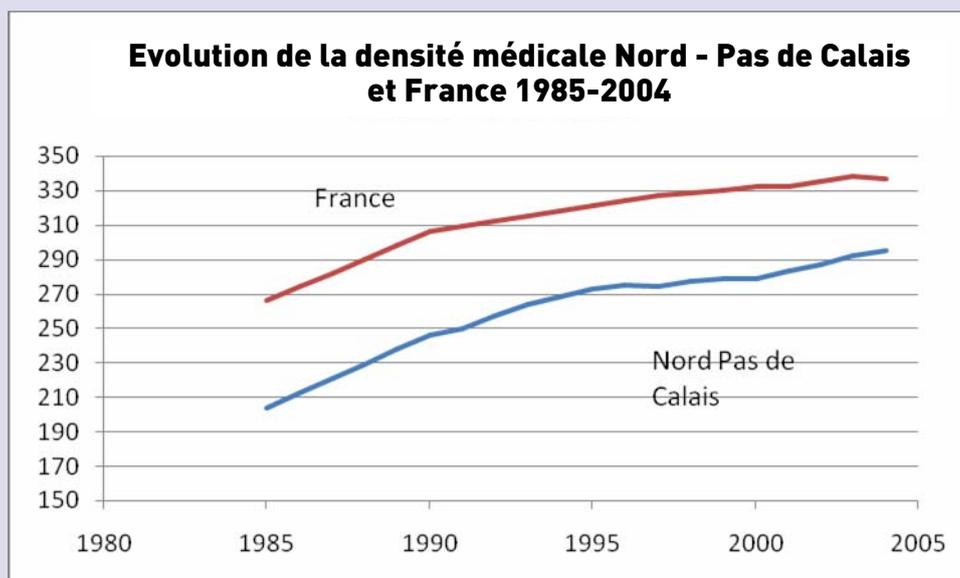
→ Présentation des données

Tableau 39. Evolution de la densité médicale Nord - Pas de Calais

	NORD - PAS DE CALAIS	FRANCE
1985	204	266
1986	212	274
1987	221	282
1988	229	290
1989	238	298
1990	246	306
1991	250	309
1992	257	314
1993	264	318
1994	268	321
1995	273	323
1996	275	325
1997	274	327
1998	277	329
1999	279	330
2000	279	330
2001	283	334
2002	287	335
2003	292	336
2004	295	338
2005	299	341

Source : Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé
T39 : En 2004, il y avait 295 médecins (généralistes et spécialistes) dans le Nord - Pas de Calais

Graphique 45. Evolution de la densité médicale



Source : Fédération Nationales des Observatoires Régionaux de la Santé

Tableau 40. Densité médicale comparée : Nord et Pas-de-Calais 1982-2004 (médecins généralistes et spécialistes)

	DENSITE REGIONALE	DENSITE NORD	DENSITE PAS-DE-CALAIS	RAPPORT NORD/PAS-DE-CALAIS
1982	143	146	139	1,047
1992	223	241	192	1,255
1993	230	248	197	1,256
1994	250	273	208	1,313
1995	255	279	214	1,304
1996	255	277	218	1,272
1997	257	277	222	1,250
1998	251	270	218	1,237
1999	264	289	226	1,282
2000	268	292	226	1,290
2001	267	287	231	1,240
2002	288	313	243	1,291
2003	292	320	243	1,317
2004	295	323	246	1,313

Sources : DRASS, Services Etudes et Statistiques, STATISS, annuels. Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé.
T40 : En 2004 (dernière colonne), il y a 1,31 fois plus de médecins dans le Nord que dans le Pas-de-Calais.

L'évolution des possibilités d'accès aux soins médicaux de la population est un moyen d'évaluer la performance du système social dans le sens où une hausse du nombre de médecins entraîne mécaniquement un plus grand accès aux soins médicaux.

Mais l'évaluation des inégalités face aux soins médicaux (inégalités sociales d'accès) devrait faire l'objet, à notre sens, d'une estimation par exemple des écarts entre le recours aux soins hospitaliers et le recours aux soins dits « de ville ». Il apparaît en effet que les populations les moins favorisées ont davantage recours aux soins hospitaliers et nettement moins aux médecins spécialisés.

Il pourrait être intéressant aussi d'évaluer l'impact de la CMU (base et complémentaire) sur l'accès aux soins des ménages à bas revenus et des personnes les plus défavorisées. L'éligibilité à la CMU complémentaire est en effet conditionnée par un plafond de ressources relativement faible (575€ par UC), ce qui exclut d'emblée la plupart des ménages à bas revenus. Le système de sécurité sociale actuellement en place, dont le principal objectif est de garantir l'accès aux soins médicaux pour tous, engendre certains effets pervers où des ménages à faibles revenus ont plus difficilement accès aux soins que d'autres catégories de ménages (Insee, Nord - Pas de Calais, 2006).

→ Des inégalités infra-territoriales

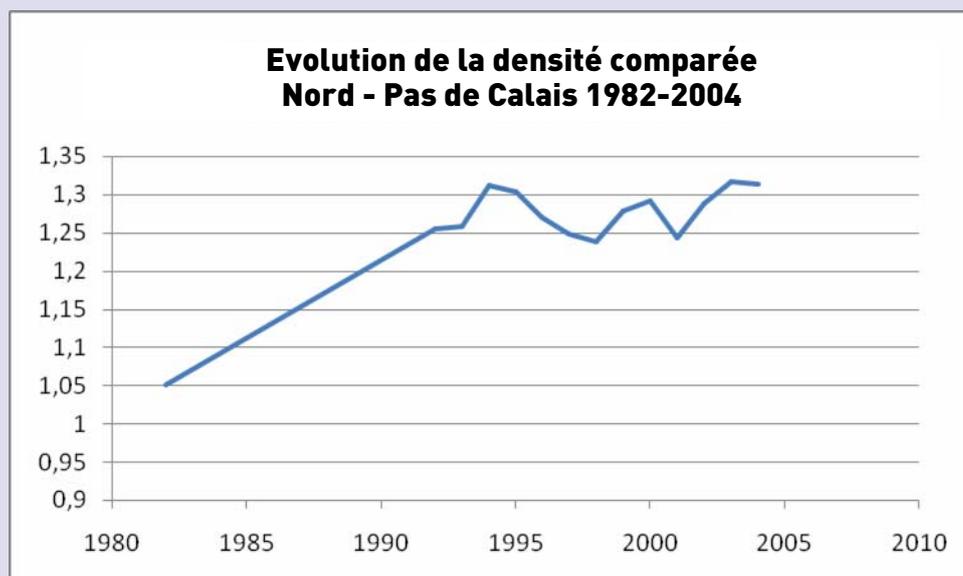
Nous suggérons que dans le cadre d'un baromètre régional soient tenu compte des inégalités infra-territoriales, en particulier en matière de densité médicale (de généralistes ou de spécialistes).

La prise en compte de cette variable permettrait d'ajouter un élément territorial à ce large descriptif des inégalités et de la pauvreté, ce qui est une limite de ce baromètre, tout en s'appuyant sur des données largement disponibles.

En l'état actuel de notre collecte, deux pistes sont proposées.

a/ Une mesure des inégalités territoriales qui compare la densité médicale des départements. Cette mesure a l'avantage de la simplicité (écart relatif de densités médicales) et d'être disponible sur période assez longue (voir les données du tableau 40).

Graphique 46. Evolution de la densité médicale comparée : Nord et Pas-de-Calais



Sources : DRASS, Services Etudes et Statistiques, STATISS, annuels. Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé.

On y lit que sur la décennie 1982-1992, les inégalités en densité médicale se sont accrues entre les deux départements –mais c’est aussi une période de croissance forte de la densité médicale. Depuis 1993, les inégalités sont variables mais globalement stables.

b/ Une mesure de l’évolution des écarts-type de densité médicale selon les communautés d’agglomération. La variation moyenne des densités médicales peut être facilement résumée par l’écart type de la distribution. Malheureusement, les données ne sont disponibles que depuis 2001, rendant impossible des estimations diachroniques véritablement pertinentes. Dans le cas de la distribution des médecins généralistes, cette estimation des inégalités montre une certaine hausse sur 2002-2004, et une stabilité ensuite. Une tendance tout à fait comparable, mais avec des inégalités de départ nettement plus fortes, est identifiable pour la distribution des médecins spécialistes.

Tableau 41. Offre de soins par unité d’agglomération⁵²

MEDECINS GENERALISTES	2002	2003	2004	2005
C.U. de Lille Métropole	2	2	2,1	2,1
C.U. de Dunkerque Grand Littoral	1,6	1,6	1,6	1,7
C.U. d’Arras	2,8	2,8	2,9	2,9
C.A. de l’Artois	1,3	1,4	1,4	1,4
C.A. de Saint-Omer	1,7	1,7	1,8	1,7
C.A. du Boulonnais	1,7	1,7	1,8	1,8
C.A. du Calaisis	1,5	1,5	1,5	1,5
C.A. du Douaisis	1,5	1,6	1,5	1,6
C.A. d’Hénin-Carvin	1,4	1,4	1,4	1,4
C.A. de Lens-Liévin	1,4	1,4	1,4	1,5
C.A. de Maubeuge - Val de Sambre	1,6	1,6	1,6	1,7
C.A. de Valenciennes Métropole	1,7	1,8	1,8	1,8
C.A. de la Porte du Hainaut	1,4	1,4	1,4	1,4
C.A. de Cambrai	2	2	2	2
Nord - Pas de Calais	1,6	1,6	1,7	1,7
France Métropolitaine	1,7	1,7	1,7	1,7
Ecart type	0,38402	0,37512	0,40843	0,39565
Coefficient de variation	0,24001	0,23445	0,24025	0,23273

Unité : nombre pour 1 000 habitants

Source : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/nord-pas-de-calais/zoom/TB02Sant.htm.

T41 : En 2005, il y avait pour la Communauté Urbaine de Lille Métropole et pour la Communauté d’Agglomération de Cambrai respectivement 2,1 et 2 médecins pour 1000 habitants.

⁵² Source : données mises à notre disposition par le Département du Nord

● Variable 32 : Part des dépenses de santé dans le PIB régional

Dans le Bip40, la variable choisie est la part des dépenses de santé supportée par les ménages, données issues des Comptes de la santé de la Drees.

Les dépenses de santé engagées par les ménages sont en partie prises en charge par l'assurance maladie. L'autre part de ces dépenses reste à leur charge directe, y compris par le financement de primes mutualistes ou assurantielles. Observer l'évolution de la part des dépenses de santé à la charge des ménages est un indice des inégalités d'accès aux soins.

Malheureusement, malgré de nombreuses tentatives lancées sur différentes pistes, aucun accès à de telles données n'a été possible.

● Variable 33 : Espérance de vie à la naissance

→ Définition

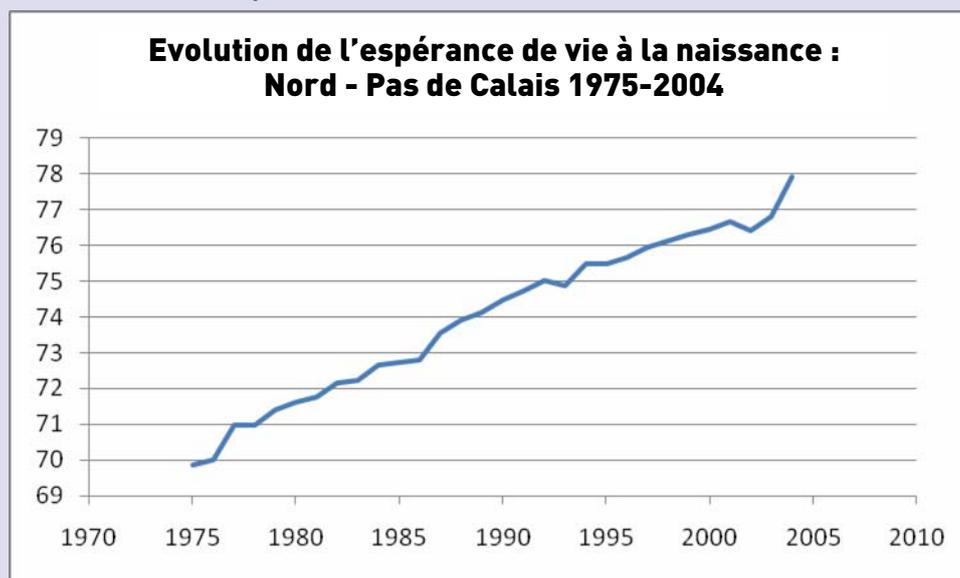
Il s'agit de la durée de vie moyenne estimée à la naissance.

→ Objectif de la variable

Bien qu'elle ne soit pas en elle-même un bon indicateur des inégalités, l'évolution de l'espérance de vie à la naissance des individus permet de mesurer l'amélioration, ou la dégradation dans certains cas, de la situation sociale d'un pays ou, dans le cas présent, d'une région. Complétée par des indicateurs d'inégalités (hommes-femmes, ou des catégories socioprofessionnelles), elle prend alors tout son sens. Seule en revanche, elle n'a que peu d'intérêt pour la mesure des inégalités.

→ Présentation des données

Graphique 47. Evolution de l'espérance de vie à la naissance : Nord - Pas de Calais. 1975-2004



Source : Gadrey, fichier IDH-C

Tableau 42. Espérance de vie à la naissance dans le Nord - Pas de Calais 1975-2005 (en années)

ANNEES	ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE	ANNEES	ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE
1975	69,85	1991	74,7
1976	70	1992	75
1977	70,95	1993	74,85
1978	70,95	1994	75,45
1979	71,4	1995	75,45
1980	71,6	1996	75,65
1981	71,75	1997	75,95
1982	72,15	1998	76,1
1983	72,2	1999	76,3
1984	72,65	2000	76,45
1985	72,7	2001	76,65
1986	72,8	2002	76,4
1987	73,55	2003	76,8
1988	73,9	2004	77,8
1989	74,1	2005	77,5
1990	74,45		

Sources :DR Insee

T42 : En 2004, l'espérance de vie à la naissance était de 77,8 ans.

Tableau 43. L'espérance de vie comparée selon les départements (en années)

	NORD	PAS-DE-CALAIS	REGION	FRANCE
Espérance de vie à la naissance 1990				
Hommes	70,2	69,5	69,9	72,9
Femmes	79	79	79	81
Espérance de vie à la naissance 2001				
Hommes	73,1	71,9	72,7	75,5
Femmes	81,1	80,8	81	82,8
Espérance de vie à 60 ans en 2001				
Hommes	18,7	18,3	18,6	20,6
Femmes	24,4	24,2	24,3	25,6

Source : Insee, Etat civil, Recensements de la population

T43 : En 2001, dans le Nord - Pas de Calais, l'espérance de vie d'un homme de 60 ans est de 18,6 ans.

● Variable 34 : Différence d'espérance de vie cadres/ouvriers

→ Définition

Il s'agit de l'espérance de vie à 35 ans des catégories sociales étudiées.

→ Objectif de la variable

L'espérance de vie à 35 ans relative à une catégorie sociale est le nombre moyen d'années restant à vivre à cet âge, pour une génération fictive de personnes survivantes à 35 ans qui auraient tout au long de leur vie les probabilités de décès de cette catégorie observées à chaque âge sur la période étudiée. Pour la calculer, les probabilités de décès estimées ont été extrapolées pour les âges après 80 ans, faute d'effectifs suffisants pour les estimer directement.

Il est possible de calculer des différences d'espérance de vie entre hommes et femmes ou encore en fonction de l'âge, mais on peut également les calculer en fonction de la catégorie sociale des individus.

La différence d'espérance de vie entre les cadres et les ouvriers, qui sont les deux extrêmes de l'échelle sociale, permet de mettre en évidence l'impact de la situation sociale des individus sur leur état de santé général.

Au niveau régional, seul un accès aux données EDP permettrait de réaliser un tel travail régulier. Ceci n'a pas été entrepris ici. Cela nécessiterait que des choix publics soient effectués pour mieux saisir les inégalités sociales de santé dans la région. C'est une limite forte sur cette dimension santé qui reflète, en l'état, assez mal ce type d'inégalités.

On pourrait également effectuer par un bricolage statistique un proxy à partir des données nationales des catégories socioprofessionnelles auxquelles on attribuerait les espérances de vie nationales. Mais l'effet obtenu ne révélerait qu'un effet structurel. Nous avons donc préféré ne pas avoir recours à cette estimation.

● Variable 35 : Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants

→ Définition

Il s'agit du taux d'incidence c'est-à-dire du nombre de nouveaux cas déclarés pendant l'année rapportés à la population (pour 100 000 habitants). Les déclarations sont effectuées pendant l'année aux médecins inspecteurs de la santé publique de la DDASS.

→ Données requises

Nombre de nouveaux cas de tuberculose déclarés

Population, ici 100 000 habitants

Source

FNORS
INVS

FNORS
INVS

Période

1986-2005

1986-2005

→ Présentation des données

L'Observatoire Régional de la Santé met à disposition quelques indicateurs de santé parmi lesquels celui des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants. De nombreuses études montrent en effet que la recrudescence de cette maladie est en partie liée aux conditions de vie des populations précaires.

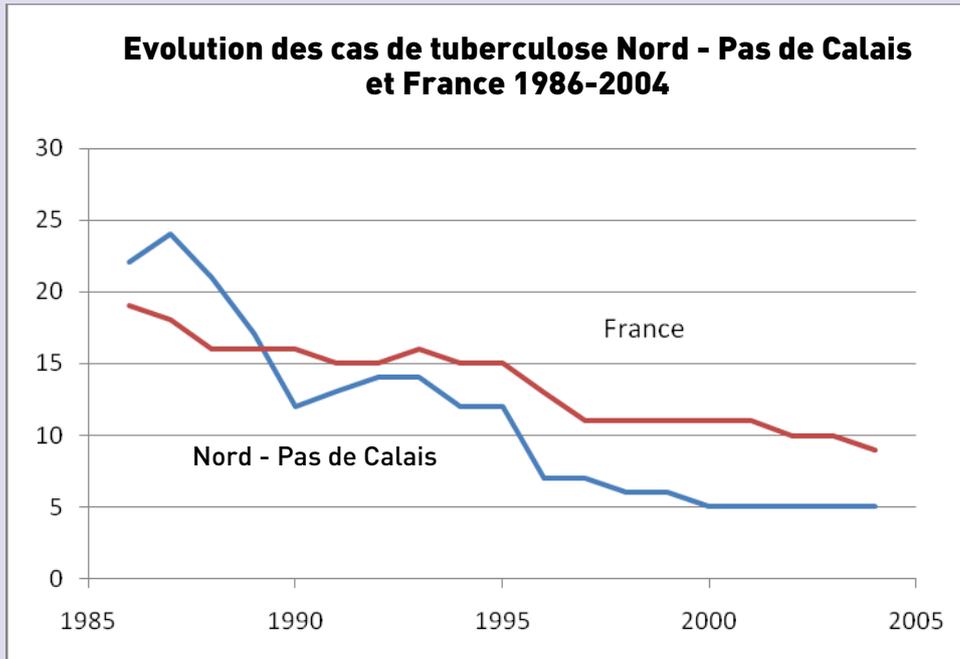
Contrairement aux attentes, les taux de tuberculose sont en chute libre dans la région, chute plus spectaculaire encore qu'en France. Étonnamment d'ailleurs, ce taux est le plus faible de France (après la région Poitou-Charentes) ce dont on peut, étant donné l'ensemble des indices récoltés dans cette étude, s'étonner. Bien que faisant partie des maladies à déclaration obligatoire (depuis janvier 2003), on peut faire l'hypothèse que les populations les plus fragilisées, en particulier désocialisées sont moins décelées que les autres, et qu'en toute vraisemblance ces taux sont sous estimés. Mais nous ne sommes pas en mesure, ici, d'expliquer ni cette chute, ni la faiblesse de ce taux.

**Tableau 44. Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants
Comparaison Nord - Pas de Calais - France 1986-2002**

ANNEES	NORD - PAS DE CALAIS	FRANCE METROPOLITAINE
1986	22	19
1987	24	18
1988	21	16
1989	17	16
1990	12	16
1991	13	15
1992	14	15
1993	14	16
1994	12	15
1995	12	15
1996	7	13
1997	7	11
1998	6	11
1999	6	11
2000	5	11
2001	5	11
2002	5	10
2003	5	10
2004	5	9
2005	5	9

Source : Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé - Institut de Veille Sanitaire
T44 : En 2004, dans le Nord - Pas de Calais, la part des nouveaux cas de tuberculose était de 5‰.

Graphique 48. Evolution des cas de tuberculose Nord - Pas de Calais et France 1986-2004



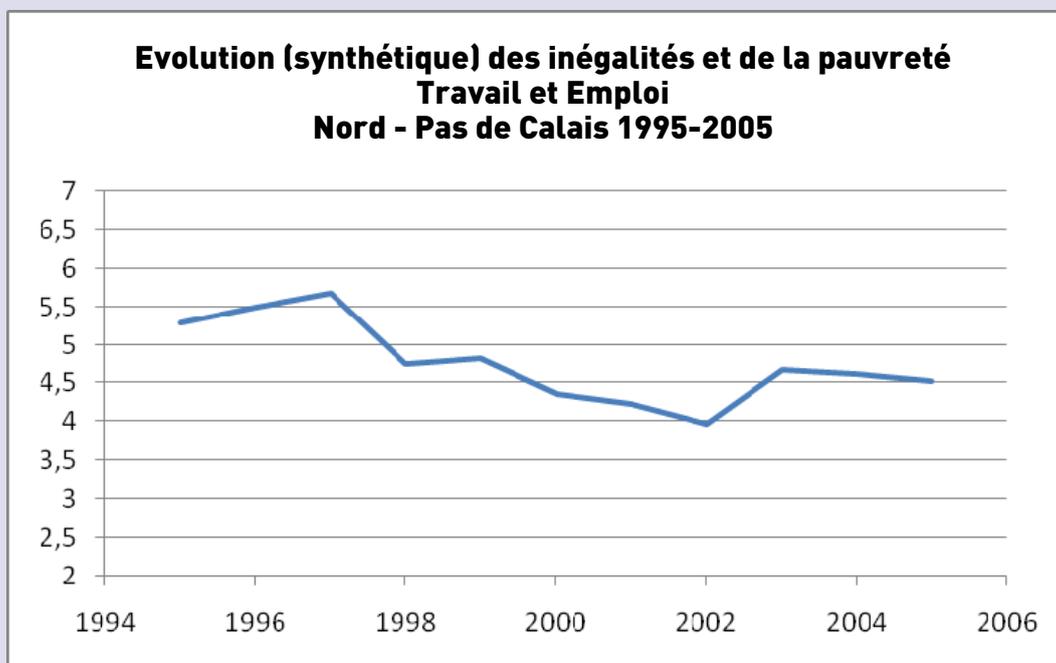
Source : Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé - Institut de Veille Sanitaire

2.6. TRAVAIL ET EMPLOI

La sixième dimension du baromètre, celle du « Travail et Emploi » est composée de trois sous dimensions qui seront amplement détaillées ci-dessous. La multi dimensionnalité des inégalités et de la pauvreté que veut appréhender le baromètre prend une fois encore tout son sens : il met certes l'accent sur la question du chômage, mais aussi, dans l'environnement du travail, sur celle des conditions de travail et plus encore des relations professionnelles.

- 2.5.1 Chômage (8 variables)
- 2.5.2 Conditions de travail (8 variables)
- 2.5.3 Précarité (5 variables)
- 2.5.4 Relations professionnelles (3 variables)

Graphique 49. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté.
Travail et Emploi Nord - Pas de Calais 1995-2005



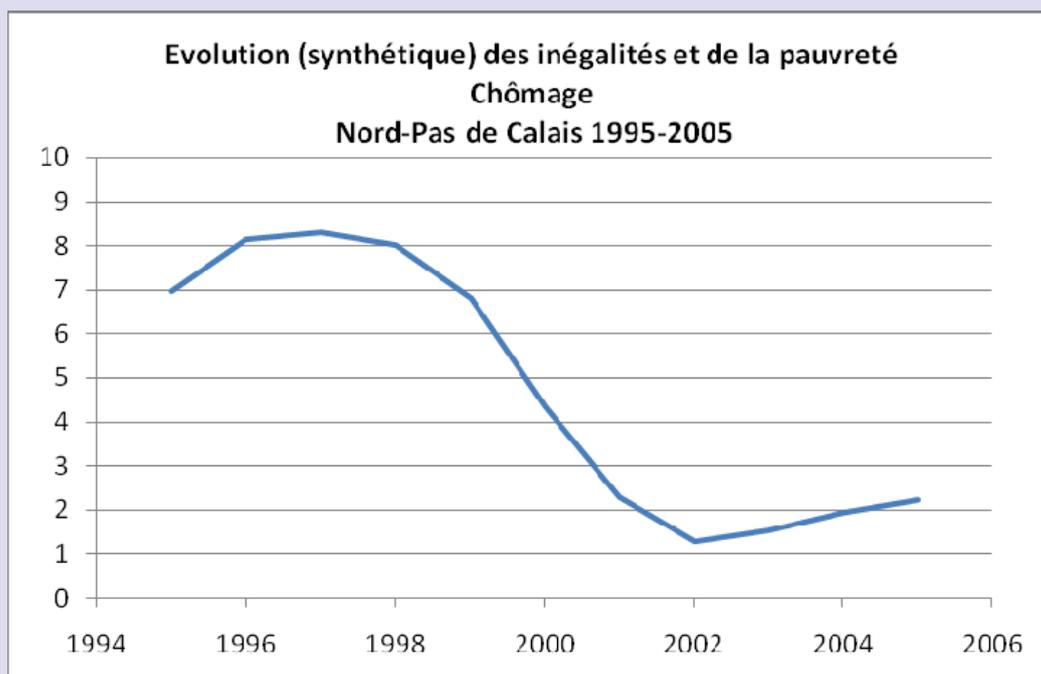
Source : voir infra

2.6.1. CHÔMAGE

Le chômage se décline selon les variables suivantes : taux de chômage, taux de chômage déguisé, écart entre chômage des hommes et celui des femmes, entre le chômage des moins de 25 ans et celui des 25-49 ans, entre les cadres et les ouvriers, entre les cadres et les employés, part des chômeurs de longue durée, et part des chômeurs non indemnisés.

Des variables disponibles à un niveau régional et qui sont présentées ci-dessous, on peut déduire l'évolution générale suivante sur la décennie 1995-2005.

**Graphique 50. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté.
Chômage Nord - Pas de Calais 1995-2005**



Source : voir infra

● Variable 36 : Taux de chômage (BIT)

→ Définition

Il s'agit du taux de chômage calculé en fonction des critères du BIT. La personne concernée doit remplir trois conditions :

- ne pas avoir travaillé au cours de la semaine précédente,
- être disponible pour occuper un emploi,
- être en recherche d'emploi.

Encadré 14. Les sources des chiffres du chômage au niveau régional

Entre deux recensements de population, les seules données mobilisables pour la mesure du chômage proviennent des informations administratives récoltées par L'ANPE. Ce sont donc les demandeurs d'emploi qui transitent par cette agence qui sont comptabilisés. Cette source peut différer sensiblement de données déclaratives (données de l'Enquête emploi) sur lesquelles, malheureusement, peu d'information chiffrée est disponible au niveau régional.

C'est une limite forte car pour calculer des taux de chômage, nous sommes obligés de recourir à du bricolage en partie hasardeux sur les niveaux de la population active régionale.

Par ailleurs, les controverses récentes, au niveau national, sur les chiffres du chômage, montrent que le choix des sources n'est ni neutre, ni secondaire (voir les rapports de ACDC, « Les Autres chiffres du chômage », <http://acdc2007.free.fr>).

Pour tenir compte de la définition du chômage au sens du BIT, seule les séries des DEFM 1,2,3 sont retenues dans cette définition.

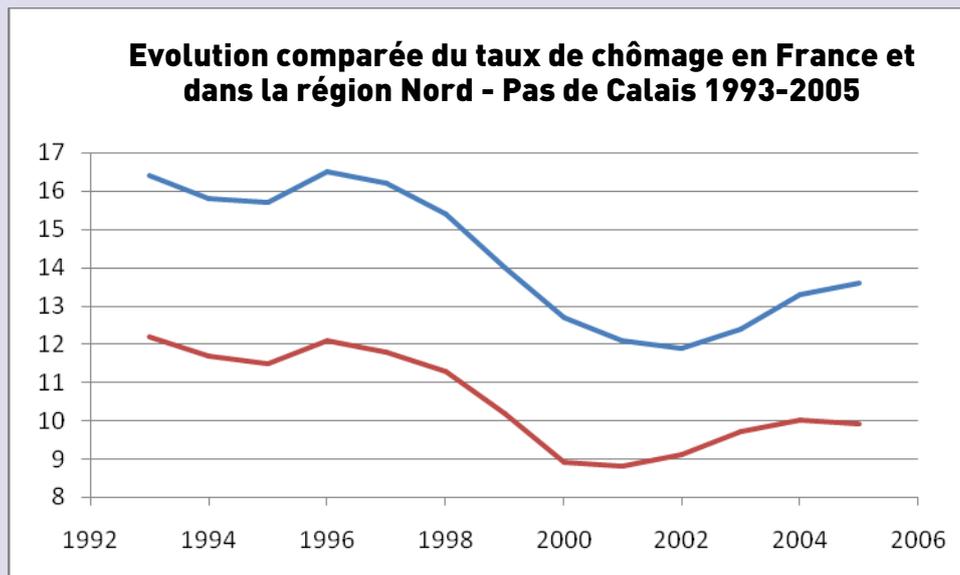
→ Objectif de la variable

Est-il besoin de préciser que la perte d'emploi est une des causes centrales des inégalités économiques et sociales de nos sociétés contemporaines, tant pour les effets directs auxquels conduit une exclusion temporaire ou de long terme du marché du travail que pour ses effets indirects ?

La définition du BIT du chômage étant très restrictive, notamment sur les catégories des DEFM ou la durée minimale de travail effectué, d'autres dimensions du chômage sont mises à jour par le baromètre pour mieux rendre compte des inégalités des individus face à l'emploi.

→ Présentation des données

Graphique 51. Evolution comparée du taux de chômage en France et dans la région Nord - Pas de Calais 1993 - 2005

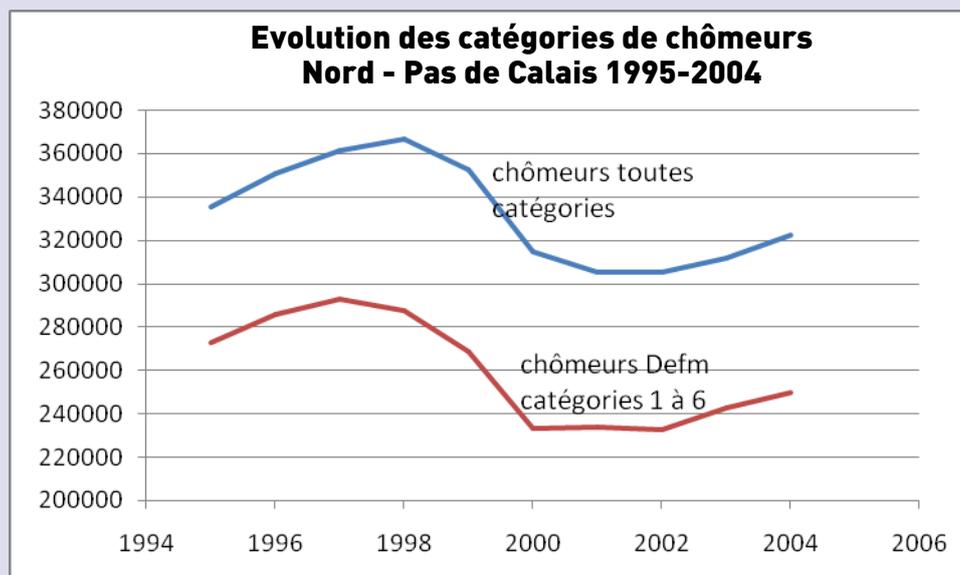


Source : Insee Résultats, 2006, L'emploi départemental (1989-2004)
- Le chômage départemental (1982-2004)

Les taux de chômage comparés entre la France et la région Nord - Pas de Calais suivent la même tendance au cours de la période 1982-2005. Mais on observe que, même s'il tend à diminuer, l'écart des taux de chômage demeure très important (plus de 2,7 points de différence en 2005).

En outre, alors qu'en 1995, les chômeurs des catégories 1 et 6 représentaient encore 81% de l'ensemble des DEFM recensées par l'ANPE, ils ne sont plus que 78% en 2005, avec un point au plus bas en 2000 (74% seulement des DEFM) (graphique 52).

Graphique 52. Evolution des catégories de chômeurs Nord - Pas de Calais 1995-2004



Source : DRTEFP

● Variable 37 : Taux de chômage déguisé

→ Définition

Ce taux tient compte de l'ensemble des catégories des DEFM, des personnes en dispense de recherche d'emploi (DRE), ainsi que des personnes en temps partiel subi. Ces personnes en sous-emploi déclarent souhaiter travailler davantage mais ne sont pas inscrites à l'ANPE.

→ Données requises

DEFM 1 à 6 + DRE
Temps partiel subi
PAO

Source

DRTEFP
EE
DRTEFP

Période

1990-2005
1990-2005

→ Objectif de la variable

Les restrictions de la définition du taux de chômage du BIT excluent une part des demandeurs d'emploi des statistiques officielles. Malheureusement le sous-emploi ne peut être pris en compte de façon correcte au niveau régional du fait de la non régionalisation de l'Enquête Emploi qui capte la majeure partie de ce sous-emploi, en particulier en identifiant les temps partiels subis. Cette variable n'est donc pas renseignée au niveau régional.

● Variable 38 : Ecart des taux de chômage entre hommes et femmes

→ Définition

Il s'agit du rapport entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes.

→ Données requises

Taux de chômage des hommes

Taux de chômage des femmes

Source

Insee

Insee

Période

1991-2005

1991-2005

→ Objectif de la variable

La différence du taux de chômage entre hommes et femmes souligne que les femmes sont davantage confrontées au chômage que les hommes et qu'elles sont donc victimes de discrimination sur le marché du travail.

Notons que la part des femmes dans les DEFM de catégorie 2 représente, dans le Nord - Pas de Calais, plus de 87% des demandes (SEPES, données de 2004⁵³).

→ Présentation des données

Tableau 45. Taux de chômage en moyenne annuelle par sexe, Nord - Pas de Calais

	HOMMES	FEMMES	ENSEMBLE	ECART F/H
1991	10,1%	16,6%	12,8%	1,64
1992	11,0%	17,1%	13,6%	1,55
1993	13,0%	18,3%	15,3%	1,40
1994	14,3%	18,9%	16,3%	1,32
1995	13,3%	18,3%	15,5%	1,37
1996	14,4%	19,1%	16,5%	1,32
1997	14,7%	19,1%	16,7%	1,29
1998	13,9%	18,5%	15,9%	1,33
1999	13,3%	17,5%	15,2%	1,31
2000	11,4%	16,0%	13,5%	1,40
2001	10,6%	14,8%	12,5%	1,39
2002	11,1%	13,9%	12,4%	1,25
2003	11,6%	14,1%	12,8%	1,21
2004	12,3%	14,1%	13,1%	1,14
2005	12,7%	14,0%	13,3%	1,10

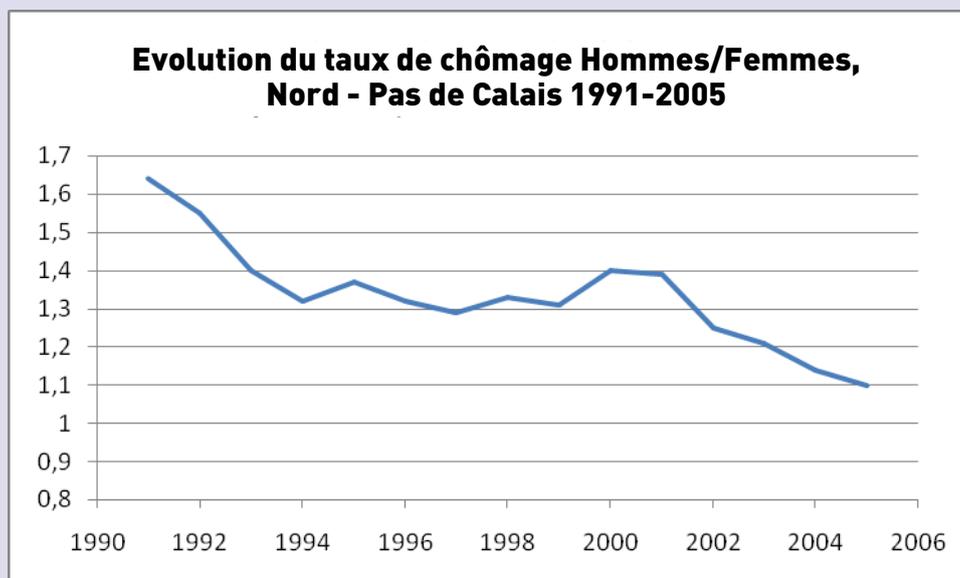
Source : Insee Résultats, 2006, .L'emploi départemental et sectoriel (1989-2004) - Le chômage départemental (1982-2005)

T45 : En 2005, pour le Nord - Pas de Calais, le taux de chômage des femmes était de 14 %, il était 1,1 fois supérieur à celui à des hommes.

Au cours des quinze dernières années, l'écart des taux de chômage hommes/femmes a diminué sensiblement dans la région Nord - Pas de Calais.

⁵³ Stable par rapport à 2003. Données mises à disposition par B. Clément-Ziza DRTEFP.

Graphique 53. Evolution du taux de chômage Hommes/Femmes, Nord - Pas de Calais 1991-2005



Source : Insee Résultats, 2006, L'emploi départemental (1989-2004) - Le chômage départemental (1982-2004)

● Variable 39 : Ecart entre taux de chômage -25 ans/ 25-49 ans

→ Définition

Il s'agit du ratio entre les taux de chômage des actifs de moins de 25 ans et les actifs ayant entre 25 et 49 ans

→ Données requises

Taux de chômage des actifs de -25 ans

Taux de chômage des actifs entre 25 et 49 ans

Source

DRTEFP

DRTEFP

Période

1990-2005

1990-2005

→ Objectif de la variable

La mise en évidence des inégalités face à l'emploi en fonction de l'âge est primordiale dans la mesure où le chômage des jeunes est élevé, et peut être le signe de discrimination à l'embauche, ou d'exclusions persistantes du marché du travail.

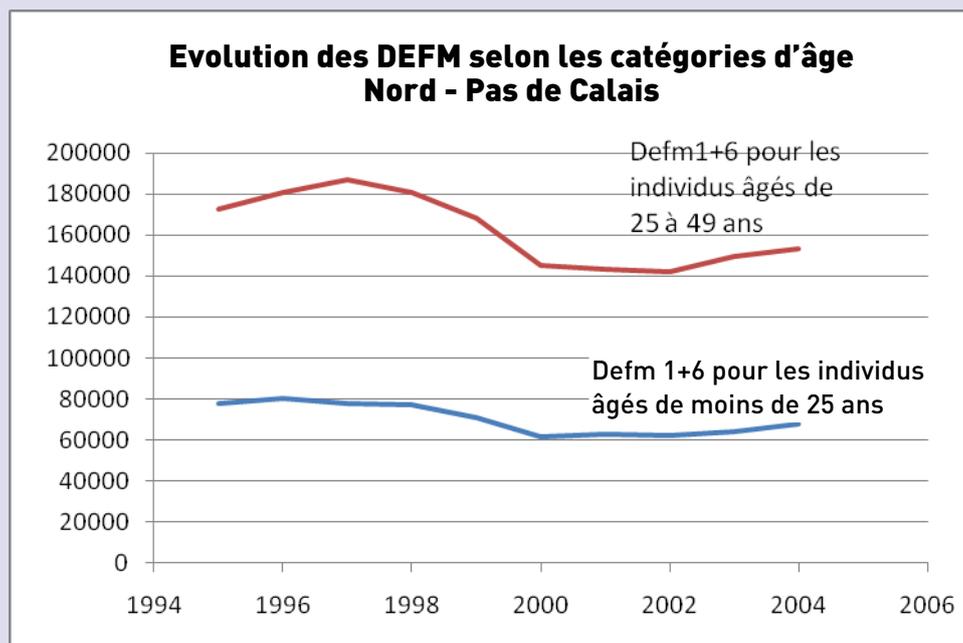
→ Présentation des données

Pour cette variable comme pour les suivantes, nous avons été confrontés à une difficulté majeure : celle d'avoir, grâce aux DEFM, des données identifiant les catégories de chômeurs par âge. En revanche, les dénominateurs (la population active selon les âges ici) ne sont pas connus car, entre deux recensements, seule l'Enquête Emploi serait en mesure de permettre de fournir de telles données.

Nous avons, contrairement à d'autres variables, pris quelques libertés, en posant des extrapolations à partir des tendances de population active des recensements précédents qui ont constitué des estimations des dénominateurs.

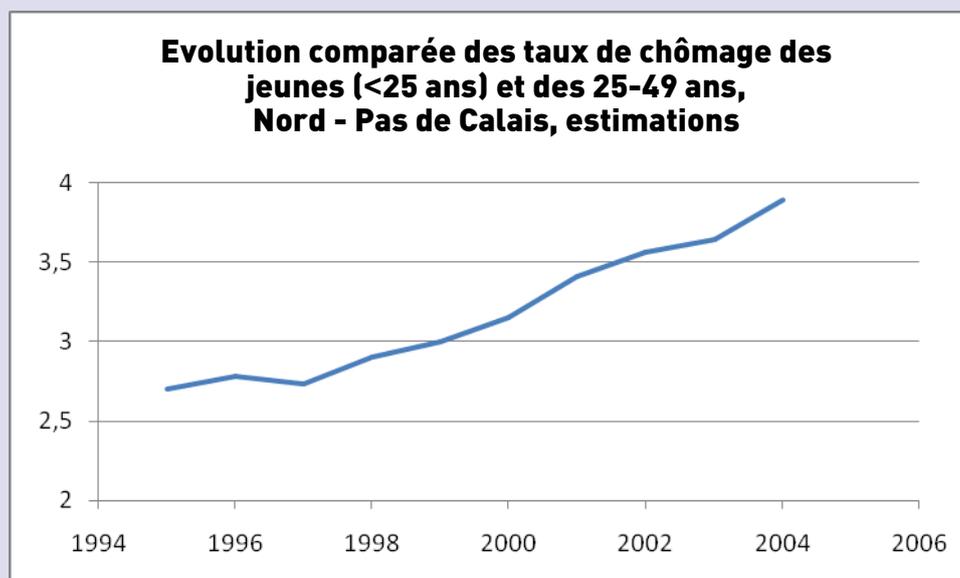
Les tendances observées sont donc à prendre avec une grande précaution.

Graphique 54. Evolution des DEFM selon les catégories d'âge Nord - Pas de Calais



Source : DRTEFP

Graphique 55. Evolution comparée des taux de chômage des jeunes (<25 ans) et des 25-49 ans, Nord - Pas de Calais, estimations



Sources : pour les DEFM : DRTEFP
Pour les Populations actives par catégorie : Insee, Recensements de la population, 1990, 1999.

● Variable 40 : Ecart de taux de chômage cadres/employés

→ Définition

Il s'agit du ratio entre les taux de chômage des cadres et des employés

→ Données requises

Taux de chômage des cadres
Taux de chômage des employés

Source

DRTEFP
DRTEFP

Période

1990-2005
1990-2005

→ Objectif de la variable

La catégorie sociale à laquelle appartiennent les individus est déterminante face à l'emploi. Le niveau de formation et les qualifications individuelles vont jouer un rôle important sur les possibilités d'accès à l'emploi et, pour les personnes les moins favorisées, vont accroître les difficultés à trouver ou à retrouver un emploi.

→ Présentation des données

De mêmes précautions d'interprétation doivent être ici retenues pour cette variable, puisque la difficulté est du même acabi : les dénominateurs (la population active selon les catégories socioprofessionnelles) ne sont pas connus car, entre deux recensements, seule l'Enquête Emploi serait en mesure de permettre de fournir de telles données. La variable suivante (chômage des cadres rapporté à celui des ouvriers) souffre des mêmes limites de sources et disponibilité des données.

● Variable 41 : Ecart taux de chômage cadres/ouvriers

→ Définition

Il s'agit du ratio entre les taux de chômage des cadres et des ouvriers.

→ Données requises

Taux de chômage des cadres
Taux de chômage des ouvriers

Source

DRTEFP
DRTEFP

Période

1990-2005
1990-2005

→ Présentation des données

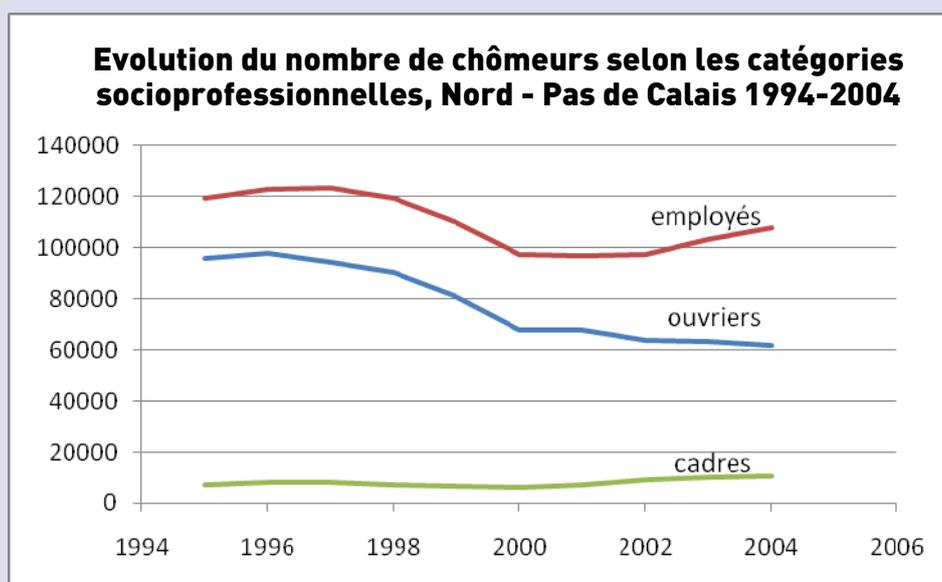
Tableau 46. Taux de chômage cadres/employés/ouvriers. Estimation

	RAPPORT DE TAUX DE CHOMAGE EMPLOYES/CADRES	RAPPORT DE TAUX DE CHOMAGE OUVRIERS/CADRES
1995	4,72	3,03
1996	4,55	2,97
1997	4,61	2,96
1998	4,97	3,24
1999	4,82	3,11
2000	4,68	2,94
2001	4,03	2,59
2002	3,27	2,02
2003	3,13	1,85
2004	3,17	1,80

Sources : pour les DEFM : DRTEFP

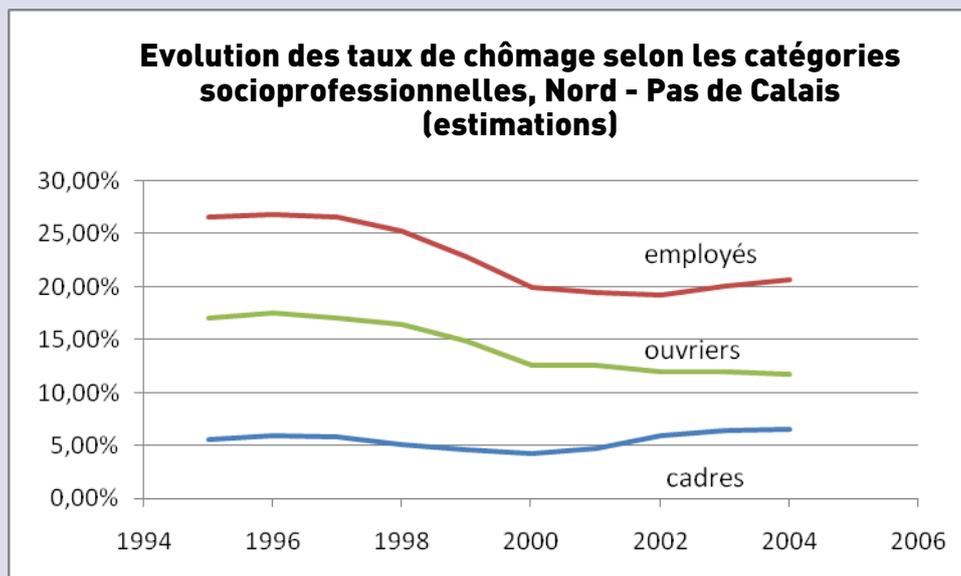
Pour les populations actives par catégorie : Insee, Recensements de la population, 1990, 1999.
T 45 : En 2004, les employés étaient 3,17 fois plus nombreux à être au chômage que les cadres.

Graphique 56. Evolution du nombre de chômeurs selon les catégories socioprofessionnelles, Nord - Pas de Calais 1994-2004



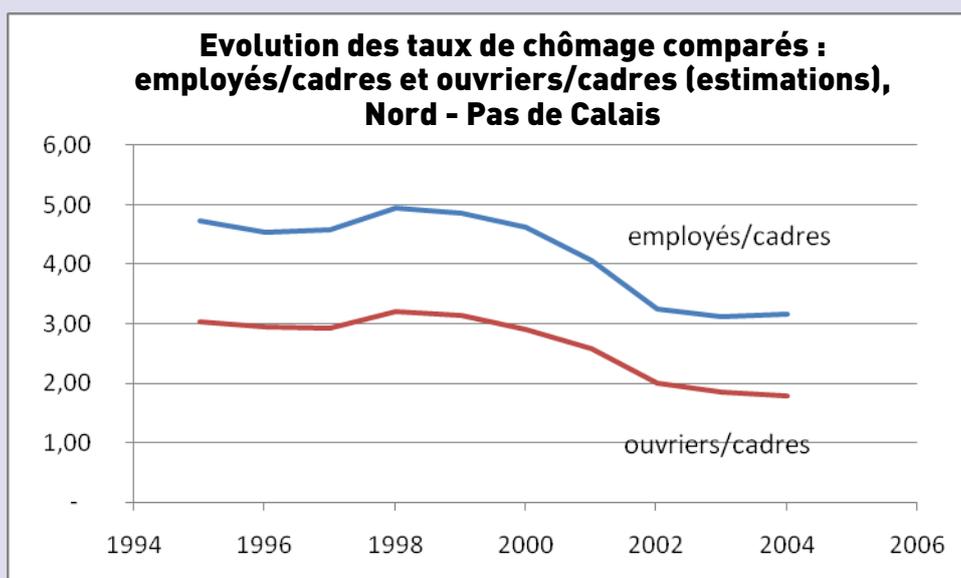
Source : DRTEFP

Graphique 57. Evolution des taux de chômage selon les catégories socioprofessionnelles, Nord - Pas de Calais (estimations).



Sources : pour les DEFM : DRTEFP
Pour les populations actives par catégorie : Insee, Recensements de la population, 1990, 1999.

Graphique 58. Evolution des taux de chômage comparés : employés/cadres et ouvriers/cadres (estimations)



Sources : pour les DEFM : DRTEFP
Pour les populations actives par catégorie : Insee, Recensements de la population, 1990, 1999.

● Variable 42 : Part des chômeurs de longue durée dans le chômage

→ Définition

Les chômeurs de longue durée sont ceux dont la durée de chômage excède un an. L'indicateur dénombre la part de ces chômeurs dans les demandeurs d'emploi de catégorie 1.

→ Données requises

	Source	Période
Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1	DRTEFP	1990-2005
Nombre de demandeurs d'emploi dont la durée de chômage excède 1 an	DRTEFP	1990-2005

→ Objectif de la variable

Seul, le taux de chômage ne permet pas de rendre compte des inégalités et des discriminations face à l'emploi. La prise en compte des chômeurs de longue durée permet d'élargir le champ concernant la situation de chômage des individus, et est un indicateur de l'exclusion de longue durée du marché du travail.

→ Présentation des données

Les données permettent de tenir compte des DEFM des catégories 1 et 6. En revanche, il est difficile, en l'état, d'identifier dans quelle mesure la baisse officielle des chômeurs de longue durée dans le chômage global est ou non liée à un traitement des chiffres du chômage. En tout état de cause, dans la région Nord - Pas de Calais, les chômeurs de longue durée (limités à la catégorie des DEFM1) représentent encore en 2005 plus du tiers de l'ensemble des DEFM.

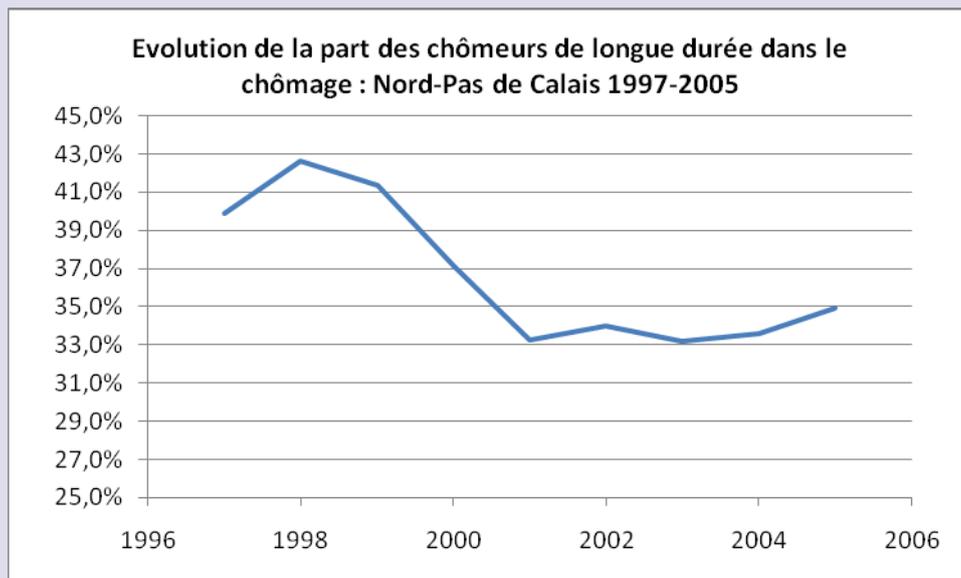
Tableau 47. Part des chômeurs de longue durée en Nord - Pas de Calais 1997-2005

1997	39,9%
1998	42,6%
1999	41,3%
2000	37,1%
2001	33,3%
2002	34,0%
2003	33,2%
2004	33,6%
2005	34,9%

Source : DRTEFP.

T 47 : En 2004, en Nord - Pas de Calais, 35,9 % des chômeurs étaient des chômeurs de longue durée.

Graphique 59. Evolution de la part du chômage de longue durée dans le chômage : Nord - Pas de Calais 1997-2005



Source : DRTEFP

● Variable 43 : Part des chômeurs non indemnisés

→ Définition

Il s'agit du pourcentage de chômeurs non indemnisés dans l'ensemble des demandeurs d'emploi recensés à l'ANPE.

→ Données requises

Nombre total des demandeurs d'emploi

Nombre des demandeurs d'emploi non indemnisés

Source

Assedic

Période

1990-2005

1990-2005

→ Objectif de la variable

Les indemnités versées aux chômeurs permettent de limiter les conséquences du chômage en leur offrant un complément de revenu au cours de la période de recherche d'emploi. La part des chômeurs non indemnisés donne une indication sur le niveau et la qualité de ces indemnités. Ces données sont, au niveau national, disponibles au niveau de l'Assedic (Assurance chômage).

→ Présentation des données

Ces données sont issues des données conjointes ANPE et Insee (disponibles sur le site de la Délégation Interministérielle à la Ville).

Le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés, c'est-à-dire n'étant ni sous le régime de l'assurance chômage ni sous celui du régime de solidarité, n'est disponible que depuis 2001.

Les données de ces dernières années montrent une nette progression des demandeurs d'emploi non indemnisés, surtout depuis 2002. En 2005, 43,8% des demandeurs d'emploi du Nord - Pas de Calais étaient non indemnisés⁵⁴, ce qui représente, depuis que les données existent, environ 6 à 7 points de plus qu'au niveau national (voir graphique suivant).

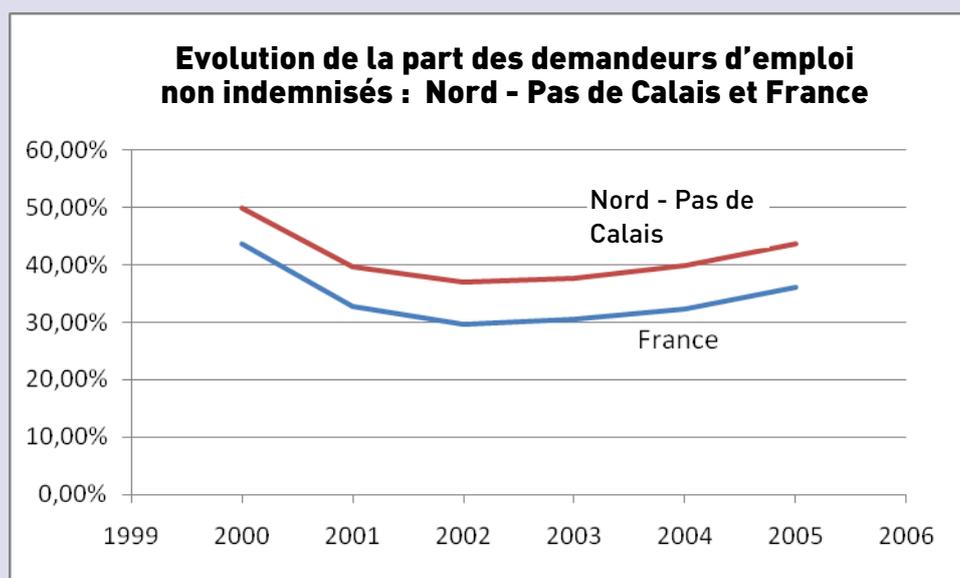
Tableau 48. Part des chômeurs non indemnisés Nord - Pas de Calais 2000-2005

	PART NON INDEMNISES FRANCE	PAR NON INDEMNISES NORD - PAS DE CALAIS
1999	ND	ND
2000	43,7%	50,0%
2001	32,7%	39,6%
2002	29,6%	37,0%
2003	30,4%	37,6%
2004	32,3%	40,0%
2005	36,0%	43,8%

Source : ANPE, Insee⁵⁵

T 48 : En 2005, dans le Nord - Pas de Calais, 43,8 % des chômeurs n'étaient pas indemnisés.

Graphique 60. Evolution de la part des demandeurs d'emploi non indemnisés : Nord - Pas de Calais et France



Source : ANPE, Insee

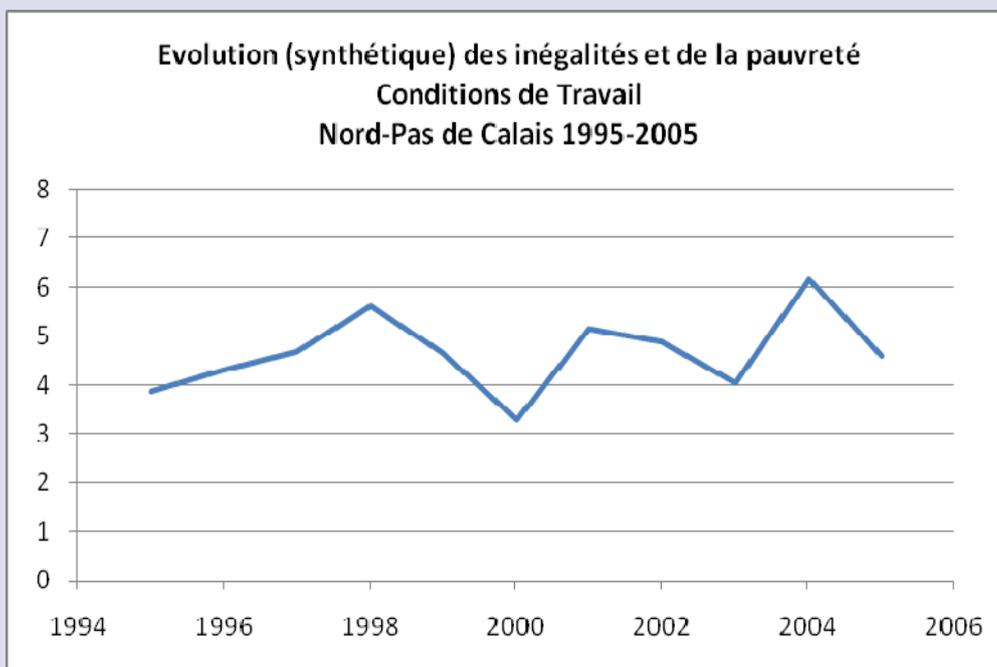
⁵⁴ Source : <http://sig.ville.gouv.fr/documents/zusanpe2005/R31ZFU.pdf>

⁵⁵ : <http://sig.ville.gouv.fr/documents>

2.6.2. CONDITIONS DE TRAVAIL

Le travail est, ici, considéré sous l'angle de ses conditions. Le baromètre retient un certain nombre de variables qui donnent une indication de l'évolution dans le temps des difficultés des actifs en emploi. Il y sera question des maladies professionnelles et des accidents du travail symptômes de ces conditions de travail. Mais aussi des conditions de travail en terme de travail le dimanche ou de travail de nuit, ou encore de la pénibilité du travail en termes de postures ou de répétitivité des tâches.

Graphique 61. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Conditions de travail Nord - Pas de Calais 1995-2005



Source : voir infra

● Variable 44 : Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie (en jours)

→ Définition

Il s'agit du rapport entre le nombre d'indemnités journalières pour raison de maladie et le nombre total d'arrêts de travail.

→ Données requises

Nombre d'indemnités journalières
Nombre total des arrêts de travail

Source

CPAM
CPAM

Période

1982-2006
1982-2006

→ Objectif de la variable

L'évolution de la durée moyenne des arrêts de travail pour maladie donne une indication de l'état de santé des salariés, état qui dépend en partie des conditions de travail auxquelles ceux-ci sont confrontés.

→ Présentation des données

Les données disponibles indiquent que, dans la région, la durée moyenne des arrêts maladie est comprise entre 20 et 24 jours. Cette durée a connu une progression depuis le début des années 2000 dans la région Nord - Pas de Calais.

Tableau 49. Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie 1982-2006 (en jours)

ANNEES	DUREE MOYENNE
1982	21,82
1983	19,87
1984	22,04
1985	21,77
1986	22,25
1987	22,43
1988	20,50
1989	22,02
1990	21,50
1991	21,86
1992	22,04
1993	20,19

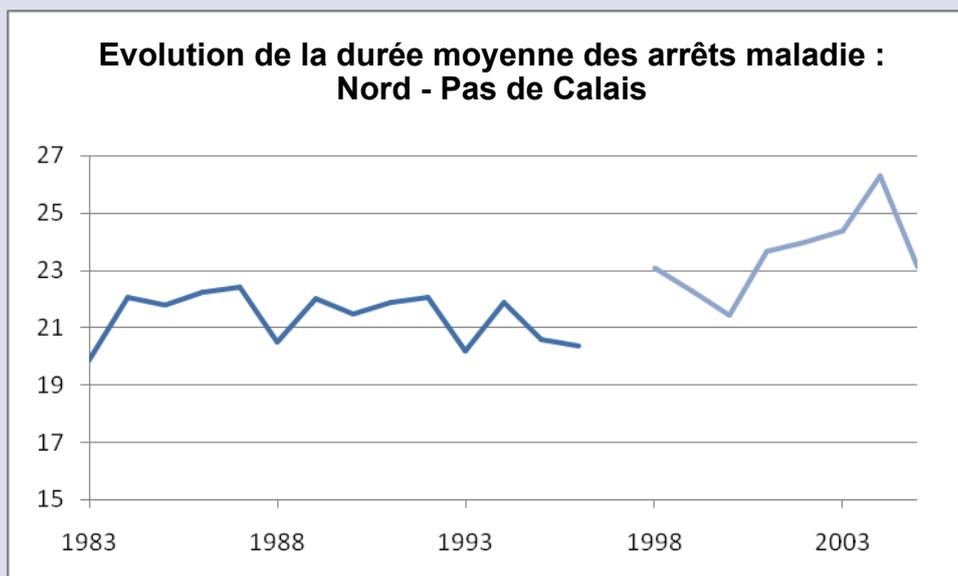
ANNEES	DUREE MOYENNE
1994	21,88
1995	20,58
1996	20,34
1997	nd
1998	23,06
1999	22,27
2000	21,42
2001	23,68
2002	23,95
2003	24,40
2004	26,28
2005	23,11
2006	24,59

Unité : jours

Source : Résultats financiers et statistiques de la CPAM - DRASS

T 49 : En moyenne, en 2005, la durée moyenne des arrêts de travail pour maladie était de 23,11 jours.

Graphique 62. Evolution de la durée moyenne des arrêts maladie en Nord - Pas de Calais



Source : Résultats financiers et statistiques de la CPAM - DRASS

● Variable 45 : Maladies professionnelles reconnues

→ Définition

Il s'agit du nombre de maladies professionnelles reconnues chaque année par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM).

→ Données requises

Nombre de maladies professionnelles reconnues

Source

CRAM

Période

1980-2006

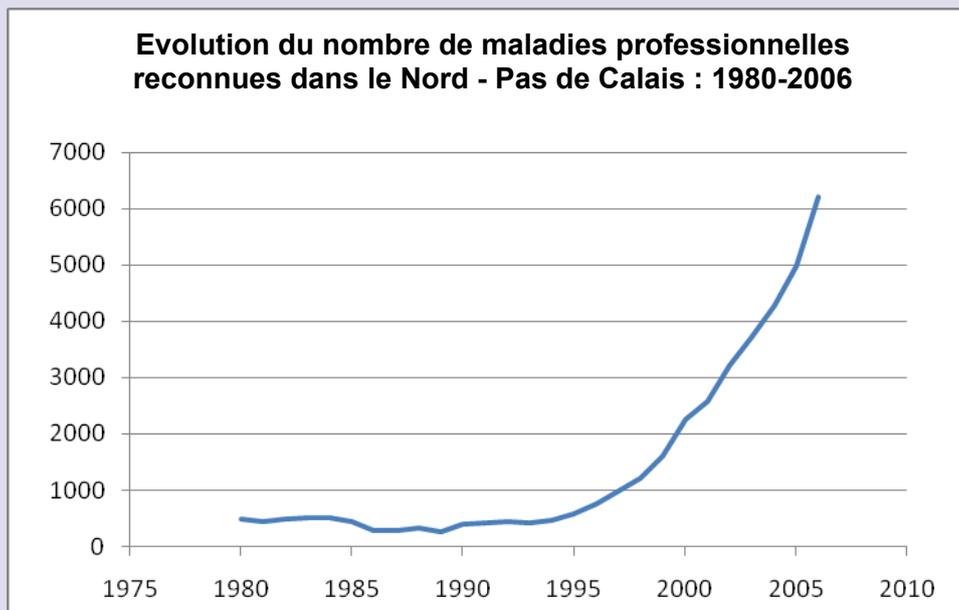
→ Objectif de la variable

L'augmentation très nette des maladies professionnelles reconnues, à partir des années 1990, est liée à une prise en compte plus importante des risques professionnels (cancers dus à l'amiante, Troubles Musculo-Squelettiques) de la part des entreprises, sous la pression des organismes de contrôle des conditions de travail. Il demeure cependant un certain nombre de maladies dues à l'intensification du travail qui ne sont toujours pas reconnues aujourd'hui.

→ Présentation des données

Comme en France, la stabilité des maladies professionnelles avant 1990 dans le Nord - Pas de Calais contraste avec l'explosion spectaculaire des maladies professionnelles reconnues depuis.

Graphique 63. Evolution du nombre de maladies reconnues dans le Nord - Pas de Calais : 1980-2006



Source : CRAM Nord - Picardie

● Variable 46 : Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 000 salariés)

→ Définition

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est le rapport entre le nombre d'accidents du travail avec arrêt déclarés chaque année et les effectifs salariés.

→ Données requises

Nombre d'accidents du travail avec arrêt
Effectifs salariés

Source

CRAM Nord Picardie
CRAM Nord Picardie

Période

1982-2006
1982-2006

→ Objectif de la variable

Les accidents du travail sont majoritairement la conséquence du non respect des consignes de sécurité mais également de la pression croissante exercée sur les salariés pour accroître leur efficacité au travail. Les salariés, dans un contexte de chômage élevé et de baisse du syndicalisme, acceptent peut-être davantage aussi les risques professionnels.

Ces données peuvent être en partie sous estimées du fait que les accidents du travail ne sont pas systématiquement déclarés.

→ Présentation des données

La Source CPAM, dans ses rapports d'exercices annuels permet l'obtention des données « d'accidents du travail proprement dit ». Pour nous approcher de la variable retenue par le Bip40, « les accidents avec arrêts », nous avons privilégié les données issues de la région « Nord-Picardie » (données de la CRAM Nord-Picardie qui regroupe les départements Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise et Aisne).

**Tableau 50. Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1 000 salariés)
Nord - Pas de Calais - SOA**

ANNEE	FREQUENCE
1995	45,8
1996	44,4
1997	45,6
1998	45,0
1999	46,3
2000	42,6
2001	45,1
2002	44,8
2003	41,1
2004	40,6
2005	40,3
2006	39,3

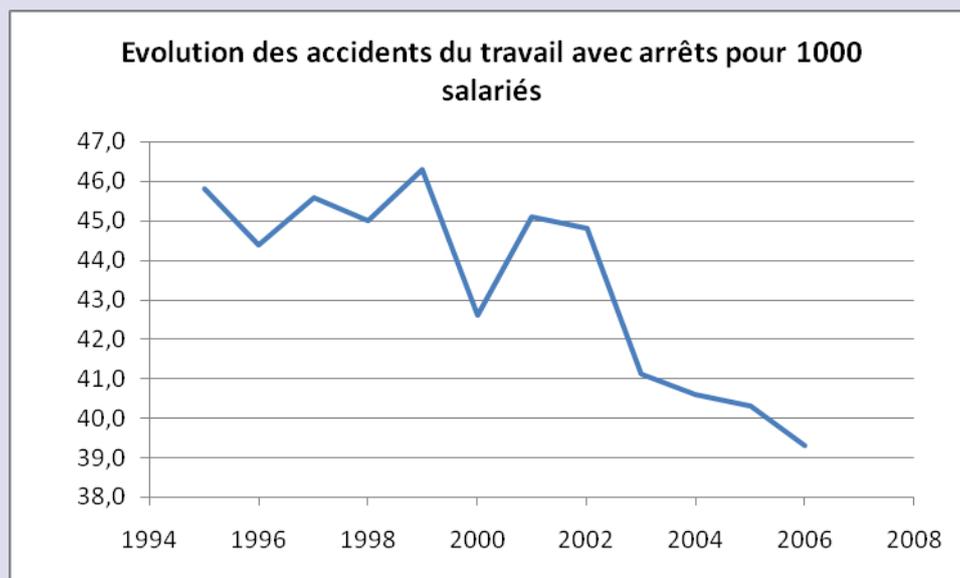
Source : CRAM - Nord - Picardie

T 50 : En 2005, le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt est de 4,13 pour 1 000.

SOA : Somme - Oise - Aisne

Les résultats contrastent avec les maladies professionnelles reconnues : l'une des variables est en forte progression, l'autre, ici les accidents du travail avec arrêt, est en régression, régression cependant plus marquée entre 1982 et 1987. Depuis lors en effet, les taux d'accidents avec arrêt sont globalement en baisse dans la région. Mais cette baisse est moins prononcée. Entre 1994 et 2002, une grande stabilité dans ce taux peut même être observée.

Graphique 64. Evolution des accidents de travail avec arrêts pour 1 000 salariés



Source : CRAM Nord - Picardie

● Variable 47 : Taux d'accidents mortels en % (sur nombre d'accidents survenus)

→ Définition

Le taux d'accidents mortels est la proportion de décès parmi les accidents du travail déclarés à la CRAM.

→ Données requises

Nombre d'accidents du travail déclarés

Nombre d'accidents mortels

Source

CRAM

CRAM

Période

1982-2006

1982-2006

→ Objectif de la variable

La proportion d'accidents mortels du travail est un indicateur de la gravité des accidents. En raison de l'impossibilité de dissimuler les décès consécutifs aux accidents du travail, ceux-ci sont plus systématiquement déclarés à la Sécurité Sociale que les accidents moins graves.

→ Présentation des données

Les données disponibles indiquent une baisse progressive de la part des accidents mortels dans les accidents depuis deux décennies, malgré une forte hausse relative enregistrée en 1989 et 1991. Cette tendance à la baisse peut être attribuée au renforcement des conditions d'hygiène et de sécurité, à des efforts de prévention mais aussi à la tertiarisation des marchés du travail qui, tout en créant de nouvelles formes de pénibilités du travail, réduit probablement sensiblement la part des accidents mortels.

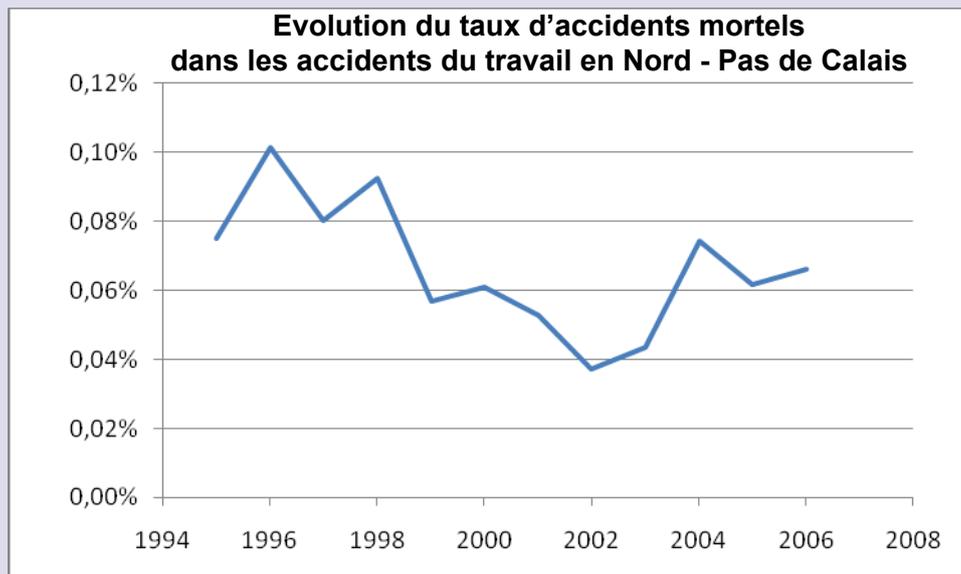
Tableau 51. Taux de décès dans les accidents de travail. Nord - Pas de Calais, 1982-2006

ANNEES	DECES RAPPORTES AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRET	ANNEES	DECES RAPPORTES AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL AVEC ARRET
1982	0,131%	1993	0,114%
1983	0,120%	1994	0,086%
1984	0,111%	1995	0,080%
1985	0,120%	1996	0,100%
1986	0,093%	1997	0,080%
1987	0,084%	1998	0,090%
1988	0,059%	1999	0,060%
1989	0,136%	2000	0,060%
1990	0,199%	2001	0,050%
1991	0,132%	2002	0,040%
1992	0,112%	2003	0,040%
		2004	0,070%
		2005	0,060%
		2006	0,070%

Source : CRAM - Nord - Picardie

T 51 : Le taux de décès dans les accidents de travail, pour le Nord - Pas de Calais, était de 0,052 % en 2005.

Graphique 65. Evolution du taux d'accidents mortels dans les accidents du travail en Nord - Pas de Calais



Source : CRAM Nord - Picardie

● Variable 48 : Travail du dimanche

→ Définition

Il s'agit de la proportion de salariés qui travaillent de façon habituelle ou occasionnelle le dimanche.

→ Objectif de la variable

Le travail du dimanche, souvent imposé par l'organisation du travail d'activités qui le nécessitent, est considéré comme une pénibilité pour les salariés en les privant d'une partie de leur vie de famille.

Issue au niveau national des données de l'enquête conditions de travail, il n'est pas possible de s'y référer pour cette étude régionale. Aucune statistique, à notre connaissance, ne permet de mesurer la fréquence du travail du dimanche dans la région Nord - Pas de Calais en 2007.

● Variable 49 : Travail de nuit

→ Définition

Il s'agit de la proportion de salariés qui travaillent la nuit de façon habituelle ou occasionnelle.

→ Objectif de la variable

Le travail de nuit peut constituer une pénibilité pour les salariés tout à la fois du fait des problèmes de santé qu'il peut engendrer, mais aussi car il constitue un horaire asocial. Issue dans le cadre national des données de l'enquête conditions de travail, il n'est pas non plus possible de s'y référer pour cette étude régionale.

Des données issues des rapports annuels d'activité des médecins du travail de la région Nord - Pas de Calais présentent cependant quelques indications précieuses. On y lit en particulier la progression en 3 ans seulement du travail de nuit de 1,2 point dans la région. Les données sont cependant trop récentes pour qu'on en tienne compte dans l'indicateur synthétique final. Elles sont données ici à titre indicatif.

Tableau 52. Part du travail de nuit parmi les salariés interrogés par les médecins du travail (Nord - Pas de Calais)

ANNEES	PART DU TRAVAIL DE NUIT
2002	4,71%
2003	5,61%
2004	6,15%
2005	5,92%

Source : MIRTMO, rapports annuels d'activité des médecins du travail de la région Nord - Pas de Calais
T 52 : En 2005, dans le Nord - Pas de Calais, 5,92% des salariés interrogés par les médecins du travail travaillent de nuit.

Encadré 15. Source MIRTMO

Le travail de nuit inclut les salariés travaillant habituellement ou occasionnellement la nuit et les salariés travaillant en équipes alternantes. Ces données sont issues des rapports d'activité des médecins du travail. Les salariés interrogés par les médecins du travail le sont sur une base aléatoire, lors de consultations annuelles avec les médecins du travail.

● Variable 50 : Postures pénibles

→ Définition

Il s'agit de la proportion de salariés qui déclarent subir des postures de travail pénibles et fatigantes.

→ Objectif de la variable

L'augmentation des déclarations de salariés indiquant travailler dans des postures pénibles est une des traductions de l'intensification du travail et de la dégradation des conditions de travail depuis les années quatre-vingt.

Malheureusement, cette variable est issue du complément d'Enquête Conditions de Travail de l'Enquête Emploi, complément non régionalisé. Il n'est donc pas possible d'en tenir compte dans l'indicateur synthétique final. Cependant, comme pour la variable précédente, quelques informations issues des rapports annuels des médecins du travail sont présentées. Ils ont enregistré en particulier près de trois fois plus de taux de postures pénibles en 2005 par rapport à 2002 dans la région Nord - Pas de Calais.

Tableau 53. Part des Postures pénibles, Nord - Pas de Calais

ANNEES	PART DE POSTURES PENIBLES
2002	7,3%
2003	14,2%
2004	19,0%
2005	18,9%

Source : MIRTMO, rapports annuels d'activité des médecins du travail de la région Nord - Pas de Calais
T 53 : En 2005, dans le Nord - Pas de Calais, 18,9% des salariés interrogés par les médecins du travail sont exposés à des «postures pénibles».

● Variable 51 : Travail répétitif

→ Définition

Il s'agit de la proportion de salariés qui déclarent effectuer un travail répétitif.

→ Objectif de la variable

Les déclarations des salariés d'exercer un travail répétitif est un indice supplémentaire de la dégradation des conditions de travail, comme la hausse des accidents du travail ou le développement croissant de la flexibilité au travail. Ces déclarations peuvent signifier tout à la fois une aggravation de la pénibilité ou une plus grande prise de conscience de la part des salariés de la pénibilité de leurs conditions de travail.

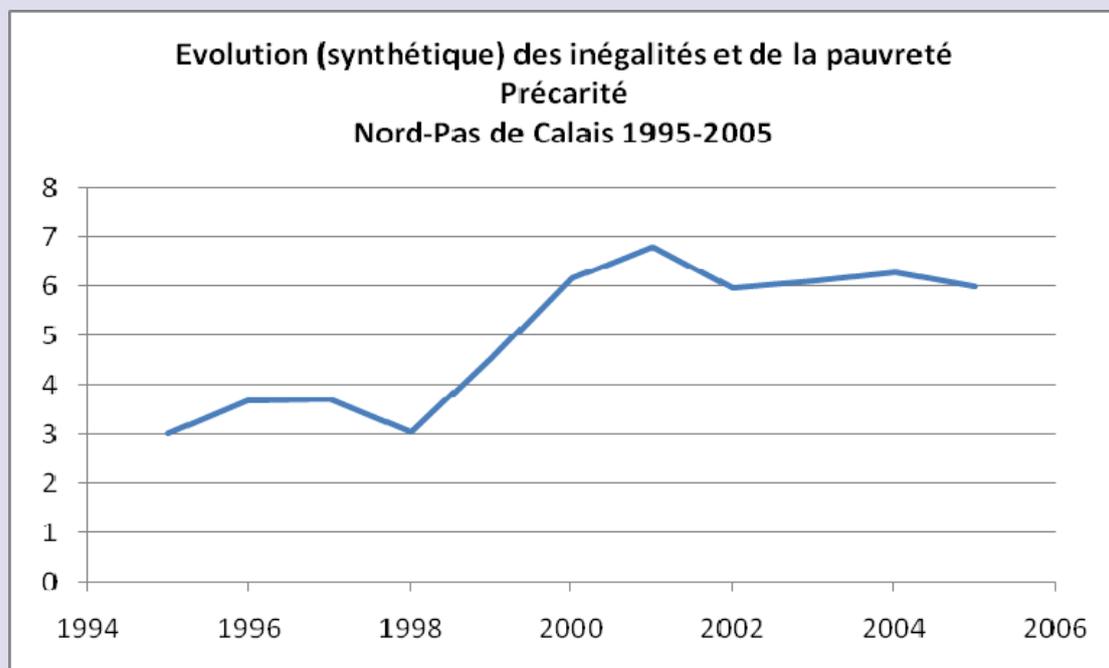
Cette variable est issue au niveau national de la même enquête conditions de travail, et il n'est pas possible d'en tenir compte régionalement d'autant que la source MIRTMO n'y fait pas référence dans ses travaux.

2.6.3. PRÉCARITÉ

De très nombreuses études menées depuis près de trente ans en France ont montré combien la précarité avait progressé. Qu'elle soit mesurée à l'aune de l'intérim ou du nombre de CDD, ou encore du taux de temps partiel ou du temps partiel subi, cette précarité a nourri nombre de débats et de réflexions.

Il est de ce point de vue tout à fait étonnant qu'au niveau régional, cette dimension de la précarité puisse être si peu renseignée du fait de l'état de la statistique régionale, et que les arguments qui se développent ne s'appuient que sur la situation nationale, ou de façon relativement arbitraire.

Graphique 66. Evolution synthétique de la pauvreté et des inégalités.
Précarité Nord - Pas de Calais 1995-2005



Sources : voir infra

● Variable 52 : Taux de temps partiel

→ Définition

Il s'agit de la proportion des actifs occupés travaillant à temps partiel.

→ Objectif de la variable

Le taux de temps partiel peut, dans une majorité de cas, être considéré comme un indice de la mauvaise qualité des emplois. Concernant majoritairement des emplois féminins, faiblement qualifiés, bénéficiant de faibles niveaux de rémunérations, ils sont considérés comme des « emplois partiels » lorsque ce temps partiel est subi. Il s'accompagne alors souvent d'horaires de travail atypiques ou décalés.

→ Présentation des données

Deux sources sont envisageables : les recensements de la population qui donnent une indication rapide de la tendance sur la décennie quatre vingt dix : le taux a augmenté de 50% en neuf ans. Mais les données sont éparses et surtout relativement anciennes puisque le dernier recensement à disposition date de 1999. Dans tous les cas, elles ne peuvent nourrir utilement notre base de données en vue de la construction de l'indicateur synthétique.

Tableau 54. Taux de temps partiel dans le Nord - Pas de Calais 1990-1999

ANNEES	TAUX DE TEMPS PARTIEL
1990	12,4%
1999	18,7%

Source : RP 1990 et 1999
T54 : En 1999, 18,7% des salariés nordistes travaillent à temps partiel.

Tableau 55. Taux de temps partiel dans le Nord - Pas de Calais 1998-2004

ANNEES	TAUX DE TEMPS PARTIEL
1998	22,0%
1999	23,0%
2000	23,3%
2001	23,7%
2002	21,9%
2003	21,6%
2004	21,2%

Source : Insee, DADS sur mesure

La seconde source est celle des DADS dont on a plusieurs fois déjà évoqué les avantages mais aussi les inconvénients.

Le taux de temps partiel régional se définit, ici, comme le rapport du nombre d'années-contrats annuels « à temps non complet » sur le nombre d'années-contrats enregistrées par les DADS. Ceci permet de présenter des données plus cohérentes avec celles du dernier recensement, qu'en travaillant avec le dénombrement des contrats. Si l'on avait travaillé à partir du nombre de contrats, ce taux de temps partiel atteignait, ces années-là, le tiers du total des contrats de l'année.

Dans tous les cas, nous pensons que cette manière de comptabiliser le taux de temps partiel et son évolution demeurent problématiques pour plusieurs raisons.

- Les données disponibles entre 1995 et 1997 font état d'une rupture telle que nous avons préféré ne pas les présenter (taux de temps partiel de 13% en 1997, contre 22% en 1998) ce qui laisse penser que les données manquent de fiabilité.
- La notion de poste de travail ne permet pas d'identifier quel type de salarié est à temps partiel, qui est en situation de multi-employeurs, quel est le volume horaire de ces postes à temps partiel etc.
- Cette difficulté s'accroît encore lorsqu'on tente d'évaluer le taux de femmes dans le temps partiel (variable 55) puisqu'il est, à partir de ces données, nettement sous-estimé, le temps partiel des femmes étant souvent en CDI, donc comptabilisé une seule fois alors que d'autres types de temps partiel (intérim, CDD) pourront l'être plusieurs fois dans l'année.

En bref, la constitution d'une série de l'évolution du temps partiel dans la région ressortit du bricolage une fois encore, ce qui n'est, pour de nombreuses raisons, pas satisfaisant. Ces données doivent être entendues comme une première estimation sur cet aspect.

● Variable 53 : Taux d'intérim

→ Définition

Il s'agit du nombre d'intérimaires rapporté au nombre total de salariés.

→ Objectif de la variable

Les contrats d'intérim sont une des formes d'emploi atypiques utilisées par les entreprises. Initialement mis en place pour permettre aux entreprises de faire face aux surplus d'activité, ces contrats sont plus souvent utilisés pour de courtes missions successives et sont donc un des principaux outils de flexibilité au sein des entreprises. De plus, les salariés embauchés sous ce type de contrats, sont les premiers exposés aux risques de licenciement.

→ Présentation des données

Bien que le taux d'intérim ait doublé sur la décennie 90, le seul recours au recensement de la population ne permet pas la prise en compte de ces données dans le baromètre.

Des données originales publiées par la Direction Régionale du Travail (issues de données UNEDIC et DARES) constituent un complément utile aux variations de l'activité de l'intérim sur le début de la décennie 2000. A partir de statistiques sur le nombre de contrats conclus (voir tableau 56), on note que le nombre de contrats se multiplie : +42% de contrats dans la région entre 1999 et 2003. Mais on peut souligner également que le nombre d'équivalents temps plein, bien qu'en progression lui aussi, a connu un rythme de croissance moins soutenu : +16,2% entre 1999 et 2002.

Tableau 56. Travail temporaire. Nombre de contrats conclus

Travail temporaire

Cumul annuel	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de contrats conclus					
Nord	594 751	683 378	695 629	727 787	722 355
<i>évolution par rapport à l'année précédente</i>	+16,0%	+14,9%	+1,8%	+4,6%	-0,7%
Pas-de-Calais	291 994	337 882	364 518	371 729	354 864
<i>évolution par rapport à l'année précédente</i>	+18,2%	+15,7%	+7,9%	+2,0%	-4,5%
Région	886 745	1 021 260	1 060 147	1 099 516	1 077 219
<i>évolution par rapport à l'année précédente</i>	+16,7%	+15,2%	+3,8%	+3,7%	-2,0%

Moyenne mensuelle	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'équivalents temps plein					
Nord	24 409	28 138	28 360	27 941	29 054
<i>évolution par rapport à l'année précédente</i>		+15,3%	+0,8%	-1,5%	+4,0%
Pas-de-Calais	11 091	13 195	12 994	12 154	12 261
<i>évolution par rapport à l'année précédente</i>		+19,0%	-1,5%	-6,5%	+0,9%
Région	35 500	41 333	41 354	40 051	41 315
<i>évolution par rapport à l'année précédente</i>		+16,4%	+0,1%	-3,2%	+3,2%

Avertissement :
un nouveau dispositif de production statistique compromet la comparaison des données avec celles antérieures à 1995. Depuis le 1/1/1995, les agences d'intérim envoient les déclarations des missions réalisées au cours de chaque mois à l'UNEDIC qui transmet les données à la DARES.

Source : UNEDIC - DARES

Source: DRTEFP, «Les chiffres clés de la région Nord - Pas de Calais, 2003 T 56 : En 2003, dans le Nord - Pas de Calais, 722 355 missions d'intérim ont été recensées.

Tableau 57. Taux d'intérim dans le Nord - Pas de Calais 1990-2005

ANNEES	TAUX D'INTERIM
1990	1,30%
1999	2,30%
2000	4,33%
2001	4,28%
2002	4,10%
2003	4,24%
2004	4,17%
2005	4,06%

Sources : RP 1990 et 1999 ; DRTEFP pour les années 2000 et ss.

● Variable 54 : Taux de contrats à durée déterminée

→ Définition

Il s'agit du nombre de titulaires d'un contrat à durée déterminée rapporté au nombre total de salariés hors Etat et collectivités locales.

→ Données requises

Nombre de titulaires de CCD

Source

RP

Période

1990-1999

Nombre total de salariés (hors Etat et collectivités locales)

RP

1990-1999

→ Objectif de la variable

Les contrats à durée déterminée sont une autre forme d'emploi atypique utilisée par les entreprises. Il s'agit d'un moyen de flexibiliser la main-d'œuvre permettant à l'entreprise de s'adapter aux fluctuations d'activité à moindre coût. L'engagement dans le cadre de ces contrats est de courte durée. Mais les CDD sont aussi depuis plusieurs années un moyen de pression sur les salariés, en servant de période (parfois longue) d'essai.

→ Présentation des données

Une fois encore, dans la région, cette donnée pourtant clef de l'état du marché du travail fait défaut. Seuls les recensements de 1990 et 1999 donnent quelques indications de l'évolution de ce taux sur la décennie quatre vingt dix. C'est nettement insuffisant pour en tenir compte dans le baromètre final.

Tableau 58. Taux de CDD dans le Nord - Pas de Calais 1990-1999

ANNEES	TAUX DE CDD
1990	4,8%
1999	4,4%

Sources : RP 1990 et 1999

T58 : En 1999, 4,4 % de la population active était sous contrat à durée déterminée..

● Variable 55 : Part des femmes dans le temps partiel

→ Définition

Il s'agit du nombre de femmes employées à temps partiel rapporté au nombre total d'emplois à temps partiel.

→ Données requises

Taux de temps partiel
Part des femmes dans le temps partiel

Source

DRTEFP
DRTEFP

Période

1990-2002
1990-2002

→ Objectif de la variable

Les emplois à temps partiel sont majoritairement occupés par des femmes (82% selon l'enquête Emploi de l'Insee 2003) et correspondent le plus souvent à de faibles qualifications et de faibles salaires. La part importante des femmes dans le travail à temps partiel illustre bien la discrimination dont elles font l'objet sur le marché du travail, où elles sont considérées comme devant avant tout s'occuper du ménage et de la famille.

→ Présentation des données

Deux sources sont envisageables : les recensements de la population d'une part.

Tableau 59. Part des femmes dans le temps partiel Nord - Pas de Calais 1990-2002

ANNEES	TAUX DE TEMPS PARTIEL	PART DES FEMMES DANS LE TEMPS PARTIEL
1990	12,4%	82,4%
1999	18,7%	80,1%
2002	16,3%	80,3%

Sources : RP 1990 et 1999. Estimation à partir de l'enquête emploi pour l'année 2002
T59 : En 2002, dans le Nord - Pas de Calais, les femmes représentaient 80,3% de l'ensemble du travail à temps partiel

Plus fiables, ils demeurent cependant trop peu fréquents pour établir des tendances.

L'autre source, privilégiée ici, consiste à retenir les données issues des DADS. Celles-ci sont, pour des raisons liées à cette source administrative tout à fait sous estimées par rapport aux données des recensements. Cependant, nous faisons l'hypothèse (non vérifiable en l'état de la statistique publique) que si le niveau du taux de femmes dans le temps partiel est peu fiable à partir de la source DADS, son évolution peut l'être.

Tableau 60. Part des femmes dans le temps partiel Nord - Pas de Calais 1995-2004

ANNEES	PART DES FEMMES DANS LE TEMPS PARTIEL
1995	63,79%
1996	64,08%
1997	63,05%
1998	60,58%
1999	59,86%
2000	59,89%
2001	60,35%
2002	64,59%
2003	64,91%
2004	66,66%

Source : DADS, traitement sur mesure
T60 : En 2004, les femmes représentent 66 % du temps partiel.

● Variable 56 : Taux de sous-emploi

→ Définition

Au sens du BIT, le sous-emploi rassemble les personnes déclarant travailler involontairement moins que la durée normale de travail dans leur activité et qui sont à la recherche d'un travail supplémentaire, ou qui sont disponibles pour un tel travail.

Le taux de sous-emploi est donc le rapport entre le nombre de ces personnes et l'emploi total (en PAO).

→ Données requises

Nombre de personnes déclarant être en sous-emploi
PAO

Source

DRTEFP
DRTEFP

Période

1990-2005
1990-2005

→ Objectif de la variable

Le taux de sous-emploi est un complément au taux de chômage, puisque les personnes déclarant être en sous-emploi ne sont pas comptabilisées comme étant au chômage. Elles font partie des personnes qui souhaiteraient travailler davantage. Ce taux de sous-emploi concerne le travail à temps partiel, souvent imposé par les employeurs dans l'objectif de flexibiliser la main-d'œuvre, et généralement associé à de faibles salaires, des horaires de travail atypiques et des conditions de travail difficiles.

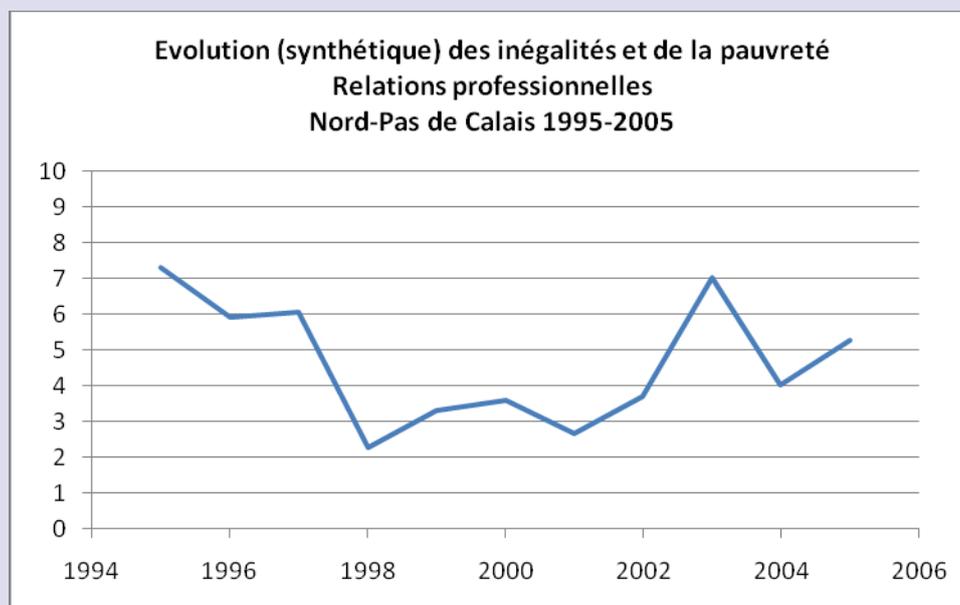
La seule source sur laquelle nous pourrions nous appuyer sérieusement est l'Enquête Emploi qui n'est, dans les conditions actuelles de collecte, non régionalisable comme on l'a déjà maintes fois souligné. Nous sommes donc contraints, ici aussi, d'abandonner l'idée d'insérer cette variable dans le baromètre.

2.6.4. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Dernière sous dimension du baromètre, les relations professionnelles sont composées des trois variables suivantes : part des votes allant dans les élections aux comités d'entreprise à des candidats non syndiqués, part des salariés protégés licenciés, et conflits du travail évalués par le nombre de journées individuelles non travaillées pour 1000 salariés.

Au niveau de la région Nord - Pas de Calais, la prise en compte de ces trois variables nous permet de présenter l'évolution synthétique suivante :

Graphique 67. Evolution synthétique des inégalités et de la pauvreté. Relations professionnelles Nord - Pas de Calais, 1995-2005



Sources : voir infra

● Variable 57 : Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués

→ Définition

Il s'agit de la proportion des suffrages allant aux listes présentées par des personnes n'étant pas membres d'un syndicat lors des élections aux CE.

→ Données requises

Résultats aux élections des CE

Source

DRTEFP

Période

1982-2005

→ Objectif de la variable

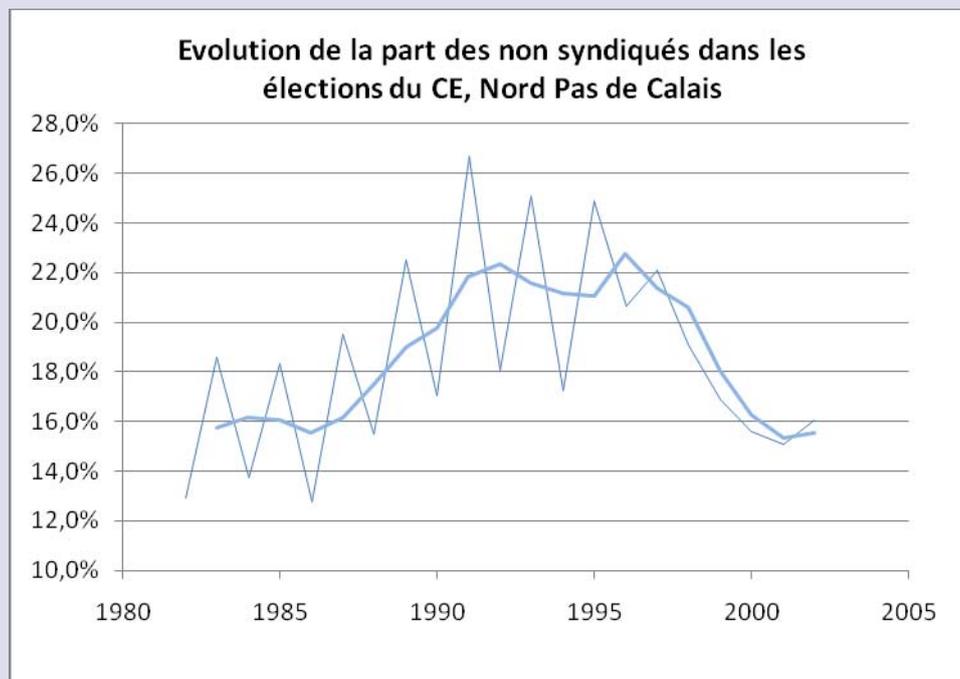
La part des votes allant aux non-syndiqués traduit un recul des syndicats dans les entreprises. En effet, la présence de syndicats au sein des entreprises donne le droit de former des listes aux élections des comités d'entreprise. Si au premier tour ceux-ci n'ont pas obtenu la majorité des votes, les non syndiqués peuvent présenter une liste au second tour. En absence de syndicats dans une entreprise, les non syndiqués peuvent dès le premier tour former une liste, ce qui est majoritairement le cas dans les PME.

L'inclusion de cette variable repose sur l'idée qu'un syndicalisme fort et représentatif constitue une garantie d'un équilibre du rapport de forces entre salariés et employeurs, permettant la négociation autour d'enjeux essentiels du salariat : salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.

→ Présentation des données

Sur l'ensemble de la période, la part de la non syndicalisation a été très variable. C'est entre 1991 et 1997 que le taux de non syndicalisation dans les votes CE a été le plus fort (voir graphique). La part des suffrages dédiée à la CGT représentait en 1982 plus du tiers de l'ensemble des suffrages. Elle en représente en 2002 environ 27%. C'est la CFTC qui, sur la période, a connu une progression relative la plus élevée : 4,7% des suffrages en 1982, 9% en 2002.

Graphique 68. Evolution de la part des non syndiqués dans les élections du CE, Nord - Pas de Calais



La ligne continue est une moyenne mobile sur une période de 2 ans. Traitements personnels.
Source : DRTEFP, SEPES

● Variable 58 : Part des salariés protégés dans l'ensemble des salariés licenciés

→ Définition

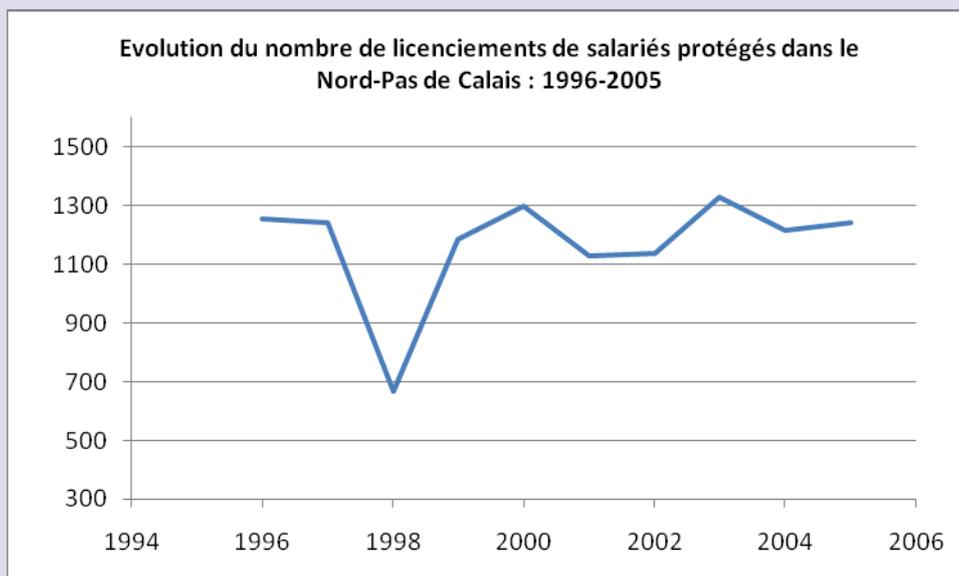
Il s'agit de la proportion des salariés protégés licenciés, membre d'un syndicat ou délégués du personnel, dans l'ensemble des salariés licenciés.

→ Données requises

	Source	Période
Nombre total de salariés licenciés	DRTEFP	1990-2005
Nombre de salariés licenciés membres d'un syndicat	DRTEFP	1996-2005

La variable n'est pas insérée dans le baromètre malgré son intérêt, car les données à disposition (voir graphique ci-dessous) sont limitées au seul numérateur du ratio.

Graphique 69. Evolution du nombre de licenciements de salariés protégés dans le Nord - Pas de Calais : 1996-2005



Source : DRTEFP

● Variable 59 : Conflits du travail (Nombre de jours annuels de grève)

→ Définition

Il s'agit du nombre de jours annuels de grève dans les entreprises des secteurs privé et public (hors Fonction Publique) pour 1 000 salariés.

→ Objectif de la variable

Dans un contexte où le taux de syndicalisation est très faible et où le poids des syndicats est relativement faible, le rapport de forces entre salariés et patronat ne peut s'équilibrer qu'au travers du recours à la grève. Par conséquent, l'idée véhiculée par la prise en charge de cette variable dans le baromètre synthétique est que, lorsque la part des conflits du travail augmente, il y a des chances pour que les inégalités se réduisent.

→ Présentation des données

Tableau 61. Nombre de JINT (jours individuels non travaillés) pour 1 000 salariés («Taux de conflits»), en jours

ANNEE	TAUX DE JINT POUR 1000 SALARIES
1981	151,2
1982	147,7
1983	166,3
1984	201,5
1985	32,7
1986	23,9
1987	30,3
1988	150,4
1989	44,3
1990	24,8
1991	32,5

ANNEE	TAUX DE JINT
1992	36,8
1993	47,7
1994	41,1
1995	68,3
1996	20,6
1997	25,1
1998	23,1
1999	63,7
2000	50,4
2001	42,9
2002	21,9
2003	8,1
2004	17,6
2005	12,7

Source : DRTEFP, Données hors agriculture, transports et services publics

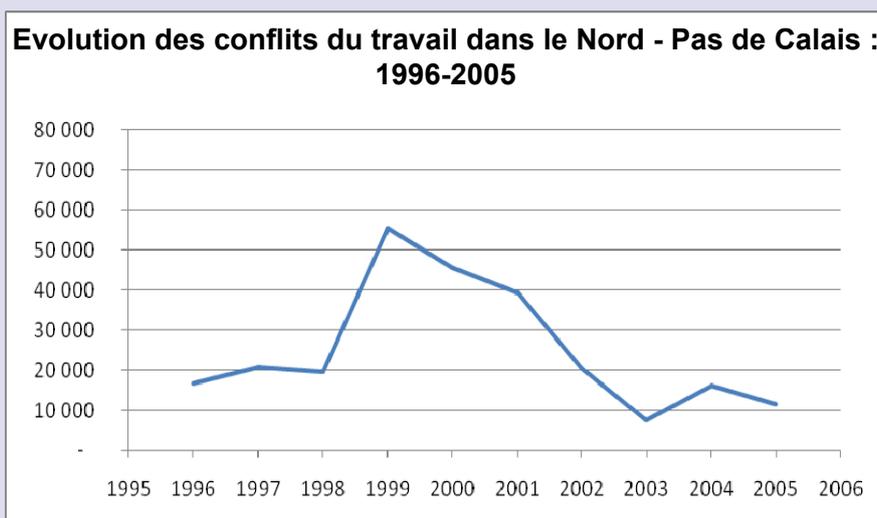
JINT = Journées Individuelles Non Travaillées

T 61 : En 2005, le nombre de JINT pour 1000 était de 12,7 jours.

Encadré 16. Journées individuelles non travaillées

La statistique des journées individuelles non travaillées est tirée des fiches de conflits, établies par les inspecteurs du Travail et agrégées par les Directions Départementales et Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Son champ est constitué des entreprises du secteur privé en France métropolitaine hors transports et agriculture. Ces données ne comprennent pas les conflits dans le transport dont les données ne semblent être disponibles qu'au niveau national.

Graphique 71. Evolution des conflits du travail dans le Nord - Pas de Calais : 1996-2005



Source : DRTEFP

→ Comparaisons interrégionales

On trouvera sur le site du Ministère du travail de très nombreuses statistiques permettant des comparaisons interrégionales. Les données sur les conflits au travail en sont une.

Tableau 62. Nombre de JINT (jours individuels non travaillés) selon les régions

Entreprises du secteur privé (1) - Années 1996-2005

Conflits localisés

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de conflits observés	1 070	1 222	1 218	1 417	1 427	1 105	745	785	699	736
Effectifs totaux des établissements concernées	334 888	383 056	348 857	477 214	423 081	317 627	241 827	209 211	165 821	258 220
Effectifs ayant cessé le travail	107 531	118 070	129 444	151 610	210 704	118 649	66 662	62 545	60 355	63 009
Répartition du nombre des JINT selon la région :										
ILE DE FRANCE	50 103	52 703	53 463	53 926	61 974	68 649	48 979	29 856	30 458	48 628
CHAMPAGNE-ARDENNES	12 407	27 238	7 748	12 497	35 994	9 807	6 538	6 460	9 321	20 473
PICARDIE	5 039	13 186	12 477	16 011	30 158	25 341	11 156	5 051	4 585	9 769
HAUTE-NORMANDIE	4 260	8 712	10 682	9 199	6 363	14 454	4 042	16 188	6 286	3 562
CENTRE	7 513	9 016	3 828	9 275	15 512	6 453	3 499	5 576	2 569	3 007
BASSE NORMANDIE	7 766	15 966	9 519	14 577	36 358	3 751	9 387	8 487	3 592	7 219
BOURGOGNE	15 548	10 166	6 857	6 769	13 954	10 456	3 145	4 460	5 612	6 469
NORD - PAS DE CALAIS	16 711	20 755	19 424	55 278	45 744	39 327	20 368	7 521	16 199	11 611
LORRAINE	12 318	16 392	19 182	42 492	26 036	22 129	16 213	8 832	6 533	8 263
ALSACE	3 196	10 157	4 670	11 297	29 285	15 193	9 963	7 650	6 812	2 848
FRANCHE-COMTE	7 925	3 559	2 581	6 810	8 305	3 313	5 026	6 882	2 619	4 595
PAYS DE LA LOIRE	20 563	22 459	23 797	38 225	17 946	39 912	21 770	19 800	17 066	19 812
BRETAGNE	50 527	6 485	5 518	15 271	22 990	16 027	3 898	5 147	7 025	8 126
POITOU-CHARENTES	13 463	9 102	10 340	14 599	22 477	18 206	5 383	4 871	3 383	5 478
AQUITAINE	7 334	13 108	10 830	14 628	41 514	29 581	11 797	7 821	4 127	4 857
MIDI-PYRENEES	16 925	21 991	8 580	12 800	19 339	8 798	10 064	4 524	3 147	7 971
LIMOUSIN	3 297	3 215	12 872	4 428	15 459	11 212	2 616	2 375	6 683	9 369
RHONE-ALPES	53 934	22 127	41 850	33 725	53 995	40 998	20 684	17 032	30 610	22 515
AUVERGNE LANGUEDOC- ROUSSILLON	6 431	9 604	12 182	6 443	31 302	18 886	2 696	5 040	7 962	4 346
PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR	12 603	22 265	16 853	34 999	28 832	52 325	24 562	18 905	9 281	8 584
CORSE	1 879	1 124	1 078	1 122	3 646	1 658	909	821	778	333
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE	363 158	325 092	309 111	421 605	581 356	462 622	248 114	223 795	193 423	223 942

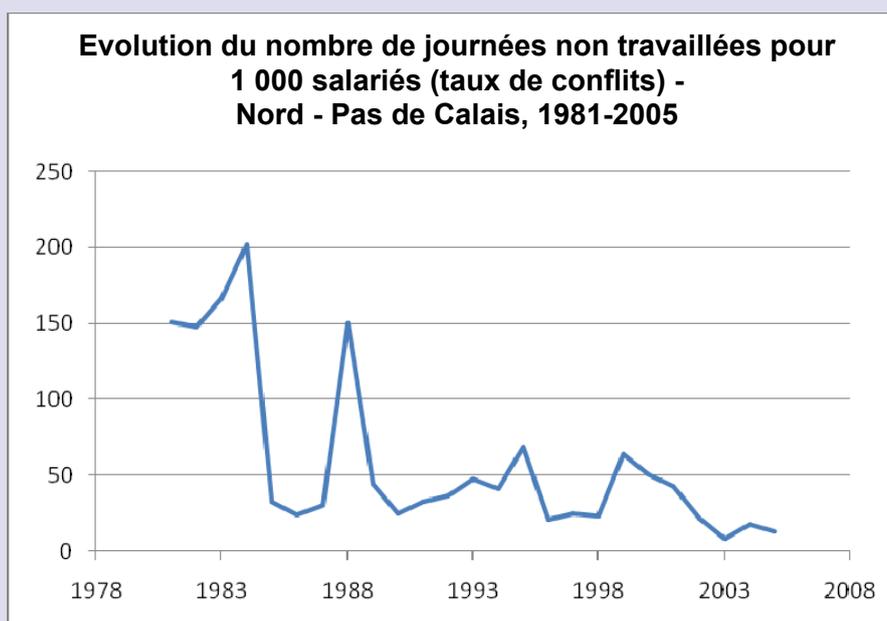
(1) Cette statistique est tirée des fiches de conflits, établies par les inspecteurs du Travail et agrégées par les Directions départementales et régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

Champ : entreprises du secteur privé en France métropolitaine hors transports et agriculture.

Les données ont été redressées par la DARES.

Source : DARES

Graphique 71. Evolution du nombre de journées non travaillées pour 1 000 salariés (taux de conflits) - Nord - Pas de Calais, 1981-2005



Source : DRTEFP

Tableau 63. Les conflits dans le département du Nord

ANNEE	NOMBRE DE CONFLITS	JOURNEES INDIVIDUELLES NON TRAVAILLEES
1996	45	9 290
1997	46	14 990
1998	70	12 391
1999	58	39 684
2000	53	32 624
2001	52	16 839
2002	45	20 497
2003	26	4 609

Source : DRTEFP

T63 : En 2003, on dénombre 4 609 JINT dans le département du Nord pour raison de grève.

« LE TRAVAIL, C'EST LA SANTÉ ? PAROLE DE MÉDECIN DU TRAVAIL »

Dr Claude BUISSET, AMEST

A l'heure actuelle, le travail est indispensable, c'est une valeur centrale de notre société. Mais quel lien entretient-il avec la santé ? Si pour certains, il est source de satisfaction, de plus en plus souvent dans nos consultations de médecins du travail ou lors de nos visites des lieux de travail, nous sommes les témoins impuissants de la dégradation de l'état de santé des salariés du fait de leur travail. Or si le travail est source d'identité pour l'individu, il peut aussi être source de fragilisation voire d'exclusion. Ce n'est pourtant pas le travail en soit qu'il faut incriminer, mais plutôt les contraintes dans lesquelles il s'exerce, et qui laissent sur le corps et dans la tête des stigmates.

C'est ici l'ouvrier du BTP qui, passé 45 ans, souffre du dos et des articulations d'avoir par tous les temps, de longues heures durant, trop porté de charges lourdes, trop souvent été exposé à des postures contraignantes. C'est là l'aide à domicile dont le sens du métier disparaît peu à peu du fait des contraintes physiques plus que jamais présentes et accentuées par des contraintes psychologiques de rendement. C'est encore l'hôtesse de caisse conditionnée par le SBAM (sourire, bonjour, au revoir, merci). C'est enfin le jeune ingénieur plein d'espoir et pour qui ordres contradictoires et assujettissement au travail vont progressivement lui faire perdre ses illusions. La pression temporelle, la pression psychologique de plus en plus souvent présentes, usent les articulations, épuisent les nerfs, font progressivement apparaître tension artérielle, problèmes ostéo-articulaires, cardiaques voire dépression et suicide.

Oui le travail permet à l'individu de prendre sa place dans la société, oui le travail est nécessaire mais pas dans n'importe quelles conditions. Trop souvent il n'est qu'une valeur économique. Face aux contraintes auxquelles il expose, il peut user prématurément les corps et perturber les esprits. On ne doit pas faire l'impasse sur les contraintes de travail lorsque face à un patient atteint d'une pathologie, on cherche à comprendre les processus en œuvre dans la genèse de ce dont il souffre.

« LE TRAVAIL : LA FACE CACHÉE DE LA SANTÉ ? »

Isabelle Roger, ARACT

Le travail, c'est la santé.

Au niveau national, six ans en moyenne séparent l'espérance de vie d'un ouvrier de celle d'un cadre. Les chômeurs sont en moins bon état de santé que les travailleurs. Le travail c'est donc à la fois la santé et une source de production des inégalités sociales. On ne peut en effet comprendre le travail sans y intégrer ces deux dimensions : de la contrainte et de la souffrance d'une part, la recherche du plaisir et l'affirmation de soi d'autre part. Dit autrement, de la créativité, de l'utilité et du lien social mais aussi une exposition différenciée à des risques d'atteinte à la santé et d'usure au travail. Aujourd'hui, les indices d'une dégradation de la santé, en lien avec le travail se multiplient. Les troubles musculo-squelettiques connaissent une croissance endémique et sont aujourd'hui la première maladie professionnelle reconnue. Ils sont pourtant largement sous-évalués (jusqu'à dix fois selon certains chercheurs). Les indices liés aux pathologies associées aux risques psychosociaux font aujourd'hui régulièrement la une des journaux, jusqu'à leur expression la plus dramatique : les suicides. Cette actualité ne représente pourtant que la face visible de l'iceberg des atteintes à la santé en lien avec les risques psychosociaux. On comprend que si les liens entre le travail et la santé sont évidents, ils sont aussi complexes et ils ne sont surtout pas mécaniques (une cause-un effet). C'est pourquoi, nous adoptons une acception dynamique de la santé : " Processus dynamique par lequel l'individu se construit et chemine, processus qui inscrit dans le corps de la personne les empreintes du travail, des conditions de vie, des événements, des douleurs, du plaisir et de la souffrance, de tout ce dont est faite l'histoire individuelle, dans sa singularité, mais aussi collective par l'influence des multiples logiques au cœur desquelles elle s'insère"⁵⁶.

Comprendre le travail

Le sentiment d'une « incapacité à faire face » à une situation donnée est à la base de la définition du stress donnée par l'Agence Européenne pour la Santé et la Sécurité au Travail. On pourrait aisément étendre cette définition à de nombreux risques dans le travail. Manque de moyens, manque de compétences, méconnaissance, en d'autres termes risques liés à l'insuffisance de maîtrise de son travail. Ainsi, comment comparer le travail d'un chercheur et celui d'un travailleur à la chaîne, d'un téléopérateur ou d'un commercial si ce n'est par ce détour et une compréhension des finalités, du contenu et de l'organisation du travail ? Le premier dispose d'une autonomie très importante, les autres ont perdu la main sur l'organisation de leur travail. Le commercial subit le plus souvent des objectifs sur lesquels il n'a pas son mot à dire et qui ne cessent de grandir à mesure qu'il se rapproche de leur réalisation. Certains psychologues du travail distinguent intensification et intensité du travail. L'intensification est l'équivalent du « trop » de travail. Elle est parfaitement rendue dans les enquêtes sur les conditions de travail et nous amène fréquemment à montrer dans nos interventions (de conseil) que les salariés font « malgré tout », souvent au prix d'une dégradation (perceptible ou non) de leur santé. L'intensité correspondrait finalement au « trop peu » de travail, parce que ce que le salarié met ou veut mettre de lui dans le travail dépasse sensiblement la prescription du travail. Elle renvoie à la notion de métier, ou de relation de service et surtout de « travail bien fait ». C'est l'infirmière qui déplore un manque de temps qui lui permettrait de calmer les angoisses des patients cancéreux par exemple. Y.Clot

⁵⁶ A. Thébaud-Mony, 1996, « la santé : usage et enjeux d'une définition », in Prévenir, vol 30.

parle de l'amputation du travail, de l'acte empêché, ce qui se traduit dans nos interventions par le sentiment d'un « gâchis » qui va au delà d'une mobilisation insuffisante des compétences disponibles pour toucher tous les ressorts de la frustration et de la démobilité dans le travail. La souffrance au travail (physique et psychique) relève alors tant du « trop » de travail que du « trop peu » de travail. Se heurtent ainsi une vision gestionnaire du travail qui ne perçoit du travail que son coût et ses résultats « tangibles » mesurés par une batterie d'indicateurs et la représentation du travail bien fait par des professionnels qui souffrent d'un manque de visibilité du côté des organisateurs du travail. On comprend alors la difficulté de dialogue entre ces deux logiques qui emploient parfois les mêmes termes sans leur donner la même signification. La qualité en est un parfait exemple.

Mettre en débat et rendre visible les questions de santé au travail

Il nous paraît essentiel de trouver des espaces de discussion et de débat entre ces logiques, entre des injonctions qui deviennent de plus en plus difficiles à tenir, si ce n'est contradictoires. Ces espaces doivent être internes à l'entreprise si l'on veut faire avancer la prévention des risques professionnels et toucher les questions de l'organisation, du contenu du travail mais aussi des formes de la participation dans l'entreprise. Mais ces espaces relèvent également du débat social et sociétal si l'on considère que le travail constitue une sphère importante de la constitution de l'identité et de la santé mais également si l'on veut éclairer correctement les grands enjeux de société tels que la retraite ou plus globalement le temps de travail et le coût de la santé. Pour nombre de chercheurs en sciences sociales, ces débats ne peuvent faire l'impasse sur la question du travail et des conditions de sa réalisation. A l'heure du débat sur la suppression de l'inaptitude au travail, d'aucuns parlent de l'« inaptitude du poste » ou du « travail qu'il faut soigner ». S.Volkoff⁵⁷ voit d'ailleurs le rôle du chercheur- que l'on peut élargir à tout intervenant en santé-travail- comme devant être d'éclairer le débat social en élucidant les causes et les conséquences des formes de travail pour les salariés. Il considère que toute caractéristique du travail a vocation à devenir une « condition de travail » en fonction de ce débat. Au regard de la complexité des liens entre le travail et la santé, des enjeux liés aux conditions de travail et à la justice sociale, la question de la lisibilité des questions de santé au travail et des indicateurs associés comme ceux révélés par le baromètre des inégalités et de la pauvreté fait aussi partie intégrante du débat.

⁵⁷ M. Gollac et S. Volkoff, 2000, Conditions de travail. Collection Repère La Découverte

« DES CHIFFRES POUR LES SÉNIORS »

Claude REDMANN, C2RP Nord - Pas de Calais
(contribution inscrite dans le cadre du réseau OREF)

Inégalités et pauvreté ne peuvent faire l'économie d'une représentation multidimensionnelle. Elles s'accommodent aussi d'un regard différencié selon qu'on est jeunes, femmes ou encore seniors.

Je désire ici m'attarder sur cette dernière catégorie de personnes des 50 ans et plus, catégorie plus ou moins visible selon qu'on les observe à travers le prisme de l'emploi ou du chômage, à l'échelle nationale ou régionale. Sur ce point, le baromètre des inégalités et de la pauvreté constitue une avancée mais il reste de nombreuses pistes à explorer pour mieux saisir la situation de cette catégorie de population.

Dans l'enquête sur les forces de travail 2006 d'Eurostat, le taux d'emploi des 55-64 ans est respectivement de 45,2 pour les 15 pays de l'Union européenne, de 37,5 en France et chute à 31,9 en région Nord - Pas de Calais.

En France, et encore plus en région, leur taux d'emploi reflète bien une situation préoccupante ; situation qui renvoie d'ailleurs au consensus de « l'ajustement par les bords » ayant longtemps servi à régler le problème global d'emploi : cessation anticipée d'activité pour les seniors et chômage et précarité d'emploi pour les jeunes.

Compte tenu de la définition statistique retenue du chômage - "est demandeur d'emploi celui qui effectue des actes de recherche d'emploi et est disponible pour exercer un travail" - leur comptage dans les chiffres du chômage n'est que partiellement représentatif de leur situation réelle. On voit en effet une partie d'entre eux être amenés à se retirer de la population active par le jeu de mécanismes institutionnels ou de contraintes économiques. Il n'est qu'à voir l'impact par exemple des dispositifs de cessation anticipée d'activité pour les salariés proches de l'âge de la retraite qui les transfèrent de la population de chômeurs à celle d'inactifs. On pourrait aussi prendre le cas des chômeurs âgés inscrits à l'ANPE mais « dispensés de recherche » après avoir beaucoup cherché sans succès.

Par l'Enquête Emploi il est possible de repérer à l'échelle nationale ces personnes qui, non inscrites à l'ANPE, déclarent souhaiter travailler davantage. Il n'est par contre pas envisageable de le faire au niveau des régions, car l'Enquête Emploi n'est pas régionalisée. Ceci nous empêche d'identifier ce type de sous emploi.

A travers cet exemple, on voit bien qu'il n'existe pas un chiffre « objectivement » déterminé permettant la mesure du chômage et, avec lui, celle de la pauvreté. On comprend aussi que si le calcul de la part des chômeurs de longue durée dans le chômage est essentiel pour mieux rendre compte des inégalités et des discriminations face à l'emploi, des risques de paupérisation de certains types de population, il ne suffit pas pour nous renseigner sur la baisse réelle de ces chômeurs de longue durée.

Bien sûr, tous ne sont pas impactés de la même façon par ce retrait (ou ce rejet) du marché du travail et certains s'en sortent même bien. La DRTEFP a mis en lumière les situations contrastées des seniors en région, seniors ayant un taux d'emploi d'autant plus faible qu'ils occupent ou ont

occupé un emploi d'ouvrier. Elle note aussi que ces « ouvriers quittent définitivement l'emploi 3 ans plus tôt que les cadres ».

Pour les seniors qui n'ont pas choisi d'arrêter le travail et qui se trouvent parmi les moins qualifiés, la situation peut rapidement devenir difficile, et financièrement et psychologiquement, le traumatisme étant pour eux d'autant plus marqué qu'ils ont longtemps connu l'emploi.

Il serait souhaitable de pouvoir regarder de près les situations des retraité(e)s en région : y observe-t-on un développement de la précarité présent ou à venir ? Y-a-t-il des types de retraités plus « à risque » que d'autres ? ...

Enfin, idéalement, il serait nécessaire de pouvoir s'appuyer sur des enquêtes sociologiques plus qualitatives si l'on veut rendre compte des vécus, par exemple de ce que signifie l'épreuve du chômage.

« ALLER PLUS LOIN SUR LES DONNÉES SUR LE GENRE »

Véronique COCHARD et Nicole GADREY, CORIF
(contribution inscrite dans le cadre du réseau OREF)

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale affirme l'importance de la mise en œuvre et de la promotion du droit à l'égalité. Pour faire avancer cet objectif, elle souligne qu' « il est capital que les collectivités locales et régionales intègrent pleinement la dimension du genre dans leurs politiques, leur organisation et leurs pratiques. »

Disposer d'une batterie de données sur la situation comparée des femmes et des hommes en matière de formation, d'emploi et de travail est indispensable pour construire ces politiques. Le Bip40 régional intègre déjà des variables permettant cette comparaison : ratio salaires hommes/femmes, écart entre taux de chômage hommes/femmes, part des femmes dans le temps partiel, mais il serait intéressant d'aller plus loin au niveau du baromètre des inégalités et de la pauvreté.

La comparaison entre femmes et hommes s'inscrit pleinement dans une démarche qui vise à mesurer à la fois les inégalités et la pauvreté. D'une part, les inégalités devant l'emploi, le chômage, les rémunérations sont loin d'être résorbées. Mais aussi, ces inégalités sont à l'origine de la surexposition des femmes à la précarité. Malgré les progrès de la scolarisation des filles, les inégalités devant l'insertion professionnelle subsistent. Le mode d'insertion des femmes dans l'activité et l'emploi, le poids de la conciliation entre travail et famille qu'elles continuent d'assumer pour une grande part les rendent plus vulnérables sur le marché du travail.

Quelques constats régionaux

En 2006, 66% des filles contre 55% des garçons ont décroché le baccalauréat.

Chez les moins de 25 ans, la part des sans diplôme est plus élevée pour les hommes (21%) que pour les femmes (18%).

Selon l'enquête IVA 2006, 7 mois après la sortie du système scolaire, chez les titulaires de CAP-BEP, 48% des garçons et 63% des filles sont au chômage.

En 2005, 60,3% des femmes du Nord - Pas de Calais âgées de 15 à 64 ans sont sur le marché du travail, qu'elles soient en emploi ou au chômage. Hormis la Corse, c'est la région où le taux d'activité féminin est le plus faible, la moyenne se situant en province à 66,5% et à 67,5% en France métropolitaine. C'est aussi la région dans laquelle l'écart entre les taux d'activité masculin et féminin est le plus élevé (15 points), l'écart moyen se situant en province à 10,2 points et à 9,7 points en métropole.

En 2005, 50,1% des femmes âgées de 15 à 64 ans occupent un emploi. Le Nord - Pas de Calais reste la région dans laquelle l'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin est le plus élevé (17 points), l'écart moyen se situant en province à 11,4 points et à 11,2 points en métropole.

En 2005, le taux de chômage des femmes âgées de 15 à 64 ans atteint 16,9% dans le Nord - Pas de Calais. Hormis la Corse et le Languedoc Roussillon, c'est la région où le taux de chômage féminin est le plus élevé, la moyenne se situant à 13,6% en province et à 13,3% en France métropolitaine. C'est aussi la région où le taux de chômage masculin est le plus élevé en France métropolitaine. Entre 1999 et 2005, le taux de chômage des femmes a diminué de 6,2 points. En 2005, l'écart entre les taux de chômage féminin et masculin est de 2,9 points en Nord - Pas de Calais, plus faible que l'écart moyen en province (3,6 points) et en France métropolitaine (3 points).

En 2006, la part des femmes dans la population active est de 43,6%, leur part dans la demande d'emploi de 48,9%, leur part dans le chômage de longue durée de 50,3%.

En 2005, 16,2 % des femmes et 12,4% des hommes du Nord - Pas de Calais occupent un emploi à durée limitée. Ces chiffres sont supérieurs à la moyenne en France métropolitaine : pour les hommes 11,3%, pour les femmes : 15%.

En 2005, 32,4 % des femmes et 6,2 % des hommes occupent un emploi à temps partiel. Pour les femmes, ce chiffre est supérieur à la moyenne en France métropolitaine (28,7%). On ne dispose pas de chiffres régionaux pour distinguer temps partiel choisi et temps partiel subi et pour mesurer le sous-emploi (part des femmes qui souhaiteraient travailler davantage parmi l'ensemble des actives ayant un emploi).

En 2005, la part des femmes dans les professions de cadres reste très inférieure à leur part dans la population active : 32% chez les cadres de la fonction publique, 25% chez les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise et seulement 12% chez les ingénieurs.

Selon les données DADS 2005, 24% des hommes et 42% des femmes ont un salaire mensuel qui ne dépasse pas le SMIC.

Enfin, on manque de données régionales sur les retraites. Au niveau national, 8 hommes sur 10 et seulement 4 femmes sur 10 touchent une retraite correspondant à une carrière complète.

Pour mesurer de manière plus précise les inégalités selon le genre, il serait utile de connaître, pour les hommes d'une part, pour les femmes d'autre part, certains taux et ratios intégrés dans le baromètre des inégalités et de la pauvreté régional.

Taux d'accès au baccalauréat

Taux de sortie sans qualification

Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés

Part des chômeurs de longue durée

L'écart entre taux d'activité des hommes et des femmes, absent du Bip40, est un indicateur important. La faiblesse du taux d'activité des femmes dans la région est un facteur important de surexposition des femmes à la pauvreté et a un impact élevé, en particulier en cas de rupture familiale, mais aussi au moment de la retraite.

CONCLUSION

Véritable cœur de l'étude, ce chapitre a montré la complexité d'une étude portant sur la multi dimensionnalité des inégalités et de la pauvreté, en particulier parce qu'un tel travail est tributaire des données disponibles.

Pour éviter ici l'écueil d'une invisibilisation des dimensions par manques de données, nous avons fait le choix de présenter toutes les dimensions et variables qui composent le baromètre dans sa version nationale, glanant des données régionales là où c'était possible, laissant vide le champ lorsque nous avons épuisé toutes les pistes.

Quelques résultats régionaux peuvent néanmoins être mis en exergue.

Globalement, dans la région Nord - Pas de Calais, et sur la période 1995-2005, deux dimensions sont en hausse lorsqu'on les étudie à l'aune de leurs inégalités et de leur pauvreté : éducation et revenus. Pour le dire autrement, ce sont donc les deux dimensions sur lesquelles la santé sociale s'est le plus dégradée.

Deux dimensions fluctuent sur la période : justice et logement.

Deux dimensions ont connu une baisse sensible de leurs inégalités. Il s'agit de la santé et du travail et de l'emploi.

Si l'on effectue un zoom avant sur les deux grandes dimensions que constituent revenus (dont globalement les inégalités ont cru) et travail et emploi (dont globalement les inégalités ont décru), les résultats sont plus nuancés.

En matière de revenus, ce qui détériore la situation générale sont les sous-dimensions consommation et inégalités de revenus. Les sous-dimensions pauvreté et salaires sont relativement stables sur la décennie.

En matière de travail et d'emploi, ce qui améliore la situation régionale est le chômage, tandis que conditions de travail et relations professionnelles ont été relativement stables –ou variables– sur la période.

Ces résultats succinctement présentés peuvent être discutés, du fait du choix des variables, du choix des sources, et des pondérations. Mais cette première esquisse permet de situer où sont les enjeux régionaux et nationaux en termes d'inégalités et de pauvreté. Nous espérons que cette étude, et la richesse des données qu'elle contient, contribuera à cette identification.

Le chapitre suivant présente tout à la fois une synthèse quantitative de l'ensemble de ces variables et une analyse plus fouillée des inégalités en hausse et en baisse dans la région Nord - Pas de Calais. La synthèse sera illustrée par la construction de trois variantes du baromètre régional des inégalités et de la pauvreté. L'analyse plus détaillée cherchera à identifier quelles variables sont à l'origine des trends observés sur cette décennie.

Inégalités et pauvreté

dans la région Nord - Pas de Calais

BAROMETRES

chapitre 3

Une synthèse :
des baromètres régionaux
des inégalités et de la pauvreté
dans le Nord - Pas de Calais

Le contexte :

Une synthèse : des baromètres régionaux des inégalités et de la pauvreté dans le Nord - Pas de Calais

→ Plan du chapitre 3

3.1.	BIP RÉDUIT	185
3.1.1.	Le baromètre 45 variables : Nord - Pas de Calais	187
3.1.2.	Le baromètre 45 variables : comparaison Nord - Pas de Calais et France	188
3.2.	BIP RÉGIONALISÉ	189
3.2.1.	Le baromètre régionalisé : Nord - Pas de Calais	189
3.2.2.	Le baromètre régionalisé : comparaison Nord - Pas de Calais et France	190
3.3.	BIP RÉGIONAL - 29 VARIABLES	191
3.3.1.	Le baromètre régional - 29 variables : Nord - Pas de Calais	191
3.3.2.	Le baromètre - 29 variables : comparaison Nord - Pas de Calais et France	198

Intro

Nous aurions pu arrêter notre étude avant ce chapitre, laissant au lecteur la possibilité de se faire une idée « globale » de la santé sociale de la région. C'est d'ailleurs comme cela que procèdent nombre de rapports territoriaux sur la question des inégalités et de la pauvreté (voir chapitre 1). Nous avons choisi d'aller au-delà de cette description successive des dimensions et de proposer trois variantes du baromètre régional.

Présenter un indicateur synthétique ne signifie pas accorder par force d'arbitraire ou d'aléas un coefficient de pondération variable à chaque dimension, mais bien choisir d'accorder du « poids » (au sens où on leur accorde une grande importance) à chacune d'entre elles. Il est évident en effet qu'affecter des pondérations par exemple deux fois supérieures aux dimensions Revenus, et Travail et Emploi, comme le suggère le projet du Bip40, a des incidences sur l'évolution synthétique. Les statisticiens parleraient de sensibilité forte aux changements de paramètres. Mais ceci ne constitue pas une limite de notre point de vue. Plutôt, une fois encore, une incitation au débat et au discernement sur ce qui, dans nos choix sociétaux, « compte ».

Ces pondérations, comme nous l'avons précisé et développé au chapitre 1, sont ici à chaque fois un compromis entre les choix du réseau à l'origine du baromètre et les données disponibles. Pour chaque variante, les options de pondération sont rappelées, de telle sorte que le Conseil Régional et les groupes de travail qui se mettraient en place puissent, le cas échéant, les faire varier selon des conventions à partager. La base de données électronique mise à disposition du Conseil Régional à l'occasion de cette étude devrait de ce point de vue faciliter les représentations et les discussions.

Les trois variantes du baromètre

Nous envisagerons donc dans ce chapitre, trois variantes du baromètre des inégalités et de la pauvreté appliqué à la région Nord - Pas de Calais.

1) Un baromètre réduit (Bip réduit) à partir des 45 variables disponibles dans la base de données (soit un taux de couverture de 75% du Bip40 national).

2) Un baromètre régionalisé (Bip régionalisé), dans lequel des proxys sont utilisés à chaque fois que la variable régionale est manquante. La donnée la plus immédiatement disponible étant la donnée nationale, ce sont 15 variables nationales qui complètent, dans cette variante, le baromètre régional.

3) Un baromètre régional constitué à partir de 29 variables identifiées pour leur disponibilité et leur pertinence par rapport au projet. Ce Bip régional pourra être utilisé par le Conseil Régional mais aussi et surtout pourrait être un outil facilitant des comparaisons entre les différentes régions françaises, si d'autres régions que le Nord - Pas de Calais acceptaient de s'engager dans ce processus de construction d'un indicateur synthétique des inégalités et de la pauvreté.

Dans les parties de ce chapitre, nous présentons, pour chacune des variantes, deux graphiques :

- a. le baromètre régional en retenant les pondérations reflétant les choix du collectif du réseau d'alerte sur les inégalités.
- b. le baromètre régional comparé aux performances françaises. Pour établir ces comparaisons, nous avons procédé, dans ce second cas, à des modifications de normalisation en retenant un référentiel commun pour les deux séries (voir encadré : « normalisation mixte »).

Pour ne pas alourdir l'ensemble de l'étude déjà bien chargée en données, et pour éviter de nombreuses redondances, nous proposerons un exercice de décomposition analytique du baromètre à partir des données de la dernière variante seulement (Bip régional-29 variables). Dans les parties 3.1. et 3.2. qui présentent cette variante de l'indicateur, nous nous appuierons donc sur la propriété de désagrégation de l'indicateur synthétique pour suggérer quelques pistes sur les facteurs de croissance ou de réduction des inégalités. Ces suggestions nécessiteraient, bien entendu, des confrontations ultérieures, avec des spécialistes sur chacune des dimensions. Ce que nous n'avons pas la prétention de pouvoir faire ici.

Encadré 1. Les procédures de normalisation

1. Normalisation comparative

L'archétype de ce type de normalisation est la méthode utilisée par le PNUD pour la construction de leurs différents indicateurs synthétiques.

La normalisation sur une échelle de 0 à 1 des valeurs suit le processus suivant :

$$I_i = \frac{x_i - x_{\min}}{x_{\max} - x_{\min}}$$

Les valeurs minimales et maximales sont, dans le cas des indicateurs du PNUD, en partie arbitraires, mais elles pourraient être également constituées, comme c'est le cas dans d'autres projets (Dashboard) les minima et maxima empiriques observés : les pays les moins performants sont affectés de la valeur 0 et les plus performants de la valeur 1.

2. Normalisation temporelle

Cette méthode, bien que proche de la normalisation comparative, s'en éloigne sur le projet. L'idée n'est plus de comparer des performances sociétales de pays ou territoires entre eux, mais de comparer l'évolution des performances sur une période donnée. C'est le projet de l'indicateur de santé social ou du Bip40 du réseau d'alerte sur les inégalités.

La normalisation est similaire à la précédente, mais le choix des minima et maxima correspond ici aux meilleures et moins bonnes performances sur la période considérée.

3. Normalisation mixte : temporelle et comparative

En vue d'estimer les performances sociétales du Nord - Pas de Calais au regard des performances françaises, les graphiques comparatifs de cette partie s'appuient sur des séries affectées d'une normalisation qui puisse tout à la fois convenir aux variables françaises et aux variables régionales.

La normalisation suit toujours le même processus (sur une échelle de 0 à 10) :

$$I_i = 10x \left[\frac{x_i - x_{\min}}{x_{\max} - x_{\min}} \right]$$

Mais dans ce cas particulier, les x_{\min} et les x_{\max} sont identifiés à partir des deux séries de valeurs : série régionale, série nationale.

A titre d'exemple, le taux de chômage français entre 1995 et 2005 a varié de 8,7% (en 2001) à 12,1% (en 1996). Parallèlement, le taux de chômage régional a varié d'un minimum de 12,4% en 2002 à 16,7% en 1997.

Pour cette normalisation mixte, nous utiliserons $x_{\min}= 8,7\%$ et $x_{\max}= 16,7\%$

4. Normalisation par centrage et réduction des variables

L'avantage de cette méthode, utilisée dans la production d'indicateurs italiens de bien-être durable (QUARS, 2004)⁵⁸ est d'éviter le caractère normatif des valeurs attribuées aux performances, d'autant que dans certaines situations, l'ambiguïté existe (un pays est-il plus performant lorsque son coût du travail est très faible ?). En adoptant cette méthode en effet, l'arbitraire des minima et maxima disparaît au profit d'une réduction, plus neutre, autour de la moyenne et de la variance de la distribution statistique sur la base suivante :

$I_i = \frac{x_i - \bar{x}}{\sigma}$, forme bien connue des variables centrées sur leur moyenne arithmétique et réduites de leur écart-type. Cependant, ce type de normalisation est moins accessible pour la compréhension.

⁵⁸ 2004, Come si vive in Italia ? Qualità sociale, diritti umani, ambiente, politiche pubbliche regione per regione Presentazione dell'indice di Qualità Regionale dello Sviluppo (QUARS)

Rappel général pour la lecture de ce chapitre

Les résultats présentés ci-dessous sont contingentés par la disponibilité des sources et par leur fiabilité. C'est la raison majeure pour laquelle nous l'avons introduit par l'imposant chapitre précédent qui pouvait apparaître rébarbatif dans sa lecture, mais qui souligne les progrès encore à réaliser pour l'obtention de bases de données fiables et suivies dans le temps. Nous pensons qu'une lecture précise de ce document ne pourra faire l'économie d'aller-retour réguliers entre ces deux chapitres pour des raisons méthodologiques et de contenu.

Enfin, soulignons que les graphiques présentant les résultats par dimension (logement, santé, éducation etc.) sont dans le chapitre 2 composés de la base de données des 45 variables. Dans celui-ci, seule la décomposition est proposée pour la variante régionale, soit à partir de la base de données de 29 variables. C'est ce qui explique certaines divergences entre les graphiques synthétiques du chapitre précédent, et certains produits ici pour l'analyse.

3.1. BIP RÉDUIT (45 VARIABLES)

Dans le tableau ci-dessous, nous rappelons les 45 variables qui ont été retenues dans la base de données régionales à la fois du fait qu'elles avaient été identifiées par le RAI lors de la construction de leur projet mais aussi parce qu'elles étaient disponibles sur une fréquence correcte (plusieurs valeurs disponibles entre 1995 et 2005).

Tableau 1. Les 45 variables du baromètre régional, réduit et les pondérations retenues

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Poids BIP régional 45 variables	
Education		Taux d'accès au baccalauréat	3	
		Taux de sortie sans qualification	1	
		Inégalités de niveau en français à l'entrée en 6ème	0,5	
		Inégalités de niveau en mathématiques à l'entrée en 6ème	0,5	
		Part des enfants de cadres/employés (dans les CPGE)	0,5	
		Part des enfants de cadres/ouvriers (dans les CPGE)	0,5	
Total Education			6	
Justice		Taux d'incarcération pour 100 000 habitants	3,5	
		Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans	2,5	
Total Justice			6	
Logement		Poids de la dépense de logements dans la consommation des ménages	1	
		Indice du prix loyer/indice du pouvoir d'achat	1	
		Part du montant des APL dans la consommation de logement	2	
		Part des mises en chantier aidées (PLA) dans les mises en chantier	1	
		Demandes d'expulsion	1	
Total Logement			6	
Revenus	Consommation	Indice de pouvoir d'achat	2	
		Taux de surendettement	1	
	Total Consommation			3
	Inégalités et fiscalité	Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages	1	
		Complément de la part des salaires dans la valeur ajoutée	1	
		Nombre de foyers soumis à l'ISF	1	
Total Inégalités et fiscalité			3	

Inégalités et pauvreté

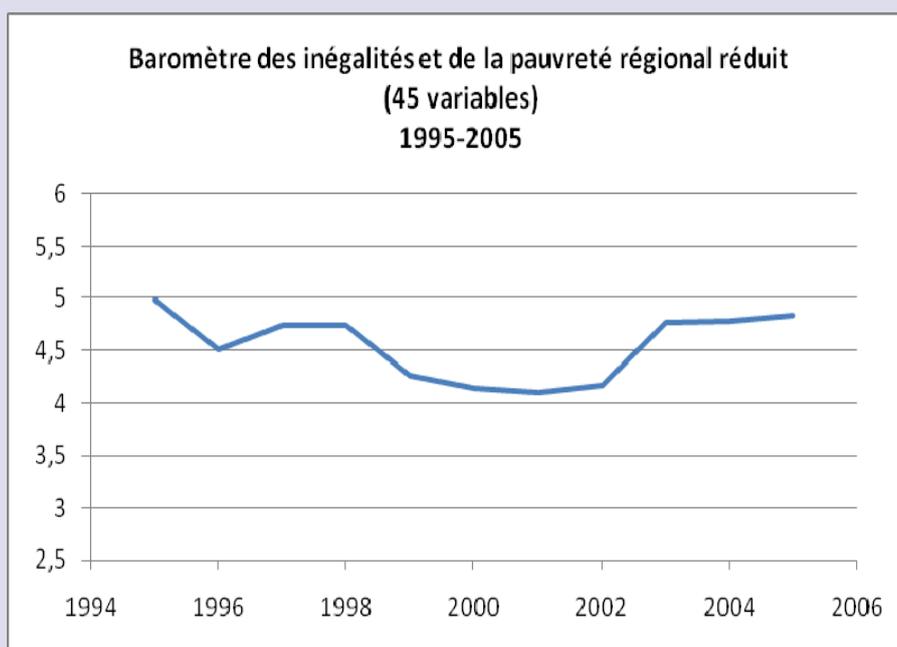
dans la région Nord - Pas de Calais

BAROMETRES

Revenus	Pauvreté	Part de ménages allocataires de minima sociaux	0,5	
		Part de la population vivant sur des minima sociaux	0,5	
		Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages	2	
			Total pauvreté	3
	Salaires	Ratio salaire D9/D1	0,5	
		Ratio salaire hommes/femmes	0,5	
		Ratio de salaires 41-50/salaires 26-30	0,5	
		Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés	1	
		SMIC mensuel net rapporté au salaire moyen à temps complet	0,5	
			Total Salaires	3
				Total Revenus
Santé		Evolution de la densité médicale	2	
		Espérance de vie à la naissance	2	
		Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants	2	
		Total Santé	6	
Travail et emploi	Chômage	Taux de chômage (BIT)	1,75	
		Ecart entre taux de chômage hommes/femmes	0,25	
		Ecart entre taux de chômage -25 ans / 25-49 ans	0,25	
		Ecart de taux de chômage cadres/employés	0,25	
		Ecart de taux de chômage cadres/ouvriers	0,25	
		Part des chômeurs de longue durée	0,25	
			Total Chômage	3
	Conditions de travail	Durée moyenne des arrêts de travail pour maladie (en jours)	0,75	
		Maladies professionnelles reconnues	0,75	
		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1000 salariés)	0,75	
		Taux d'accidents mortels en % (sur nombre d'accidents survenus)	0,75	
			Total Conditions de Travail	3
	Précarité	Taux de temps partiel	1	
		Taux d'intérim	1	
		Part des femmes dans le temps partiel	1	
			Total Précarité	3
	Relations professionnelles	Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués	1	
Part des salariés		1		
Conflits du travail (nombre de JINT pour 1000 salariés)		1		
			Total Relations Professionnelles	3
			Total Travail et Emploi	12

● 3.1.1. Le baromètre 45 variables : Nord - Pas de Calais

Graphique 1. Baromètre des inégalités et de la pauvreté régional réduit (45 variables) 1995-2005



On repère, comme prévu, des tendances contrastées sur la période observée : une régression des inégalités sur la période 1995-2000, puis une stabilisation jusque 2002. A partir de là, les inégalités et la pauvreté semblent avoir connu une progression assez nette. C'est le chapitre 2, en particulier sa conclusion, qui nous a permis d'identifier les principales dimensions à la hausse et à la baisse à partir de ce baromètre constitué des 45 variables. On les rappelle brièvement ici.

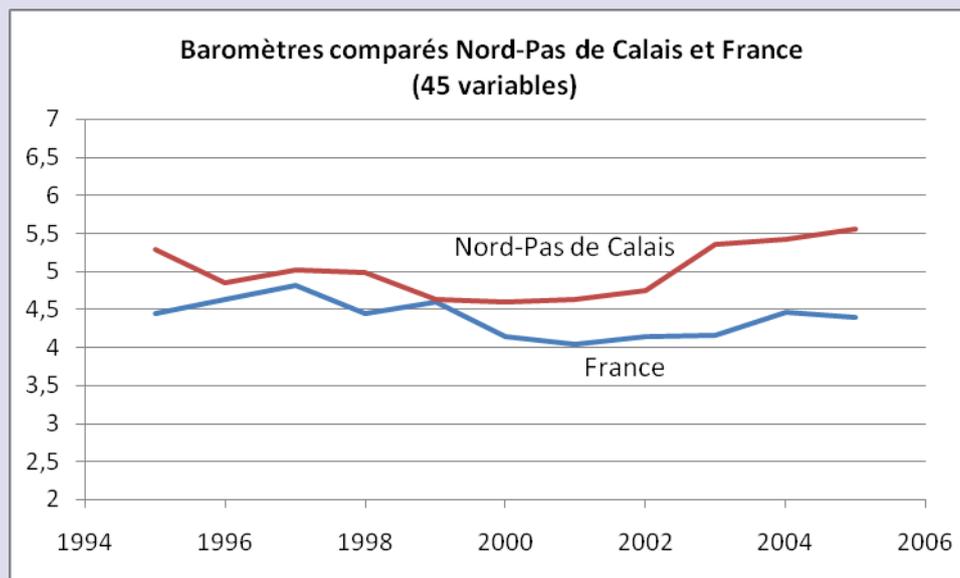
- Des inégalités en hausse pour quatre dimensions : éducation, logement, pauvreté institutionnelle et précarité.
- Des inégalités fluctuantes ou stables sur la période pour la justice et les inégalités de revenus, les salaires, les conditions de travail et les relations professionnelles.
- Des inégalités se réduisent pour les dimensions santé et chômage.

3.1.2. Le baromètre 45 variables : comparaison Nord - Pas de Calais et France

La comparaison avec les performances sociales françaises est évidemment intéressante dans un tel exercice. La région n'est plus alors comparée pour ses seuls progrès ou reculs à l'aune de ses propres performances sociales, mais comparée à celle du territoire national.

Ceci nécessite que la normalisation utilisée change d'échelle. Au lieu de retenir des minima et des maxima à l'aune des données régionales, nous avons donc, dans ce qui suit, utilisé des minima et des maxima des deux séries : France et Nord - Pas de Calais.

Graphique 2. Baromètres comparés Nord - Pas de Calais et France (45 variables)



Source : voir chapitre 2

La superposition dans un même graphique, et à partir d'une normalisation commune, des tendances régionale et nationale, nous permet de repérer trois résultats intéressants :

- Une première période (1995-1999) durant laquelle les inégalités et la pauvreté ont été relativement stables en France a vu en revanche des inégalités se réduire sensiblement dans le Nord -Pas de Calais, bien que, en moyenne, celles-ci se situent au-dessus de la tendance française.
- La rupture de 1999 se traduit par deux tendances contrastées : en France une relative réduction des inégalités jusque 2002, puis une hausse depuis. Dans le Nord -Pas de Calais, une reprise, depuis 1999, de la hausse des inégalités et de la pauvreté.
- La tendance à la hausse des inégalités et de la pauvreté dans le Nord -Pas de Calais s'accompagne d'un écart croissant avec la France en moyenne.

3.2. BIP RÉGIONALISÉ

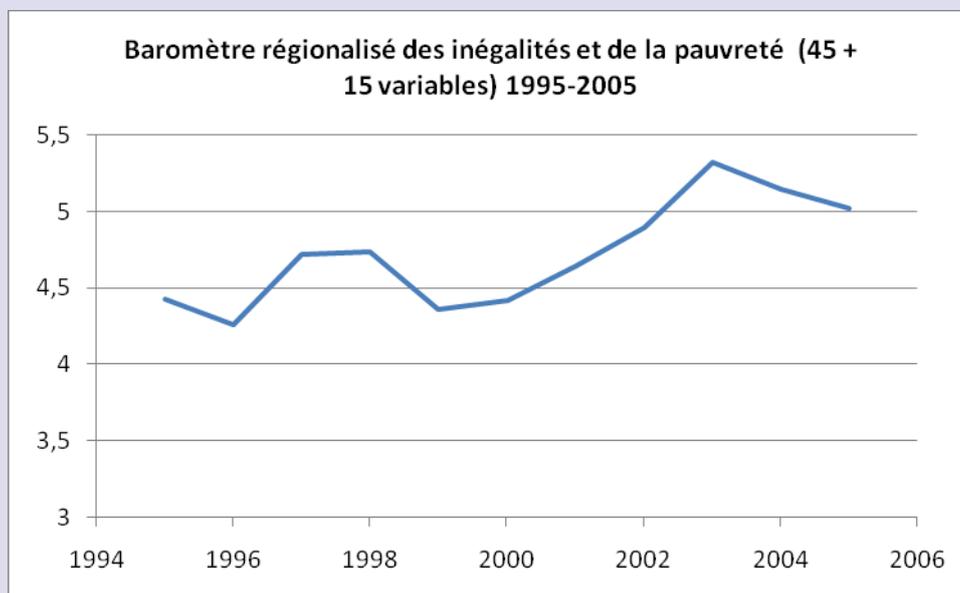
3.2.1. Le baromètre régionalisé : Nord - Pas de Calais

La régionalisation du baromètre s'effectue ici en retenant le cadre global du Bip40, et en les remplaçant, là où les données régionales n'existent pas, par leur proxy national. Ce choix qui nous a paru un temps judicieux, nous semble finalement plus complexe à manipuler, non pas techniquement, mais du fait des difficultés d'interprétation.

Il semble en effet que ce qui, dans cet indicateur recombinaison, « tire » les inégalités vers le bas sur la période étudiée, lorsqu'on compare ce baromètre à la variante précédente, soient en majorité les données sur lesquelles aucune information chiffrée n'est disponible au niveau régional.

En revanche cette variante du baromètre peut être utilisée comme un indicateur de l'efficacité de l'observation statistique régionale. Ainsi, comme nous l'évoquons en chapitre 1, sur une échelle de 0 à 100%, l'indicateur de l'efficacité de l'observation statistique du Nord - Pas de Calais est actuellement de 75%.

Graphique 3. Baromètre régionalisé des inégalités et de la pauvreté (45 + 15 variables) 1995-2005



Source : voir chapitre 2

Cependant, si l'on envisage un usage de ce baromètre régionalisé pour des comparaisons interrégionales, cet indicateur peut alors prendre tout son sens. Comparé en un clin d'œil au Bip40 national, il permet :

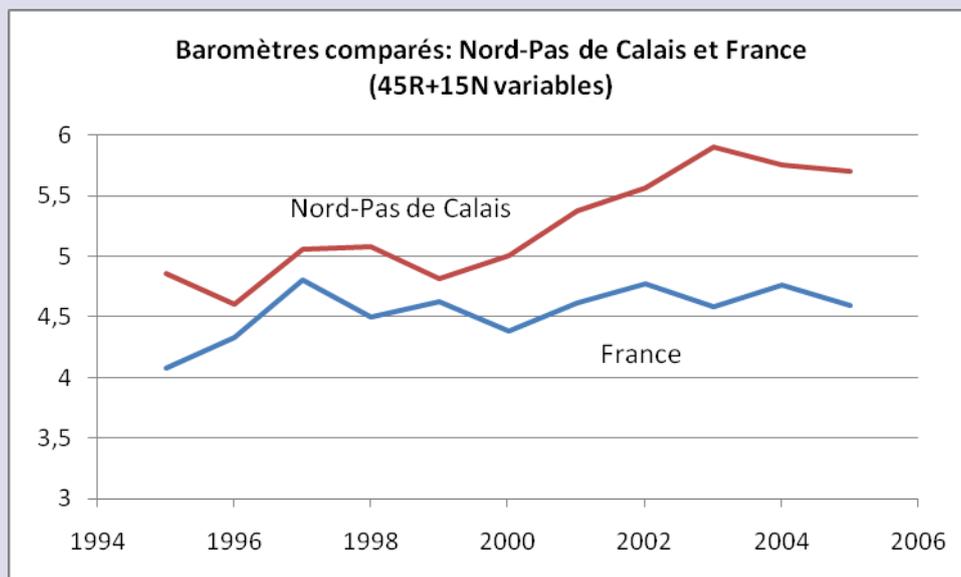
- de repérer si les performances régionales, sur les données disponibles, sont relativement bonnes ou non (c'est le projet du prochain paragraphe 3.2.2.) ;

- d'identifier l'état de la statistique publique régionale, et apparaitre ainsi, au détour, comme un indicateur de performance de ce système d'informations : un taux de couverture plus élevé serait l'indice d'une plus grande visibilité régionale de la santé sociale.

3.2.2. Le baromètre régionalisé : comparaison Nord - Pas de Calais et France

Une telle présentation permet de repérer à nouveau que la région Nord - Pas de Calais a eu des performances sociales plus médiocres au regard des performances françaises, sur la dernière décennie. Sur cette période, le baromètre français est relativement stable, alors que les inégalités et la pauvreté du Nord - Pas de Calais, à l'aune de ces référentiels, font nettement moins bien : croissance globale sur l'ensemble de la période et écarts croissants avec la France. Autrement dit, si le Nord - Pas de Calais a des performances en matière de santé sociale relativement stables lorsqu'on les évalue sans autre référentiel qu'en fonction de cette région, elle « fait beaucoup moins bien », voire pire, relativement à la situation française et son évolution.

Graphique 4. Baromètres comparés : Nord - Pas de Calais et France (45R+ 15N variables)



Source : voir chapitre 2
Données nationales : www.bip40.org



3.3. BIP RÉGIONAL - 29 VARIABLES

3.3.1. Le baromètre régional - 29 variables. Nord - Pas de Calais

On rappelle la justification de la production de ce baromètre limité à 29 variables. En assouplissant son contenu, il doit permettre, à terme, que d'autres régions se l'approprient et tentent cet exercice évaluatif de leurs performances en matière d'inégalités et de pauvreté.

Les variables ont été retenues à la fois du fait de leur disponibilité, de leur probable facilité d'accès, mais aussi par l'interprétation qui pourrait en être faite à un niveau régional. Dans un premier temps, les pondérations ont été discutées conjointement avec l'équipe de rédaction de cette étude et les membres commanditaires de l'étude au Conseil Régional.

Cette première version de ce baromètre a ensuite été débattue dans des « groupes de travail » mis en place par le Conseil Régional (Direction du Développement Durable, de la Prospective, et de l'Evaluation) sur la base de séances thématiques, généralement autour d'une ou deux dimensions. Ces réunions thématiques avaient pour objectif (1) de présenter les résultats intermédiaires des travaux du baromètre régional ; (2) de débattre de son contenu ; (3) de réfléchir aux pondérations retenues ; (4) de discuter et d'interpréter les résultats ainsi obtenus. A l'issue de ces réunions qui se sont toutes tenues entre septembre 2007 et mai 2008, et qui ont réuni entre 15 et 35 personnes⁵⁹, nous avons convenu de modifier sensiblement les « pondérations » initiales pour mieux tenir compte du poids dans les débats de certaines dimensions et de certaines variables.

Ces groupes de travail ont regroupé des responsables d'associations, des fonctionnaires territoriaux, des producteurs de statistiques sociales régionales, et des experts. Les discussions, engageant l'ensemble des acteurs, ont concerné la composition du baromètre, mais aussi les pondérations des dimensions qui le composent. Ils ont également été à l'origine de la production d'un indicateur de santé sociale sur lequel nous ne revenons pas dans cette étude (JANY-CATRICE, ZOTTI, 2008⁶⁰).

Tableau 2. Les 29 variables du baromètre des inégalités et de la pauvreté régional.

Dimensions	Sous dimensions	Variables	Pondérations Baromètre 29 variables avant débats ⁶¹	Pondérations Baromètre 29 variables à l'issue des débats
Education		Taux d'accès au baccalauréat	3,5	3,5
		Taux de sortie sans qualification	1,5	4,5
		Part des enfants de cadres/employés (dans les CPGE)	1	1
Total Education			6	9

⁵⁹ Au total, ce sont plus de 60 personnes qui ont pris une part plus ou moins active dans ce processus.

⁶⁰ Voir <http://www.idies.org/index.php?post/Les-regions-francaises-face-a-leur-sante-sociale>

⁶¹ Ces pondérations reflétaient du mieux possible les choix de pondération entre dimensions prévues par le Bip40 national, en particulier en attribuant un poids égal à chaque dimension, et un double poids aux dimensions Revenus, et Travail et emploi.

Inégalités et pauvreté

dans la région Nord - Pas de Calais

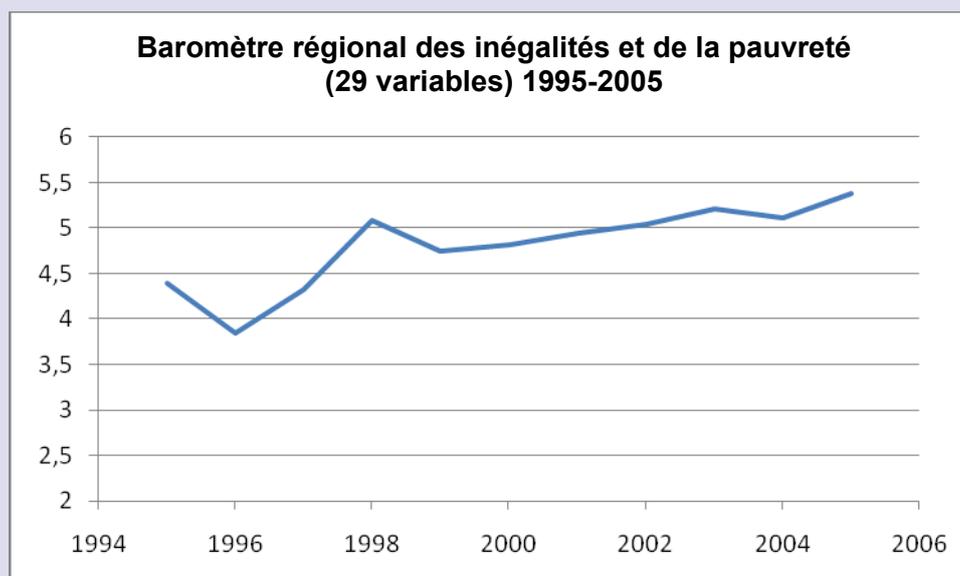
BAROMETRES

Justice		Taux d'incarcération pour 100 000 habitants	4	3	
		Part des condamnés à des peines supérieures à 5 ans	2	1	
Total Justice			6	4	
Logement		Poids de la dépense de logements dans la consommation des ménages	1	1	
		Indice du prix loyer/indice du pouvoir d'achat	1	1	
		Part du montant des APL dans la consommation de logement	2	2	
		Part des mises en chantier aidées (PLA) dans les mises en chantier	2	2	
Total Logement			6	6	
Revenus	Consommation	Indice de pouvoir d'achat	1	0,5	
		Taux de surendettement	2	2,5	
	Total Consommation		3	3	
	Inégalités et fiscalité	Part des revenus financiers dans le RDB (revenu disponible brut) des ménages	1	0,5	
		Nombre de foyers soumis à l'ISF	2	1,5	
	Total Inégalités et fiscalité			3	2
	Pauvreté	Part de la population vivant sur des minima sociaux	1	2	
		Part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages	2	1	
	Total pauvreté			3	3
	Salaires	Ratio salaire D9/D1	1	1	
Ratio salaire hommes/femmes		1	0,5		
Part des bas salaires dans l'ensemble des salaires versés		1	0,5		
Total Salaires			3	2	
Total Revenus			12	10	
Santé		Evolution de la densité médicale	2	2	
		Espérance de vie à la naissance	2	3,5	
		Part des nouveaux cas de tuberculose pour 100 000 habitants	2	0,5	
Total Santé			6	6	

Travail et emploi	Chômage	Ecart entre taux de chômage hommes/femmes	1,5	1,5
		Part des chômeurs de longue durée	1,5	1,5
	Total Chômage		3	3
	Conditions de travail	Maladies professionnelles reconnues	1,5	2,5
		Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (pour 1000 salariés)	1,5	2,5
	Total Conditions de Travail		3	5
	Précarité	Taux de temps partiel	1,5	1,5
		Part des femmes dans le temps partiel	1,5	1,5
	Total Précarité		3	3
	Relations professionnelles	Part des votes aux CE allant à des candidats non syndiqués	1,5	1
		Conflits du travail (nombre de JINT pour 1000 salariés)	1,5	1
	Total Relations Professionnelles		3	2
	Total Travail et Emploi		12	13

Sur la base de ces choix, les inégalités dans la région ont connu une hausse sensible et relativement régulière sur l'ensemble de la décennie 1995-2005 (graphique 4).

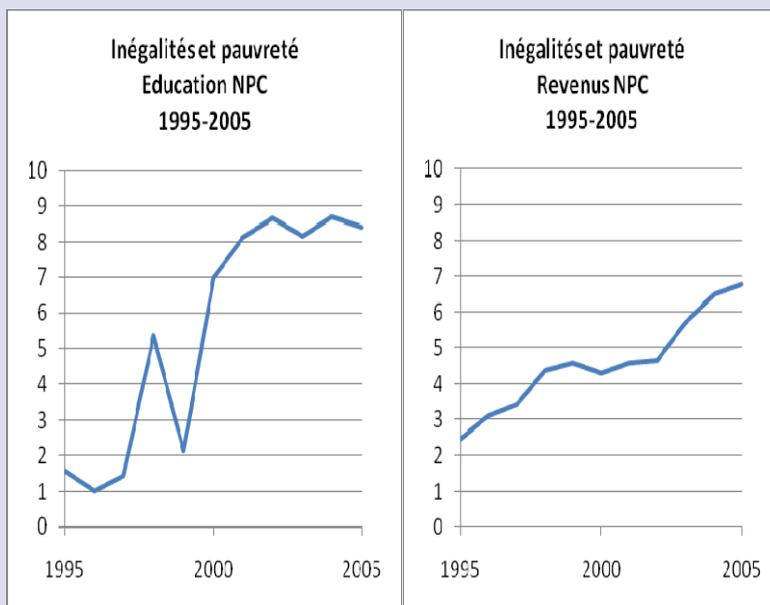
Graphique 5. Baromètre régional des inégalités et de la pauvreté (29 variables) 1995-2005



Source : voir chapitre 2

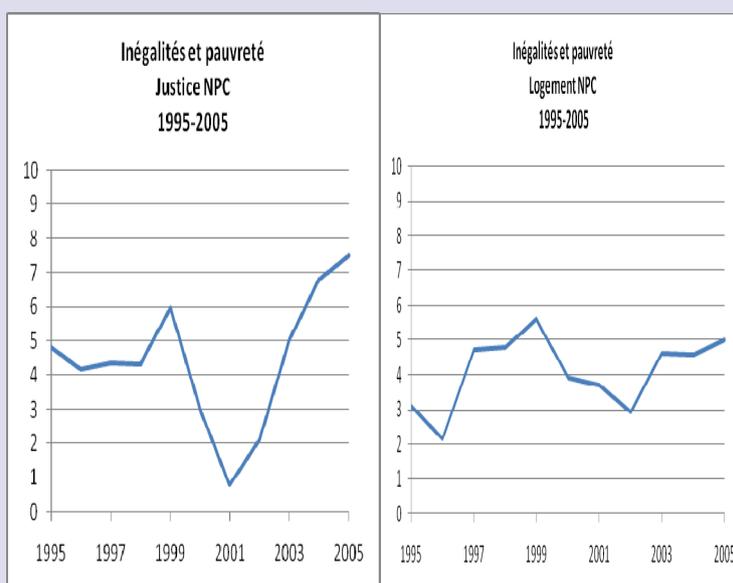
Comment expliquer cette forte croissance des inégalités dans la région ? Nous le ferons en présentant une représentation graphique des six dimensions du baromètre (voir tableau 2), présentées sous forme de graphiques et organisées selon leur évolution générale.

→ a. Des dimensions qui ont connu une hausse des inégalités : Education et Revenus



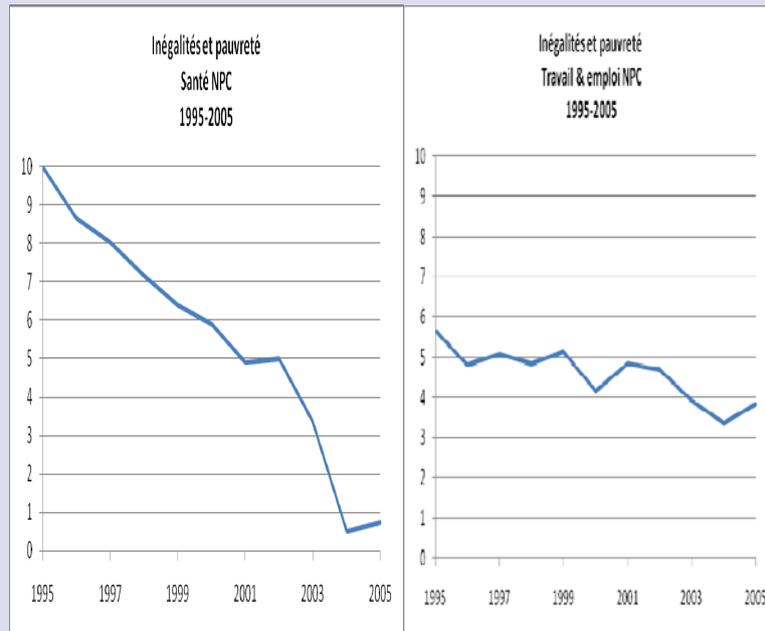
Source : voir chapitre 2

→ b. Des dimensions variables ou faiblement en hausse sur la décennie 95-05



Source : voir chapitre 2

→ c. Des dimensions où les inégalités sont plutôt en baisse ou franchement en baisse : Santé et Travail & emploi



Source : voir chapitre 2

Attardons-nous un instant sur les dimensions Revenus d'une part, et Travail et Emploi d'autre part, auxquelles sont attribués des poids globalement plus élevés que les autres dans le baromètre, et qui ont connu des évolutions très contrastées sur la période : inégalités de revenus plutôt en hausse, et inégalités de travail et emploi plutôt en baisse.

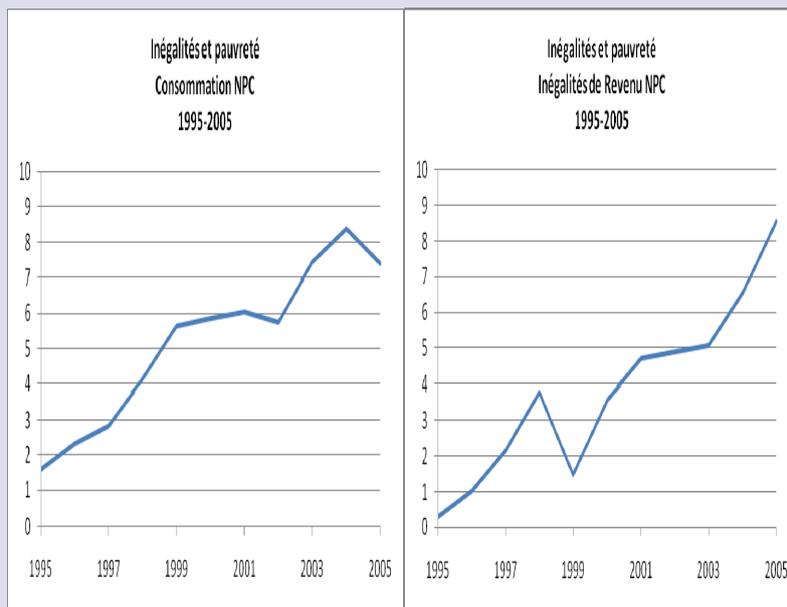
Chacune de ces dimensions pouvant être, elle-même décomposée en sous-dimensions, repérons ce qui tire dans l'un et l'autre cas, la dimension à la hausse ou à la baisse.

Inégalités et pauvreté

dans la région Nord - Pas de Calais

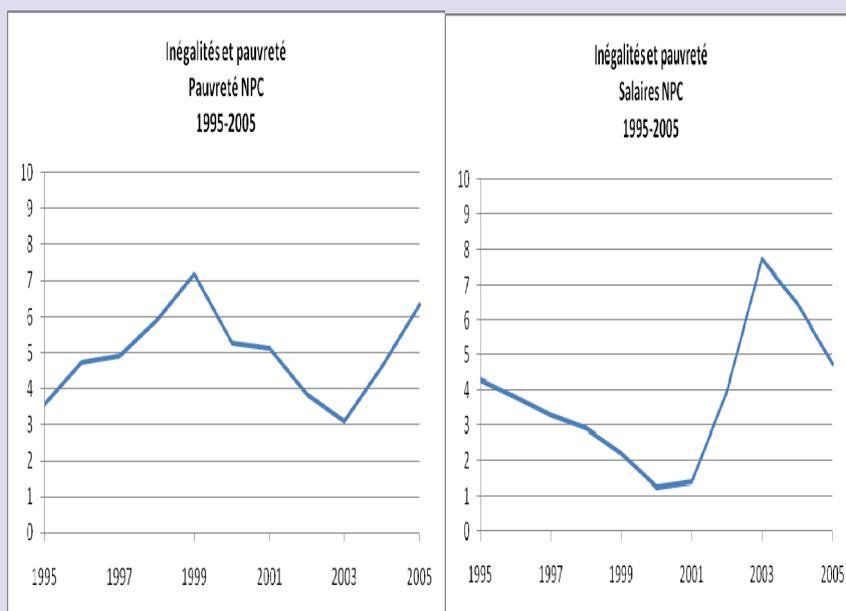
BAROMETRES

Dans le cas des revenus : des inégalités de consommation et des inégalités de revenu globalement en hausse...



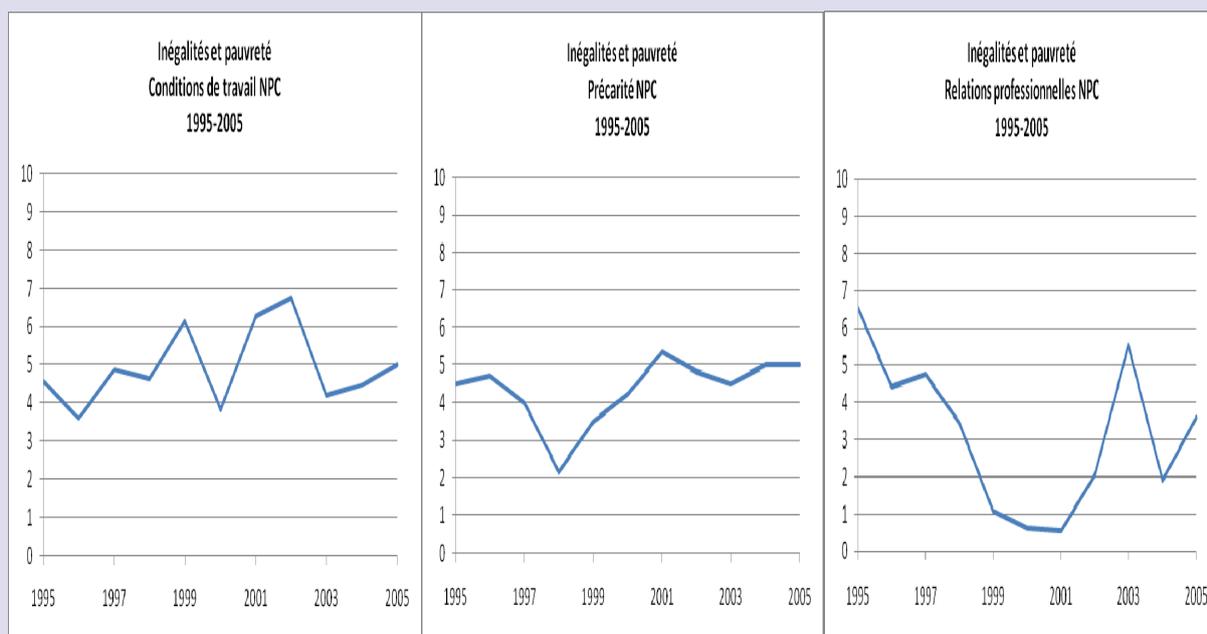
Source : voir chapitre 2

...compensées en partie par une évolution de la pauvreté institutionnelle et des salaires variables sur la période.



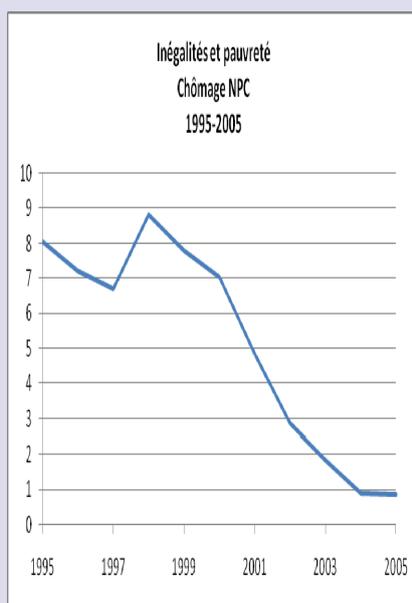
Source : voir chapitre 2

Dans le cas du Travail et de l'Emploi, des conditions de travail, une précarité et des relations professionnelles variables sur la décennie étudiée...



Source : voir chapitre 2

... variations tirées vers le bas grâce aux relatifs bons chiffres du chômage et de ses inégalités dans le Nord - Pas de Calais.



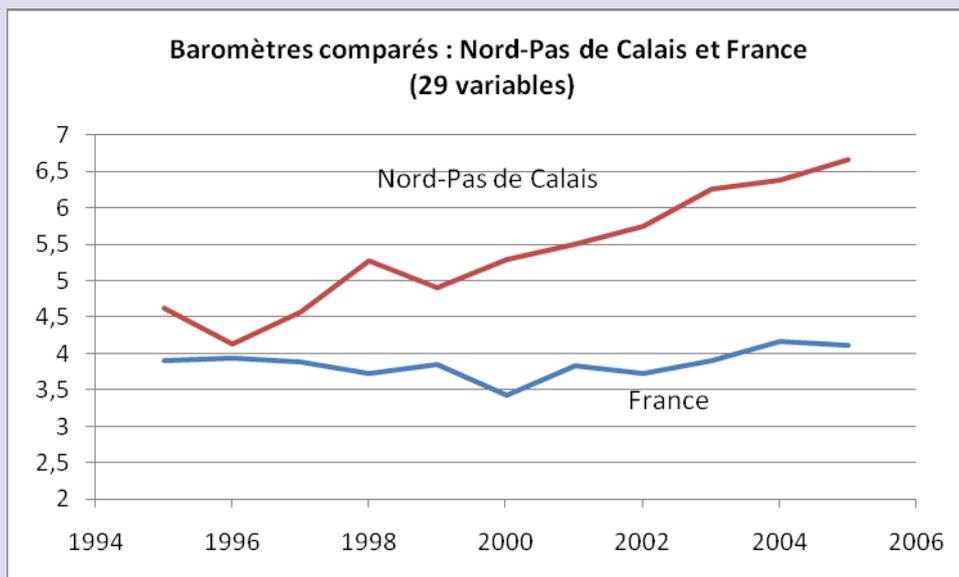
Source : voir chapitre 2

● 3.3.2. Le baromètre 29 variables : comparaison Nord - Pas de Calais et France

Quelles que soient les conventions retenues, en particulier le choix des variables, à l'aune des performances sociales (moyennes) françaises, le Nord - Pas de Calais apparaît dans une moins bonne posture sur l'ensemble de la décennie, avec surtout des inégalités en forte progression sur la période 1999-2005.

Ce dernier baromètre, dont nous pensons que c'est lui qui devrait pouvoir gagner en usage dans les comparaisons interrégionales, pointe l'idée que les performances françaises ont été assez stables sur la période, avec une reprise des inégalités perceptible depuis 2003.

Graphique 6. Baromètres comparés : Nord - Pas de Calais et France (29 variables)

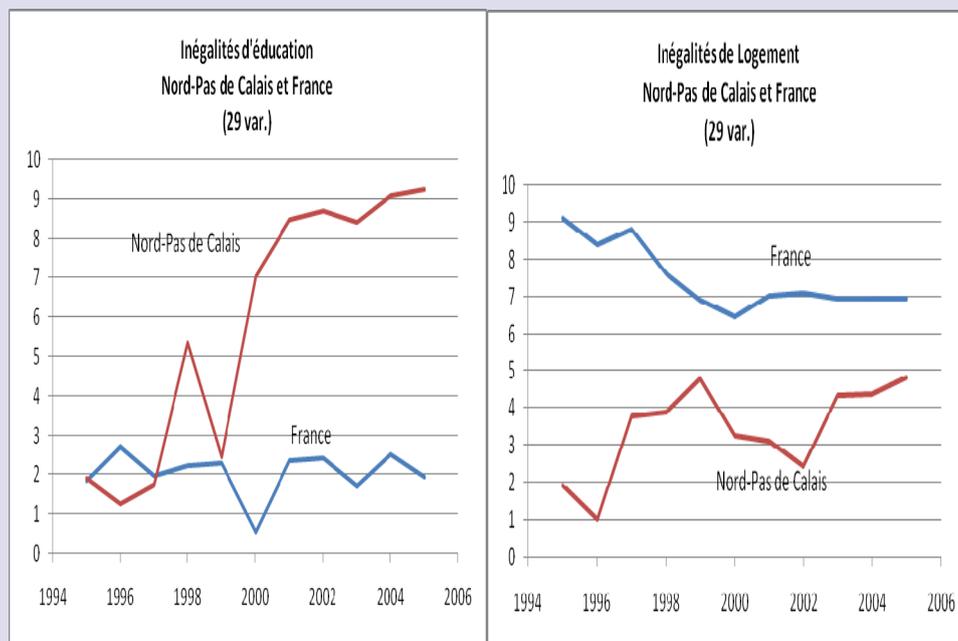


Source : voir chapitre 2

Ici encore, pour aller plus loin dans l'interprétation, un retour aux dimensions composant le baromètre peut aider à identifier les raisons de différences de tendances et de niveaux entre la région Nord - Pas de Calais et la France.

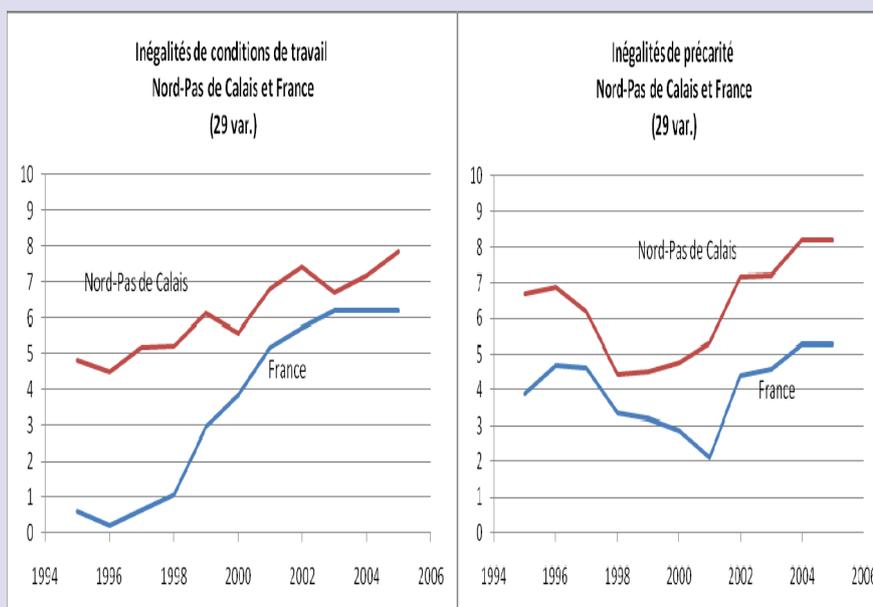
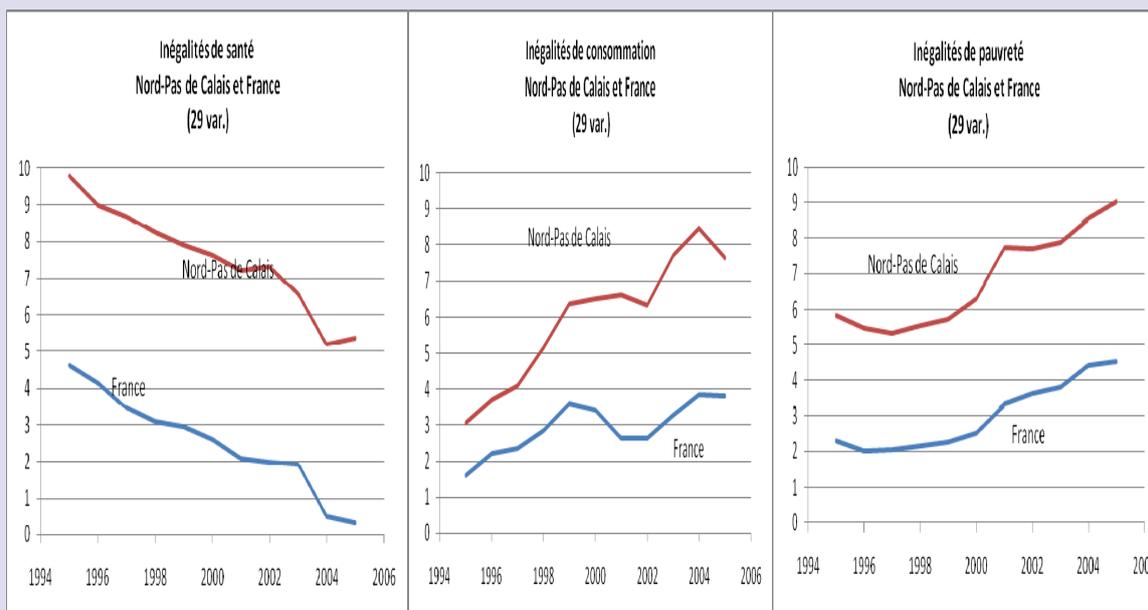
→ a. Education et logement : des niveaux et tendances différents

On identifie ici de très fortes divergences de niveau et de tendance dans l'éducation et dans le logement où le Nord - Pas de Calais est dans une situation préoccupante au regard de la situation française, avec toutefois une différence notable entre les deux dimensions : les inégalités d'éducation semblent s'accroître dans la région au-delà de la situation française, alors qu'en matière de logement, les inégalités s'accroissent sans pour autant qu'elles n'atteignent pour le moment les niveaux moyens des inégalités en France.



Source : voir chapitre 2

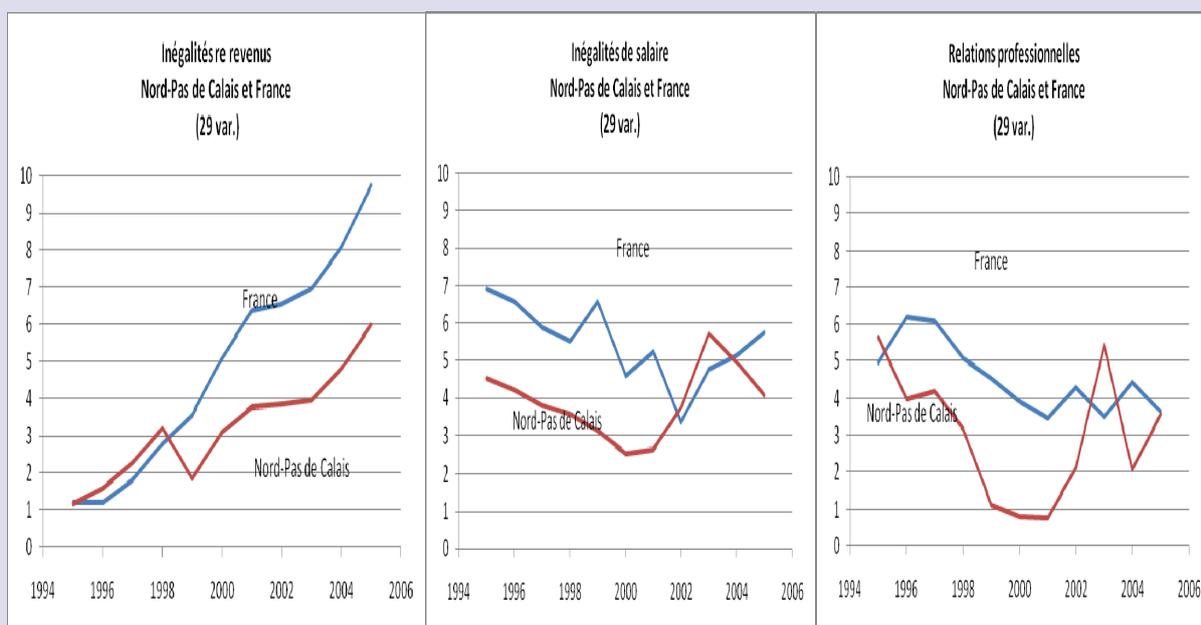
→ b. Santé, consommation, pauvreté, conditions de travail et précarité : des tendances convergentes mais des inégalités supérieures en région



Source : voir chapitre 2

Les cinq dimensions identifiées ici (santé, consommation, pauvreté, conditions de travail et précarité) présentent des tendances relativement concomitantes, à la hausse ou à la baisse, avec la tendance française. Dans tous les cas, les niveaux d'inégalité sont plus élevés en région lorsqu'on les compare aux « performances » sociales françaises.

→ c. Inégalités de revenus, salaires et relations professionnelles : des tendances concomitantes et des inégalités plus faibles dans la région Nord - Pas de Calais

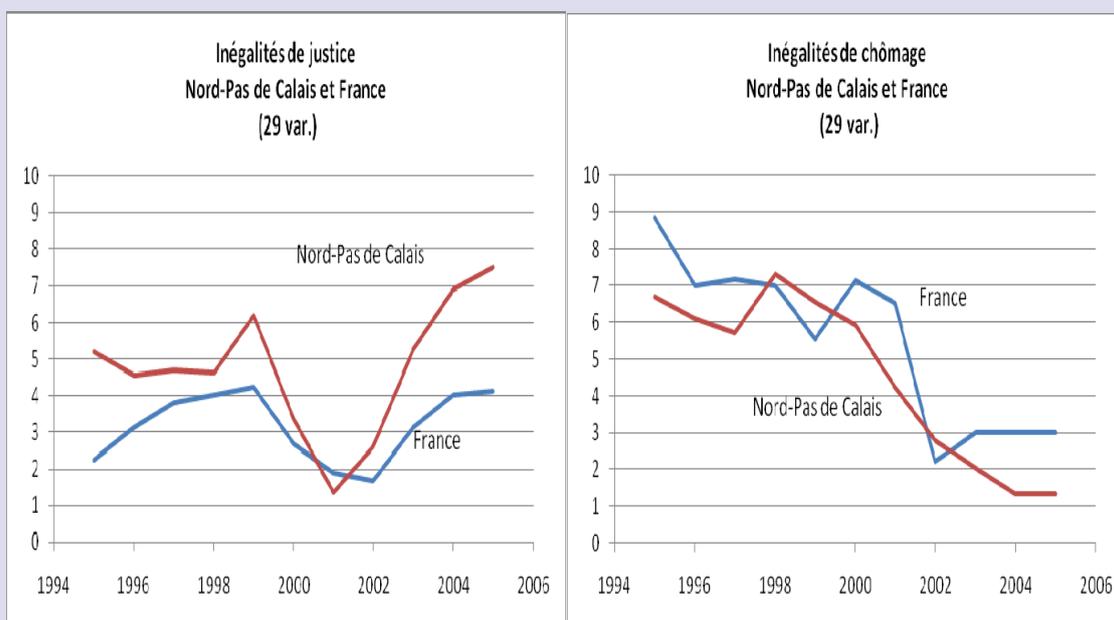


Source : voir chapitre 2

Pour les trois dimensions inégalités de revenu, salaires et relations professionnelles, les courbes de tendance des inégalités sont relativement corrélées. Contrairement aux dimensions précédemment citées cependant, sur ces dimensions, les inégalités sont moindres dans la région Nord - Pas de Calais, lorsqu'on les compare à la situation française.

→ d. Justice et chômage : des tendances entremêlées sur ces dimensions.

Sur ces deux dimensions justice et chômage, les tendances entre les performances sociales de la France et de la région Nord - Pas de Calais sont convergentes ; on ne distingue pas nettement sur cette décennie de niveau nettement supérieur ni pour la région ni pour la France.



Source : voir chapitre 2

CONCLUSION

La mise en perspective et les contrastes, parfois spectaculaires, entre mesures d'une réalité sociale aux contours flous n'ont pas pour propos de considérer que l'une des postures est meilleure ou plus « vraie » que l'autre : pauvreté monétaire en baisse par exemple, et baromètre des inégalités en hausse.

Cette mise en perspective permet plutôt d'insister sur le fait que (1) la multiplicité des points de vue et des mesures provoque la controverse ; (2) que la multidimensionnalité des inégalités et de la pauvreté peine à se suffire d'une unique variable, en particulier monétaire, en guise d'expression de la réalité sociale ; (3) que les choix de la quantification ne sont pas secondaires, ni à être relégués au second plan, ni encore à rester entre les mains d'une seule catégorie d'acteurs statisticiens. Parce que pour la construire, il y a nécessairement des présupposés sur ce qu'est une société hiérarchique décente, ou soutenable, mais aussi sur les mécanismes de la pauvreté : dépend-elle des individus ou est-elle plus systémique ?

Dans ce contexte général, plusieurs postures peuvent être adoptées. La première consiste à considérer que pauvreté et inégalités étant le produit de conventions, ils ne peuvent être transformés en concepts opératoires et de ce fait, aucune mesure quantifiée ne permet de rendre sérieusement compte de ces phénomènes sociaux. La seconde consiste à rappeler que dans nos sociétés les termes du débat, y compris –et surtout– du débat d'experts, sont tels que lorsque aucune information n'est chiffrée, quantifiée, ce phénomène social qu'elle est sensée refléter risque le plus souvent d'être ignorés ou jugés à l'aune de jugements arbitraires où les rapports de force ne seront certainement pas en faveur des invisibles ou invisibilisés (BUE, COUTROT, 2005).

C'est cette seconde posture que nous avons ici choisie même si l'ampleur de la tâche nous a en partie dépassés. Pour autant, d'autres limites peuvent être ici rappelées.

→ Les zones d'ombre, des angles morts

Les mesures présentées, fussent-elles la combinaison éclectique de dimensions des inégalités et de la pauvreté ne permettent pas de « visibiliser les invisibles » puisque les populations les plus exclues sont peu dénombrées⁶². En repérant l'évolution des demandes d'expulsion locative, ou encore celle de l'accueil des réfugiés, ou de la pauvreté des moins de 25 ans⁶³, c'est une part du phénomène de la très grande exclusion qui est estimée. Dans sa conception actuelle, et étant donné l'état de la statistique publique, de nombreux phénomènes, tels que celui de la « très grande pauvreté » demeurent mal connus, peut être sous-estimés, parfois ignorés. C'est le cas sur l'ensemble du territoire français. Et cela demeure vrai pour la région Nord - Pas de Calais. Autrement dit, collecter des preuves tangibles de notre manque de santé sociale, ou au contraire de notre progrès, est un exercice délicat, et finalement encore très aléatoire.

→ Une urgence : rendre les statistiques disponibles

Le rapport entretenu par nos sociétés aux statistiques n'est pas équitable. PIB, croissance, inflation, CAC40, balance des paiements..., l'état des lieux des grands agrégats économiques peut être rapidement brossé. Disposer de si peu de quantifications fiables et rapidement disponibles

⁶² Voir l'exception des différents travaux menés par C. BROUSSE sur le dénombrement des sans domicile fixe au niveau français.

⁶³ Le RMI ne touche-t-il que les individus de plus de 25 ans. Or des formes de pauvreté, croissantes, envahissent une population de plus en plus jeune, ce que ne permettent pas d'identifier les outils de mesure de la pauvreté institutionnelle. Quant aux sans domicile fixe, ils sont, par construction, exclus de la plupart des enquêtes statistiques de l'Insee dont l'outillage technique de sondage, repose, froidement sur le lieu de résidence.

sur ces réalités sociales que constituent inégalités et pauvreté, ou le voile de leur représentation, dans un tel contexte de rapport frénétique au quantitatif, est significatif du peu d'importance qui a pu être accordé jusqu'ici à la santé sociale. Rendre disponible des données, au niveau français comme au niveau territorial, serait donc déjà signe d'une priorité donnée à une cause.

→ Une urgence : des conventions à partager

La pauvreté n'est pas éloignée des préoccupations plus larges de qualité de vie collective. En conséquence, il y a des conventions dont on ne peut faire l'économie. La force d'un indicateur, sans que cela ne s'y réduise, est justement sa capacité à générer des questions, à susciter du débat, autour de ce qui fait cohésion sociale, richesse, pauvreté. Cet outil, un autre, ou celui-ci à géométrie variable, peut être envisagé, si les acteurs se l'approprient, comme un espace de débats et de controverses, permettant de mettre ou remettre au cœur des débats politiques et économiques, et de façon récurrente, pauvreté et inégalité. Il est illusoire ou naïf de penser que « les dommages de notre système » puissent être évalués par des acteurs « indépendants ». Un consensus est nécessaire sur des valeurs partagées, sur nos jugements autour d'une société plus juste, plus égalitaire, en meilleure santé sociale. Les réflexions pour aboutir à ce consensus ne peuvent être l'apanage exclusif des experts, ni se réduire à un pur exercice statistique.

→ Des limites : la mesure ne peut pas tout compter...

Même si la mesure multidimensionnelle de la pauvreté tente d'éviter l'écueil de la légitimation des catégories de l'action institutionnelle, tout comme celui de l'ultra-domination de la pauvreté monétaire, ce que, nous le pensons, le Bip40 fait somme toute assez bien, elle reste insuffisante. La pauvreté est aussi autre chose que la mesure d'une privation de biens et services, des conditions de vie précaires, ou une catégorisation institutionnelle. « Comment comprendre ce qu'est la pauvreté (...) sans restituer les stigmatisations, la dévalorisation de l'image de soi, l'impression d'humiliation quand on attend des heures dans les services sociaux pour souvent ne rien obtenir, la culpabilité face aux enfants auxquels il faut sans cesse dire non, au supermarché, ou quand ils veulent aller au cinéma ou se vêtir comme les copains ? Comment comprendre ce qu'est la pauvreté sans apercevoir aussi qu'être pauvre, c'est, comme on dit, « un boulot à plein temps » ? Comment connaître la pauvreté sans écouter les pauvres ? » (LEVY, LEPELLETIER, 2001).

La mesure des insécurités sociales, comme celle des pauvretés dans leurs multi dimensions, demeurent des outils de plaidoyer, tout autant qu'une indication du chemin politique à parcourir pour enrayer ces maux du capitalisme contemporain. Reste qu'ils ne sont pas neutres, et que les recherches à entreprendre devraient aussi comporter une part de sociologie de la statistique, éclairante, mais insuffisamment développée.

Des tensions dans la représentation de la pauvreté, question sociale récurrente depuis deux siècles au moins, sont symptomatiques des débats économiques et politiques de nos sociétés : vers quelle société humaine, les choix économiques nous conduisent-ils ? Cela ne passe pas nécessairement par la stabilisation de « catégories suffisamment consistantes pour être transportées, transmises de main en main, en conservant leur identité aux yeux d'un certain nombre de personnes » (DESROSIERES, 1979), mais par des effets de connaissance mis en perspective. Ces baromètres qui, nous l'imaginons, seront débattus, tentent, à leur manière, d'y contribuer.

Annexe 1

Liste des Institutions

ORGANISATIONS	SERVICE/NOM	TELEPHONE	EMAIL	ADRESSE
Académie de Lille	Mme Lemaire	Tél. 03.20.15.60.00 Fax. 03.20.15.65.90		Cité académique Guy Debeyre, 20, rue Saint-Jacques, BP709, 59033 Lille Cedex
Académie de Lille	Mme Potyagailo	03.20.15.62.38	elena.potyagailo@ac-lille.fr	
Académie de Lille	Rectorat de Lille Pôle Statistique M. Paux	03.20.15.64.92	rene.paux@ac-lille.fr	
Académie de Lille	Rectorat de Lille. DAP ; M Gossart		jean-marie.gossart@ac-lille1.fr	
ANPE	M Cardon M Delphini			
ARACT Nord-Pas-de-Calais	Mme Rogez	Tél. : 03.28.38.03.50 Fax : 03.28.38.03.51	aract-npdc@anact.fr	197 rue Nationale 59000 LILLE
Banque de France Nord Pas de Calais	Mme Brutuille ; Monsieur Saulier (service aux particuliers)	03.20.40.47.68	isabelle.butruille@banque-france.fr	Direction régionale- Succursale 75 rue Royale BP 587 59023 LILLE Cedex
CNAF	Mme Celeste Mme Robert	0145655465 0145655465	statistiques@cnafr.fr	CNAF Paris CNAF Paris CAF Lille Brûte Maison
Conseil Général du Nord	Mme Dinh Mme Meziane	03.20.63.48.93	hdinh@cgs59.fr	Direction planification économique Hotel du Département, 51 rue Gustave Delory, 59 047 Lille Cedex
CRAM Nord Picardie	Mme Crespel	0 820 19 59 59 (assurés) - 0 820 19 20 59 (entreprises) Fax : 03 20 05 62 50		11 allée Vauban 59662 Villeneuve-d'Ascq cedex
CRAM Nord Picardie	Mme Morival ou M Herbe (DRASS Nord Pas de Calais)	Tél. : 03.20.62.66.00 Fax : 03.20.62.66.62		62, boulevard de Belfort - B.P. 605 59024 LILLE Cedex ; Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h à 12h et de 13 h 45 à 16h30

ORGANISATIONS	SERVICE/NOM	TELEPHONE	EMAIL	ADRESSE
DARES	M. Jacob			
DGI Nord Lille	M Wozniak M. Gaucher	03.28.36.65.09	stephane.gaucher@dgi.finances.gouv	163, Boulevard de la Liberté - BP687 59033 Lille Cedex
DGI Nord Valenciennes	Mme Nenon	03.27.20.39.11	estelle.nenon@dgi.finances.gouv.fr	15, rue de la Rougeville BP429 - 59322 Valenciennes Cedex
DGI Pas de Calais	M Normand	03.21.23.92.94	emmanuel.normand@dgi.finances.gouv.fr ; hugues.coche@dgi.finances.gouv.fr	rue du Docteur Brassart SP15 - 62034 Arras Cedex
Direction régionale de l'Equipement	Mme Crocquey	Tél. : 03.20.49.60.31 Fax :03.20.53.14.24	edwige.crocquey@equipement.gouv.fr	4, rue de Bruxelles BP259 59019 Lille Cedex
Direction Régionale de l'Equipement	M. Boulet	03.20.49.60.00	ASSIG.SGP. DRE-Nord-PdC@equipement.gouv.fr	4, rue de Bruxelles BP259 59019 Lille Cedex
DRASS Nord Pas de Calais (publication STATISS)	Services Etudes et Statistiques Monsieur Pierre TISSERAND Directeur régional des affaires sanitaires et sociales Chargée de communication : Mme Martine DENEU	Tél : 03.20.62.66.00 Fax : 03.20.62.66.62		62, boulevard de Belfort B.P. 605 59024 LILLE Cedex ; Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h à 45 à 12 h et de 13h 45 à 16h30 143, rue jacquemars-giélée - BP 2039 59014 LILLE Cedex
Droit Au Logement Nord Pas de Calais	M. Deltombe	Tél / Fax 03.20.30.89.30 ou 03.20.14.35112	dal@net-up.com	68, rue du Marché 59000 LILLE Quartier de Wazemmes / M° Gambetta Permanences : tous les mercredis à 17h.
DRTEFP-SEPES	Mme Leblanc	Tél. : 03.20.96.48.34 Fax : 03.20.52.74.63		Arcades de Flandres 70, rue Saint Sauveur BP 456 59021 LILLE Cedex ; L'accueil se fait au 5ème étage de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

ORGANISATIONS	SERVICE/NOM	TELEPHONE	EMAIL	ADRESSE
DRTEFP-SEPES	M. Clément-Ziza (Statisticien régional)	Tél : 03.20.96.48.21 Fax : 03.20.52.74.63	Bruno.clement-ziza@travail.gouv.fr	Arcades de Flandres 70, rue Saint Sauveur BP 456 59021 LILLE Cedex; L'accueil se fait au 5ème étage de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
FNORS		Tél : 01.56.58.52.40 Fax : 01.56.58.52.41	info@fnors.org	62 boulevard Garibaldi 75015 Paris
GISTI (associé au RAI)	M. Mony	Tel +33 1 43 14 8484 Fax +33 1 43 14 6069	Email: monyp@wannado.fr http://www.gisti.org/	3, Villa Marces 75011 Paris France
INSEE DR NPDC	Arnaud Degorre	03.20.62.88.08	Arnaud.degorre@insee.fr	
INSEE DR NPDC	Elizabeth Cuchere	03.20.62.80.24	elisabeth.cuchere@insee.fr	
INSEE DR NPDC	Jocelyne Lerouge	03.20.62.80.24	DR59-5CT@insee.fr	
Inspection académique du Nord Cellule Evaluation des Politiques Educatives	M. Pierre Lefevre	03.20.62.30.00	ce.i59cers@ac-lille.fr	Inspection Académique du Nord 1, rue Claude Bernard 59003 Lille Cedex
ISTNF (Institut de Santé au Travail du Nord de la France)	Mme Leroyer	03.20.62.68.73	aleroyer@univ-lille2.fr	1, avenue Oscar Lambret 59037 LILLE Cedex
ISTNF (Institut de Santé au Travail du Nord de la France) - CERESTE	Pr Frimat	03.20.44.56.02 (secrétariat) Mme Loison		1, avenue Oscar Lambret 59037 LILLE Cedex
l'Office français de protection des réfugiés et apatrides	Service Documentation et Recherche de l'OFPRA ; Mme Vallernaud	Tel : (33) 01.58.68.13.00 Fax : (33) 01.58.68.18.99	www.ofpra.gouv.fr; Frederique.Vallernaud@ofpra.gouv.fr	201, rue Carnot 94136 FONTENAY SOUS BOIS
Ministère de la Justice; services pénitentiaires;	Mme Jacquert		annette.jacgert@justice.gouv.fr	

ORGANISATIONS	SERVICE/NOM	TELEPHONE	EMAIL	ADRESSE
Ministère de la Justice ; services pénitentiaires;	Mme Timbart		odile.timbart@justice.gouv.fr	
MIRTMO (Médecins Inspecteurs du Travail et de la Main-d'œuvre)	Mme Chatefield Mme Brillet	03.20.96.48.70		
OFIP	Mme Cassette			Batiment Suaio, Cité Scientifique, Villeneuve d'Asq
ORS Nord Pas de Calais	Mme Zerhouni	03.20.15.49.23	secretariat@orsnpdc.org	Parc Eurasanté 235 avenue de la Recherche 59373 Loos cedex; Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
PRM des CAF	Pôle régional mutualisé des CAF ; Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche Pôle Statistiques de Prestations et d'Action Sociale ; M. Crozat	03.20.58.16.25		
RAI (Bip40)				
SEPES/DRTEFP	Chantale Coulangue	03.20.96.48.26		
USTL	Jean Gadrey		jean.gadrey@univ-lille1.fr	
USTL ; IFAR	Saïd BOUAMAMA	03.20.09.65.34	sbouamama@arf-ees-ifar-lille.org	

Annexe 2

SIGLES

A

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AI	Allocation d'insertion
AER	Allocation équivalent retraite
API	Allocation de Parent Isolé
ALS	Allocation de Logement Sociale
ALF	Allocation de Logement Familial
ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APL	Aide personnalisée au logement
ARACT	Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail
ARCAF	Association Régionale des caisses d'allocations familiales
ASS	Allocation spécifique de solidarité

B

Bip40N	Baromètre des inégalités et de la pauvreté national
BIT	Bureau International au Travail

C

CNAF	Caisse nationale d'allocation familiale
CE	Comité d'entreprise
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CPGE	Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie

D

DADS	Déclaration annuelle des données sociales
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DEP	Département de résidence de la personne interrogée
DGI	Direction Générale des Impôts
DRASS	Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
DRTEFP	Direction régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

E

EDP	Echantillons Démographiques Permanents
EE	Enquête Emploi

G

GISTI	Groupe d'information et de soutien des immigrés
-------	---

I

IDH	Indicateur de Développement Humain
ISTNF	Institut de Santé au Travail du Nord de la France
IPC	Indice des prix à la consommation
ISF	Impôt de Solidarité sur la Fortune.

J

JINT	jours individuels non travaillés
------	----------------------------------

M

MINEFI	Ministère de l'Économie et des Finances
--------	---

N

NPC	Nord Pas de Calais
-----	--------------------

O

OFIP	Observatoire de Formation et d'Insertion Professionnelle
OFPRA	Office Français de Protection de Réfugiés et Apatrides
ORHA	Observatoire Régional de l'Habitat et de l'Aménagement
ORS	Observatoire Régional de la Santé

P

PAP	Prêt d'aide à l'accession à la propriété
PC	Prêt conventionné
PRM	Pôle régional mutualisé (des CAF)

R

RDB	Revenu Disponible Brut
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RP	Recensement de la population

S

SEC	Système européen des comptes
SEPES	Service Etudes, Prospective, Evaluation, Statistiques de la
	DRTEF
SIRF	Statistiques et Indicateurs des Régions Françaises
SOA	Somme Oise Aisne

Inégalités et pauvreté

dans la région Nord - Pas de Calais

BAROMETRES

Références bibliographiques

- Agbovon E., Merlen R. (1995), « l'évolution du taux d'ISF dans le Nord - Pas de Calais », Dossier Insee Nord - Pas de Calais.
- Boutaud A. (2007), « Faisabilité et pertinence du calcul de l'IDH sur une agglomération : l'exemple de la Communauté urbaine de Lyon ». Rapport pour le compte de la Communauté urbaine de Lyon, Mission agenda 21, DSPA
- Boutaud A. (2007), « Les indicateurs synthétiques IDH, IPH, et IPF en région Ile de France », mars.
- Bué J., Coutrot T., 2001, Conditions de travail : les enseignements de vingt ans d'enquêtes, ed. Octarès
- Cobb C., Rixford C. (1998), "Lessons learned from the history of social indicators", Technical Report, Redefining Progress, November.
- Concialdi, P. (2002), « Les seuils de pauvreté monétaire, usage et mesure », Revue de l'IRES, n°38.
- Desrosières A., S. Kott, introduction au numéro spécial « Quantifer », Genèses, sciences sociales et histoire, n° 58, éd. Belin
- DRTEPF, « les chiffres clés de la région Nord – Pas de Calais », 2003.
- Gadrey J. (2006), « Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord – Pas de Calais et en Wallonie », Etudes prospectives régionales, n° 10, juin.
- <http://www.nordpasdecals.fr/dd/intro.asp>
- Gadrey J., Jany-Catrice F., (2007), Les nouveaux indicateurs de richesse, ed. La découverte, coll. Repères, 2ème ed. 128 p.
- Gadrey N., Jany-Catrice F., Pernod M., 2004, Les employés non qualifiés : quelles compétences? In D. Méda, F. Vennat, Les enjeux du travail non qualifié, Ed La Découverte, coll. Recherche.
- Guibert N. (2006), L'évolution de la population carcérale, reflet des politiques pénales, le Monde, 6 juillet.
- Insee Ile de France (2003), Une mesure de la pauvreté en Ile de France en 2000, Insee Ile de France à la page, n°228, octobre.
- Insee Lorraine (2004), « Pauvreté – précarité en Lorraine 2004 – Economie Lorraine », Dossiers n° 18, Avril.
- Insee Lorraine (2005), « Pauvreté – précarité en Lorraine : tableau de bord 2004 », Economie Lorraine, Dossiers n° 36, novembre.
- Insee Nord - Pas de Calais (2006), « Pauvretés et territoires en Nord – Pas de Calais », Les dossiers de Profils n° 82, juin
- Insee, Nord - Pas de Calais, (2006), « Niveaux des revenus fiscaux et disparités territoriales », Profils n° 02
- Insee région Nord - Pas de Calais (2007), « le travail n'exclut pas toujours la pauvreté », Profil n°18, janvier.
- Insee Nord - Pas de Calais, Orha, (2004), Les ménages à bas revenus, les dossiers de Profils n° 78, décembre.
- Jany-Catrice, F. Zotti, R. (2008), «Les régions françaises face à leur santé sociale», Territoires, Avril, n°487, Paris.
- Jany-Catrice F. (2008), 'The French Regions and Their Social Health', Social Indicators Research, Springer ed.

Jany-Catrice F. (2007), Pauvreté et mesures, colloque philosophie économique sur la pauvreté, Clersé, juin.

Jany-Catrice F., Kampelmann S. (2007), « l'indicateur de bien-être économique : une application à la France », Revue Française d'Economie, juillet, pp. 107-148.

Julienne K., Monrose M., 2004, « Les opinions des français sur la pauvreté et l'exclusion au début de l'année 2004 », Etudes et Résultats, DREES, n° 357, décembre.

Levy C., Lepelletier W. (2001), « Restez pauvres, on vous observe », Le Monde, 13 juillet.

Ministère de la Justice (2002), les chiffres clés de la Justice

Ministère de la Justice (2005), les chiffres clés de l'administration pénitentiaire

Ministère de la Justice (2006), cahiers de la démographie pénitentiaire, n° 19

Ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Inspection générale de l'éducation nationale (2005). « Sorties sans qualification. Analyse des causes, des évolutions des solutions pour y remédier », Rapport au Ministre de l'éducation nationale, n° 2005-074 Juin, 70 p.

MIPES, Mission d'information sur la Pauvreté et l'exclusion sociale (2003), « La pauvreté et la précarité dans l'Ile de France en 2003».

MIPES, Mission d'information sur la Pauvreté et l'exclusion sociale, « Recueil statistique relatif à la pauvreté et à la précarité en Ile de France », Rapport annuel.

MIRE (2005), « La pauvreté, la précarité et l'exclusion, état des lieux en Franche Comté », 2005.

MRIE, Mission d'information régionale Rhône Alpes sur l'Exclusion (2007), « Etat des lieux de l'exclusion en Rhône Alpes » Rapport annuel.

MRIE, Mission d'information régionale Rhône Alpes sur l'Exclusion (2005), « Exclusion, pauvreté, précarité » Rapport annuel.

MIRTMO, rapports annuels d'activité des médecins du travail de la région Nord – Pas de Calais.

Observatoire national de la pauvreté (2006), « Rapport national sur la pauvreté et l'exclusion sociale », 2005-2006

OFPRA, Rapport annuel.

QUARS (2004), Come si vive in Italia ?Qualità sociale, diritti umani, ambiente,politiche pubbliche regione per regione Presentazione dell'indice di Qualità Regionale dello Sviluppo

→ Voir aussi le site Fair <http://www.idies.org/index.php?category/FAIR>



Région Nord-Pas de Calais

Direction du Développement Durable, de la Prospective et de l'Evaluation

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex
Tél. : 03 28 82 82 82 - Fax. 03 28 82 82 83 - www.nordpasdecalsais.fr